

COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE



AGENDA 2063

L'Afrique que nous voulons

DOCUMENT-CADRE

« Un Cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable et une Stratégie globale pour optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les Africains »

Septembre 2015

TABLE DES MATIÈRES

Avant- propos.....	i
Remerciements.....	ii
Résumé analytique.....	iii
Liste des acronymes.....	ix
CHAPITRE 1: INTRODUCTION.....	7
1.1 Contexte.....	7
1.2 Processus préparatoire de l'Agenda 2063.....	25
1.3 Aperçu du Document-cadre de l'Agenda 2063.....	25
CHAPITRE 2: LA VISION ET LES ASPIRATIONS DE L'AFRIQUE POUR 2063.....	27
2.1 Aspirations de l'Afrique pour 2063.....	
2.2 Conclusion - Autres scénarios.....	
CHAPITRE 3: L'AFRIQUE AU COURS DES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES ET AUJOURD'HUI: PROGRÈS, DÉFIS ET ENJEUX POUR L'AGENDA 2063.....	49
Introduction.....	49
3.1 L'Afrique au cours des cinquante dernières années (1963-2013): A la recherche de l'Unité politique et de l'émancipation économique.....	
3.2 L'Afrique aujourd'hui: Progrès, défis et enjeux de l'Agenda 2063.....	
3.3 Leçons tirées des réponses apportées aux défis du développement aux niveaux national, régional et continental.....	
3.4 Conclusion générale et questions relatives à l'Agenda 2063.....	
CHAPITRE 4 : L'AGENDA 2063 : OBJECTIFS, DOMAINES PRIORITAIRES, CIBLES ET PROPOSITIONS DE STRATÉGIES.....	128
4.1. Approche conceptuelle	129
4.2. Fondement de l'Agenda 2063.....	131
4.3. Objectifs, domaines prioritaires, cibles et propositions de stratégies.....	132
4.4. Aperçu des projets phares de l'Agenda 2063	135
CHAPITRE 5: facteurs essentiels de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation,	139
risques potentiels et stratégies d'atténuation.....	139
5.1. Facteurs essentiels de succès.....	139
5.2. Risques, menaces et stratégies d'atténuation	141
5.3. Tendances et forces majeures mondiales	144
CHAPITRE 6 : « RENDRE POSSIBLE » L'AGENDA 2063 - MISE EN OEUVRE, SUIVI, ÉVALUATION, FINANCEMENT, CAPACITÉS DE MISE EN OEUVRE ET COMMUNICATION.....	149
6.1 Introduction.....	149
6.2 Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation.....	150
6.3 Financement de l'Agenda 2063.....	
6.4 Partenariats de l'Agenda 2063.....	
6.5 Renforcement des capacités liées à l'Agenda 2063.....	
6.6 Stratégie de communication de l'Agenda 2063.....	
ANNEXES.....	166
Annexe 1: Principales initiatives africaines en faveur de la croissance et de la transformation économiques.....	166

Annexe 2 : Résumé des grandes questions et des domaines d'intervention de l'Agenda 2063.....	168
Annexe 3 - Matrice des résultats de l'Agenda 2063 au niveau national : objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies.....	172
Annexe 4 - Matrice des résultats de l'agenda 2063 aux niveaux régional et continental : objectifs, domaines prioritaires, cibles et stratégies.....	211

Avant-propos

Remerciements

Résumé analytique

Cinquante ans après la convocation à Addis-Abeba d'une réunion des trente-trois (33) premiers Etats africains indépendants pour créer l'Organisation de l'Unité africaine, devenue l'Union africaine, le continent s'achemine résolument vers les cinquante prochaines années.

Ainsi, à l'occasion de la célébration du Jubilé d'or de l'OUA en mai 2013, les leaders politiques africains ont pris acte des réalisations et des défis passés et ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre la vision panafricaine d'une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale** ». Le Sommet de l'UA a chargé la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), d'élaborer un programme continental de cinquante ans sur la base d'un processus dirigé par les citoyens africains.

L'Agenda 2063 a été élaboré grâce à un important processus de consultation des différentes parties prenantes, à savoir, les jeunes, les femmes, les organisations de la société civile, la diaspora, les groupes de réflexion et les instituts de recherche africains, les planificateurs du gouvernement, le secteur privé, les femmes, la jeunesse, les médias africains et les chefs religieux des réseaux interconfessionnels. Par ailleurs, les conclusions tirées des réunions ministérielles qui se sont tenues à l'échelle continentale et des rencontres avec les Communautés économiques régionales y sont incluses. Les résultats de ces consultations constituent la base des aspirations des peuples africains, le principal moteur de l'Agenda 2063.

L'Agenda 2063 a été également élaboré sur la base d'un examen approfondi des expériences africaines en matière de développement, l'analyse des défis et des opportunités qui se présentent aujourd'hui, ainsi que sur l'examen des plans nationaux, des cadres régionaux et continentaux, les études techniques et les consultations approfondies ci-dessus mentionnées. Les plans et les cadres continentaux ont fourni des indications sur les priorités en matière de développement et ont donc joué un rôle important dans l'élaboration de l'Agenda 2063, en particulier dans l'élaboration du premier plan décennal de mise en œuvre. Par ailleurs, une stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 a été élaborée en vue de rechercher des stratégies qui permettront à l'Afrique de financer son propre développement. Enfin, une stratégie de communication spécifique à l'Agenda 2063 a été mise au point et est actuellement mise en œuvre afin de faire participer les Africains de toutes les sphères de la société et de la diaspora dans la mobilisation des actions en faveur de l'Agenda 2063.

Programme endogène et cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable, l'Agenda 2063 s'articule autour de trois dimensions qui se définissent comme suit:

1. La vision pour 2063 qui se fonde sur la vision de l'Union africaine et des sept aspirations exprimées par les parties consultées. Elle brosse un véritable tableau de la situation dans laquelle les africains souhaiteraient voir leur continent 50 dans cinquante ans, c'est-à-dire lorsque l'Afrique célébrera le centenaire de la création de l'OUA. La vision intègre les jalons, qui représentent les transitions dans le parcours vers la « Afrique que nous voulons d'ici 2063. »
2. Le cadre de transformation qui expose les fondements sur lesquels l'Agenda 2063 s'appuie, ainsi que les différentes étapes du parcours sous forme d'objectifs, de domaines prioritaires, de cibles et de propositions de stratégies. Le cadre se présente en deux grandes matrices de résultats, au niveau national et au niveau régional et continental. Ces matrices facilitent l'évaluation des progrès réalisés et renforcent l'obligation de résultats à tous les niveaux. Le cadre de transformation représente « ce qui doit être fait » pour atteindre la vision pour 2063.
3. « Rendre possible l'Agenda 2063 » : cette dimension esquisse les moyens de réaliser l'Agenda 2063 et traite des aspects liés aux principes et aux responsabilités en matière de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ; au financement ; aux partenariats ; aux capacités de mise en œuvre ; et à la communication et la sensibilisation.

Les trois dimensions susmentionnées sont exposées dans les six chapitres du document- cadre de l'Agenda 2063, dont le contenu est résumé ci-après :

Chapitre 1 Introduction

Le chapitre 1 décrit la genèse de l'Agenda 2063, qu'il ancre dans la vision de l'UA, et les huit idéaux de la Déclaration solennelle du cinquantenaire de la création de l'OUA. Il présente l'Agenda 2063 dans le contexte historique du panafricanisme, ainsi que les diverses transitions qui ont marqué les réponses des pays africains aux exégèses du temps. Le chapitre montre que l'Agenda 2063 se fonde sur les initiatives continentales passées et présentes tels que la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja et le NEPAD, ainsi que sur les bonnes performances économiques, sociales et politiques enregistrées par l'Afrique sur une nouvelle trajectoire de croissance, de paix et de prospérité. L'Agenda se fonde également sur la riche histoire du continent, ses ressources naturelles, ses populations, sa culture, ainsi que ses institutions à tous les niveaux, et tire profit des possibilités qu'offre l'évolution des tendances et des dynamiques africaines et mondiales.

CHAPITRE 2: LA VISION ET LES ASPIRATIONS DE L'AFRIQUE POUR 2063

Le présent chapitre aborde la Vision pour 2063. Les Africains de diverses formations¹ sociales et de la diaspora ont convenu que la vision de l'UA de construire une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée et gérée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale** », représente le guide fondamental pour l'avenir du continent africain. Par ailleurs, ils ont réaffirmé la pertinence et la validité de la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'OUA / UA

Les voix convergentes d'Africains de différentes origines, y compris ceux de la diaspora ont donné une image claire de ce qu'ils désirent pour eux-mêmes et pour le continent à l'avenir. De ces voix convergentes, un ensemble d'aspirations communes et partagées a émergé:

1. une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;
2. un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ;
3. une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ;
4. une Afrique en paix et sûre;
5. une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs ;
6. Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants; et
7. une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale.

Ces sept aspirations montrent une forte convergence avec la vision de l'UA, et sont en harmonie avec les huit priorités de la Déclaration solennelle du 50^e anniversaire de l'OUA / UA. Collectivement, ces aspirations communes démontrent une forte continuité de pensée entre les fondateurs de l'OUA et la génération actuelle de dirigeants africains, quoique dans un nouveau contexte dynamique

Ce chapitre montre en détail quelle serait l'implication de la réalisation de chacune de ces aspirations sur l'Afrique et ses peuples. Par exemple, la réalisation de

¹ Différentes consultations ont été organisées avec les parties prenantes suivantes: académiciens et groupes de réflexion, société civile, experts en planification des ministères de la Planification, femmes, jeunesse, médias, secteur privé, représentants des CER, Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement et autres intervenants africains.

l'Aspiration 1 (une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable) impliquerait :

- un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour toutes les populations africaines;
- Des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation pour une société du savoir générale et où aucun enfant n'est privé de scolarité en raison de la pauvreté ou de toute forme de discrimination ;
- des citoyens en bonne santé, bien nourris et ayant une longue espérance de vie ;
- des villes, des communautés péri-urbaines et rurales dynamiques et équipées d'infrastructures de communication, d'assainissement, d'éducation et de santé modernes, d'une économie de marché dynamique, et où les populations ont accès à des logements abordables et décents grâce notamment au financement du logement et de l'ensemble des services de base essentiels, ainsi qu'à la valorisation et la préservation du capital social;
- des économies structurellement transformées grâce à une industrialisation et une valeur ajoutée créatrices d'une croissance partagée par le développement du secteur privé et de l'entrepreneuriat, et d'emplois décents pour tous ;
- une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée renforcées, grâce à la transformation des produits de base et au commerce des services qui contribuent à la prospérité des agriculteurs et des autres citoyens, à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel ; et
- un continent qui intègre principalement les processus d'adaptation pour maintenir des écosystèmes sains, préserver l'environnement naturel de l'Afrique en tant que plus grande réserve restante d'eaux cristallines, de forêts anciennes et de terres dans le monde.

Le chapitre conclut en indiquant qu'au rythme actuel de ses performances (selon un scénario où toutes les activités se poursuivent comme auparavant), le continent ne pourra ni rattraper son retard, ni être en mesure de répondre aux attentes croissantes de ses citoyens, en particulier des jeunes et des femmes étant donné que:

- seul un petit nombre de pays, qui ont toujours connu une forte croissance ces deux dernières décennies, vont converger avec le reste du monde, tandis que la majorité des autres pays ne le pourront pas et que les pays fragiles le resteront ;

- le revenu par habitant continu d'augmenter à un taux de 1,9 pour cent par an, mais si l'on tient compte de la croissance dans le reste du monde, ce revenu ira en s'écartant davantage de celui qu'on enregistre ailleurs dans le monde ;
- la classe moyenne augmente, mais après des décennies elle ne représentera encore qu'un tiers de la population. Près d'un Africain sur cinq serait donc encore embourbé dans la pauvreté ;
- enfin, compte tenu de la croissance dans le reste du monde, la part de l'Afrique au PIB mondial stagnerait à un faible niveau.

Un tel scénario, qui verrait au pire une période de stagnation qui ne correspondrait pas à ce que à quoi aspirent les Africains pour leur avenir, est certainement inacceptable.

Chapitre 3 : l'Afrique au cours des cinquante dernières années et aujourd'hui : progrès, défis et enjeux pour l'Agenda 2063

Ce chapitre prend chaque aspiration comme point de départ pour présenter une analyse complète des progrès réalisés et identifier certains des principaux enjeux et défis auxquels l'Afrique doit faire face pour atteindre la vision décrite dans le chapitre 2. Il tient compte des progrès considérables que le continent a réalisés dans tous les domaines, tout en exposant un résumé des principales priorités d'action devant être mises en œuvre. (Voir annexe 1 pour un résumé plus élaboré):

- ***Aspiration 1 (Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable):*** Mettre fin à la pauvreté, aux inégalités des revenus et des chances; promouvoir la création d'emploi; relever les défis de l'urbanisation rapide, de l'amélioration des habitats et de l'accès aux produits de première nécessité pour survivre ; assurer la sécurité et la protection sociale, le développement du capital humain et social de l'Afrique (par une révolution de l'éducation et des compétences notamment dans le domaine de la science et de la technologie et un meilleur accès aux services de soins de santé de qualité, en particulier pour les femmes et les filles); transformer les économies africaines grâce à la valorisation des ressources naturelles de l'Afrique, à la fabrication, à l'industrialisation et à la valeur ajoutée, ainsi qu'à une productivité et une compétitivité accrues; transformer radicalement l'agriculture africaine pour permettre au continent de se nourrir et de jouer un rôle majeur en tant qu'exportateur net de produits alimentaires; exploiter le vaste potentiel de l'économie bleue/ océanique de l'Afrique; et enfin mettre en place des mesures pour gérer durablement la riche biodiversité du continent, ses forêts, ses terres et ses eaux et en mettant en œuvre des mesures d'adaptation pour faire face aux risques du changement climatique.

- **Aspiration 2 (un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance de l'Afrique):** accélérer les progrès vers l'unité et l'intégration du continent pour une croissance soutenue et le renforcement du commerce, des échanges de biens et de services, de la libre circulation des personnes et des capitaux par: (i) l'édification d'une Afrique unie; (ii) le mise en œuvre accélérée de la ZLEC; (iii) l'amélioration de la connectivité grâce à des initiatives nouvelles et audacieuses pour relier le continent par voie, ferroviaire, terrestre, maritime et aérienne ; et (iv) le développement de pools énergétiques régionaux et continentaux, et des TIC.
- **Aspiration 3 (Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit):** consolider les acquis démocratiques et améliorer la qualité de la gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit; bâtir des institutions solides pour des États développementistes; et faciliter l'émergence d'un leadership visionnaire axé sur le développement dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- **Aspiration 4 (une Afrique en paix et sûre):** renforcer la gouvernance, la responsabilisation et la transparence comme en tant que fondements d'une Afrique pacifique; renforcer les mécanismes visant à garantir la paix, la sécurité et la réconciliation à tous les niveaux, et à faire face aux menaces émergentes pour la paix et la sécurité de l'Afrique; et mettre en place des stratégies pour permettre au continent de financer ses besoins en matière de sécurité.
- **Aspiration 5 (Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs):** inculquer l'esprit du panafricanisme; exploiter la richesse du patrimoine et de la culture de l'Afrique pour faire en sorte que les arts créatifs deviennent les principaux contributeurs à la croissance et à la transformation de l'Afrique; et restaurer et préserver le patrimoine culturel de l'Afrique.
- **Aspiration 6 (Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants):** renforcer le rôle des femmes africaines en assurant la parité hommes-femmes dans toutes les sphères de la vie (politique, économique et sociale); éliminer toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles; créer des opportunités pour la jeunesse africaine pour lui permettre de prendre son destin en main, en lui facilitant l'accès à la santé, à l'éducation et à l'emploi; et garantir la sûreté et la sécurité aux enfants africains, et fournir des services pour le développement de la petite enfance.
- **Aspiration 7 (une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale):** améliorer la place de l'Afrique dans le système de gouvernance mondiale (CSNU, institutions financières,

patrimoine commun de l'humanité, tel que l'espace); renforcer les partenariats de l'Afrique par un recentrage stratégique pour répondre aux priorités de l'Afrique en matière de croissance et de transformation; et veiller à ce que le continent dispose de bonnes stratégies pour financer son propre développement et réduire son niveau de dépendance vis-à-vis de l'aide.

Chapitre 4 : l'Agenda 2063 : objectifs, domaines prioritaires, cibles et propositions de stratégies

Le chapitre 4 expose le cadre de transformation, notamment les fondements de l'Agenda 2063 : l'approche conceptuelle, et, surtout, les objectifs, les domaines prioritaires, les cibles et les propositions de stratégies. Celles-ci sont présentées en détail dans les annexes 3 et 4.

L'on trouvera ci-après une représentation schématique des fondements de l'Agenda 2063, des aspirations, ainsi que des objectifs connexes.



Le tableau ci-après présente les aspirations et les objectifs et domaines prioritaires connexes, au niveau national.

Aspirations	Objectifs	Domaines prioritaires
Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable	Un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus et emplois et travail décents • Pauvreté, inégalités et famine • Sécurité et protection sociale, notamment en faveur des personnes souffrant d'un

		<ul style="list-style-type: none"> handicap Habitats modernes et décents et services de base de qualité
	Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation (STI)	<ul style="list-style-type: none"> Révolution des connaissances et des compétences en matière de STI
	Citoyens en bonne santé et bien nourris.	<ul style="list-style-type: none"> Santé et nutrition
	Transformation des économies	<ul style="list-style-type: none"> Croissance économique inclusive et durable Industrie manufacturière/industrialisation et valeur ajoutée s'appuyant sur les STI Diversification et résilience des économies Tourisme/ Accueil
	Agriculture moderne pour une plus grande production et une meilleure productivité.	<ul style="list-style-type: none"> Production et productivité agricoles
	Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> Ressources et énergie marines Activités portuaires et transport maritime
	Économies et sociétés viables sur le plan écologique et résistantes au climat	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelle ; Conservation de la biodiversité, des ressources génétiques et des écosystèmes Modèles de consommation et de production durables Sécurité de l'eau Résilience aux changements climatiques et préparation aux et prévention des catastrophes naturelles Énergie renouvelable
Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine	Une Afrique unie (fédération ou confédération)	<ul style="list-style-type: none"> Cadres et institutions d'une Afrique unie
	Création et mise en œuvre d'institutions	<ul style="list-style-type: none"> Institutions monétaires et financières continentales

	monétaires et financières continentales	
	Infrastructures de classe mondiale dans toute l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> • Connectivité des communications et des infrastructures
Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme et de l'État de droit	Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'homme, justice et État de droit
	Mise en place d'institutions fortes et d'un leadership transformateur	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale
Une Afrique en paix et sûre	Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
	Une Afrique stable et en paix	<ul style="list-style-type: none"> • Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité
	Une Architecture africaine de paix et de sécurité (ASPSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Piliers de l'APSA pleinement fonctionnels et opérationnels
Une Afrique à identité culturelle forte, ayant des valeurs, une éthique et un patrimoine communs	Grande importance accordée à la renaissance culturelle africaine	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme • Valeurs culturelles et Renaissance africaine • Patrimoine culturel, arts et entreprises créatifs
Une Afrique dont le développement est axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses population, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et prenant soin de ses enfants.	Égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles
	Engagement et autonomisation des jeunes et des enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des jeunes et des enfants
Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent dans le monde	L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires et la coexistence pacifique au niveau mondial	<ul style="list-style-type: none"> • Place de l'Afrique dans les affaires mondiales • Partenariats

	L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marché des capitaux • Système fiscal et recettes du secteur public • Aide au développement
--	---	--

Le cadre de transformation tient compte de la diversité du continent. Chaque pays tout en étant inspiré par le même ensemble d'objectifs et de cibles élaborera des politiques et des stratégies adaptées à sa situation. L'Agenda 2063 souligne également la nécessité de s'appuyer sur les cadres existants et d'intégrer les projets phares dans le premier plan décennal de mise en œuvre, à savoir:

- i) Réseau intégré de trains à grande vitesse ;
- ii) Université virtuelle panafricaine ;
- iii) Stratégie africaine des matières premières ;
- iv) Forum africain annuel ;
- v) Zone de libre-échange continentale;
- vi) Espace aérien unique en Afrique;
- vii) Passeport africain et libre circulation des personnes;
- viii) Institutions financières continentales;
- ix) Projet du barrage du Grand Inga;
- x) Réseau virtuel panafricain;
- xi) Faire taire les armes d'ici à 2020;
- xii) Espace.

Chapitre 5: facteurs essentiels de succès, risques potentiels, menaces et stratégies d'atténuation

Le chapitre 5 identifie les facteurs essentiels de succès, ainsi que les risques, les menaces et les stratégies d'atténuation pour atteindre la vision de 2063.

- Les facteurs essentiels de succès identifiés comprennent: la mobilisation des ressources africaines pour financer et accélérer sa transformation et l'intégration; la mise en place d'un leadership transformationnel à tous les niveaux et dans tous les domaines; la construction d'États capables dotés d'institutions, de politiques, de ressources humaines, de systèmes et de processus appropriés; le changement des attitudes et des mentalités pour renforcer les valeurs panafricaines d'autonomie, de solidarité, de dur labeur et de prospérité collective et la prise en compte des réussites, des expériences et des meilleures pratiques de l'Afrique; la prise en charge de l'histoire et de l'image de marque de l'Afrique pour assurer qu'elles reflètent bien les réalités, les aspirations et les priorités africaines, ainsi que la position de l'Afrique dans le monde; l'intégration de l'Agenda 2063 dans tous les plans de développement nationaux et régionaux; le renforcement et la transformation des institutions nationales, régionales et continentales, ainsi que de l'approche dédiée aux affaires, afin de conduire efficacement le programme de transformation et d'intégration du continent; et tirer des leçons des expériences diverses, uniques et communes des différents pays et des

différentes régions et s'en inspirer pour établir une approche africaine à la transformation.

- Les facteurs de risque identifiés comprennent: les conflits, l'instabilité et l'insécurité; les inégalités sociales et économiques; le crime organisé, le trafic de drogues et les flux financiers illicites; la mauvaise gestion des diversités; l'extrémisme religieux; l'incapacité à exploiter le dividende démographique; l'accroissement de la charge de morbidité en Afrique; les risques liés au changement climatique, catastrophes naturelles et aux chocs extérieurs.
- Les stratégies d'atténuation comprennent l'appui sur les facteurs de résistance que l'on trouve dans les sociétés et les communautés africaines; la diversification économique, la résilience climatique et la préparation aux catastrophes et à leur prévention; et la priorité qu'accorde l'Agenda 2063 au fait d'avoir des citoyens bien formés dotés de compétences scientifiques, technologiques et novatrices.

Le chapitre analyse également les grandes tendances mondiales susceptibles de favoriser ou de ralentir la croissance et la transformation de l'Afrique, telles que la démocratisation, la promotion et l'autonomisation de l'individu; le changement climatique et l'économie à faible émission de carbone; l'épuisement des ressources naturelles et la demande d'autres ressources; la démographie et de l'urbanisation; les nouvelles technologies et l'innovation; les changements dans l'architecture financière mondiale; et les mutations politiques et économiques mondiales.

Chapitre 6 : « Rendre possible » l'agenda 2063 - mise en œuvre, suivi, évaluation, financement, capacités de mise en œuvre et communication.

Ce chapitre formule des propositions en matière de mise en œuvre; de contrôle et d'évaluation; de financement; de partenariats; de capacités de mise en œuvre; et de communication et de sensibilisation:

- Modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation : ces modalités se fondent sur la nécessité d'identifier l'ensemble des acteurs clés de la chaîne de résultats aux niveaux continental, régional et national. Il énonce également les divers rôles et responsabilités qui incombent à ces acteurs dans la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation. Le premier plan décennal de mise en œuvre donne plus de détails sur ces aspects.
- Financement, mobilisation des ressources nationales et stratégie d'intermédiation financière: des stratégies détaillées pour le financement de l'Agenda 2063 sont présentées et correspondent à la réalisation de chacune des sept aspirations de l'Agenda 2063. Contrairement à la mobilisation des ressources extérieures (par le biais des IDE, de l'aide au développement, du commerce et de l'allègement de la dette), la mobilisation des ressources nationales offre les avantages d'une plus grande appropriation des politiques nationales, une meilleure cohérence par rapport aux besoins nationaux, et davantage d'impact sur le

développement. Pour ces raisons, l'Agenda 2063 requière des États membres qu'ils mettent davantage l'accent sur les ressources nationales pour le financement des programmes qu'il prévoit. La mobilisation des ressources nationales est susceptible de contribuer jusqu'à 70 à 80 pour cent aux besoins de financement de l'Agenda 2063.

- La stratégie de financement de l'Agenda 2063 s'articule autour de trois dimensions: (i) la mobilisation des ressources nationales; (ii) la transformation des ressources en investissements et (iii) l'accès à la facilitation du financement, notamment par du Fonds de développement des projets, du financement compensatoire destiné à assurer la viabilité des projets, le Fonds de capitalisation, ainsi que la bancabilité et le soutien à l'investissement pour les projets, les entreprises ou PME, les entrepreneurs et d'autres parties.
- La stratégie de financement et de mobilisation des ressources nationales en faveur de l'Agenda 2063 implique différents domaines de politique et de réforme, en particulier : (a) l'augmentation au maximum des recettes publiques ou fiscales; (b) une plus grande mobilisation de l'épargne; (c) la réduction des flux financiers illicites et la lutte contre la corruption; (d) la promotion d'un marché obligataire régional, d'une bourse de valeurs régionale et de fonds de placement du secteur privé; (e) la mobilisation des ressources financières de la diaspora; (f) la mobilisation des ressources financières institutionnelles provenant des fonds de pension, des fonds souverains, des fonds d'assurance, des réserves de change des gouvernements et des riches citoyens de l'Afrique; et (g) la promotion de l'investissement intra-africain.
- Un certain nombre d'instruments d'intermédiation et de domaines d'intervention sont proposées, à savoir notamment le renforcement des politiques, des connaissances et des capacités (création d'un environnement propice); la mobilisation de fonds et l'intermédiation financière (offre); et l'accès au financement et sa facilitation (demande). On trouvera des explications plus détaillées dans «*la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources nationales en faveur de l'Agenda 2063*».
- Partenariats: la nécessité de réorienter les partenariats de l'Afrique conformément à son programme ambitieux de transformation économique, politique, sociale s'est faite ressentir sur la base de l'évaluation des partenariats existants.
- Les capacités de mise en œuvre: s'inspirant du Cadre stratégique de renforcement des capacités du NEPAD, cette section aborde les besoins en capacités aux niveaux organisationnel et individuel et par rapport aux politiques et à la création d'environnements favorables, conformément au programme de transformation de l'Afrique.

- Communication et sensibilisation: cette section définit les stratégies et les activités visant à galvaniser et à mobiliser durablement le grand public sur le continent en vue de la réalisation de l'Agenda 2063.

LISTE DES ACRONYMES

3ADI	Initiative de Développement (accélééré) de l'Agri-business et des Agro-industries en Afrique
AGI	<i>African Governance Initiative</i> (Initiative de gouvernance africaine)
AIE	Agence internationale de l'énergie
AIMS	Stratégie maritime intégrée de l'Afrique
APD	Aide publique au développement
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité
AQMI	AL Qaeda au Maghreb islamique
BAD	Banque africaine de Développement
BIAT	<i>Boosting Intra African Trade</i> (promouvoir le commerce intra-africain)
BRICS	Bésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CAE	Communauté de l'Afrique de l'Est
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CNUDB	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique
COMESA	Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe
COREP	Comité des représentants permanents
CUA	Commission de l'Union africaine
DREA	Département e l'économie rurale et de l'agriculture
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnelles
FAO	Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GIEC	Groupe intergouvernemental d'experts sur le changement climatique
IADA	<i>Accelerated Industrial Development of Africa</i> (développement industriel accéléré de l'Afrique)
IDE	Investissement direct étranger
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
LRA	<i>Lord's Resistance Army</i> (Armée de résistance du seigneur)
MAEP	Mécanisme africain d'évaluation par les pairs
MII	Moustiquaires imprégnées d'insecticides
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD (Agence du NEPAD)
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OSC	Organisation de la société civile
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PAS	Programme d'ajustement structurel
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture en Afrique
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises
PNB	produit national brut
PNUE	programme des Nations Unies pour l'environnement
PPTTE	Pays pauvres très endettés
RDC	République démocratique du Congo
RNB	revenu national brut
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SPS	Système sanitaire et phytosanitaire

ST&I	Science, technologie et innovation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UMA	Union du Maghreb arabe
UNDESA	Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

CHAPITRE 1 : INTRODUCTION

1.1 Contexte

Cinquante ans après la convocation à Addis-Abeba d'une réunion des trente-trois (33) premiers Etats africains indépendants pour créer l'Organisation de l'Unité africaine, devenue l'Union africaine, le continent s'achemine résolument vers les cinquante prochaines années.

Ainsi, à l'occasion de la célébration du Jubilé d'or de l'OUA en mai 2013, les leaders politiques africains ont pris acte des réalisations et des défis passés et ont renouvelé leur engagement à mettre en œuvre la vision panafricaine d'une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale** ».

Le Sommet de l'UA a chargé la Commission de l'Union africaine, avec l'appui de l'Agence de planification et de coordination du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Agence du NEPAD), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), d'élaborer un programme continental de cinquante ans sur la base d'un processus dirigé par les citoyens africains.

Les huit priorités de la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire

- L'identité africaine et la Renaissance africaine ;
- La poursuite de la lutte contre le colonialisme et de la lutte pour le droit à l'autodétermination ;
- L'Agenda de l'intégration ;
- L'Agenda pour le développement social et économique ;
- L'Agenda pour la paix et la sécurité ;
- La gouvernance démocratique ;
- Maîtriser la destinée de l'Afrique ;
- La place de l'Afrique sur la scène mondiale.

La Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire inclut un engagement à faire des progrès dans huit domaines prioritaires (voir encadré). Ces priorités définissent l'Agenda continental et seront intégrées dans les plans régionaux et nationaux de développement.

L'Agenda 2063, cadre stratégique commun pour la croissance inclusive et le développement durable, tient compte des réalisations du passé, des défis et opportunités aux niveaux national, continental et mondial et fournit la base et le contexte dans lesquels la transformation continentale est conçue et mise en œuvre, à savoir :

- **La viabilité de la vision et du projet panafricains**, qui ont guidé les luttes des peuples africains et de leurs descendants contre l'esclavage, et les perturbations du colonialisme, l'apartheid et la discrimination raciale; ainsi que l'engagement des Peres fondateurs de l'OUA à l'autodétermination, l'intégration, la solidarité et l'unité. Ce sont ces éléments qui constituent aujourd'hui la toile de fond de la renaissance, de la transformation et de l'intégration de l'Afrique.

- **Les enseignements tirés des expériences de développement dans le monde**, tels que les avancées significatives enregistrées par les pays du Sud pour sortir d'importantes couches de leurs populations de la pauvreté, améliorer les revenus et catalyser la transformation économique et sociale. Nous sommes partie prenante des efforts déployés au niveau mondial par les Nations Unies pour trouver des solutions multilatérales aux préoccupations les plus pressantes de l'humanité, y compris la sécurité humaine et la paix, l'éradication de la pauvreté, la faim et la maladie, ainsi que la réduction de la vulnérabilité aux risques liés au changement climatique.
- **Un tournant pour l'Afrique**, qui a commencé avec la fin de la guerre froide et de l'Apartheid en Namibie et en Afrique du Sud, et qui est caractérisé par notre détermination renouvelée à mettre fin aux guerres et aux conflits, à renforcer la prospérité partagée, à intégrer, à construire une gouvernance réactive et démocratique et mettre un terme à la marginalisation du continent, et le retour aux priorités de l'Afrique, grâce à l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et à la transformation de l'OUA en Union africaine. Ainsi, l'Afrique, au cours de la dernière décennie a connu des niveaux de croissance très soutenus, une paix et une stabilité plus grande, ainsi que des évolutions positives pour un certain nombre d'indicateurs de développement humain. L'Afrique doit soutenir et consolider ce changement positif, et s'en servir comme un tremplin pour assurer sa transformation et sa renaissance.
- **Les continuités et les changements dans le paradigme et la dynamique de développement de l'Afrique**, comme en témoigne l'édification d'Etats et de nations post-indépendants, les efforts dans les domaines de l'industrialisation et de la modernisation, la lutte contre les maladies et la pauvreté; l'accent mis sur une meilleure appréciation des nombreuses et diverses ressources de l'Afrique, et la promotion de l'intégration, tel qu'énoncé dans la Charte de l'OUA, la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos et le NEPAD; dans les cadres de politiques sectorielles, les stratégies et architectures y compris l'agriculture, la paix et la sécurité, les infrastructures, la science et la technologie, la gouvernance, l'industrialisation, l'éducation, la politique sociale, la culture, les sports et la santé et dans les cadres normatifs axés sur les droits de l'homme et des peuples, des enfants et des femmes.
- **La nécessité d'un développement axé sur les populations et l'égalité entre les hommes et les femmes** et qui placent les peuples africains au centre de tous les efforts déployés par le continent, afin d'assurer leur participation à la transformation du continent, et d'édifier des sociétés et communautés humaines et inclusives. Il est admis qu'aucune société ne peut atteindre son plein potentiel, si elle n'autonomise pas les femmes, si elle n'élimine pas tous les obstacles à la pleine participation des femmes à tous les domaines de l'activité

humaine. L'Afrique doit offrir un environnement propice à ses enfants et à ses jeunes pour qu'ils s'épanouissent et atteignent leur plein potentiel.

- **Les changements du contexte mondial**, et de nos jours, la révolution des technologies modernes de l'information, de communication en temps réel sur de longues distances, la mondialisation et les changements dans le domaine de la production, les changements et les progrès de la technologie, la production, l'expansion du commerce, le développement de nouvelles connaissances et de nouveaux marchés du travail; les opportunités offertes par les tendances démographiques mondiales et l'accroissement des classes moyennes et ouvrières dans les pays et régions émergents et en développement du monde ; l'évolution vers la multipolarité avec de forts relents d'unilatéralisme, les alliances dans le domaine de la sécurité mondiale et l'impact du changement climatique. Aujourd'hui, le monde a la capacité, la technologie et le savoir-faire pour assurer la sécurité et un niveau de vie décent à tous les habitants de notre terre. Pourtant, des enfants continuent de mourir de maladies évitables; pendant que la faim et la malnutrition continuent de faire partie de l'expérience humaine et que les inégalités entre les régions et les pays et au sein des pays persistent.

Au cours des cinquante dernières années, les Etats africains ont trouvé un certain nombre de réponses aux exigences des temps. De ce fait, deux transitions majeures se distinguent:

La première transition a eu lieu dans les années 1960 et 1970 - une décennie après l'accession de la majorité des pays africains à l'indépendance. Pour continuer à faire avancer le programme d'émancipation économique et tirer les leçons de la crise énergétique mondiale des années 1970, l'Afrique a pris la décision stratégique de poursuivre l'intégration continentale comme stratégie de développement économique. Les différentes stratégies de libération et de développement économique des années soixante-dix et quatre-vingt, notamment le Plan d'action de Lagos trouvent leur origine dans cette transition. Cette période a également été marquée par le Programme de Bretton Woods sur les ajustements structurels, qui a entraîné le ralentissement des économies africaines et eu de graves conséquences sur les principaux secteurs sociaux.

La seconde transition s'est produite au cours de la décennie des années 1990 après la fin de la guerre froide et l'adoption par l'OUA de la Déclaration sur les changements fondamentaux dans le monde et la réponse de l'Afrique. La Déclaration met en exergue la détermination de l'Afrique à relever les défis liés à la paix et à la sécurité aux niveaux continental et national, à promouvoir la démocratie et la bonne gouvernance ainsi que le développement économique grâce au renforcement de l'intégration sur le continent. Après deux décennies d'impasse en matière de développement (années 80 et 90) de l'Afrique et un potentiel de marginalisation accrue, le continent a tourné la page, avec une Union africaine et des Communautés économiques régionales (CER) mieux organisées. Depuis lors, le continent a connu une croissance impressionnante et soutenue, la consolidation de la démocratie et de la bonne gouvernance telles que l'introduction du Mécanisme africain d'évaluation

par les pairs, ainsi que la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, des droits de l'homme et de l'Etat de droit.

A l'heure où l'Afrique célèbre un demi-siècle d'indépendance, il est opportun de faire un bilan critique de la situation et d'élaborer une nouvelle vision à long terme pour le continent. L'Agenda 2063: L'Afrique que nous voulons est donc un plan endogène et un cadre stratégique commun pour une croissance inclusive et un développement durable pour la transformation de l'Afrique, la poursuite du rêve panafricain, en vue de réaliser l'autodétermination, la liberté, le progrès et la prospérité collective, afin de:

- dynamiser et unir dans l'action, tous les Africains et ceux de la diaspora autour de la vision commune d'une Afrique pacifique intégrée, prospère, dirigée par ses propres citoyens et qui occupe la place légitime qui lui revient dans le concert des nations ;
- exploiter les ressources dont regorge le Continent , à savoir : ses peuples, son histoire, ses cultures et ressources naturelles, ainsi que sa position géopolitique en vue réaliser une croissance et un développement équitables axés sur les populations; éradiquer la pauvreté; développer le capital humain de l'Afrique, accumuler les biens sociaux, les infrastructures et les biens publics, consolider durablement la paix et la sécurité; édifier des Etats-promoteurs solides et efficaces, mettre en place des institutions responsables et participatives; et autonomiser les femmes et les jeunes afin de réaliser la renaissance africaine ;
- s'inspirer et accélérer la mise en œuvre des cadres continentaux notamment, du Plan d'action de Lagos, du Traité d'Abuja, du NEPAD, du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA), la Déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance agricole accélérée et la transformation pour une prospérité partagée et des moyens de subsistance améliorés (3AGTs), du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA), du Programme minimum d'intégration, du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA), du Plan d'action consolidé du NEPAD/UA pour la science et la technologie et de l'Initiative pour le développement de l'agrobusiness et des agro-industries en Afrique (ID3A) ;
- assurer la cohérence interne, l'harmonisation et la coordination avec les cadres, plans et stratégies qui ont été adoptés aux niveaux continental, régional et national par l'UA, les CER et les États membres;
- offrir un espace/une plate-forme politique pour réaliser des actions individuelles, sectorielles et collectives en vue de réaliser la vision continentale ;
- mettre en place un mécanisme de mise en œuvre sous-tendu par un système de gestion des connaissances solide qui améliore la qualité des

résultats par la recherche de pointe, l'innovation et la codification des expériences novatrices; promouvoir le partage d'expériences, l'apprentissage mutuel et mettre en place des pratiques communes; et

- déterminer clairement le rôle de chaque partie prenante, en l'occurrence les CER, les États membres, la société civile et le secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Ce nouvel effort visant à élaborer une vision à long terme pour la trajectoire de développement de l'Afrique s'avère opportun pour plusieurs raisons. La mondialisation et la révolution des technologies de l'information ont fourni des opportunités sans précédent pour les pays et régions, y compris l'Afrique, avec la mise en œuvre de bonnes politiques qui ont permis de faire des avancées significatives et de sortir d'importantes couches de populations de la pauvreté, d'améliorer les revenus et de catalyser les transformations économique et sociale.

L'Afrique se trouve à présent dans une meilleure position pour tirer parti des succès passés et présents tels que l'expérience du NEPAD. Les efforts consentis aux niveaux national, régional et continental pour mettre en œuvre le NEPAD et qui n'étaient pas perceptibles lors de l'APL et du Traité d'Abuja, ont permis de mettre en place les institutions de l'UA (par exemple, le MAEP, etc.) démontrent l'existence d'un engagement indéfectible à mettre en œuvre l'Agenda convenu, à tirer de précieux enseignements qui constitueront une base solide pour l'Agenda 2063, et peuvent être considérés comme une suite logique du NEPAD et d'autres initiatives.

Le continent est plus uni et représente une puissance à l'échelle mondiale, capable de rallier des voix autour d'un programme commun, de parler d'une seule voix, de négocier et de résister à l'influence des forces qui voudraient le voir divisé. Par ailleurs, les institutions régionales africaines ont été rationalisées et les huit Communautés économiques régionales officiellement reconnues par l'UA (CEN-SAD, COMESA, CAE, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC et UMA) constituent aujourd'hui des institutions politiques et de développement plus solides sur lesquelles les citoyens peuvent compter et une base sur laquelle s'appuiera l'Agenda 2063.

Enfin, la convergence de divers facteurs offre de grandes opportunités de consolidation des acquis du continent et de progrès rapide. Il s'agit notamment de : l'importante trajectoire de croissance positive et durable de nombreux pays africains; la réduction notable des conflits violents, la paix et la stabilité accrues qui vont de pair avec les progrès dans le domaine de la gouvernance démocratique; les perspectives d'accroissement d'une classe moyenne, l'explosion démographique des jeunes qui peut agir comme un catalyseur de la croissance, en particulier, dans les secteurs et les services de consommation; et les changements dans l'architecture financière internationale, avec la montée des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et l'amélioration des flux d'investissement étranger direct (IED).

Les facteurs ci-dessus mentionnés constituent une opportunité unique que l'Afrique doit saisir. Cependant, le succès repose sur l'unité, la transparence, la volonté et la capacité d'évaluer les performances, de corriger les erreurs et de poursuivre sur cette lancée, en accordant la priorité aux citoyens, et aux principes de bonne gouvernance.

La planification à long terme telle que prévue dans l'Agenda 2063 n'est pas nouvelle. Un certain nombre de pays africains ont élaboré des plans et des visions nationales à long terme (par exemple, l'Ouganda (2040), l'Afrique du Sud et l'Égypte (2050), la Sierra Leone, le Sénégal et le Cameroun (2035), tandis que le Malawi, le Nigeria, le Rwanda, le Lesotho et la Côte d'Ivoire se préparent à remplacer leurs visions respectives qui se terminent en 2020, ce qui va les amener au-delà de 2050. L'Agenda 2063 s'inscrit dans cette tradition et vise à poursuivre et consolider ces efforts.

1.2 Processus préparatoire de l'Agenda 2063

L'Agenda 2063 a été élaboré grâce à un important processus de consultation des différentes parties prenantes africaines, à savoir, les jeunes, les femmes, les organisations de la société civile, la diaspora, les groupes de réflexion et les instituts de recherche africains, les planificateurs du gouvernement, le secteur privé, les femmes, la jeunesse, les médias africains et les chefs religieux des réseaux interconfessionnels, le Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement, les États insulaires africains et d'autres parties². Par ailleurs, les conclusions tirées des réunions ministérielles qui se sont tenues à l'échelle continentale et des rencontres avec les Communautés économiques régionales y sont incluses. Les résultats de ces consultations constituent la base des aspirations des peuples africains, le principal moteur de l'Agenda 2063.

L'Agenda 2063 a été également élaboré sur la base d'un examen approfondi des expériences africaines en matière de développement, l'analyse des défis et des opportunités qui se présentent aujourd'hui, ainsi que sur l'examen des plans nationaux, des cadres régionaux et continentaux, les études techniques et les consultations approfondies ci-dessus mentionnées. Les plans et les cadres continentaux ont fourni des indications sur les priorités en matière de développement et ont donc joué un rôle important dans l'élaboration de l'Agenda 2063, en particulier dans l'élaboration du premier plan décennal de mise en œuvre. Par ailleurs, une stratégie de mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063 a été élaborée en vue de rechercher des stratégies qui permettront à l'Afrique de financer son propre développement. Enfin, une stratégie de communication spécifique à l'Agenda 2063 a été mise au point et est actuellement mise en œuvre afin de faire participer les Africains de toutes les sphères de la société et de la diaspora dans la mobilisation des actions en faveur de l'Agenda 2063.

L'Agenda 2063 se présente dans les trois principaux documents ci-après:

- **le Document-cadre** qui contient la vision pour 2063, une analyse de la situation globale des questions clés, les objectifs, priorités, buts et les propositions de stratégies sur le thème "Passer à l'action" qui porte sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ;

² Des Contributions/apports écrits ont été transmis par différentes parties prenantes, telles que, entre autres, le Forum africain de la gouvernance, l'Association de l'administration publique, les syndicats africains, RUFORUM, la fondation Wildlife, la Fondation du patrimoine culturel, et l'Association des compagnies aériennes africaines

- **la version populaire** qui présente l'Agenda en termes simples afin de faciliter son appropriation par le grand public; et
- **le Premier plan décennal de mise en œuvre (2013-2023)** qui énonce les priorités immédiates et est conçu pour démarrer notre voyage vers 2063.

1.3 Aperçu du Document-cadre de l'Agenda 2063

Le document-cadre se divise en trois parties et comprend les six chapitres ci-après:

- La vision** (contexte, défis et opportunités pour sa réalisation) - Chapitres 1-3;
- Le cadre de transformation** qui décrit les objectifs, les domaines prioritaires, les buts et les propositions de stratégies (chapitre 4) ainsi que les facteurs de réussite décisifs- Chapitre 5; et
- Le thème "Rendre possible "**: mise en œuvre, suivi, évaluation, et mesures d'accompagnement associées- Chapitre 6.

La vision pour 2063	Chapitre 1: Introduction	Situe l'Agenda 2063 dans le contexte historique du panafricanisme, de la Renaissance africaine et de la lutte pour l'autodétermination et l'indépendance économique; décrit le processus préparatoire et présente l'Agenda 2063.
	Chapitre 2: La vision et les aspirations de l'Afrique pour 2063	Brosse un tableau détaillé de l'avenir de l'Afrique en 2063 lorsque le continent célébrera le centenaire de la création de l'OUA
	Chapitre 3: Analyse détaillée de la situation	Examine les tendances, défis et opportunités dans les domaines politique, économique, social, et culturel et met en relief les questions clés à traiter
Le cadre de transformation	Chapitre 4: Objectifs, domaines prioritaires, buts et propositions de stratégies pour l'Agenda 2063	Présente les Objectifs, les domaines prioritaires, les buts et les propositions de stratégies pour l'Agenda 2063
	Chapitre 5: Facteurs décisifs de réussite, Risques et mesures d'atténuation	Présente les facteurs de réussite décisifs, les Risques et les stratégies d'atténuation, ainsi que les grandes tendances susceptibles d'avoir des conséquences sur l'avenir de l'Afrique.
Passer à l'action	Chapitre 6: « Rendre possible » l'Agenda 2063	Présente les mesures de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation, le financement, la stratégie de communication et la capacité de mise en œuvre
Annexes	Annexes	L'Annexe 1 met l'accent sur les initiatives africaines des années 1980 et 1990 en matière de croissance économique et de transformation L'Annexe 2 fait la synthèse des principaux domaines de préoccupation de l'Agenda 2063 en se basant sur

		l'analyse de la situation globale du chapitre 3. Les Annexes 2 et 3 présentent les matrices de résultats aux niveaux national et continental, respectivement.
--	--	---

CHAPITRE 2: LA VISION ET LES ASPIRATIONS DE L'AFRIQUE POUR 2063

2.1. Les aspirations de l'Afrique pour 2063

Les Africains de diverses formations sociales³ et de la diaspora ont convenu que la vision de l'UA de construire une « **Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée et gérée par ses propres citoyens, et représentant une force dynamique sur la scène internationale** », représente le guide fondamental pour l'avenir du continent africain. Par ailleurs, ils ont réaffirmé la pertinence et la validité de la Déclaration solennelle du 50^{ème} anniversaire de l'OUA / UA

Les voix convergentes d'Africains de différentes origines, y compris ceux de la diaspora ont donné une image claire de ce qu'ils désirent pour eux-mêmes et pour le continent à l'avenir. De ces voix convergentes, un ensemble d'aspirations communes et partagées a émergé:

1. *une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ;*
2. *un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique ;*
3. *une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit ;*
4. *une Afrique en paix et sûre;*
5. *une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte ;*
6. *Une Afrique dont le développement est axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et prenant soin de ses enfants; et*
7. *une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni, résilient et influent sur la scène mondiale.*

³ Diverses consultations ont été organisées avec les parties prenantes ci-après: académiciens et groupes de réflexion, société civile, experts en planification des ministères de la Planification, femmes, jeunes, médias, secteur privé, groupes inter-religieux, Forum des anciens chefs d'État et de gouvernement, Etats insulaires d'Afrique, représentants des CER, départements ministériels et autres.

Ces sept aspirations montrent une forte convergence avec la vision de l'UA, et sont en harmonie avec les huit priorités de la Déclaration solennelle du 50^e anniversaire de l'OUA / UA. Collectivement, ces aspirations communes démontrent une forte continuité de pensée entre les fondateurs de l'OUA et la génération actuelle de dirigeants africains, quoique dans un nouveau contexte dynamique.

Ces aspirations reflètent le désir des africains de vivre dans la prospérité et le bien-être, l'unité et l'intégration, dans un continent de citoyens libres et d'horizons élargis, exempt de conflits et avec une meilleure sécurité humaine. Elles prévoient également une Afrique dotée d'une identité, d'une culture et de valeurs fortes, et jouant le rôle d'un partenaire solide et influent sur la scène mondiale contribuant de manière égale et respectée au progrès et au bien-être humains - en bref une Afrique différente, meilleure et plus dynamique qu'en 2013.

Il y a des étapes transitoires vers la réalisation de ces aspirations et chaque étape s'oriente vers la réalisation de l'Agenda 2063. Ces étapes transitoires, qui sont importantes en elles-mêmes, figurent dans le Cadre des résultats de l'Agenda 2063 (Annexe 3 et 4).

Ces aspirations intègrent une puissante volonté de voir un continent où les femmes et les jeunes jouissent de libertés fondamentales garanties afin d'apporter leur contribution et de bénéficier d'une Afrique différente, meilleure et plus dynamique en 2063, une Afrique où les femmes et les jeunes assument des rôles essentiels dans la croissance et la transformation des sociétés africaines. Elles se fondent sur la conviction que l'Afrique détient le potentiel et la capacité d'être à la hauteur des autres régions du monde et même de les surpasser et de prendre la place qui lui revient dans la communauté internationale.

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

L'Afrique en 2063 sera un continent de prospérité partagée, qui financera et gèrera sa propre croissance et sa transformation, ce qui implique :

- un niveau de vie et une qualité de vie élevés et le bien-être pour toutes les populations africaines;
- Des citoyens bien instruits et une révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l'innovation pour une société du savoir générale et où aucun enfant n'est privé de scolarité en raison de la pauvreté ou de toute forme de discrimination ;
- des citoyens en bonne santé, bien nourris et ayant une longue espérance de vie ;
- des villes, des communautés péri-urbaines et rurales dynamiques et équipées d'infrastructures de communication, d'assainissement, d'éducation et de santé modernes, d'une économie de marché dynamique, et où les populations ont accès à des logements abordables et décents grâce notamment au financement du logement

et de l'ensemble des services de base essentiels, ainsi qu'à la valorisation et la préservation du capital social;

- des économies structurellement transformées pour créer de la croissance grâce à l'entrepreneuriat, et des emplois décents pour tous ;
- une agriculture moderne pour une production, une productivité et une valeur ajoutée renforcées, grâce à la transformation des produits de base et au commerce des services qui contribuent à la prospérité des agriculteurs et des autres citoyens, à la sécurité alimentaire et à l'équilibre nutritionnel ; et
- un continent qui intègre principalement les processus d'adaptation pour maintenir des écosystèmes sains, préserver l'environnement naturel de l'Afrique en tant que plus grande réserve restante d'eaux cristallines, de forêts anciennes et de terres dans le monde.

D'ici à 2063, les pays africains seront parmi les plus performants en termes de mesures de la qualité de vie dans le monde. Le PIB collectif de l'Afrique sera proportionnel à la part de ses habitants dans la population mondiale et de ses ressources naturelles à l'échelle mondiale, avec des économies qui sont transformées par la science, la technologie, l'innovation, l'entrepreneuriat et la compétitivité.

Niveau de vie élevé, bonne qualité de vie et bien-être.

Un niveau de vie élevé pour tous les Africains se traduira par une augmentation du revenu par habitant et devra atteindre un niveau représentant au moins 10 fois la valeur du niveau atteint en 2013 ; passant de 1 878 dollars E.U.⁴ à 18 878 - 20 000 dollars E.U. Il y aura une réduction considérable du nombre de personnes occupant des emplois vulnérables et une augmentation des opportunités d'emploi pour tous, en particulier, les jeunes. L'augmentation des emplois décents pour tous les adultes en âge de travailler sera le principal moteur de l'augmentation à grande échelle des revenus et de l'amélioration des moyens de subsistance, de la stabilité et de la cohésion sociale. Mettre un terme à la pauvreté sera la priorité absolue des gouvernements africains au cours des prochaines décennies.

Le continent africain passera du statut de continent principalement caractérisé par des pays à faibles revenus et à économies de marché au statut de pays à revenus intermédiaires et ensuite à celui de pays des catégories sociales à revenus élevés et économies de marché dynamiques. L'augmentation des revenus et la création d'emplois, en particulier, grâce à la croissance du secteur privé formel, se traduiront par l'élimination de la pauvreté et la réduction des disparités en matière de revenus entre les zones rurales et les zones urbaines, les hommes et les femmes, et conduira à l'édification de sociétés davantage fondées sur l'inclusion et la cohésion.

⁴ BAD, UA et CEA, Annuaire statistique africain 2013

L'Afrique des 2063 sera un continent dénué de toute forme d'insécurité alimentaire ou nutritionnelle et de la faim d'ici à 2025. Des mesures seront prises qui permettront de parvenir à la souveraineté alimentaire en appuyant la capacité des femmes à produire des aliments sûrs, nutritifs et culturellement acceptables, en favorisant la recherche dans les méthodes de semences et d'exploitation agricoles locales, la protection des semences, des savoirs et des technologies autochtones, la création de banques de semences locales et la garantie de l'accès des femmes agriculteurs, pêcheurs et éleveurs aux ressources naturelles.

En 2025, le retard de croissance sera réduit et ne concernera que 10% de la population jeune et le taux de prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants n'excédera pas 5%. A l'horizon 2063, les enfants, africains ne souffriront plus de retard de croissance ni d'insuffisance pondérale. La vision d'une Afrique prospère, jouissant de la sécurité et de l'équilibre alimentaires, d'une Afrique sans pauvreté sera donc pleinement réalisée.

Pour garantir le droit des citoyens à un niveau de vie élevé, l'Afrique de 2063 sera caractérisée par le droit à une sécurité sociale abordable régie par la loi pour tous les citoyens africains et à une protection sociale pour les handicapés physiques et mentaux, les personnes âgées et les enfants. Les Africains seront libérés de la peur et du besoin, et toutes les installations et les services publics seront accessibles à toutes les personnes, y compris aux handicapés physiques. L'Afrique de 2063 sera une société compatissante et bienveillante.

Citoyens bien instruits et révolution des compétences soutenue par la science, la technologie et l'innovation

En 206, l'Afrique sera le continent le plus peuplé du monde avec la plus grande proportion de jeunes, dont 70 pour cent ou plus seront hautement qualifiés. Le continent aura le pourcentage le plus élevé de citoyens de classe moyenne disposant d'un pouvoir d'achat important.

L'un des facteurs clés de la prospérité de l'Afrique sera son capital humain d'envergure mondiale développé grâce à une éducation de qualité axée sur l'atteinte d'un pourcentage de 100 pour cent de personnes maîtrisant la lecture, le calcul et l'écriture, et qui met clairement l'accent sur la science, la technologie et l'ingénierie. L'accès universel à une éducation de qualité et à des programmes de formation accrédités à tous les niveaux sera inscrit dans la loi. En vue de garantir l'éclosion d'une population dynamique, l'Afrique devra investir dans des services de santé facilement accessibles à une population en perpétuelle croissance et répondre aux besoins de la jeunesse et du nombre croissant de personnes âgées. La baisse des taux de fécondité et des taux de dépendance prévus en Afrique, avec l'émergence attendue d'une classe moyenne, se traduiront par une transition démographique, permettant des taux d'investissement plus élevés par habitant dans le cadre du développement du capital humain et de l'augmentation continue des revenus.

De la maternelle, à l'enseignement primaire, secondaire, technique, professionnel et supérieur, l'Afrique connaîtra une véritable renaissance, grâce à des investissements des gouvernements et du secteur privé dans l'éducation et à la croissance et l'expansion des industries dans les domaines de la technologie, de la science, de la

recherche et l'innovation. Dans l'Afrique de 2063, au moins 70 pour cent de tous les diplômés du secondaire poursuivront des études dans l'enseignement supérieur au sein d'institutions d'enseignement technique et de formation professionnelle (EFTP) et d'universités avec un taux de 70 pour cent de personnes diplômées en sciences, programmes de technologie et d'innovation, jetant ainsi les bases d'économies compétitives fondées sur le capital humain pour compléter la richesse en ressources naturelles dont regorge le continent africain.

L'Afrique en 2063 aura des systèmes d'éducation et de qualifications professionnelles harmonisés avec l'Université panafricaine et plusieurs centres d'excellence à travers le continent, une université virtuelle panafricaine qui utilise la technologie pour fournir une éducation de masse post-secondaire où le secteur universitaire et l'intelligentsia vont jouer un rôle déterminant. Des millions d'africains auront été formés, instruits et qualifiés, avec un accent particulier sur la science, la technologie, la recherche et l'innovation, ainsi que la formation professionnelle, dans tous les secteurs. Contrairement au passé, ce capital humain choisirait de rester sur le continent, plutôt que de migrer, contribuant ainsi au développement socioéconomique du continent. En 2063, l'exode en masse d'africains talentueux, instruits, innovants qui a caractérisé la fuite des cerveaux, des années précédentes, va changer pour faire de l'Afrique, le centre de convergence des meilleurs et des plus brillants au monde; pour reprendre le rôle et le statut, des temps anciens, de la célèbre ville de Tombouctou, dans l'empire du Mali.

Des citoyens en bonne santé et bien nourris

En 2063, chaque citoyen aura plein accès à des services de soins de santé abordables et de qualité et l'accès universel aux droits et à l'information en ce qui concerne la santé sexuelle et procréatrice et ces services seront disponibles à toutes les femmes, notamment aux jeunes femmes, aux adolescentes, aux femmes souffrant d'un handicap, à celles vivant avec le sida et aux groupes vulnérables.

L'Afrique sera débarrassée de toutes les maladies tropicales négligées (MTN) et de toutes les maladies transmissibles et infectieuses comme le virus d'Ebola qui seront entièrement mises sous contrôle. Des systèmes intégrés robustes seront en place pour réduire, de manière significative, les maladies non-transmissibles et celles liées à l'évolution des modes de vie, notamment: l'obésité, le diabète, les maladies cardiovasculaires, les décès dus au VIH / sida, le paludisme et la tuberculose seront réduits à zéro. Des établissements et des infrastructures de santé intégrés et complets seront en place pour offrir des services disponibles, accessibles, abordables, acceptables et de qualité

La population africaine de 2063 sera en bonne santé, bien nourrie et jouissant d'une espérance de vie de plus de 75 ans.

Logements modernes, abordables et habitables

Les villes africaines en 2063 seront bien planifiées avec des systèmes de transport en commun modernes tandis que les communautés rurales seront connectées au reste de l'économie, par la route, l'énergie, les réseaux de communications mobiles, et par des systèmes de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène. Plus de 60

pour cent de la population africaine vont vivre dans les villes / zones urbaines, qui à son tour va générer une part considérable du PIB du continent et de ses activités économiques.

L'Afrique de 2063, bien qu'étant principalement caractérisée par des communautés urbaines, aura des communautés rurales saines, dynamiques, prospères et où il fait bon vivre; qui vont émerger grâce aux nombreuses percées réalisées en termes de productivité agricole, d'investissements dans l'éducation, de renforcement des institutions locales et des infrastructures qui permettent à des populations rurales de devenir les principaux moteurs des chaînes de valeur axées les produits agricoles et les ressources qui génèrent des niveaux de revenus élevés. Les populations des zones rurales pourront profiter des services sociaux et des infrastructures similaires à ceux des zones urbaines.

L'Afrique de 2063 sera une Afrique où chaque citoyen aura accès à des services de base de qualité qui soient abordables et durables tels qu'un logement décent à prix raisonnable ; l'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires adéquates, aux transports et autres services. L'accès à la connectivité Internet à haut débit et à large bande ne sera plus un luxe que seule une minorité peut se permettre, mais un droit pour tous les citoyens.

Les économies transformées

L'Afrique de 2063 sera un continent intégré créateur de richesse cohérente, d'inclusivité et un pôle de tolérance devenu pôle de croissance et de transformation mondiale.

Afin de devenir un pôle de croissance mondiale, le continent doit soutenir et améliorer la récente dynamique de l'Afrique en matière de croissance économique qui est supérieure à la moyenne mondiale, pour les prochaines décennies, tout en relevant vigoureusement les défis liés à la transformation structurelle de la production et du commerce, à la faible connectivité des infrastructures et au manque de ressources humaines adéquates. Il lui faudra également œuvrer pour le renforcement et la modernisation effectifs de ses capacités dans les domaines de la science et de la technologie, grâce à des investissements dans ces secteurs.

L'Afrique sera en 2063, un continent qui aura profité de la stabilité macroéconomique, d'une croissance économique diversifiée, accélérée et inclusive. Elle connaîtra des taux annuels de croissance du PIB d'au moins 7 pour cent; de plus de 25 pour cent pour les investissements et l'épargne. Il y aura aussi des politiques macroéconomiques qui favorisent la croissance, la distribution, la création d'emplois, les investissements et l'industrialisation. Le secteur privé national de l'Afrique va connaître une croissance significative qui représentera plus de 50 pour cent du PIB.

Les activités accélérées dans le domaine de la fabrication entraîneront, en 2063, une croissance qui atteindra au moins 50 pour cent du PIB et sa valeur ajoutée sera cinq fois supérieure. Le secteur va absorber au moins 50 pour cent des nouveaux demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Au moins 90 pour cent de toutes les exportations agricoles seront traités localement (la valeur ajoutée). En 2063, la part

des entreprises de fabrication axées sur la technologie va atteindre 50 pour cent de toute la production manufacturière. L'Afrique participera efficacement aux chaînes de valeur mondiales, et ce, pas en amont mais en aval.

En tant que continent, le PIB collectif de l'Afrique, en 2063, sera proportionnel à la population et à l'abondance des ressources dont regorge le continent ; ce qui va entraîner l'augmentation concomitante de la part de l'Afrique dans la production manufacturière mondiale et les services financiers mondiaux ainsi que sa part dans les produits et les services axés sur le savoir. Le commerce des produits de base connaîtra un essor significatif sur le continent et de géantes entreprises commerciales continentales seront légion avec un mélange du commerce intra-africain et des exportations hors continent. Ces activités seront appuyées par une création accrue de centres de fabrication régionaux, dans le cadre de la valorisation des minéraux et des ressources naturelles de l'Afrique à tous les coins du continent. Un certain nombre d'entreprises détenues majoritairement par les africains compteront, de manière significative, parmi les 500 plus grandes entreprises mondiales. Le retour de la diaspora, avec son apport en termes de talent, d'énergie et de finances dans les économies africaines, jouera un rôle primordial dans le processus de transformation à travers l'Afrique.

L'Afrique continuera d'être l'acteur dominant sur les marchés mondiaux des ressources naturelles y compris l'agriculture et les ressources extractives - pétrole, gaz, minéraux – toutefois, elle percevra une plus grande part des rendements de ses ressources naturelles et assurera leur redistribution équitable à la population africaine en pleine croissance rapide, en particulier, au cours des premières décennies. En 2063, le continent sera plus en mesure de contrôle et d'assurer d'avantage la gestion autonome des industries extractives comme ce fut le cas, avec la mise en place des réseaux d'échanges commerciaux des principaux produits de base et l'augmentation des parts des entreprises gérées par des africains – détenir le contrôle et une participation majoritaire, ainsi que l'augmentation du contrôle des opérations minières tel que prévu dans le cadre de la Vision africaine des mines.

Les économies africaines en 2063 seront structurellement transformées pour assurer une croissance équitable, une juste répartition des possibilités d'emplois décents, des conditions de travail aux normes et sûres, notamment un accroissement de la productivité des femmes, l'accès aux services et aux produits de base et une répartition équitable des revenus. Les économies diversifiées avec une résilience accrue, grâce à des approches systématiques pour la gestion des risques liés aux chocs externes. Cela sera possible grâce au recours accru aux nouveaux produits générés par l'innovation, la compétence, la science, l'esprit d'entreprise, et l'essor des secteurs comme le tourisme, l'économie bleue, les arts créatifs et les services financiers. Les ressources naturelles (renouvelables et non-renouvelables) seront gérées de manière durable afin d'éviter une volatilité accrue- le phénomène de «l'alternance de forte expansion et de récession». Les Fonds souverains intergénérationnels seront mis en place pour protéger le rendement des investissements, l'exploitation et la gestion des ressources de l'Afrique, pour les générations futures.

Le développement économique reposant sur la science et la technologie se traduira par 25 pour cent des entreprises émanant des percées technologiques et des innovations produites et commercialisées par les citoyens africains. Cela se traduira par: une augmentation du nombre de centres régionaux / continentaux de recherche de classe mondiale établis sur le continent qui fournissent des résultats de recherche critiques qui sont des priorités pour l'Afrique et qui favoriseront la transformation des secteurs de l'agriculture, de la fabrication, de l'industrie et l'exploitation des ressources naturelles; la création de centres régionaux et continentaux de recherche de la technologie, de l'innovation et de la compétitivité qui génèrent des idées pour de nouvelles entreprises; et les pôles régionaux / continentaux pour l'industrialisation qui sont définis d'ici à 2020 et entièrement fonctionnels d'ici à 2025.

Agriculture moderne pour une plus grande production et une meilleure productivité, et une valeur ajoutée

Les conditions de vie en Afrique, en 2063, seront grandement améliorées par la création d'une base élargie pour l'agriculture - l'agriculture mécanisée, l'accès aux intrants de production, le financement et le renforcement du rôle des femmes - agriculteurs - permettant ainsi d'accroître la productivité agricole, de rendre la production alimentaire locale suffisamment compétitive pour suppléer aux importations des produits alimentaires et générer des excédents pour les exportations tout en donnant ainsi à l'Afrique, les moyens de nourrir le reste du monde. Ceci favorisera l'augmentation des salaires dans les Etats ayant une main d'œuvre abondante et le ratio capital/travail dans les États qui connaissent une pénurie de main d'œuvre. La transformation de l'agriculture aura également permis d'accroître la commercialisation de l'agriculture et la réduction de la main-d'œuvre employée dans l'agriculture. Cette importante plus-value dans l'agriculture va faciliter la transformation du secteur des produits manufacturés et de la structure des économies africaines.

Une agriculture moderne et productive ancrée dans une solide base de connaissances scientifiques, de production de denrées alimentaires résistantes et de systèmes agricoles solides; de l'autofinancement du développement agricole, sera mise en place d'ici à 2063. Une telle initiative va favoriser une meilleure productivité. En 2063, le paysage rural des exploitations moyennes et grandes détenues et exploitées par des hommes et des femmes africains va refléter une transition naturelle de la petite parcelle, caractéristiques agricoles mixtes des zones rurales de l'Afrique en 2013 à une exploitation de taille plus grande. Mieux, les investissements se traduiront par un approvisionnement régulier en produits agricoles, l'attrait de capitaux financiers par les chaînes de valeur axées sur l'agriculture qui vont créer des possibilités d'emploi. La modernisation de l'agriculture va mettre un terme à la corvée humaine dans l'agriculture. L'agriculture africaine du futur verra le bannissement de la houe et va enfin rendre le secteur moderne, rentable et attractif pour les femmes et les jeunes du continent.

L'Afrique, tout en profitant de ses terres arables inexploitées, sera un acteur majeur dans l'économie mondiale agro-alimentaire. L'agriculture africaine sera un système alimentaire et agricole compétitif qui répond aux exigences liées à une croissance rapide et à la diversification des demandes agro-alimentaires des marchés locaux, nationaux et régionaux intra-africains; et partant, qui répond, de plus en plus aux

exigences d'un marché mondial en croissance et exigeant. En 2025, le commerce intra-africain des produits alimentaires et agricoles aura triplé pour représenter au moins 50 pour cent du volume total des échanges commerciaux formels des produits alimentaires du continent. Cette croissance serait rendue possible grâce une intégration plus élargie et plus solide du marché continental et facilitée par la mise en place d'infrastructures adéquates de marché et du commerce - y compris les routes, les chemins de fer et les services de transport; les TIC; l'irrigation, le stockage et la transformation agricole;- les bourses de marchandises, la mise à disposition des informations sur le marché et d'autres services structurés de facilitation du commerce. On pourra ainsi connecter les agriculteurs aux marchés locaux, nationaux et régionaux à travers un réseau dynamique de chaînes de valeur efficaces des produits alimentaires et agricoles stratégiques.

Economie bleue/océanique de l'Afrique

Il importe de prendre en compte, en particulier, la plus-value des opportunités liées à «l'économie bleue/océanique» qui devrait connaître un essor en 2020. Cela favorisera, entre autres, une connaissance de pointe sur la biotechnologie aquatique et marine pour produire de nouveaux produits; et de la mise en place d'industries maritimes à l'échelle continentale, où les lacs et les fleuves africains représentent des voies navigables et pleinement développées et qui relient les Etats sans littoral en intégrant ainsi leurs marchés au reste du continent et du monde. Les entreprises de pêche africaines vont exploiter ces ressources de manière durable pour le bénéfice des africains et de l'aquaculture axée sur le marché (pisciculture) et permettre de pallier le déficit de l'approvisionnement en poissons. Les mers, les océans, les lacs, les rivières et les plaines inondables de l'Afrique seront en train de générer des minéraux précieux exploités de manière durable à partir des profondeurs des mers et océans, et des lits des lacs; et seront libres de la piraterie, des pêches illégales, non réglementées et non déclarées (pêche INN) et d'autres activités criminelles y compris le déversement illégal de déchets.

Collectivités et économies durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique

L'Afrique en 2063 sera mondialement reconnue comme un continent respectueux de son environnement, sur la base d'un développement durable et de l'énergie renouvelable. L'aspiration de l'Afrique en matière de prospérité sera basée sur une croissance inclusive et un développement durable, pour permettre à l'Afrique de se réappropriier son patrimoine naturel, de bâtir des sociétés prospères et de réduire la vulnérabilité au changement climatique. Si l'Afrique a joué un rôle relativement mineur et a peu contribué à l'accumulation de gaz à effet de serre et au changement climatique connexe, elle reste la région la plus vulnérable aux risques qu'entraîne le changement climatique.

L'Afrique en 2063 aura été transformée à tel point que les ressources naturelles seront gérées de manière durable et que l'intégrité et la diversité de ses écosystèmes seront conservées. La criminalité liée aux espèces sauvages, notamment le braconnage, le trafic et le commerce illégal seront éliminés avant 2025 grâce à une législation et des systèmes de gestion efficaces dans les Etats membres.

Les sociétés africaines vont consommer et produire des biens et services de manière durable. Les systèmes nationaux de comptabilité des revenus seront réformés pour refléter pleinement les changements en matière de richesse en ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.

En 2063, la biodiversité de l'Afrique y compris ses forêts, sa faune et sa flore, ses zones humides (rivières et lacs), ses ressources génétiques, ainsi que ses ressources aquatiques, plus particulièrement ses réserves de poisson et ses écosystèmes côtiers et marins seront entièrement conservés et utilisés de manière durable. Sa couverture forestière et végétale seraient restaurés à son état de 1963; tandis que les parcs nationaux et les zones protégées (terrestres et maritimes) seront bien gérés et les dangers que les menacent auront été éliminés de manière significative.

La dégradation des terres et la désertification auront été stoppées puis inversées. Toutes les terres agricoles seront gérées d'une manière qui est écologiquement et socialement durable. Les pays africains auraient réduit et conservé 90 pour cent au moins de perte de la biodiversité et de tous les habitats naturels.

L'Afrique sera un continent entièrement sécurisé en eau d'ici à 2030. De nouvelles pratiques et technologies seront en place pour assurer une utilisation efficace des ressources en eau et pour développer de nouvelles sources. Environ 90 pour cent des déchets ménagers – l'eau sera recyclée pour compléter l'eau à usage agricole et industriel.

En 2063, les systèmes à faible émission de carbone et résilients au changement climatique seront en place, minimisant ainsi considérablement la vulnérabilité aux risques climatiques et aux catastrophes naturelles connexes. Une telle initiative, va, entre autres, entraîner la réduction des cas de décès par habitant suite à des catastrophes naturelles causées par le changement climatique d'au moins 75 pour cent grâce à la stratégie globale et robuste de réduction et de prévention des risques de catastrophes mise en place plus tôt. Toutes les activités agricoles et industrielles seront entreprises sur la base du respect des normes environnementales et leur durabilité sera certifiée. Un fonds africain pour le changement climatique (ACF) pour régler les questions liées à l'adaptation climatique et l'atténuation des effets pervers du changement sur le continent y compris le développement de la technologie sera pleinement opérationnel et des normes régionales / continentales de certification de la durabilité seront établies.

L'Afrique réalisera son plein potentiel en matière de production d'énergie, et en fait, elle fournira dans un avenir prévisible de l'énergie à d'autres régions qui en feront la demande. La vision stratégique de l'Afrique à cet égard impliquera l'utilisation des sources d'énergie du continent, notamment les énergies renouvelables pour promouvoir la croissance économique et éradiquer la pauvreté énergétique. Les énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydraulique, la bioénergie, marémotrice, géothermique et d'autres énergies renouvelables) représenteront plus de la moitié de la consommation d'énergie pour les ménages, les entreprises et les organisations. Tous les bâtiments urbains vont consommer peu d'énergie et tous les transports en commun urbains fonctionneront à base d'énergies renouvelables et de faible à zéro

émission de carbone. La part des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie aura dépassé le seuil de 50 pour cent. Les pools énergétiques régionaux seront en place quelques décennies plus tôt, tandis que les pools énergétiques continentaux (par exemple le barrage d'Inga) seront pleinement opérationnels avant 2063, rendant ainsi le continent bien éclairé et entièrement alimenté.

Les institutions, les règlements, les systèmes et les processus seront mis en place pour régir la gestion et l'exploitation des ressources naturelles transfrontalières y compris l'eau, les forêts, la pêche, la biodiversité, les ressources génétiques et les ressources énergétiques renouvelables et non renouvelables.

ASPIRATION # 2: UN CONTINENT INTEGRE, POLITIQUEMENT UNI, BASE SUR LES IDEAUX DU PANAFRICANISME ET DE LA VISION DE LA RENAISSANCE AFRICAINE

En 2063 l'Afrique sera devenue un continent souverain, indépendant, autonome et fort qui aura réalisé sa pleine intégration économique et politique.

L'Afrique aura retrouvé la solidarité et l'unité d'action africaines qui sous-tendaient la lutte pour l'affranchissement de l'esclavage, du colonialisme, de l'apartheid et de l'assujettissement économique. En 2020, tous les vestiges du colonialisme auront disparus et tous les territoires africains encore sous occupation seront entièrement libérés. Nous allons prendre des mesures pour mettre fin rapidement à l'occupation illégale de l'archipel des Chagos, de l'île comorienne de Mayotte et affirmer le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Toutes sortes d'oppression, y compris sexuelle, raciale et toute forme de discrimination auront cessées.

L'Afrique en 2063 sera:

- une Afrique unie ;
- ayant des infrastructures de classe mondiale qui sillonnent le continent.

Une Afrique unie (fédérale ou confédérale)

Depuis 1963, la quête de l'unité en Afrique a été inspirée par l'esprit du panafricanisme, en mettant essentiellement l'accent sur la libération et l'indépendance politique et économique. Cet esprit est motivé par le développement fondé sur l'autonomie des peuples africains, avec une gouvernance démocratique qui joue un rôle fondamental pour faciliter l'unité continentale. Ce sont une condition sine qua non pour la renaissance et l'émergence de l'Afrique sur la scène mondiale.

L'Afrique en 2063 aura réalisé le rêve ou accompli la vision des Pères fondateurs d'une Afrique unie, d'une union d'un continent bien gouverné et démocratique. L'unité politique de l'Afrique sera l'aboutissement du processus d'intégration y compris la libre circulation des personnes, la mise en place d'institutions continentales, et l'intégration économique complète.

En 2030, un consensus aura été dégagé sur la forme du gouvernement et des institutions continentaux. En 2045, toutes les mesures juridiques nécessaires à la formation d'un gouvernement d'union continentale auront été prises et une Afrique

unie sera en place avec toutes ses institutions (exécutives, législatives et judiciaires). Les structures de gouvernance régionale, étatiques et locales seront réformées de manière appropriée.

Il y aura une citoyenneté et un passeport africains et l'hymne ainsi que le drapeau de l'Union seront largement adoptés. Il y aura également l'élection directe des membres du Parlement à l'organe législatif de l'Union et le Président de l'Union sera élu au suffrage universel.

Dans le cadre de l'évolution politique vers une Afrique unie, les institutions et les cadres économiques clés, notamment, le Marché commun africain (2025), l'Union monétaire africaine (2030), l'Union douanière africaine 2019 et la zone de libre-échange continentale (2017) auront été établis comme points d'ancrage de la structure de gouvernance d'une Afrique unie.

L'Afrique va connaître une redynamisation de la Solidarité africaine et de l'Unité d'action des fondateurs qui ont soutenu la lutte pour l'émancipation du colonialisme, de l'apartheid et de l'assujettissement économique.

Infrastructures d'envergure mondiale à travers l'Afrique

En 2063, les différentes infrastructures nécessaires (en qualité et en taille) seront en place pour soutenir la croissance accélérée de l'Afrique, la transformation technologique, le commerce et le développement y compris: les réseaux ferroviaires à grande vitesse, les routes, les voies maritimes, les transports maritime et aérien, l'augmentation des investissements dans les TIC, et une économie numérique. Il y aura un Réseau continental de trains à grande vitesse reliant toutes les villes principales / capitales du continent ainsi que par d'autres moyens de liaison, reliant les États insulaires de l'Afrique à la partie continentale. Les autoroutes auront des routes adjacentes et il y aura des pipelines pour le gaz, le pétrole, l'eau, ainsi que des câbles TIC à large bande. Ce sera un catalyseur pour la fabrication, le développement des compétences, le développement de la technologie, la recherche et l'innovation.

L'Afrique va connaître une libéralisation complète du transport aérien et l'application intégrale de la décision de Yamoussoukro grâce à la ratification et l'adoption de tous les traités et protocoles y relatifs, faisant de l'industrie de l'aviation africaine une force positive pour l'intégration régionale, la création d'emplois et la transformation économique

Des investissements dans ces les réseaux d'infrastructures de classe mondiale, bien gérées, seront essentiels pour dynamiser la multiplication des échanges intra-africains de moins de 12 pour cent en 2013 à près de 50 pour cent du portefeuille du commerce de l'Afrique en 2045. Par la suite, une telle initiative va stimuler la croissance au niveau des entreprises panafricaines opérant dans les secteurs de l'exploitation minière, de la manufacture, des finances, de l'alimentation et des boissons; de l'hôtellerie et du tourisme; des produits pharmaceutiques, du design de mode, de la pêche et des TIC ainsi que les différentes opérations destinées à appuyer les entreprises qui génèrent des leaders mondiaux dans leurs secteurs.

L'Afrique sera un continent avec des facteurs de mobilité accrus (travail, capital et compétences), la libre circulation des personnes et l'expansion des institutions commerciales et continentales telles que la Banque centrale africaine, etc. seront entièrement opérationnelles.

Le commerce intra-africain va connaître un essor et la Zone de libre-échange continentale (ZLEC), l'Union monétaire africaine et les instruments financiers connexes seront établis et pleinement opérationnels.

L'union politique sera une réalité bien avant 2063 assortie d'une meilleure connectivité et interconnexion des marchés de la technologie et des finances ainsi que de la libre circulation des personnes, des biens et services qui vont contribuer à l'établissement d'une base économique solide pour promouvoir le commerce intra-africain à des niveaux jamais atteints et à la consolidation de la place de l'Afrique au sein du commerce mondial.

ASPIRATION # 3: UNE AFRIQUE OÙ REGNENT LA BONNE GOUVERNANCE, LA DEMOCRATIE, LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, LA JUSTICE ET L'ÉTAT DE DROIT

En 2063, L'Afrique aura l'expérience approfondie d'une culture de bonne gouvernance, de valeurs démocratiques, d'égalité entre les hommes et les femmes, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit. Cette aspiration reflète le souhait d'une Afrique où les femmes, les hommes, les jeunes, les personnes âgées et toutes les populations du continent pourront profiter des libertés et des droits fondamentaux de participer au développement de sociétés modernes sur leur continent.

En 2063, l'Afrique sera:

- un continent où les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, la justice et l'état de droit sont profondément ancrés; qui respectera et appliquera pleinement les instruments africains des droits de l'homme, notamment la Charte africaine sur les droits de l'homme et ses Protocoles ; et
- caractérisée par des institutions capables d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer l'autonomisation des processus et d'un leadership multisectoriels qui apportent le changement à tous les niveaux.

UNE AFRIQUE OÙ RÈGNENT DES VALEURS ET PRATIQUES DÉMOCRATIQUES ET LE RESPECT DES PRINCIPES UNIVERSELS DES DROITS DE L'HOMME, LA JUSTICE ET L'ÉTAT DE DROIT

D'ici 2063, l'Afrique sera un continent où les valeurs et les pratiques démocratiques, seront ancrées dans la culture politique et le droit, comme prévu dans l'Architecture africaine de gouvernance.

L'Afrique sera un continent où seront organisées des élections libres, justes et crédibles reposant notamment sur i) des systèmes multipartites et pluralistes ii) la transparence dans le processus concurrentiel politique; iii) l'éducation de l'électorat pour faire des choix éclairés et iv) la promotion du panafricanisme, de l'égalité, de la diversité, de l'excellence et de la solidarité. Une presse dynamique, diversifiée, bien formée et responsable qui tient toutes les branches du gouvernement responsable sera la norme. La liberté d'accès à l'information par tous les citoyens, tout en préservant la vie privée, sera un droit inscrit dans la loi.

L'Afrique en 2063 sera un continent qui adhère pleinement aux principes universels des droits de l'homme, de la justice et de la primauté du droit, en particulier au respect et à la protection des droits fondamentaux des femmes et des filles. Tous les États adhéreront pleinement et respecteront la Charte africaine des Droits de l'homme et des Peuples.

La population du continent jouira d'un accès aux tribunaux et système judiciaire, indépendants qui dispensent et rendent justice sans crainte ni traitement de faveur. La corruption et l'impunité appartiendront au passé.

Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux

L'Afrique sera un continent où les institutions sont au service de son peuple- de solides institutions en place et où les citoyens assurent et participent activement au développement et à la gestion économique et de gouvernance. Une bureaucratie compétente, professionnelle basée sur le mérite servira le continent et offrira des services efficaces et efficaces. Les Institutions à tous les niveaux de gouvernement auront la capacité d'établir des priorités, de concevoir, d'assurer la mise en œuvre et le suivi des activités de développement, de manière responsable, avec la pleine participation de la population. Somme toute, le continent sera caractérisé par des États et des institutions solides, démocratiques et générateurs de croissance.

Les collectivités locales seront non seulement responsables de leur développement, mais bénéficieront aussi de la part d'exploitation des ressources naturelles qui leur revient et qu'ils utiliseront au bénéfice de tous en 2025.

ASPIRATION # 4. UNE AFRIQUE EN PAIX ET SÛRE

L'Afrique de 2063 sera ***un continent pacifique et sûr, exempt*** de conflits où règneront l'harmonie et l'entente au sein des communautés à la base. La gestion de notre diversité sera une source de richesse, de transformation sociale et de croissance économique accélérée, plutôt qu'une source de conflit. Les guerres interétatiques et intra-étatiques auront complètement cessées et des mécanismes auront été mis en place pour prévenir et/ou résoudre de toute urgence n'importe quel type de conflit intercommunautaire, de crime organisé et de terrorisme (un obstacle important à la paix et au développement) et d'autres formes de réseaux criminels, tels que la piraterie auront pris fin. Le continent sera exempt de drogue et de traite d'êtres humains. La diversité (ethnique, religieuse, économique, culturel, etc.) sera source de richesse et de croissance économique accélérée plutôt que source de conflit.

Une Afrique prospère, intégrée et unie, et une Afrique fondée sur la bonne gouvernance, la démocratie, et le respect des droits de l'homme, la justice et la primauté du droit sont les conditions préalables nécessaires à un continent pacifique et exempt de conflit.

Une Afrique pacifique et sécurisée sera réalisée en s'assurant que d'ici 2063, l'Afrique aura :

- une culture de paix assurée;
- la sécurité et la sûreté pour tous les citoyens;
- des contributions majoritaires appropriées pour la défense de la sécurité et des intérêts du continent.

D'ici 2020, les armes seront réduites au silence. En 2063, tous les conflits émanant de la diversité ethnique, religieuse, culturelle et toutes les formes d'exclusion sociale auront été éliminées. Les mécanismes nationaux et autres mécanismes de règlement pacifique de conflits seront fonctionnels et une culture de paix sera prodiguée aux jeunes Africains par le biais de l'intégration d'une éducation de paix dans tous les programmes scolaires.

L'Afrique disposera de mécanismes bien construits pour le règlement des conflits, la désescalade des conflits et la réduction de la menace. Les normes des mécanismes de règlement des différends pour l'arbitrage ou la négociation des conflits inter ou intra frontaliers seront en place d'ici 2020.

L'Afrique disposera en outre de mécanismes de coopération pour faire face aux activités criminelles transnationales telles que le trafic de drogue, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité, le terrorisme et les activités connexes par la simplification des mesures juridiques, y compris la mise en place d'ici 2020 d'un système africain de mandats d'arrêt d'un système d'échange d'informations

Le continent aura connu l'amélioration de la sécurité humaine avec de nettes diminutions des crimes violents par habitant et des espaces sécurisés et pacifiques pour les citoyens africains, une sécurité renforcée en Afrique sera la norme pour les personnes, les familles et les communautés.

Un plein contrôle civil des services en uniforme sera effectué. Des services de sécurité compétents, professionnels et dévoués seront la norme et en place sur tout le continent.

En 2063, l'Afrique aura la capacité nécessaire de sauvegarder ses intérêts en assurant un continent pacifique et militairement fort. L'Afrique jouira d'une sécurité renforcée avec une défense, politique et stratégie sécuritaires continentales pour permettre au continent de se défendre.

Des forces terrestres, aériennes et maritimes d'Afrique pour la paix et le règlement des conflits sous l'autorité compétente de l'Afrique unie seront établies et pleinement opérationnelles. De même, des structures et mécanismes nationaux de paix dotés de

capacités permanentes de prévention des conflits et de médiation, ainsi que des capacités renforcées de l'Union africaine dans les activités post conflit de maintien et de consolidation de la paix seront en place. Un commandement naval africain sera en place pour veiller à ce que les intérêts maritimes de l'Afrique soient sécurisés. La cyber-sécurité sera intégrée dans le cadre sécuritaire de l'Afrique, afin que la capacité de protection et de défense soit globale et inclusive.

Les arrangements actuels de paix et de sécurité de l'UA, leur philosophie sous-jacente, les institutions opérationnelles ainsi que les partenariats qui les sous-tendent seront pleinement en phase avec les réalités du terrain et répondront aux besoins de mettre fin aux conflits et d'assurer une paix durable. L'architecture africaine de paix et de sécurité sera pleinement opérationnelle et financée essentiellement par des ressources africaines.

ASPIRATION # 5:UNE AFRIQUE DOTE E D'UNE IDENTITE, DE VALEURS ET D'UNE ETHIQUE, CULTURELLES FORTES

L'Afrique, en tant que berceau de la civilisation humaine, est dépositaire du patrimoine culturel qui a énormément contribué au progrès humain. L'Afrique dotée **d'une identité, de valeurs et d'une éthique, culturelles** en tant que facteur important de la renaissance de l'Afrique sur la scène mondiale au cours de la décennie des années 2010 sera promue et renforcée d'ici 2063. Les peuples africains sont imbus du sens de l'unité culturelle fondamentale, qui a favorisé le sens du destin commun, de l'identité africaine et de la conscience panafricaine.

En 2063, l'Afrique sera un continent où:

- le panafricanisme sera pleinement établi ; et
- la Renaissance culturelle africaine aura atteint son apogée.

Le panafricanisme

En 2063, le fruit des valeurs et des idéaux panafricains seront manifestes à travers tout le continent et au-delà. L'objectif de l'unité des peuples africains et des peuples d'ascendance africaine sera atteint (2025). Une Agence pour les affaires de la diaspora sera établie dans tous les États membres d'ici à 2020 avec la diaspora intégrée dans les processus démocratiques en 2030. La double nationalité pour la diaspora sera la norme d'ici 2025, et surtout toutes les nations sous domination coloniale auront obtenu leur liberté d'ici 2020. Les Idéaux panafricains seront intégrés dans tous les programmes scolaires et les biens culturels panafricains (cinéma, musique, théâtre, etc.) seront promus pour que les arts créatifs africains contribuent de manière significative au PIB, directement et par l'innovation accrue parmi les jeunes d'Afrique, et dans la culture du monde.

La Renaissance culturelle africaine

L'Afrique de 2063 sera une Afrique, où la culture sera promue. Les langues nationales seront le fondement de l'administration et une éthique professionnelle forte sera basée sur le mérite. Les valeurs traditionnelles africaines de la famille, de

la communauté et de la cohésion sociale seront fermement consolidées et le capital social qui en résulte, revalorisé pour servir d'exemple au reste du monde.

L'Afrique sera un continent où le choix du rôle des femmes est varié et comprend le leadership dans tous les aspects de la société. Les chefs traditionnels et religieux, et les jeunes d'Afrique sont les moteurs du changement. Des mécanismes seront en place pour le dialogue intergénérationnel culturel afin de veiller à ce que la culture africaine soit vivante et en constante évolution, tout en restant le pilier de la toile du continent.

L'Afrique est un continent religieux et sa population est également religieuse. La religion et les expressions religieuses jouent un rôle essentiel dans l'édification de l'identité africaine et l'interaction sociale. L'Afrique de l'avenir est celle qui s'oppose avec véhémence à toutes formes de politisation de la religion et d'extrémisme religieux.

Conservation du patrimoine culturel – les langues, les coutumes, les aliments, les traditions qui ne sont pas préjudiciables aux femmes, aux filles, aux garçons et aux hommes seront assurées, notamment par une coopération renforcée dans les domaines de la culture, de la science et de l'éducation. La 10^e édition du grand projet d'Encyclopédie Africana WE DU Bois sera publiée et accessible au public d'ici l'an 2063.

L'Afrique de 2063 verra l'art créatif, le folklore, les langues nationales / littératures africaines et contribuer à la croissance et à la conservation des cultures nationales, avec l'investissement de ressources permettant d'élaborer des programmes d'identification et de conservation de la tradition orale de l'Afrique en 2025. Des festivals culturels panafricains (musique, folklore, cinéma, couture) seront organisés tous les deux ans. La contribution de l'Afrique à la production mondiale des arts créatifs / beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique, folklore et couture) sera d'au moins 15 pour cent et les associations régionales/ continentales pour le cinéma, la littérature, le théâtre, l'art, la couture, la tradition orale seront en place d'ici 2025.

Le Musée africain de l'Histoire, de l'Art et de la Culture seront en place d'ici 2025, pour ouvrir le festival culturel et sportif africain bisannuel de 2025. D'ici là tous les trésors culturels / patrimoine africains seront récupérés en 2025.

ASPIRATION # 6: UNE AFRIQUE DONT LE DEVELOPPEMENT EST TIRÉ PAR SES CITOYENS, SE FONDANT SUR LE POTENTIEL DE SES POPULATIONS, EN PARTICULIER DE SES FEMMES ET DE SES JEUNES, ET PRENANT SOIN DE SES ENFANTS

En 2063, l'Afrique sera un continent où tous les citoyens participeront activement à la prise de décision dans tous les aspects du développement, notamment le développement social, économique, politique et environnemental. L'Afrique sera un continent où aucun enfant, aucune femme, ni aucun homme ne seront délaissés ou exclus.

Bien avant 2063, l'Afrique sera un continent où l'égalité entre les hommes et les femmes sera la norme en matière de participation et d'accès, aux opportunités, avantages et contributions socio-économiques de toutes les couches de la population du continent. Les résultats du développement et de la croissance économique, les discours sociaux et politiques seront pluriels, de telle sorte que les points de vue de tous, sans distinction de sexe, d'appartenance politique, de religion, d'appartenance ethnique, de localité, d'âge ou autres facteurs, serviront à renforcer, à élargir et la participation dans toutes les sphères de la vie.

L'Afrique d'ici 2063 sera un continent où:

- l'égalité entre les hommes et les femmes sera de norme dans toutes les sphères de la vie ;
- la jeunesse engagée et responsabilisée sera de norme; et où
- les enfants seront bien nourris et choyés.

Égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie

L'Afrique en 2063 sera un continent où le rôle crucial des femmes dans la transformation de l'Afrique sera reconnu et leur rôle proactif exploité.

En 2063, toutes les formes de violence et de discrimination (sociale, économique, politique) à l'égard des femmes et des filles, en particulier les violences sexuelles en situation de conflit seront éliminées et elles pourront pleinement jouir de tous leurs droits humains. Autrement dit, toutes les pratiques sociales néfastes (le mariage des enfants, la mutilation génitale féminine, etc.) auront pris fin et les obstacles à la santé et à une éducation de qualité pour les femmes et les filles auront disparu et les inégalités entre les garçons et les filles à tous les niveaux de l'éducation auront cessées.

L'Afrique de 2063 verra la femme africaine devenir totalement autonome, jouissant de l'égalité d'accès et de chances dans toutes les sphères de la vie, y compris de leurs droits humains. Cela signifie que la femme africaine disposera de l'égalité des droits économiques, y compris du droit de propriété et d'héritage, de signer un contrat, d'enregistrer et de gérer une entreprise, de posséder des terres, et de disposer de services de soutien agricoles, et de services financiers et bancaires, tout en obtenant la reconnaissance de la valorisation des tâches non rémunérées en matière de prestations de soins et de travail domestique. Plus de 95 pour cent des femmes rurales auront accès aux moyens de production, y compris la terre, le crédit, les intrants et les services financiers et d'assurance.

L'Afrique de 2063 disposera de la parité pleine et entière entre les hommes et les femmes, ces dernières occupant au moins 50 pour cent des mandats publics électifs au sein des organismes de l'État, régionaux et locaux, et 50 pour cent des postes de direction au sein du gouvernement et du secteur privé. La barrière économique et politique qui limite l'évolution de la femme entravant ainsi une large participation à la transformation de l'Afrique aura enfin été éliminée.

Une jeunesse engagée et responsabilisée et des enfants pris en charge

Les populations jeunes de l'Afrique sont le principal vecteur de la réalisation du dividende démographique et le moteur principal du développement à tous les niveaux. D'ici 2063, les enfants et jeunes Africains seront pleinement autonomisés en tant que pipeline de talent, principaux innovateurs, et en fait continuateurs des avantages de la transformation de l'Afrique. La jeunesse africaine aura la maîtrise totale de la mise en œuvre effective de la Charte africaine des droits de l'enfant qui aura contribué énormément à ce qu'ils y participent activement. Le Chômage déclaré des jeunes aura pris fin et les jeunes Africains auront plein accès à l'éducation, à la formation, aux services de santé, aux activités récréatives et culturelles ainsi qu'aux moyens financiers pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel. Les jeunes seront les pionniers de nouvelles entreprises du savoir et apporteront une contribution significative à l'économie.

D'ici 2063 toutes les formes d'inégalité, d'exploitation, de marginalisation et de discrimination systématiques des jeunes seront éliminées et les questions concernant les jeunes seront intégrées dans tous les programmes de développement.

Toutes les formes de migration et de trafic illicites des jeunes seront éliminées ; et les voyages entrepris par les jeunes en dehors du continent le seront essentiellement à des fins culturelles et récréatives et non à la recherche d'opportunités. Le talent de la jeunesse africaine sera la force motrice de la transformation politique, sociale, culturelle et économique du continent.

Les enfants d'Afrique, qui constituent l'avenir du continent seront bien soignés et protégés contre toute forme de pratiques d'exploitation et de pratiques néfastes pour faire en sorte qu'ils grandissent dans un environnement sûr, stimulant et épanouissant. Les enfants auront plein accès aux soins de santé, à l'éducation et aux activités récréatives. Les dispositions de la Charte africaine sur les droits de l'enfant seront pleinement mises en œuvre d'ici à 2020.

ASPIRATION # 7: L'AFRIQUE EN TANT QU'ACTEUR ET PARTENAIRE FORT ET INFLUENT SUR LA SCENE MONDIALE

L'Afrique émergera en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, résistant, pacifique et influent jouant un rôle important dans les affaires internationales.

D'ici 2063, l'Afrique sera :

- un partenaire important qui participe aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique;
- un acteur assumant l'entière responsabilité du financement de sa croissance et de sa transformation et qui ne sera pas dépendant des donateurs.

L'Afrique en tant que partenaire important dans les affaires internationales et la coexistence pacifique;

Le continent africain aura la place qui lui revient pour assurer la paix et la sécurité dans le monde grâce à ses Sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies avec la jouissance des privilèges qui lui reviennent dans la catégorie des membres permanents, et à la coopération sud-sud approfondie basée sur une politique étrangère commune de l'Afrique. La présence africaine se verra renforcée dans d'autres fora multilatéraux tels que le FMI et la Banque mondiale, ainsi que dans ceux portant sur la sécurité mondiale et régionale.

Nous assisterons à une ré-autonomisation de l'Afrique par elle-même; L'Afrique déterminera son propre avenir, mènera son Agenda et élaborera des cadres de partenariat efficaces avec ses partenaires extérieurs.

Le nouveau rôle et la place stratégique de l'Afrique dans l'arène mondiale seront basés sur des partenariats mutuellement bénéfiques avec le monde extérieur. Une Afrique unie renforcera sa capacité et son rôle dans les négociations internationales économique, sociale de l'environnement et de la sécurité ainsi que sur les réformes des institutions multilatérales, notamment le Conseil de sécurité des Nations Unies, sur la base de la position africaine commune inscrite dans le Consensus de Ezulwini et la Déclaration de Syrte.

L'Afrique devra également continuer à plaider en faveur de la réforme des autres institutions mondiales, y compris la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, ainsi que l'Organisation mondiale du commerce pour améliorer les normes internationales de manière à répondre aux aspirations des pays en développement et à permettre à ces pays de faire face à leurs difficultés.

En 2063, l'Afrique dotée de politiques d'autonomisation, d'institutions capables, de systèmes et de ressources financières et de nombreuses personnes dotées de compétences seront en position de force pour répondre aux exigences de paix et de sécurité et ne plus dépendre des bienfaiteurs extérieurs

Fondé en 2020, l'Institut du leadership panafricain (PALI) attribuera leurs diplômes aux futurs dirigeants de l'Afrique d'ici 2025. Ces jeunes hommes et femmes seront formés de manière adéquate et inculqués dans *un esprit de corps* et des idéaux du panafricanisme, et à leur tour dirigeront l'État du développement actif dans l'esprit de panafricanisme. En 2025, PALI sera le centre de convergence des décideurs, des dirigeants politiques, des chefs d'entreprise, des dirigeants culturels et spirituels, des universitaires, des philosophes africains, des artistes, des linguistes et des faiseurs d'opinion qui, sur une base annuelle se réunissent pour débattre et dégager un consensus sur tous les aspects de la marche inexorable de l'Afrique vers la réalisation de la vision de l'Agenda 2063.

L'Union aura renforcé ses capacités institutionnelles et récupéré l'initiative politique en répondant positivement aux engagements de ses peuples par la collecte et l'allocation de ressources accrues aux activités des organes de l'Union. Avec le renforcement de ses institutions, l'Union aura retrouvé l'initiative politique et aura augmenté sa part dans l'économie mondiale et le commerce international.

L'Afrique assume la responsabilité du financement de son propre développement

D'ici 2063 l'Afrique aura assumé la responsabilité de financer sa propre croissance et sa transformation en comptant sur les donateurs ou sur les exportations des produits de base retirées complètement des facteurs qui façonnent le continent.

Pleinement responsable de ses ressources naturelles, investissant et engageant ses citoyens bien formés et qualifiés du moment, tout en développant le marché des capitaux et des matières premières et les systèmes TIC et de réseaux élargis, l'Afrique sera également en mesure de financer les initiatives du gouvernement de l'Union et d'autres initiatives stratégiques clés, notamment l'Agence spatiale africaine et l'Agence pour les Explorations de l'Arctique et de l'Antarctique et d'océanographie.

De nouvelles sources de financement des économies à forte croissance alimenteront la croissance interne. À lui seul, le marché des capitaux de l'Afrique, avec les marchés de capitaux des États membres, contribueront environ à 30 pour cent du capital d'investissement de l'Afrique mettant ainsi fin à la dépendance à l'aide.

L'Afrique veillera à ce que l'Agenda de développement post- 2015 réaffirme les principes de Rio sur les responsabilités communes mais différenciées, le droit au développement et à l'équité, et la responsabilité et les obligations réciproques, de même qu'elle veillera à garantir une marge de manœuvre pour des politiques et des programmes adaptés à l'échelle nationale. À cet égard, les partenaires de l'Afrique ont un rôle crucial à jouer pour soutenir les efforts de développement du continent par le biais de l'APD et le transfert de technologie en fonction des besoins et des intérêts nationaux.

D'ici 2063 l'Afrique sera en mesure de gérer de manière stratégique les opportunités et les risques présentés par l'évolution d'un monde multi polarisé qui est en train d'être transformé grâce au réalignement important du pouvoir politique et économique.

2.2. Conclusion-Autres scénarios

L'Afrique de 2063 représentée ci-dessus et souhaitée par ses citoyens si elle se concrétisait se traduirait par un continent qui occuperait la place qui lui revient sur la scène internationale. La convergence avec le reste du monde sera reflétée dans le bien-être de ses citoyens, le dynamisme de son économie, l'unité de son peuple, la culture de bonne gouvernance, de démocratie et du respect des droits de l'homme et de l'état de droit qui aura pris racine ; la paix et la sécurité appréciées par ses citoyens, le statut de ses femmes, ainsi que la renaissance culturelle qui sera généralisée sur tout le continent.

D'autres scénarios sont possibles; y compris « le contexte du scénario normal », ou au pire une stagnation.

Le développement économique de l'Afrique au cours des deux dernières décennies a été impressionnant. Avec l'adoption de réformes démocratiques et économiques depuis les années 90, la croissance économique du continent a été en moyenne de 5 à 10 pour cent par an. « le contexte du scénario normal » suppose que les taux de croissance économique et d'investissement de ces dernières années se poursuivent, que sa main-d'œuvre continue de croître, que les prix des matières premières restent élevés, et que les politiques généralement améliorées au cours des deux dernières décennies soient maintenues. Mais dans ce scénario, il n'y a ni action soutenue sur le nouveau programme d'action, ni de mesures prises pour corriger le manque d'inclusivité, l'absence de croissance de l'emploi, une réduction substantielle de pauvreté et une gestion préjudiciable des ressources naturelles pour lesquelles les taux de croissance économique de ces dernières années sont critiqués ; et que la croissance de la productivité n'est pas accélérée et les économies africaines ne sont pas transformées.

Les conséquences d'un «contexte du contexte du scénario normal» sont comme suit⁵:

- seul un nombre restreint de pays, qui ont toujours enregistré une forte croissance au cours des deux dernières décennies, convergeront avec le reste du monde, tandis que la majorité des autres pays ne convergent pas, et les pays fragiles restent fragiles ;
- le revenu net par habitant continue d'augmenter à 1,9 pour cent par an, mais compte tenu de la croissance dans le reste du monde, cependant, les revenus par habitant de l'Afrique seraient effectivement différents de ceux du reste du monde ;
- la classe moyenne augmenterait, mais après des décennies, resterait seulement à un tiers de la population. Près d'un Africain sur cinq côtoierait la pauvreté ;
- enfin, compte tenu de la croissance ailleurs dans le monde, la part de l'Afrique du PIB mondial stagnerait à un niveau faible.

Le scénario de stagnation est celui qui projette une reproduction des schémas de développement de l'Afrique post-libération avec des niveaux élevés de dépendance extérieure, une faible productivité, une faible innovation, et une pauvreté implacable. C'est un scénario de stagnation ou de croissance lente. Dans ce scénario, il n'y aura «ni catastrophe majeure, ni de développement significatif» concernant la transformation du continent africain. Il fait partie de la narration dominante des vingt à trente dernières années où l'Afrique a connu une croissance lente basée sur la formule de contrats à terme dans le cadre de l'ajustement structurel.

Un tel scénario est possible, mais très improbable car il ne sera accepté ni par les citoyens africains, ni par leur gouvernement.

Le tableau optimiste du continent reflété dans « L'Afrique que nous voulons en 2063 » ne signifie pas que le chemin à parcourir sera facile. Comme on le verra dans

⁵ Voir Afrique 2050: Réaliser le plein potentiel du Continent.

le chapitre suivant (3), le continent, malgré les récents progrès, connaît de nombreux problèmes et défis importants auxquels des solutions et des approches créatives sont nécessaires de toute urgence.

Chapitre 3: l'Afrique au cours des cinquante dernières années et aujourd'hui: progrès, défis et enjeux pour l'agenda 2063

INTRODUCTION

Atteindre « l'Afrique que nous voulons en 2063 » décrite au chapitre 2, ne sera pas facile et ne viendra pas automatiquement puisque les revers et rechutes en cours de parcours ne peuvent pas être écartés. Il y aura des défis, mais le succès sera assuré si les pays africains s'appuyaient sur les réalisations passées et tiraient parti des nouveaux débouchés qui se présenteront, ainsi que valeurs culturelles et spirituelles fortes du continent.

Ce chapitre analyse en quatre parties, les progrès, les défis et les opportunités auxquels le continent est confronté dans le cadre de la réalisation de la vision pour l'Afrique en 2063.

La première partie présente un aperçu de la voie du continent vers l'unité politique et l'émancipation économique au cours des 50 dernières années. Elle insiste sur l'évolution politique du continent, notamment la création de l'OUA et sa transformation en Union africaine, ainsi que les tentatives de révision en vue de planifier le développement économique à long terme du continent, grâce aux initiatives telles que la Déclaration de Monrovia, le Plan d'action de Lagos et autres initiatives.

La deuxième fait le bilan de la situation où se trouve le continent aujourd'hui; les progrès et les défis. Ce bilan se fonde sur les sept aspirations décrites au chapitre 2 qui couvre le développement social, politique et économique, ainsi que la démocratie et la gouvernance, la paix et sécurité, les questions relatives aux femmes et aux jeunes, la culture, ainsi que la place de l'Afrique dans le contexte mondial.

La troisième partie examine les leçons tirées des réponses actuelles à ces défis tel que reflété dans les plans nationaux de développement des pays africains, ainsi que ses cadres régionaux et continentaux.

Enfin, le chapitre analyse les conséquences de l'Agenda 2063

3.1 L'AFRIQUE DES CINQUANTE DERNIÈRES ANNÉES (1963-2013): QUÊTE DE L'UNITÉ POLITIQUE ET DE L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUE

3.1.1. Panafricanisme, décolonisation, libération politique et indépendance

Le panafricanisme a émergé au début du 19e siècle en tant que véhicule important dans la lutte des Africains et des personnes d'ascendance africaine pour

l'émancipation et la restauration de leur dignité et contre l'esclavage, le colonialisme et toutes les formes de racisme et d'exploitation raciale. Il a été fondé sur la conviction que les Africains ont une histoire et destin communs, émanant de cultures et de civilisations ancestrales et que l'Afrique est le berceau de l'humanité. Les différents volets du panafricanisme ont donné lieu à la création de l'OUA en 1963 et ont été cristallisés dans les principaux objectifs de l'organisation, inscrits à l'article II de la Charte de l'organisation.

Les objectifs de l'organisation devaient être atteints par l'harmonisation des politiques des pays africains dans tous les domaines. L'OUA qui avait pour mandat d'assurer le suivi du programme politique et socio-économique l'a fait dans cinq principaux domaines à savoir, la décolonisation; la promotion de la paix et de la sécurité; la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance; la promotion des relations internationales et de la coopération; et l'intégration régionale. Toutefois, l'Agenda politique a porté essentiellement les questions de décolonisation, de libération et de lutte contre l'apartheid.

Article II de la Charte de l'OUA

- Renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains ;
- (Coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique ;
- Défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance ;
- Eliminer, sous toutes ses formes, le colonialisme de l'Afrique ;
- Favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

Lorsque l'OUA a été créée, seuls trente-deux pays africains étaient indépendants. Vingt-quatre pays ont été indépendants par la suite dont onze ont bénéficié d'une aide directe de l'OUA. Aujourd'hui, à l'exception de quelques six îles qui sont encore sous domination coloniale directe: Chagos (Royaume-Uni); Île Sainte-Hélène (Royaume-Uni), les îles Canaries (Espagne); Les Açores (Portugal); Madères (Portugal); La Réunion (France); Mayotte (France); et Ceuta et Melilla (Espagne)], et d'autres héritages coloniaux persistants, une réalisation remarquable a été enregistrée dans la décolonisation du continent et l'abolition du régime de l'apartheid.

Événements ayant abouti à la création de l'Union africaine

Le processus de création de l'OUA n'a pas été facile, et cela a affecté l'accomplissement de sa mission d'unité politique et d'émancipation économique. Dès le départ, les États membres ne sont pas parvenus à un consensus sur ce que devait représenter⁶ l'Union africaine à laquelle ils aspiraient. Les dirigeants africains d'alors avaient adopté différentes idéologies en fonction de leurs visions nationales respectives, ainsi les deux objectifs d'une Unité africaine et des méthodes par lesquelles les promouvoir et les réaliser ont été sujets à controverse lors des débats sur la création de l'OUA.⁷

⁶ Connaissance du 21^{ème} siècle: meilleures pratiques et enseignements tirés du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (CEA2011)

⁷ Ibid

Ces différences se sont cristallisées en deux groupes: Monrovia et Casablanca⁸. La question principale était de savoir si l'unité politique du continent devait se réaliser immédiatement ou sur un objectif à long terme, qui évoluerait grâce à la consolidation des États-nations nouvellement indépendants, et à la création de groupes sous régionaux *comme fondements*. Le groupe de Monrovia a préconisé la création immédiate d'une Unité continentale. Toutefois, le groupe de Casablanca a lui, plaidé en faveur d'une approche plus graduelle et l'a remporté ce jour-là en insistant sur la création de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et sa Charte.

Le manque de clarté dans la Charte de l'OUA d'une vision et d'une stratégie claire en vue de la réalisation de l'unité continentale a affecté ses structures, ses organes et ses performances en général. En conséquence, de nombreuses résolutions prises par les organes délibérants de l'OUA et les stratégies élaborées n'ont pas été mises en œuvre. Avec une telle situation, les programmes de l'OUA n'ont pas été menés à bien.

Au cours du Sommet de 1974, à Mogadiscio, les dirigeants africains ont examiné de manière détaillée la performance de l'OUA et lancé un appel en faveur de réformes nécessaires au cours de la mise en œuvre du processus de la Communauté économique africaine (AEC). Malheureusement, en raison de difficultés persistantes et de l'évolution du contexte, l'OUA et l'AEC ont dû être transformées en Union africaine.

L'Union africaine

Certains des principaux défis auxquels l'OUA faisait face, notamment dans le domaine politique, résultaient de la combinaison de son respect rigoureux du principe de la non-ingérence dans les États membres, de sa subordination aux intérêts des États membres et de ses difficultés financières persistantes. La Déclaration de Syrte de 1999 constitue l'effort de réforme important de l'organisation.

L'Acte constitutif de l'Union africaine intègre les objectifs à la fois de l'OUA et de l'AEC et apporte de nouveaux éléments, en vertu de ses principes. Il s'agit notamment d'une plus grande participation des citoyens africains aux activités de l'Union; le droit de l'Union d'intervenir dans un État membre en vertu d'une décision de la Conférence de l'Union, dans certaines circonstances graves comme les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité. Et ce en sus du « droit des États membres à solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité; la coexistence pacifique des États membres et leur droit de vivre en paix et en sécurité; ainsi que la promotion de l'auto dépendance dans le cadre de l'Union ». Tout cela a permis à l'UA de mieux accomplir sa mission.

L'Union africaine a réussi à mettre en place de nombreux organes importants, tels que, le Parlement panafricain; la Cour africaine de justice, La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples; le Conseil de Paix et de Sécurité; le Conseil économique, culturel et social. Elle a favorisé non seulement la participation de personnes, y compris les Africains de la diaspora, mais aussi ses relations avec les

⁸ Ibid

Communautés économiques régionales (CER). Surtout, les États membres se sont engagés vis-à-vis d'une vision panafricaine pour une « Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

Conformément à la vision susmentionnée, l'UA a réussi à formuler plusieurs nouveaux cadres et stratégies dans les domaines tant politiques que socio-économiques, qui sont maintenant, consignés dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Cependant, la question centrale de l'unité politique, ou de la forme qu'elle devrait prendre, reste non résolue; par contre, grâce à la mise en place des communautés économiques régionales a été adoptée.

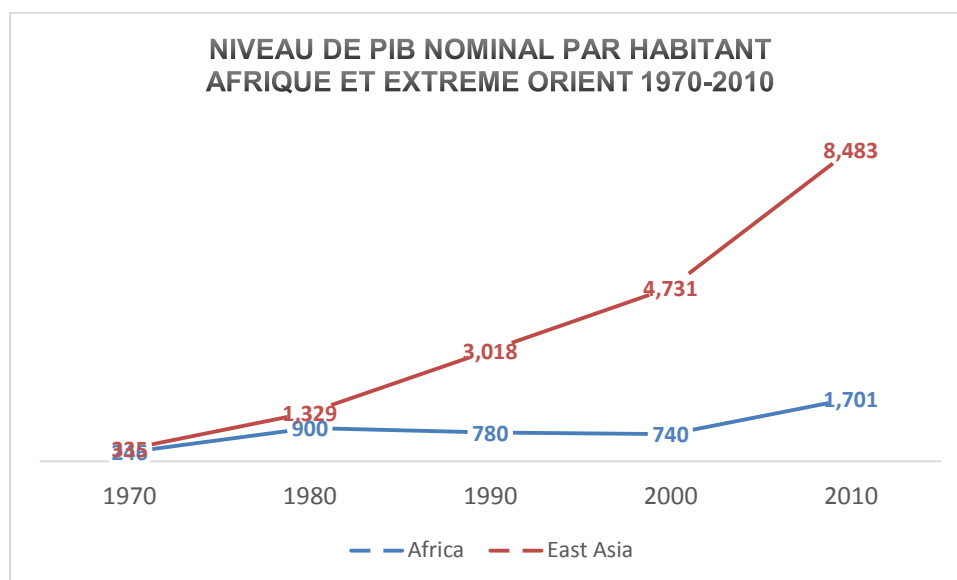
3.1.2. Quête d'émancipation économique

Les pays africains s'étaient préoccupés au départ de l'édification de la nation et de la libération du continent, notamment en Afrique du Sud et de la lutte contre l'apartheid, alors que la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance dans les pays africains indépendants ont été reléguées à l'arrière-plan.

Néanmoins, l'émancipation économique était l'un des objectifs fondamentaux du Mouvement panafricain. L'OUA dès le début a intensifié la coopération dans divers domaines et mis en place des cadres continentaux appropriés visant à faire progresser l'intégration régionale et la réorganisation politique, économique et sociale du continent. À titre d'exemples : i) la Commission économique et sociale (1964) a pour mandat de traiter des questions socio-économiques conduisant à la création d'une zone de libre-échange continentale et d'un Marché commun; ii) diverses commissions sur l'éducation et la culture; la commission chargée de de la Science, de la technologie et de la recherche; et la commission de la santé, de l'assainissement et de la nutrition; iii) le mémorandum sur les responsabilités et le rôle de l'Organisation de l'unité africaine dans les domaines, économique et social (1970) charge d' identifier les priorités de l'Afrique par rapport aux décennies de développement des Nations Unies qui ont été lancées avant la création de l'OUA; iv) la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique (ou la Charte économique de l'Afrique) adoptés lors du dixième anniversaire de l'OUA, qui ont donné lieu à l'adoption de la Convention interafricaine instituant un Programme africain de coopération technique en 1975; et (v) en 1976, la Charte culturelle pour l'Afrique vise à émanciper les Africains des conditions socio-culturelles défavorables et à promouvoir le «Panafricanisme» ainsi que la Déclaration de Kinshasa prévoyant la création de la Communauté économique africaine (AEC) en l'an 2000 avec des communautés économiques régionales (CER) comme piliers.

Cependant, les efforts les plus importants pour le développement de l'Afrique dans le cadre de la vision à long terme étaient les différents cadres et stratégies de développement économique élaborés et acceptés par les dirigeants du continent a la fin des années 70. Ce fut la période où l'Afrique cherchait à s'attaquer à la crise économique et politique grave qui avait touché de nombreux pays africains, d'où la nécessité de trouver des stratégies comme sortie de crises.

Au cours de la première décennie et demie après l'indépendance (1960-1975), l'économie de l'Afrique dans l'ensemble était perçue comme se portant relativement bien sur le plan économique; le taux de croissance du PIB de l'Afrique était en moyenne de 4,5 pour cent le taux de croissance des exportations était de 2,8 pour cent; l'agriculture est montée à 1,6 pour cent et la fabrication des produits à 6 pour cent. Cependant, à la fin des années 70, une grave crise économique a déstabilisé la plupart des pays africains. Au début des années 80, les problèmes économiques, sociaux et politiques dans les pays africains avaient atteint des proportions de crise sans précédent. Les pays africains n'avaient pas réussi à générer et à soutenir la croissance économique pour répondre aux besoins croissants de leurs populations en pleine expansion. Beaucoup de pays ont été confrontés à des problèmes graves de balance des paiements et de dette extérieure, et les pays africains ont largement suivi la gestion de crise quotidienne et de stratégies de survie. La situation a été exacerbée par la crise mondiale de pétrole. C'est à cette époque que les niveaux de revenus par habitant de l'Afrique ont commencé à être différents de ceux d'autres régions - voir figure ci-dessous.



Face à la crise, deux approches et visions concurrentes se posaient i) des visions et programmes conçus et menés de l'intérieur par les Africains; ii) des visions et des plans conçus à l'extérieur de l'Afrique. Ces deux visions avaient des approches différentes au diagnostic du problème ainsi qu'à la prescription. Alors que les initiatives africaines rejetaient en grande partie le blâme sur les problèmes du continent concernant les forces et facteurs extérieurs (colonialisme, relations internationales inéquitables, etc.), les rapports et programmes des acteurs de l'extérieur (surtout les institutions de Bretton Woods) jetaient le discrédit sur « les politiques nationales internes » des pays africains.

En fin de compte, les propres initiatives de l'Afrique avant les années 90 dans un contexte mondial plus large de la guerre froide ont été mises à l'écart par les forces extérieures, qui contrôlaient les économies africaines et leur composante politique. Néanmoins, le leadership africain portait aussi une certaine responsabilité de la

situation en raison de politiques économiques faibles et de déficits des systèmes de gouvernance.

Initiatives africaines pour la croissance et la transformation économique⁹

Pour répondre à la crise de la fin des années 70, l'OUA, en collaboration avec la CEA s'est mobilisée en 1979, pour forger une vision et un plan de lutte contre la crise. Cette tentative a conduit à la Déclaration de Monrovia (1979) ; c'est alors que les stratégies de la Déclaration de Monrovia ont été intégrées dans le Plan d'action de Lagos (1980) et l'Acte final de Lagos (1980). Ces trois visions stratégiques ont ouvert la voie au développement de l'Afrique, fourni un plan d'action concret pour favoriser le développement du continent, et ont été soutenues par des décisions stratégiques pour la réalisation de la coopération et de l'intégration économique. - Voir aperçu en Annexe 1.

Ces initiatives prouvent que l'Afrique a tenté plusieurs initiatives pour définir des visions et plans d'action à l'échelle continentale afin de relever les défis économiques, sociaux et politiques auxquels le continent fait face notamment la crise qui a sévi une décennie et demie après l'indépendance et plus tard. Ces cadres endogènes ont cherché à se tailler des voies alternatives pour l'avenir du continent. Les questions liées à la réduction de la pauvreté, à l'industrialisation, l'agriculture, la science et la technologie, la transformation structurelle, l'intégration et la coopération sont restées au centre de toutes ces initiatives.

Malheureusement, nombre de ces questions n'ont été que partiellement mises en œuvre. Plusieurs raisons ont été avancées à savoir : le manque de moyens; le manque de volonté politique; le manque de ressources; et l'ingérence extérieure. Un facteur important était que le développement de ces programmes relevait surtout d'une approche technocratique et n'était donc pas suffisamment participatif pour galvaniser l'Africain ordinaire.

Initiatives africaines pour la croissance et la transformation économique – de 1979 à nos jours

- La Déclaration de Monrovia (1979)
- Le Plan d'action de Lagos (1980)
- L'Acte final de Lagos (1980) et le Traité d'Abuja (1991)
- OUA: le programme prioritaire de l'Afrique pour la relance économique (1986-1990)
- Le Cadre africain au Programme d'ajustement structurel pour le développement socio-économique et la Transformation (AAF-SAP) – 1989
- La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation (Arusha, 1990)
- La Déclaration de l'OUA sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde (1990)
- L'OUA Re-lance du développement économique et social de l'Afrique: Le Programme d'action du Caire (1995)
- NEPAD - Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

⁹ Mise en œuvre des Visions panafricaines politiques et économiques de l'OUA à l'UA: du Plan d'action de Lagos au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique; Connaissance du 21e siècle: Meilleures pratiques et enseignements tirés du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (CEA2011)

Initiatives venues de l'extérieur

Au nombre de ces principales initiatives conduites de l'extérieur et soutenues essentiellement par les institutions de Bretton Woods au cours des décennies des années 80 et au début des années 90 figurait le Rapport Berg de la Banque mondiale (1981) du nom de « *développement accéléré en Afrique subsaharienne: Un plan d'action* » a la base des programmes d'ajustement structurel (PAS) qui ont suivi. Les programmes d'ajustement structurel ont pris de l'importance dans les pays africains avec des conséquences néfastes sur le développement socio-économique du continent. Dans de nombreux cas, les pays africains endettés étaient impuissants à ne savoir que faire.

Aux termes des programmes d'ajustement structurel, les pays africains étaient contraints de dévaluer leur monnaie, d'élever les taux d'intérêt, de retirer les subventions de l'État, d'abaisser les prestations de services, de réduire le rôle du gouvernement dans les activités économiques, de licencier et de réduire le secteur public conduisant ainsi à la création d'un « État minimaliste ». En réduisant la sphère des activités de l'État dans le domaine de l'économie et en ouvrant les économies naissantes de l'Afrique à la concurrence des économies plus avancées, les PAS ont contribué à ralentir la croissance, à provoquer la désindustrialisation et une dépendance accrue aux exportations de matières premières. Il est rapporté que le taux de croissance réel du PIB était en moyenne de 1,32 pour cent de 1980 à 1989, et en 1990, de revenu par habitant en Afrique étaient d'environ la moitié du niveau en Asie et le quart de l'Amérique latine. Bien que les programmes d'ajustement structurel ne fussent pas à blâmer entièrement pour cette situation, force est de reconnaître qu'ils portaient quand même une grande part de responsabilité.

Ainsi, pendant les années 80 et 90, les pays africains au niveau continental ont continué à approuver des visions et des plans audacieux et clairvoyants pour la transformation socio-économique, tandis qu'au niveau national, des programmes concurrentiels externes ont eu lieu ; au niveau national, de nombreux pays africains ont adopté une approche tout à fait différente et diamétralement opposée aux stratégies adoptées au niveau continental. Ces expériences sont des leçons d'importance cruciale pour l'Agenda 2063, et soulignent qu'il est important de faire en sorte que l'Agenda 2063 soit entièrement intégré dans les plans nationaux et régionaux, et qu'un leadership politique fort soit exercé afin que les engagements consentis au niveau continental soient suivis d'effet au niveau national et régional.

3.1.3. Conclusions

De l'analyse faite du développement politique et socio-économique de l'Afrique depuis la création de l'OUA en 1963, les conclusions suivantes se dégagent:

a) Durabilité de la quête de l'unité politique, de l'intégration, de la dignité et de l'émancipation économique.

Tel qu'indiqué ci-dessus, l'unité politique et l'émancipation économique ont été une quête constante de l'Afrique, depuis l'époque postcoloniale jusqu'à nos jours. Contre vents et marées, le continent a continué à aller de l'avant, en se réinventant, en s'adaptant aux nouveaux défis et en forgeant de nouvelles stratégies appropriées au

moment. L'Agenda 2063 doit être pris dans le contexte de la durabilité de cette quête d'unité politique et de progrès économique du continent.

b) Perspective illusoire de réaliser l'émancipation économique et politique

Depuis 1963, les organisations continentales et régionales de l'Afrique ont tenté de réaliser les objectifs du panafricanisme dont l'aspiration à la dignité humaine et à l'émancipation politique et économique. Toutefois, en dépit des progrès louables accomplis, la tâche n'a pas été facile, et l'Agenda politique et économique reste encore inachevé. Par conséquent, la lutte contre le colonialisme et son héritage doit se poursuivre, car certains territoires africains sont encore sous occupation coloniale directe; la paix et la sécurité doivent être consolidées et la stabilité maintenue par la mise en œuvre totale de l'Architecture africaine de paix et de sécurité. Si la croissance économique a été forte au cours de ces dernières décennies, de trop nombreux africains sont encore embourbés dans la pauvreté et la croissance n'a surtout pas été accompagnée de la création d'emplois.

Entretemps, malgré quelques avancées, la démocratie, les droits de l'homme et la bonne gouvernance demeurent un défi.

D'autre part, l'harmonisation des politiques en matière de coopération et de relations internationales doit être renforcée afin que les États membres parlent d'une seule voix et tirent profit de meilleures opportunités sur la scène internationale; le rythme de l'intégration régionale doit être accéléré pour permettre aux Africains de prendre leur destin en mains.

c) *Raviver l'esprit de solidarité africaine face aux nouveaux défis*

Un esprit de solidarité, de détermination et de sacrifice a été très important dans les efforts déployés par les Africains et leurs dirigeants politiques pour débarrasser le continent du colonialisme, de l'apartheid, y compris les nombreux sacrifices consentis par les « États de la ligne de Front ». Cet esprit devrait être ravivé, surtout chez les jeunes d'Afrique, afin que le continent relève les défis de notre temps.

d) *Un engagement politique fort pour mettre en œuvre les actions concertées*

Selon l'analyse précédant, l'Afrique ne manque pas d'initiatives courageuses pour mettre en œuvre son Agenda politique et économique. Ce qui lui manque, c'est l'engagement à mettre en œuvre des actions concertées; en effet, les accords, les programmes et cadres convenus au niveau continental, sont traduits progressivement en actions au niveau national. Pour y parvenir, l'Agenda 2063 devrait être intégré dans les plans et cadres nationaux et régionaux.

e) La nécessité impérative d'un changement de paradigme

Le continent est aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire. Après des décennies de faible croissance, l'espoir d'un avenir meilleur a été ravivé dans tous les coins du continent. Au cours des dernières décennies, il y a eu une remarquable convergence des systèmes politiques et économiques de l'Afrique; tous les pays ont adopté comme modèles, la démocratie et l'économie de marché. Les tensions idéologiques qui ont divisé l'Afrique dans le passé et agi comme un goulot d'étranglement à l'unité politique et à l'intégration économique ont disparu.

Cependant, l'Afrique doit s'y prendre autrement et adopter un changement de paradigme si elle veut voir se réaliser l'espoir actuel d'un avenir meilleur pour le continent. Les composantes clés de ce changement de paradigme résident dans la participation des citoyens, à parler d'une seule voix dans les affaires internationales et l'obligation de rendre compte des résultats obtenus. Tels sont les quelques éléments qui devraient sous-tendre l'Agenda 2063. Un traitement plus détaillé de certains des principaux facteurs d'une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2063 figure au chapitre 5.

Le changement de paradigme est essentiel si l'on veut trouver une solution aux problèmes et défis auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui (traitée en détail dans la section ci-dessous) et placer le continent sur la bonne voie.

Éléments de changement de Paradigme

- La promotion de la participation effective des citoyens dans les processus de politique publique, de responsabilité du gouvernement, d'ouverture et de transparence à tous les niveaux de gouvernance - national, régional et continental sont de plus en plus reconnus comme conditions préalables à la transformation globale du continent.
- L'Afrique doit parler d'une seule voix et renoncer à souveraineté afin de faire des progrès et de renforcer l'unité collective. Un élément clé de l'Agenda 2063, c'est de chercher à conforter la position de l'Afrique dans l'économie stratégique politique mondiale, sans toucher à ses références historiques d'un «objet passif» à un acteur actif et dynamique. Ce qui veut dire renforcer le pouvoir de l'Union africaine pour lui permettre de parler avec autorité au nom du continent. À cela devrait s'ajouter un suivi rigoureux de la réforme des institutions mondiales clés de gouvernance stratégique telle que l'ONU, le FMI et la Banque mondiale, impliquées dans les plates-formes de la politique des blocs telles que le G8, G20 et BRIC, ainsi que les négociations sur les agendas mondiaux tels que le Cycle de négociations commerciales de Doha; les négociations sur les changements climatiques et l'Agenda de développement post 2015.
- La reddition de comptes sur les résultats obtenus afin que les citoyens du continent puissent réaliser des bénéfices concrets, à partir des initiatives continentales et régionales. L'ancien style de gestion à savoir l'élaboration d'initiatives au niveau continental et qui ne sont pas mises en œuvre au niveau régional et national doit cesser. L'Agenda 2063 doit être axé sur des résultats avec l'obligation de rendre compte de la prestation des programmes plutôt que de mettre l'accent sur les processus purement normatifs.

3.2. L'AFRIQUE AUJOURD'HUI: PROGRÈS, DÉFIS ET IMPLICATIONS DE L'AGENDA 2063

Les réalisations de l'Afrique au cours des quinze dernières années sont importantes. Dans toute la région, la croissance économique s'est fermement installée (et cette croissance n'est pas due qu'à l'exportation des matières premières), grâce à l'augmentation des exportations et de l'investissement direct étranger. Si l'actuelle courbe de croissance se maintient, les recettes devraient doubler en vingt-deux ans. En outre, la stabilité politique, la paix et la sécurité ainsi que les réformes en matière

de gouvernance ont changé le paysage politique. Les femmes et les jeunes expriment de plus en plus leurs opinions lors de la prise de décision. Face à la baisse de l'aide, l'Afrique finance de plus en plus son propre développement grâce aux recettes d'exportation, au commerce et aux transferts de fonds, entre autres.

Toutefois, à côté de ces développements positifs, des défis énormes persistent ; de plus, cette image positive masque d'importants écarts entre les régions et entre les pays.

Les sections suivantes présentent une évaluation de l'Afrique d'aujourd'hui, de ses progrès et de ses défis dans le contexte des efforts en vue de réaliser la Vision de l'UA qui est de « **bâtir une Afrique intégrée, prospère et en paix, dirigée par ses citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale** » et les sept aspirations africaines décrites au chapitre 2.

3.2.1. Une Afrique prospère, fondée sur une croissance inclusive et sur le développement durable

L'Afrique de 2063 prévue dans cette aspiration est un continent prospère, dont les citoyens ont un niveau de vie élevé, sont bien instruits, constituent une main-d'œuvre qualifiée ; dotée d'économies transformées, d'une agriculture productive et d'écosystèmes sains, avec un environnement bien préservé ; un continent résilient aux changements climatiques.

L'évaluation de la situation actuelle de l'Afrique à l'aune de quatre paramètres essentiels dans la réalisation de l'aspiration africaine à la prospérité fondée sur la croissance inclusive et le développement durable est la suivante :

- Développement social et humain: la pauvreté, les inégalités, l'emploi les revenus, la santé, l'éducation, la sécurité et la protection sociale, la démographie et l'urbanisation;
- Transformation économique et création d'emplois: la croissance économique, le secteur privé, le développement, l'industrialisation, l'industrie manufacturière, le commerce et l'investissement;
- Agriculture et économie bleue/océanique: production et productivité agricoles; et
- Gestion de l'environnement et des ressources naturelles: la biodiversité, les forêts, la faune, la terre, la désertification et le changement climatique.

Développement social et humain en Afrique

L'Afrique a fait beaucoup de progrès dans le domaine du développement social et humain au cours des dernières années. Les niveaux de pauvreté sont en baisse, les revenus sont en hausse et la situation de la santé et de l'éducation s'améliore¹⁰. L'indice de développement humain (IDH) s'améliore avec une croissance annuelle de 1,5 pour cent et 15 pays africains figurent désormais parmi les pays dont le

¹⁰ Perspectives économiques africaines 2014

développement humain est classé dans la catégorie moyen à élevé¹¹. Cependant, 34 des 43 (soit 79 pour cent) pays classés dans la catégorie faible du développement humain sont des pays d'Afrique, et aucun pays africain ne figure dans la catégorie des pays ayant un développement humain très élevé. Globalement, cela démontre que malgré des progrès louables le continent est toujours en retard par rapport aux autres régions.

Des améliorations dans les activités génératrices et non génératrices de revenus ont eu un impact positif sur le développement humain en Afrique¹². Certains pays ont enregistré des améliorations dans leurs activités tant génératrices que non génératrices de revenus. (C'est à dire l'accès aux soins de santé et à l'éducation), tandis que dans d'autres pays (par exemple, les pays riches en ressources), les revenus augmentent plus rapidement que l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Dans ces pays, la croissance n'a pas une base assez large et ne se traduit pas assez vite en développement humain. Dans quelques autres pays, les résultats sociaux s'améliorent plus rapidement (santé et éducation) que la situation des revenus. Ces investissements dans le capital social devraient produire des résultats positifs en termes de développement accéléré, une fois que les entraves à la croissance économique auront été supprimées.

Pauvreté, inégalités, revenus et faim

Selon les principaux indicateurs, la pauvreté en Afrique est en baisse pour la première fois au cours d'une génération. La proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (avec moins de 1,25 \$EU / jour) est passée de 56,5 pour cent en 1990 à 48,5 pour cent en 2010¹³. En outre, un certain nombre de pays ont atteint ou sont près d'atteindre l'objectif des OMD qui est de réduire de moitié la pauvreté vers 2015. Cependant, la pauvreté s'est aggravée dans plusieurs autres pays. Dans l'ensemble, les améliorations demeurent fragiles et réversibles en raison de la montée des inégalités et de l'exposition aux chocs (économiques, politiques, sociaux et environnementaux).

Malgré les progrès, l'Afrique demeure le continent où le taux de concentration de la pauvreté est le plus élevé. Le nombre d'Africains vivant en dessous du seuil de pauvreté a en effet augmenté, passant de 290 millions en 1990 à 376.000.000 en 1999 et à 414.000.000 en 2010¹⁴. La part de pauvreté mondiale de l'Afrique est passée de 15 pour cent en 1990 à 34 pour cent en 2010. Le continent a par ailleurs accompli peu de progrès dans ses efforts pour réduire la pauvreté; le revenu moyen par habitant dans le cadre de l'extrême pauvreté en Afrique est resté presque constant entre 1990 et 2010.

De l'avis général, la croissance économique rapide de ces dernières années n'a pas pu se traduire en une réduction de la pauvreté correspondante et importante ou en de meilleures conditions de vie pour de nombreux Africains. Un facteur clé est la structure de la croissance. Par exemple, les progrès importants accomplis dans la

¹¹ Ibid

¹² Ibid

¹³ Rapport sur les OMD en Afrique, 2014.

¹⁴ Ibid

réduction de la pauvreté en Éthiopie et au Rwanda sont liés à la croissance rapide du secteur agricole, contrairement aux pays où la croissance pas eu de réduction de la est plus liée aux secteurs extractifs, tels que l'Angola, le Nigeria et la Zambie.

L'exclusion et les inégalités entre les hommes et les femmes sont les principales sources de pauvreté¹⁵. L'Afrique serait la deuxième région la plus inégalitaire du monde après l'Amérique latine; l'indice de Gini pour 2000-2009 était de 43,9 contre 52,2 pour l'Amérique latine et les Caraïbes¹⁶. Cependant, les progrès de l'Afrique ont été plus rapides que ceux d'autres régions et la plus forte baisse de l'inégalité dans les années 1990 et 2000 s'est produite en Afrique.

L'exclusion et l'accès inégal aux opportunités économiques et sociales inhibent les droits humains et contrecarrent aussi bien l'amélioration des moyens d'existence que le développement des compétences que l'expansion économique peut offrir. Par exemple, l'accès inégal à l'éducation et les obstacles au marché du travail excluent non seulement les jeunes qui vivent dans les zones rurales ou urbaines à faible revenu, mais excluent également les femmes et les personnes handicapées des emplois lucratifs des secteurs productifs qui nécessitent une main-d'œuvre qualifiée. Les jeunes par exemple sont ainsi enfermés dans un cercle à emplois peu qualifiés des secteurs à faible production et à faible rémunération, ce qui favorise la pauvreté. 51% seulement des jeunes de 15 à 24 ans ont des emplois rémunérés. Le fait que la main-d'œuvre qualifiée n'augmente pas est un facteur qui réduit lui aussi la compétitivité et les possibilités d'attirer des investissements capables de promouvoir la diversification économique et le progrès technologique.

L'inégalité que subissent les femmes dans l'accès à la propriété et au contrôle des terres est un facteur majeur qui sous-tend l'inégalité dans de nombreux pays africains; lutter contre l'inégalité en Afrique nécessite l'amélioration de l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des terres¹⁷. L'Agenda 2063 ne réussira que s'il change le visage de la pauvreté chez les femmes africaines.

D'après les projections de l'Africa Progress Panel (2014), l'éradication de la pauvreté en une génération est une action ambitieuse mais non impossible puisque les perspectives sont déterminées plus par les politiques adoptées par les gouvernements que par les tendances passées.

La pauvreté a une autre dimension : c'est le rapport pauvreté-faim en Afrique. Entre 1990 et 2013, l'Afrique a réduit la faim de 23 pour cent¹⁸. Toutefois, les performances varient de pays en pays; quatre pays ont atteint l'objectif des OMD en 2013 (Ghana, Angola, Malawi et Rwanda), six pays sont près de l'atteindre, et 29 pays ont fait des progrès modestes à, modérés. La réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants reste une tâche ardue. Globalement, l'Afrique est encore loin d'atteindre l'objectif des OMD concernant la faim.

Les principaux défis qui freinent la lutte contre la faim en Afrique sont, entre autres : la mauvaise performance du secteur agricole; le changement climatique et la

¹⁵ L'inégalité se mesure dans l'accès au revenu, aux opportunités économiques, aux biens productifs (la terre) et à l'utilisation des services publics (éducation et santé)

¹⁶ Rapport sur les OMD en Afrique, 2014.

¹⁷ Rapport sur les OMD en Afrique, 2014.

¹⁸ Ibid

sécheresse; les conflits; et plus récemment les épidémies de maladies (comme le virus Ebola).

Les stratégies de réduction de la pauvreté devraient donc inclure une croissance économique générale, la création d'emplois et des investissements importants dans la constitution du capital social en termes d'accès à l'éducation et à la santé, ainsi que la réduction de l'exclusion et des inégalités des chances. Tel qu'indiqué dans la Position africaine commune sur l'Agenda post 2015, les pays africains doivent donner la priorité à la transformation structurelle et au développement centré sur les populations, dans leur lutte contre la pauvreté.

Protection sociale et sécurité sociale

La sécurité et la protection sociales peuvent contribuer énormément à ce que la croissance entraîne la réduction de la pauvreté et des inégalités, tel que le démontre l'expérience en l'Europe, en Amérique latine et en Asie. En outre, la lutte contre les inégalités par la protection sociale permet une croissance plus inclusive en contribuant à une croissance tirée par la demande intérieure. Il est également important de souligner que la sécurité sociale est un droit humain et une nécessité économique et sociale.

En Afrique, le système de sécurité sociale contributif basé sur l'emploi couvre à peine 10 pour cent des travailleurs, en raison de la dominance de l'économie informelle, du secteur rural, et de l'augmentation de l'emploi informel. Il en résulte un important déficit de la couverture de sécurité sociale sur le marché du travail. Par ailleurs, les pays africains ont mis en place de nombreuses stratégies et des programmes de protection sociale non contributifs, y compris les transferts de fonds, les programmes de travaux publics et une variété de régimes de sécurité pour les pauvres et les plus vulnérables. Il s'agit notamment de 123 programmes de transferts de fonds dans 34 pays et de plus de 500 programmes de travaux publics. Le nombre de pays africains dotés de programmes de protection sociale est passé de 21 en 2010 à 37 en 2013, doublant presque en nombre en trois ans seulement¹⁹. En outre, presque tous les pays africains ont des programmes de régimes de sécurité – sur un échantillon de 48 pays, 45 étaient dotés de transferts conditionnels en nature, 13 de transferts

Quelques mesures de politique générale sur la pauvreté et la faim en Afrique :

- la diversification économique et la transformation structurelle sont essentielles, et la croissance accélérée, inclusive et diversifiée ainsi que des politiques de distribution efficaces permettront de réaliser l'objectif ambitieux de réduction de la pauvreté ;
- les gouvernements africains devront privilégier la transformation structurelle et le développement centré sur les personnes ;
- la stabilité macroéconomique et le modèle de croissance économique sont des facteurs importants de l'accélération de la réduction de la pauvreté. Les politiques relatives à la fiscalité, à la monnaie et au taux de change doivent être alignées sur les objectifs de réduction de la pauvreté du secteur ;
- les pays qui ont pu s'attaquer aux inégalités ont également réussi à accélérer la croissance et à réduire la pauvreté - une forte inégalité réduit l'impact qu'a une forte croissance sur la réduction de la pauvreté;
- il est nécessaire d'investir dans des programmes de protection sociale - la protection sociale en Afrique ne couvre que 20 pour cent du quintile le plus pauvre contre 50 pour cent en Asie centrale et 55 pour cent en Amérique latine et dans les Caraïbes ;
- des stratégies doivent être mises en place pour répondre aux caractéristiques suivantes qui décrivent la pauvreté en Afrique: (i) la prédominance de la pauvreté rurale; et (ii) la féminisation de la pauvreté ;
- le chômage est un énorme défi, et l'Afrique en 2013 aura le taux de chômage mondial le plus élevé. La création d'emplois décents est donc une priorité stratégique.

¹⁹ Rapport sur les OMD en Afrique, 2014.

monétaires conditionnels, 39 de transferts inconditionnels en nature, 37 de transferts monétaires inconditionnels et 39 de programmes de travaux publics.²⁰

Ces efforts ont eu un impact positif sur la réduction de la pauvreté et de l'inégalité. Certains de ces programmes sont assez vastes comme le Programme de protection productif (PPMP) éthiopien, qui touche 8 millions de bénéficiaires dans 1,5 million de foyers. Parmi les autres expériences nationales, on peut citer celles de Maurice, de l'Afrique du Sud, de la Namibie, du Rwanda (où les soins de santé universels couvrent 90 pour cent de la population), du Ghana, du Nigeria, du Sénégal, du Kenya, du Mozambique et de la Tanzanie. Plusieurs pays fournissent également de la nourriture d'urgence (Bénin, Burkina Faso, Mali, Niger, etc.).

Mesures visant à améliorer la protection sociale

- Atténuer les risques auxquels les travailleurs et les agriculteurs africains de l'économie informelle font face grâce à des programmes d'assurance novateurs.
- Protéger et construire des actifs productifs en cas d'urgences provoquées par des inondations, des sécheresses, des mauvaises récoltes;
- Protéger et renforcer le capital humain grâce à des transferts d'argent en espèces et à d'autres mesures de soutien.
- Injecter des ressources dans les programmes de protection sociale bien conçus des économies locales peut engendrer des dividendes et des retombées en termes de croissance économique locale et de création d'emplois et renforcer la cohésion sociale.

Au niveau continental, l'Union africaine a adopté le Cadre de politique sociale (SPF), qui vise à encourager les États membres à étendre la couverture et à fournir un ensemble minimum de services aux pauvres et aux personnes vulnérables. Le Plan de protection sociale vise les travailleurs de l'économie informelle et les travailleurs ruraux puisque l'immense majorité de la population active travaille dans l'économie informelle et dans le secteur rural à faible couverture de sécurité sociale.

Toutefois, les mesures actuelles sont loin d'être appropriées, en raison de²¹: (i) le sous-financement: seulement jusqu'à 2 pour cent du PIB sont consacrés à la protection sociale contre 4 pour cent pour la moyenne mondiale, et la plupart des États membres de l'UA y consacrent moins de 2 pour cent de leur PIB; (ii) la couverture limitée- 20 pour cent seulement des citoyens africains bénéficient d'une protection sociale, dont les pensions de vieillesse et les subventions aux personnes handicapées; (iii) les nombreuses interventions fragmentées, lancées par les donateurs et les projets disjoints dont les approches systématiques sont limitées; et (iv) l'efficacité et l'efficience limitées des systèmes de sécurité sociale existants.

Pour renforcer la sécurité sociale et la protection sociale, les pays africains doivent adopter une stratégie à deux volets.

- tout d'abord, pour se protéger contre la pauvreté, les pays africains doivent mettre en place une base de protection sociale et un ensemble de mesures pour améliorer l'accès aux soins de santé essentiels et à la sécurité du revenu de base pour les enfants et les familles, les femmes et les hommes en âge de travailler, en particulier dans l'économie informelle et le secteur rural, et les personnes âgées. En moyenne, en y

²⁰ Ibid

²¹ Au niveau international, les principaux partenaires ont mis au point des stratégies de protection sociales pour les pays en développement : l'Agenda de l'UE pour le changement (2012), la stratégie africaine de protection sociale de la Banque mondiale (2012-2022) et les paliers de protection sociale du l'OIT qui inspire l'engagement politique et le travail d'autres organisations internationales comme le G20 et l'OCDE.

consacrant 5 pour cent du PIB, les États membres garantiront la protection sociale minimale susmentionnée. Un espace budgétaire existe pour ces stratégies dans de nombreux pays;

- ensuite, en vue d'assurer progressivement les prestations de sécurité sociale de niveaux garantis par l'extension des systèmes de sécurité sociale contributifs ciblant les unités économiques des ménages dans l'économie informelle et le secteur rural.

Éducation et développement des compétences

L'Afrique doit améliorer considérablement son capital humain pour réaliser la transformation économique prévue dans le cadre de l'Agenda 2063. Cette transformation nécessite une transition des secteurs à faible productivité aux secteurs à forte productivité, ce qui est nécessaire à l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des économies africaines dans une économie mondiale fondée sur le savoir. Cela se traduira par l'amélioration des revenus, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être général des citoyens africains.

Les récentes performances de croissance de l'Afrique peuvent être attribuées pour la plupart à la cueillette des « fruits mûrs accrochés bas » en rapport avec les réformes d'orientation macroéconomiques, la stabilité politique, l'amélioration du climat des affaires et l'exportation de produits de base²². Même si elles sont importantes pour relancer la croissance économique, elles ne sont pas en soi suffisantes pour soutenir et développer la croissance sur le long terme²³. Le continent doit améliorer considérablement la qualité et la quantité de son capital humain de manière significative, renforcer les capacités essentielles, et élargir les compétences pour pouvoir exploiter les nouvelles possibilités d'emploi et technologiques dans une économie mondiale fondée sur le savoir. L'amélioration du capital humain permettra également de préparer les pays à mieux tirer parti des possibilités et à atténuer les risques dans un monde en évolution rapide.

Le rôle crucial de l'éducation dans la croissance et la transformation économique a été démontré par des recherches récentes²⁴. Une importante corrélation positive existe entre les deux, avec des taux de rendement allant de 5 à 12 pour cent pour chaque année scolaire supplémentaire, et des taux plus élevés pour l'enseignement supérieur par rapport à l'enseignement secondaire. La trajectoire de la croissance économique des soi-disant tigres asiatiques reflète fidèlement la formation de leur capital humain. En vue de constituer leur capital humain, les pays africains doivent revoir leurs systèmes éducatifs à tous les niveaux, en vue de les adapter à l'économie mondiale d'aujourd'hui (et d'avenir) fondée sur le savoir, ainsi qu'aux valeurs de la Renaissance africaine et à l'émergence de l'Afrique sur la scène mondiale.

²² L'Afrique à l'horizon 2050 : réaliser le potentiel du continent

²³ L'Afrique à l'horizon 2050

²⁴ Barro et Lee. Nouvelles données sur le niveau de scolarité dans le monde, 1950-2010.

Cette section analyse les progrès accomplis et les défis en ce qui concerne : l'enseignement fondamental (primaire et secondaire) et l'enseignement supérieur, y compris la science et la technologie.

Enseignement fondamental (enseignement primaire et secondaire)

Partis d'un niveau relativement bas, les pays africains ont fait des progrès spectaculaires, par rapport au reste du monde, en ce qui concerne la scolarisation au niveau primaire. Le taux net de scolarisation du continent a augmenté de 24 pour cent au cours de la période 1990-2011²⁵. En outre la parité garçons-filles s'est nettement améliorée. Le nombre d'enfants non scolarisés est passé de 40 millions en 1999 à 22 millions aujourd'hui. La politique qui consiste à dispenser un enseignement primaire universel gratuit et obligatoire dans de nombreux pays y a beaucoup contribué.

Problèmes du système éducatif

- Certes l'éducation primaire gratuite a été un facteur positif, mais dans de nombreux cas le coût du matériel d'apprentissage a rendu la scolarité inabordable pour les familles pauvres. Les pays post-conflit comme le Libéria ont de sérieux problèmes à améliorer leur enseignement primaire en raison de la pénurie de ressources et de l'immense demande.
- Les taux d'achèvement du cycle primaire sont faibles en général; 28 pour cent des pays disposant de données ont des taux d'achèvement en dessous de 60 pour cent. En outre, les progrès dans l'achèvement sont aussi lents. Un des problèmes clé est que pour étendre l'accès à l'éducation, un certain nombre de pays a recruté de nombreux enseignants non qualifiés, c'est ainsi que les enseignants et le développement professionnel sont devenus des préoccupations majeures.
- Malgré les progrès réalisés dans l'accès à l'éducation, l'on estime qu'un enfant sur trois abandonne sans avoir acquis les compétences de base en lecture et en mathématiques. L'éducation primaire de médiocre qualité a un impact significatif sur les perspectives d'emplois pour les jeunes, et ceci à son tour perpétue la pauvreté intergénérationnelle. Ainsi, les programmes spéciaux sont nécessaires pour résoudre les problèmes d'abandon scolaire.
- La disparité entre garçons et filles en matière d'éducation a été considérablement réduite au niveau primaire, mais l'écart existe toujours, en particulier dans les zones rurales et urbaines pauvres - 23% seulement des filles pauvres des zones rurales vont jusqu'à la fin du cycle primaire.

Toutefois, les faibles taux d'achèvement et les problèmes de qualité et de pertinence de l'enseignement continuent d'être des préoccupations majeures. Par rapport à d'autres régions, les progrès de l'Afrique laissent beaucoup à désirer. La couverture scolaire pré primaire est de 17 pour cent contre 48 pour cent en Asie du Sud, 57 pour cent en Asie de l'Est et 70 pour cent en Amérique latine.

En outre, la lente transition démographique en Afrique signifie que le continent devra considérablement étendre l'enseignement fondamental dans les prochaines décennies pour suivre le rythme de la croissance démographique pendant que d'autres régions réaffecteront les ressources pour développer l'enseignement post-primaire et améliorer la qualité de l'éducation à tous les niveaux²⁶.

La hausse du taux de scolarisation primaire a stimulé le taux d'alphabétisation dans de nombreux pays africains, bien que les taux moyens d'alphabétisation atteignent 50 pour cent dans l'ensemble. En général, les pays qui ont des taux élevés d'achèvement du cycle primaire ont des taux élevés d'alphabétisation des jeunes. En raison des faibles taux d'achèvement, de la mauvaise qualité et de la

Leçons pour accélérer la réalisation des OMD en matière d'éducation

- Accélérer la participation du secteur privé dans l'éducation;
- Améliorer la science, la technologie et l'innovation (STI) pour étendre l'accès et améliorer la qualité de l'éducation ;
- S'attaquer aux causes profondes des faibles taux d'achèvement et mettre en place des mesures correctives ;
- Améliorer la gestion de l'éducation et les capacités de planification.

²⁵ Rapport sur les OMD en Afrique, 2014

²⁶ L'Afrique à l'horizon 2050

disparité entre les systèmes éducatifs et les exigences du marché du travail, ainsi que la nécessité de créer des emplois pour une population de jeunes en pleine croissance, de nombreux pays africains ont pris des initiatives d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP).

Enseignement supérieur

Investir dans l'enseignement supérieur²⁷ permettra aux pays africains de constituer le capital humain crucial (ingénieurs, médecins, comptables, juristes, etc.) nécessaire pour construire des sociétés et des économies modernes et compétitives. L'enseignement supérieur apporte un soutien direct au développement économique en produisant de nouvelles connaissances, renforçant les capacités permettant d'accéder à la mine mondiale des connaissances et d'adapter ces connaissances pour les utiliser au niveau local.

Dans la période qui a immédiatement suivi les indépendances, l'enseignement supérieur dans la plupart des pays africains a été considéré comme un « bien public » et les institutions d'enseignement supérieur ont reçu le soutien budgétaire direct des gouvernements africains. Cependant, avec les crises de la fin des années 1970 et 1980, l'ère des ajustements structurels a provoqué la réduction des fonds alloués à ce secteur. La combinaison de cette situation avec l'envolée des inscriptions a eu pour conséquence un sous-financement grave des institutions africaines d'enseignement supérieur. L'association de cette situation avec conflits généralisés et les mauvaises conditions économiques qui prévalaient dans de nombreux pays africains, explique le déclin rapide des institutions africaines d'enseignement supérieur, dont certaines étaient comparables aux meilleures dans le monde (par exemple, l'Université de Makerere en Ouganda, l'Université d'Ibadan au Nigeria).

La demande actuelle pour l'enseignement supérieur s'est accrue rapidement. Par exemple, le nombre d'étudiants a triplé, passant de 2,7 millions en 1991 à 9,3 millions en 2006 et il devrait atteindre 18-20 millions d'ici 2015²⁸. Selon les estimations l'Afrique dispose actuellement de plus de 800 universités et 1 500 établissements d'enseignement supérieur²⁹. Le nombre d'universités privées a rapidement

Défis dans l'enseignement supérieur

- Le sous-financement: au cours des dernières décennies, le taux d'inscription a monté en flèche mais le financement a diminué entraînant une chute de la qualité et de la pertinence. Entre 1991 et 2005, les effectifs ont triplé (croissance de 8,7%), alors que dans le même temps le financement public a diminué de telle sorte que le financement annuel par élève est passé de USD 6800 en 1981 à USD 980 en 2005 ;
- Avec la baisse des financements, dans toutes les disciplines, 70% seulement des postes de professeurs nécessaires ont été pourvus, certains taux étant aussi bas que 30-40 pour cent;
- Le leadership et la gestion sont faibles, et, en raison de la baisse du financement, la qualité et la recherche sont en baisse et les mécanismes institutionnels d'assurance qualité sont soit absents, soit faibles ;
- La pertinence du programme d'études dans de nombreux établissements d'enseignement supérieur est discutable étant donné que la plupart des étudiants continuent de s'inscrire dans les disciplines "douces" - en 2004, 28 pour cent seulement étaient en science et en technologie. Cette situation est aggravée par le fait qu'en Afrique, 0,3 pour cent seulement du budget est alloué à la Recherche & au Développement (R&D).
- Il existe une inadéquation entre l'enseignement dispensé et les capacités requises par le marché de l'emploi, avec pour résultat le gaspillage des rares ressources de l'éducation et le chômage.

²⁷ Universités, Grandes Écoles et Écoles polytechniques

²⁸ Olugbemiro Jegede (2012) État de l'enseignement supérieur en Afrique

²⁹ Ibid

augmenté passant de 7 universités privées en 1960 à 27 en 1990, et l'on estime qu'en 2006, l'enseignement supérieur a été assuré jusqu'à 22 pour cent par le secteur privé³⁰. L'importance des prestataires privés d'enseignement supérieur est démontrée par les statistiques suivantes: Ouganda (7 publics et 27 privés); Somalie (40 universités, toutes privées); Afrique du Sud (21 publics et 87 privés); Ghana (6 publics et 42 privés); et (Nigeria (36 fédéraux, 37 d'État et 45 privés)³¹. Cette croissance des établissements privés supérieurs a permis de satisfaire la demande croissante pour l'enseignement supérieur, mais elle a posé des questions de qualité et de normes.

Partout sur le continent, l'investissement dans l'enseignement supérieur a été important et concret ; selon le Rapport de l'UNESCO sur la science de l'année 2010, l'investissement dans l'enseignement supérieur en Afrique a atteint en moyenne 4,5 pour cent du PIB, chiffre proche de la moyenne générale des pays en développement. De même, la recherche scientifique a augmenté, avec la publication de 11 142 articles d'examen collégial en 2008.

Malgré la croissance des inscriptions dans le supérieur et l'augmentation rapide du nombre d'institutions tant publiques que privées d'enseignement supérieur, le stock africain de capital humain est relativement faible et de qualité variable. Les pays africains risquent d'être marginalisés dans une économie mondiale fortement concurrentielle, en raison de faiblesses dans l'enseignement supérieur. L'investissement à long terme est nécessaire pour à la fois redynamiser l'enseignement supérieur et soutenir le développement des centres d'excellence en sciences, ingénierie et technologie, ainsi que pour inverser la fuite des cerveaux.

La deuxième décennie de l'éducation de l'Union africaine présente des stratégies spécifiques pour la relance du secteur de l'enseignement supérieur.

Deuxième décennie de l'éducation: enseignement supérieur

- Encourager une plus grande mobilité des universitaires, des chercheurs, du personnel et des étudiants et la reconnaissance des diplômes des différentes régions par l'harmonisation des structures des diplômes
- Mettre en place un espace africain consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, qui va se concentrer sur les systèmes institutionnels et nationaux d'assurance qualité et promouvoir la recherche de haut niveau et la formation postuniversitaire pertinentes adaptées pour résoudre les problèmes de l'Afrique;
- Adopter et adapter l'enseignement ouvert et à distance en tant que mécanismes de prestation d'enseignement en Afrique, comme d'autres continents l'ont fait, pour permettre à l'Afrique d'augmenter de manière significative, jusqu'à au moins 50 pour cent, les inscriptions dans l'enseignement supérieur dont le taux aujourd'hui est de 6 pour cent (en mode face à face);
- Utiliser efficacement les TIC pour la prestation de l'enseignement, de la communication professionnelle, pour développer, acquérir, produire et distribuer les connaissances, les aptitudes et les compétences à travers le continent; et
- Créer des centres d'excellence dans les régions du continent pour réaliser r des études postuniversitaires solides et mettre en place une solide base pour la recherche et l'avantage concurrentiel mondial.

³⁰ Ibid

³¹ Ibid

Au niveau continental, des progrès sont en cours, comme le montrent les exemples suivants : (i) la Convention révisée d'Arusha dont l'objectif est de promouvoir la coopération panafricaine pour la reconnaissance mutuelle des diplômes universitaires (par exemple, l'instrument juridique pour la stratégie de l'UA sur l'harmonisation) a été signée à ce jour par 20 pays; (ii) la création de l'Université panafricaine (PAU) pour promouvoir l'enseignement supérieur et permettre de répondre aux besoins en matière de développement de l'Afrique, grâce à l'innovation dans la formation et la recherche, en mettant l'accent sur la science, la technologie et l'innovation; (iii) le Programme de bourses Mwalimu Nyerere de l'Union africaine lancé en 2007 par la Commission de l'UA ; ces bourses permettent aux jeunes africains d'étudier dans des universités réputées ; et (iv) un mécanisme africain d'évaluation de la qualité (AQRM) a été mis en place pour soutenir le développement de la culture institutionnelle de la qualité et de l'engagement en faveur de la qualité.

Les domaines d'action de l'Agenda 2063

- Investir dans l'éducation préscolaire;
- Renforcer les compétences essentielles par l'élargissement de l'accès à l'éducation primaire pour tous, aborder la question des abandons scolaires et apporter des solutions aux problèmes de la qualité
- Améliorer la qualité et la pertinence de la formation aux compétences techniques et professionnelles pour répondre aux besoins en matière de compétences de pointe et de formation de la majorité de ceux qui sont impliqués dans l'économie informelle; et
- Revitaliser l'enseignement supérieur par l'élargissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et de la pertinence;
- Renforcement du capital humain pour des économies axées sur la connaissance et l'innovation; et
- Exploiter les ressources régionales et continentales pour améliorer de manière significative la formation du capital humain

Ces mesures et d'autres qui ont été prises aux niveaux national et régional reflètent la prise de conscience des décideurs africains en ce qui concerne l'importance de l'enseignement supérieur pour le développement du continent. Toutefois, le rythme est lent et les efforts fournis dans le cadre de la réforme doivent être renforcés afin que les aptitudes et les compétences requises pour une économie compétitive au niveau mondial soient rapidement disponibles dans tous les pays africains.

Pour que l'Afrique constitue le capital humain de base dont elle a besoin elle doit faire augmenter les inscriptions au niveau préscolaire, intensifier les taux d'achèvement des cycles primaire, secondaire et supérieur et accroître le taux d'alphabétisation. Il est nécessaire d'assurer d'urgence l'accès à une éducation de qualité, notamment l'accès universel à l'éducation secondaire pour tous les enfants, en accordant une attention particulière au taux de rétention et de réussite des filles, de même qu'il est nécessaire d'accroître les taux d'inscription des filles et des femmes à des études en STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) pour permettre à l'Afrique de parvenir à une industrialisation et une transformation économique rapides.

Les pays africains ont besoin d'un leadership dynamique et engagé et de faire des investissements à long terme pour permettre au continent de combler le déficit de capital humain et de compétences pour transformer les vies et édifier des économies compétitives. L'enseignement supérieur est l'épine dorsale de la Recherche et développement (R&D), un domaine où l'Afrique accuse un retard important. Certes l'Afrique du Sud et le Nigeria peuvent jouer le rôle d'acteurs mondiaux de développement de la technologie, y compris la recherche aérospatiale, mais de nombreux pays africains ont mal développé les capacités de R&D, peu développées

qui sont dominées par les hommes. La recherche et développement, en pourcentage du PIB, varie de 0,3 pour cent à 1 pour cent dans la plupart des pays africains, par rapport aux pays européens (Finlande 3,5 pour cent, Suède 3,9 pour cent), États-Unis (2,7 pour cent), ainsi que le Japon, Singapour et la Corée (2-3 pour cent)³². Toutefois, en 2003, les ministres africains en charge de la science et de la technologie ont pris l'engagement d'augmenter la R&D à au moins 1 pour cent en cinq ans, montrant ainsi que les décideurs africains sont pleinement conscients du problème.

Santé

Malgré l'actuelle épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest, des progrès notables ont été réalisés dans le secteur de la santé dans de nombreux pays africains au cours des dernières décennies. Cependant, l'état actuel de la santé sur le continent montre également que de nombreux défis demeurent. Les progrès accomplis dans la réalisation de certains objectifs de santé liés aux OMD sont brièvement mis en évidence ci-dessous³³:

- **Mortalité infantile:** de fortes baisses du taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ont été réalisées; le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans à l'échelle du continent a chuté de 145 décès pour 1000 naissances vivantes en 1990 à 80 décès pour 1000 naissances vivantes en 2012, soit une baisse de 44 pour cent. Le progrès annuel s'est aussi nettement amélioré, avec une hausse de 1,4 pour cent dans la période allant de 1990 à 2000 à 3,8 pour cent dans la période comprise entre 2000-2012. Cependant, les progrès réalisés sont insuffisants et ne peuvent permettre au continent d'atteindre l'objectif des OMD d'ici 2015.

Caractéristiques et défis de la santé

- Le continent a 12 pour cent de la population mondiale, mais 25 pour cent de sa charge de morbidité, 70 pour cent des personnes vivant avec le VIH et le SIDA vivent en Afrique et 50 pour cent des décès des moins de 5 ans se produisent en Afrique. La charge de morbidité élevée de l'Afrique freine de manière significative la croissance économique. L'actuelle flambée de l'Ebola en Afrique de l'Ouest l'illustre pleinement, elle pourrait être responsable d'une baisse de la croissance de 2,5 à 4 pour cent au Libéria, en Guinée et en Sierra Leone ;
- Le renforcement des systèmes de santé est une préoccupation majeure car la plupart des systèmes de soins de santé sont gravement sous-financés. L'on estime à 53 le nombre de pays qui ont signé la Déclaration d'Abuja qui les engage à allouer 15 pour cent de leurs budgets au secteur de la santé. La plupart de ces pays n'ont pas atteint cet objectif et certains de ceux qui l'ont réalisé l'ont fait en utilisant des fonds des donateurs, donc non durables ;
- Certes les maladies infectieuses comme cause de mortalité et de morbidité ont diminué dans le reste du monde, mais elles demeurent les causes les plus fréquentes de décès en Afrique en raison de la mauvaise gestion de l'environnement, de la faiblesse du système de l'eau et de l'assainissement et du faible niveau de connaissance des pratiques de base de la santé dans les ménages ;
- L'urbanisation croissante et les changements de mode de vie, pourraient être à l'origine d'une augmentation importante des décès liés aux maladies cardio-vasculaires et respiratoires, ainsi qu'au diabète;
- Le paludisme continue de causer de nombreux décès évitables et d'entraver le développement dans les régions où il est endémique; la distribution mondiale du produit intérieur brut par habitant montre une corrélation frappante entre le paludisme et la pauvreté³. Il est donc impératif que l'Afrique lutte contre cet obstacle majeur au développement. Cette lutte dans son ensemble coûte près 3,0 milliards de dollars par an en moyenne, soit environ US \$ 4,02 par Africain exposé au risque⁷.

³² Simon. E (2008) État actuel des statistiques internationales sur la Science en Afrique.

³³ Rapport sur les OMD en Afrique, 2014

- Mortalité maternelle: des progrès notables ont été enregistrés par rapport au taux de mortalité maternelle qui a chuté de 870 pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 470 en 2013, soit une baisse de 47 pour cent. Le nombre de femmes qui meurent des suites de grossesse et de complications à l'accouchement a diminué de près de la moitié en 2010 par rapport à 1990. Toutefois, le continent est loin d'atteindre cet objectif, à cause du manque d'accès aux services de santé communautaires, en particulier dans les zones rurales, du taux élevé d'accouchement chez les adolescentes et du nombre limité des accoucheuses qualifiées.
- VIH et SIDA: les tendances en ce qui concerne le VIH et le sida chez les adultes ont été inversées grâce à une forte volonté politique et à l'amélioration de l'accès aux médicaments antirétroviraux et aux autres mesures. Les taux de prévalence du VIH ont diminué, passant de 5,89 à 4,7 pour cent entre 1995 et 2012, et, entre 2010 et 2011, l'accès aux médicaments antirétroviraux a augmenté de 48 pour cent à 56 pour cent. Cependant, quelques 25 millions de personnes vivent encore avec le VIH et le sida en Afrique australe, en Afrique de l'Est en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest.
- Paludisme: l'incidence, la prévalence et les décès dus au paludisme ont diminué au cours de la dernière décennie en raison de l'élargissement des traitements, des soins et des mesures préventives. Cependant, le fardeau du paludisme reste élevé, en particulier pour les enfants de moins de 5 ans qui continuent de souffrir de manière disproportionnée. Par exemple, en 2012, on estime que 90 pour cent des 627 000 cas de paludisme déclarés dans le monde entier se sont produits en Afrique australe, en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, 77 pour cent de ces cas étant des enfants de moins de 5 ans.

Au niveau continental, diverses initiatives sont en cours pour relever aux défis du continent liés à la santé - voir encadré.

Pour l'avenir, les mesures suivantes devront être prises en compte:

- a) Les gouvernements africains devraient s'engager à mettre en place des systèmes de soins de santé financièrement viables, qui assurent un accès équitable, alignés sur les priorités de santé tout en étant dirigés et financés au niveau local ; en veillant notamment à :
 - assurer l'appropriation par les pays du financement de la gestion des financements des

Objectifs continentaux de santé
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Santé maternelle</u>: « <i>Aucune femme ne doit mourir en donnant la vie. Toutes les femmes en âge de procréer doivent avoir plein accès aux soins de santé sexuelle et reproductive intégrés et à l'accouchement en milieu hospitalier</i> » • <u>Santé infantile</u>: « <i>L'Afrique doit atteindre zéro décès des moins de cinq ans sur le continent</i> » • <u>Santé maternelle, néonatale et infantile</u>: Afin d'assurer la continuité des soins, en particulier, ceux de SMNI, les efforts seront intensifiés pour promouvoir l'intégration des services, en particulier au niveau des soins de santé primaires.. • <u>VIH / SIDA</u>: « <i>Vers une incidence zéro et zéro décès dû au VIH et au SIDA</i> » • <u>Tuberculose</u>: « <i>Une Afrique sans tuberculose (zéro décès, maladie ou souffrance due à la tuberculose)</i> » • <u>Paludisme</u>: « <i>Ensemble avec nos partenaires vers une Afrique sans paludisme</i> » • <u>Les maladies non transmissibles</u> • <u>Les maladies tropicales négligées</u> • <u>Les maladies infectieuses des (urgences de santé publique)</u>: les gouvernements africains devraient s'engager à créer un continent capable de prévenir, détecter, contenir, éliminer et faire face aux épidémies et autres risques de santé publique attribuables à des maladies humaines et animales grâce à la coopération multisectorielle et à des partenariats solides. • <u>Financement des soins de santé</u>: « <i>Des soins de santé de qualité partout en Afrique, tout le temps</i> »

soins de santé, y compris de l'augmentation des financements nationaux;

- faire participer les parties prenantes pertinentes au financement de la prestation des soins de santé;
- mobiliser les ressources, surtout locales et internationales, pour le financement de la santé; et
- aligner la politique et le financement des donateurs sur les priorités du gouvernement national et les priorités locales.

Le continent doit explorer au maximum certaines possibilités qui pourraient effectivement changer le scénario actuel de financement de la santé. Il s'agit entre autres de la création du financement groupé au niveau national pour le financement de la santé, ce qui pourrait nécessiter la responsabilité sociale des entreprises ainsi que la fiscalité

La baisse et l'imprévisibilité de l'aide au développement oblige l'Afrique à se tourner vers ses ressources internes pour les soins de santé de son peuple. L'Afrique doit mobiliser des ressources internes pour la promotion de sa santé, encourager le partenariat public-privé dans le financement de la santé et la prestation de services, tout en favorisant l'équité grâce à une couverture maladie universelle. Des régimes d'assurance maladie respectant la culture et le contexte spécifique (communauté) devraient être mis en place pour garantir l'accès aux services, en particulier pour les personnes défavorisées et les plus vulnérables. Le système de santé, défini dans toute son ampleur, devrait être renforcé par des investissements soutenus, pour améliorer les déterminants sociaux de la santé.

Le rapport qualité-prix restera un élément essentiel de la politique de la santé et les processus devront continuellement être améliorés pour assurer l'efficacité et réduire les gaspillages. Des mécanismes de responsabilisation devront être mis en place à tous les niveaux pour s'assurer que ceux qui ont des devoirs demeurent responsables envers ceux qui ont des droits dans le cadre des responsabilités qui leur ont été confiées et des ressources dont ils sont dépositaires.

- b) L'agenda africain de la santé pour 2063, en raison du profil démographique du continent, demande de se concentrer à la fois sur les besoins en matière de santé des jeunes et sur les maladies chroniques dégénératives des personnes âgées. La proportion de personnes âgées dans la population africaine est passée de 6 pour cent à 13 pour cent de la population totale. La partie nord de l'Afrique est plus touchée par ce phénomène puisque la proportion de personnes

Mesures stratégiques pour la santé

- S'attaquer vigoureusement et réduire les niveaux élevés de maladies transmissibles et non transmissibles sur le continent ;
- Prendre des mesures préventives pour limiter la progression des maladies chroniques dues aux modes de vie;
- Renforcer les systèmes de santé, constituer une capacité technique et instituer des réformes de santé qui prévoient la décentralisation des systèmes de santé dans le but de promouvoir l'accès universel ;
- Mettre en place des stratégies de financement durable pour assurer la prestation de santé de base universelle pour tous ;
- Rendre les services de santé accessibles à tous grâce à des politiques sociales durables telles que la mise en place de systèmes d'assurance santé robustes, en remplacement des subventions qui existent actuellement dans la plupart des pays africains.

âgées atteint jusqu'à 25 pour cent de la population totale dans certains pays. Le programme de santé africain pour le millénaire devra être soutenu pour répondre aux besoins des plus jeunes tout en veillant également à ce que les services de santé répondent efficacement aux besoins essentiels de la population âgée.

- c) Les modes de vie de plus en plus changeants, en particulier l'abandon de l'alimentation traditionnelle riche en fibres pour une alimentation riche en sucre et raffinée, associé à l'adoption croissante d'autres habitudes comme le tabagisme et le stress urbain dans les centres d'urbanisation rapide laissent présager un conglomérat de facteurs de risque pour les maladies non transmissibles. L'accent mis actuellement sur les soins de santé primaires est par conséquent insuffisant pour relever les défis de santé en perspective. Ainsi les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques pour intégrer les soins pour les maladies non transmissibles dans les soins de santé primaires, tout en renforçant la base technologique des services de soins de santé secondaires et supérieurs. De tels investissements ne sont pas seulement à forte intensité de capital, mais nécessitent également un nouvel ensemble de compétences de la part des décideurs, des responsables de programmes et des travailleurs de la santé.

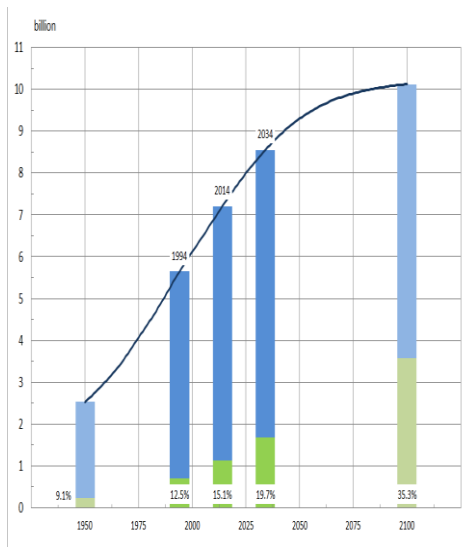
L'amélioration de la santé des citoyens africains nécessitera des stratégies globales et une approche multidimensionnelle qui résout le problème de l'accès à l'eau et à l'assainissement, de l'autonomisation des femmes, de la nutrition, de l'accès aux services de base et de l'amélioration de l'éducation, plutôt que l'approche verticale étroite qui a caractérisé les efforts entrepris jusqu'à présent.

La Déclaration d'Abuja relative à la santé et le paludisme Alliance des dirigeants africains, pointe sur un engagement politique fort à l'amélioration de l'état de santé de l'Afrique et cet élan doit être maintenu, y compris la mobilisation du continent, sous les auspices de l'UA pour répondre à l'épidémie d'Ebola dans l'ouest Afrique. Les engagements d'intégrer la santé sexuelle et reproductive et les droits, la planification familiale et services VIH / SIDA par le renforcement de l'action sur les engagements antérieurs pour améliorer maternelle, néonatale et de l'état de santé de l'enfant, en veillant à l'intégration nécessaire de faciliter les synergies entre le VIH / SIDA, la tuberculose, le paludisme et programmes de santé maternelle, néonatale et infantile doivent être suivies par le biais vigoureusement.

Tendances démographiques

Depuis 1950, la taille et la croissance de la population de l'Afrique sont à la hausse, passant d'environ 229 à 1200 millions en 2014, soit respectivement 9,1 et 15,1 pour cent de la population mondiale totale. Cette proportion devrait atteindre 19,7 et 35,3 pour cent en 2034 et 2100 respectivement (voir Figure 1). Pendant cette période, la population africaine augmentera beaucoup plus rapidement que le reste de la population mondiale.

Figure 1— Évolution de la population mondiale et part relative (%) de la population africaine, 1950-2100



Source: Nations Unies, Département des Affaires économiques et sociales, Division de la Population (2013). World Population Prospects: The 2012 Revision, DVD Edition.

Le modèle de répartition de la population varie selon les pays et les sous-régions, et au fil des ans la répartition géographique de la population va changer. L'Afrique de l'Est est la sous-région la plus peuplée aujourd'hui; d'ici 2100, l'Afrique de l'Ouest occupera ce rang. L'Afrique centrale est, et restera la sous-région la moins peuplée du continent.

La population africaine est jeune avec une moyenne d'âge de 20 ans en 2014, par rapport à une moyenne mondiale de 30 ans. D'ici 2050, la moyenne d'âge pour l'Afrique passera à 25 ans, alors que la moyenne pour l'ensemble monde passera à 38 ans. La proportion d'enfants âgés de 0 à 14 ans dans la population totale devrait baisser de 42,2 pour cent en 2000 à 30,6 pour cent en 2050, tandis que le pourcentage de la population en âge de travailler, soit de 15 à 64 ans, pourrait augmenter de 54,5 pour cent à 62,8 pour cent entre les deux périodes et devrait être de 63,7 pour cent en 2100.

Le continent enregistre une urbanisation rapide (voir section suivante). La migration est intense en Afrique et prend des formes diverses. Il y a d'abord l'exode rural, qui contribue à l'urbanisation rapide ; il y a aussi des mouvements de populations entre

Quelques actions prioritaires dans le cadre de l'urbanisation et des établissements humains

- **Amélioration du logement et la suppression des bidonvilles** constituent une priorité majeure, étant donné la célérité de la croissance de la population urbaine et le retard enregistré en matière de fourniture de logement et de services. Ce qui nécessitera l'amélioration des cadres juridique, institutionnel et réglementaire, ainsi que le renforcement des capacités.
- **Financement du développement urbain**: pour répondre aux besoins existants et potentiels de développement des infrastructures, des facilités, du logement etc., des approches innovantes de financement doivent être adoptées. Il existe déjà des bonnes pratiques émergentes telles que le partage de la propriété foncière, le fonds pour le développement municipal, les marchés obligataires urbains, l'amélioration de l'efficacité génératrice de revenus, etc.
- **Aménagement de l'espace et fourniture de services**: les populations urbaines à croissance rapide ont besoin d'avoir accès à des services de base dans des domaines tels que l'eau, l'assainissement, l'électricité, le transport, la gestion des déchets. Des stratégies innovatrices qui mettent l'accent sur la résistance au stress et la croissance écologique hypocarbone doivent être mises au point.
- **Renforcement de la base de production des économies urbaines**: les centres urbains contribuent de façon significative au PIB des pays d'Afrique et sont susceptibles de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la création de l'emploi. Ainsi, les petites et grandes villes d'Afrique peuvent constituer une force motrice majeure pour la transformation du Continent. Il est indispensable de mettre en place des politiques et institutions idoines afin de s'assurer de la réalisation du potentiel.
- **Amélioration des systèmes de gestion et des cadres juridiques et de gouvernance**: nombre de pays ont pris des mesures significatives au cours des dernières décennies mais ces mesures n'ont pas été efficaces au point de relever le défi d'une urbanisation rapide.
- **Sécurité urbaine et réduction des risques de catastrophes**: la nécessité impérieuse de créer des zones et quartiers urbains exempts de danger, de trafic de drogues et de criminalité, ainsi que des risques liés au changement climatique.

les pays où la délivrance de visas est limitée ; il y a les jeunes Africains qui tentent leur chance en dehors du continent, et enfin un bon nombre de déplacements forcés, dus à des facteurs tels que les guerres civiles, les sécheresses, les pénuries d'eau et les catastrophes naturelles. L'exode rural met en relief des problèmes de développement tel que l'accès à la terre, les infrastructures et la fourniture des services de base, ainsi que l'emploi.

Les changements démographiques en cours en Afrique, y compris l'urbanisation rapide, l'augmentation rapide de la main-d'œuvre, le changement de la structure d'âge sont complexes et ont de profondes implications pour le développement humain et la transformation structurelle du continent. La question clé est de savoir comment l'Afrique peut tirer parti et exploiter cette dynamique pour s'assurer qu'elle n'entrave pas mais stimule plutôt sa croissance économique et sa transformation structurelle.

La transformation de l'urbanisation rapide en une opportunité nécessite de nouvelles approches stratégiques de développement et de gestion des villes d'Afrique. L'exploitation du dividende démographique d'une explosion de la population de jeunes résultant du changement de la structure d'âge et entraînant des avantages économiques, sociaux et environnementaux peut se faire par le processus suivant. Étant donné que les populations jeunes prennent de l'âge et ont moins d'enfants que les générations précédentes, l'exploitation de la population en âge de travailler se produira probablement dans de nombreux pays. Lorsqu'il y a plus d'adultes en âge de travailler que d'enfants et de personnes âgées, le fardeau de dépendance de la population en âge de travailler est plus léger, car les personnes à soutenir avec le même revenu et les mêmes biens sont moins nombreuses. Cela crée une occasion d'opportunité pour épargner sur les soins de santé et autres services sociaux, améliorer la qualité de l'éducation, accroître la production économique du fait que plus de personnes travaillent, investir davantage dans la technologie et les compétences pour renforcer l'économie et créer la richesse nécessaire pour faire face au vieillissement futur de la population.

Tous ces efforts doivent être traduits en action en vue d'augmenter les possibilités pour les jeunes, leur donner les compétences nécessaires pour participer pleinement à l'économie et à la vie publique et promouvoir des comportements sains. Les mégas changements démographiques en Afrique et les transformations profondes des modes de vie évoluant du traditionnel au moderne soutiendront la transformation économique s'ils sont appuyés par des politiques démographiques et de développement appropriées.

Urbanisation et établissements humains

Tel que mentionné dans la section précédente, l'Afrique de 2063 sera une Afrique au paysage essentiellement urbain. Selon les estimations, plus de deux-tiers de la projection démographique estimée à 2,5 milliards de personnes vivront dans les zones urbaines d'ici à 2063³⁴. Cette configuration aura des conséquences considérables du point de vue démographique, urbanistique et structurel. La question

³⁴ *Framework for Africa Urban Agenda*. AMCHUD, Cinquième session de la Conférence ministérielle africaine sur le logement et le développement urbain, Février 2014, N'Djamena, Tchad

urbaine s'avère donc être une composante essentielle de l'Agenda 2063. L'Afrique a besoin de tirer profit de la force transformatrice de l'urbanisation. En effet, cette dernière offre des possibilités primordiales de développement économique, d'insertion dans les marchés d'exportation et dans les chaînes de valeur mondiales, ainsi que dans le développement social et humain.

Selon les estimations, l'urbanisation se produit à un taux moyen de 3,2 pour cent par an. Ce qui entraînera des conséquences telles que le doublement de la population du Continent en 20 ans et son triplement en 40 ans. De 400 millions d'habitants, la population urbaine de l'Afrique s'élèvera à plus de 800 millions, soit un peu plus de 50 pour cent de la population³⁵. D'ici à 2063, jusqu'à 62 pour cent de la projection démographique de l'Afrique se trouveront dans les centres urbains, tandis que 38 pour cent résideront dans les zones rurales³⁶.

Cependant, contrairement aux expériences d'autres régions, les populations rurales continueront de croître jusqu'en 2050, d'où l'importance de relever le double défi de la croissance de la population urbaine et rurale. Le programme d'urbanisation de l'Afrique doit par conséquent répondre à la dynamique des établissements humains dans le cadre de l'urbanisation croissante accompagnée d'une augmentation en chiffres absolus de la population rurale.

Cette croissance de la population urbaine a de nombreuses implications telles que l'aménagement de l'espace, l'accès au logement, la fourniture de services de base, la création d'emplois et le développement économique et social. En revanche, la construction d'habitations pour loger la population urbaine qui aura triplé constituera un défi majeur.

Au cours des prochaines décennies, les centres urbains serviront de moteurs importants de croissance et de transformation économique de l'Afrique. L'urbanisation et les centres urbains contribueront à l'accroissement de la productivité, de l'industrialisation, de la production manufacturière et de la valeur ajoutée. La croissance de la classe moyenne de l'Afrique, laquelle se produira surtout dans les centres urbains, stimulera la croissance des secteurs de la consommation.

Toutefois, le développement des compétences, l'emploi, l'accès aux services et aux ressources financières, ainsi que les liens entre zones urbaines et zones rurales s'avèreront nécessaires. Les centres urbains joueront un rôle primordial dans la promotion de l'intégration régionale, en créant les nœuds pour les liens liés à l'intégration et en facilitant la circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

L'urbanisation rapide en Afrique est susceptible d'avoir un impact sur tous les aspects du développement du Continent dans les décennies à venir. En conséquence, il convient de mettre en place les politiques appropriées pour relever les défis et exploiter les avantages et les possibilités associés au phénomène.

³⁵ Ibid

³⁶ Ibid

Croissance économique, transformation structurelle et création d'emplois

Le maintien des taux de croissance économique élevés, la transformation structurelle des économies africaines et une croissance créatrice d'emplois plus inclusive s'avèrent primordiaux à la concrétisation de l'aspiration de prospérité visée par l'Agenda 2063.

L'aperçu ci-après met en relief les progrès et les défis en ce qui concerne la croissance économique, l'emploi, le commerce et l'investissement, le développement du secteur privé et les services financiers, ainsi que de l'industrialisation et le secteur manufacturier.

Croissance économique, emploi, commerce et investissement

L'une des caractéristiques remarquables de l'Afrique au cours des deux dernières décennies a été la performance économique du Continent. (Voir encadré.)

Comme indiqué précédemment, la croissance économique robuste dans nombre de pays africains ne s'est pas traduite dans le bien-être de la plupart des populations africaines, principalement en raison de la faible intensité de l'emploi du secteur des produits de base (principalement exportés sous forme brute) (d'où la faible capacité de création d'emplois)³⁷.

En termes d'emploi: (i) la population active de l'Afrique a atteint 419 millions en 2012, avec un taux de participation de 65,5 pour cent de la population en âge de travailler (à l'exclusion des pays de l'UMA). Le taux de participation des femmes et des jeunes est de loin inférieur à la moyenne; (ii) les emplois créés n'étaient guère de bonne

Faits saillants de la performance économique de l'Afrique

- Au cours des dernières décennies, de nombreux pays africains ont fait partie des pays à croissance rapide du monde. Au cours de la période 2002-2008, le taux de croissance économique de l'Afrique a été en moyenne de 5,6 pour cent par an. Après une baisse jusqu'à 2,2 pour cent en 2009, à la suite de la crise alimentaire mondiale de 2007/2008 et de la hausse des cours du pétrole, la croissance a retrouvé sa vigueur en passant à 4,6 pour cent en 2010 et à 5 pour cent en 2012. A l'exclusion des pays de l'UMA, le reste de l'Afrique a enregistré une croissance moyenne de 5 pour cent en 2013 et, selon les projections, la croissance devrait atteindre 5,8 pour cent en 2014 et 5 à 6 pour cent en 2015¹.
- Toutes les régions ont en général connu cette croissance, mais avec des variations entre les sous-régions. Dans plusieurs cas de figure, l'exportation de matières premières a été le principal moteur de la croissance, bien que certains pays qui ne sont ni des exportateurs de pétrole ni des exportateurs de ressources minérales aient enregistré une performance remarquable. Le PIB collectif du continent a atteint 2,5 mille milliards de dollars EU en 2013 ; ce qui est approximativement équivalent au PIB du Brésil ou de la Russie.
- Le revenu par habitant a plus que doublé au cours de la dernière décennie- de 958\$EU (2004) à 1878 \$EU(2012)¹ mais avec des variations entre les pays. Il importe de rappeler qu'en 1970, le revenu par habitant de l'Afrique était comparable à celui de l'Asie de l'Est. Quarante ans plus tard en 2010, le revenu par habitant de l'Asie de l'Est a quintuplé.
- Les Etats africains ont amélioré leur gestion macroéconomique respective à preuve, la stabilité macroéconomique du continent au cours de la dernière décennie. L'Afrique a réduit son taux d'inflation collectif de 22 pour cent dans les années 90 à 2,6 pour cent au cours des dix dernières années. La dette extérieure globale a diminué de 82 pour cent du PIB à 59 pour cent, de même que le déficit budgétaire de 4,6 pour cent du PIB à 1,8 pour cent.
- La part de l'investissement de l'Afrique dans le PIB a atteint les 23 pour cent au cours de la dernière décennie, marquant ainsi la fin d'une longue période de déclin et de stagnation des années 80 et 90. Cependant, cette part demeure inférieure de 10 points de pourcentage à celle de l'Inde par exemple¹.
- L'investissement du secteur privé s'est également accru de manière significative, bien que sa part relative dans le PIB ait baissé. Les envois de fonds enregistrés ont également résisté à la crise économique et financière des dernières années et ont continué à soutenir les moyens d'existence et de subsistance de nombreux Africains, notamment leur accès à l'éducation et aux services de santé. S'agissant des pays africains à revenu intermédiaire-supérieur, l'investissement privé constitue la principale source de financement du développement, représentant en moyenne 70% du total des flux extérieurs au cours de la période 2010-2014.¹

³⁷ (CEA et CUA, 2010)

qualité, avec des salaires bas et des possibilités limitées de changer d'emploi. Aujourd'hui, environ 75 pour cent de la main-d'œuvre africaine est engagée dans des emplois vulnérables et ce, surtout dans le secteur informel de l'économie. Au cours de ces dernières années, la performance commerciale de l'Afrique s'est améliorée mais elle reste dominée par les produits primaires et elle continue d'être guidée par la hausse des prix des produits de base.

Les principales caractéristiques des échanges commerciaux de l'Afrique sont les suivantes: (i) la part de l'Afrique dans les exportations mondiales a également

diminué de 4,99 pour cent en 1970 à 3,33 pour cent en 2010, tandis que celle de l'Asie de l'Est, par exemple, est passée de 2,25 pour cent à 17,8 pour cent au cours de la même période (CEA 2013); (ii) quant aux importations, les combustibles représentent plus de 17 pour cent des importations de l'Afrique, dont plus de 90 pour cent se composent de produits pétroliers raffinés³⁸. L'Afrique continue de s'approvisionner en biens consommables de base, tels que les produits alimentaires, les produits vestimentaires et les produits ménagers en grande partie à l'extérieur du continent; (iii) le commerce agroalimentaire, le secteur le plus important, continue de faire face à de nombreux défis en raison de sa forte focalisation sur un éventail limité de matières premières (café, cacao, thé, coton, arachide, huile de palme, ananas, banane, poisson et crustacés), l'extrême vulnérabilité à la volatilité des prix sur les marchés mondiaux, les pratiques commerciales déloyales et la concurrence féroce des systèmes hautement développés et plus productifs; et (iv) l'Afrique (à l'exclusion de l'Afrique du Nord) demeure l'une des régions les plus chères en matière de commerce international, juste après l'Europe de l'Est et l'Asie centrale. Les coûts des échanges commerciaux dans les pays enclavés sont encore plus élevés et ces pays enclavés représentent onze des vingt pays du monde avec le coût des exportations le plus élevé. Cette situation est aggravée par la longue durée de traitement, les capacités portuaires restreintes et l'accès limité au financement du commerce.

Défis du secteur privé africain

- Un secteur relativement grand et de plus en plus informel qui constitue également une source dominante d'emploi pour les femmes. « La part de l'emploi informel en termes de pourcentage de l'emploi local non agricole est passée de 40 pour cent au cours de la période allant de 1985 à 1989 à 61 pour cent durant la période allant de 2000 à 2007 »¹;
- La prédominance des micro- et petites entreprises aussi bien dans le secteur formel que dans le secteur informel. En dépit de l'existence de grandes entreprises dans de nombreux pays, « les moyennes entreprises, qui jouent un rôle crucial dans le développement économique des économies émergentes et développées sont soit absentes soit peu nombreuses » (CNUCED 2013). En raison de leur taille relativement petite, les entreprises africaines perdent la possibilité de fonctionner à une échelle optimale et de bénéficier des économies d'échelle nécessaires pour être compétitives;
- L'absence ou la restriction des liens entre les entreprises i.e. entre les économies formelles et les économies informelles, d'une part, entre les petites entreprises et les entreprises de grande taille, et entre les entreprises nationales et les entreprises étrangères d'autre part, constitue une entrave au développement des compétences, des capacités d'innovation et à la création de liens horizontaux et verticaux au niveau de l'économie nationale.

Développement du secteur privé & services financiers

Le secteur privé en Afrique est en croissance rapide vu que les pays continuent à libéraliser leurs marchés, à promouvoir l'entrepreneuriat, à améliorer leurs cadres juridiques et institutionnels, à offrir des incitations et des garanties et à encourager l'appel d'offres ouvert. Toutefois, ce secteur en est encore à ces balbutiements par

³⁸ Analyse de la CEA fondée sur les statistiques de la CNUCED.

rapport au niveau auquel il se trouve sur d'autres continents.

L'Afrique est en retard par rapport à d'autres régions du monde en matière de développement du secteur financier dominé par les banques commerciales. Les marchés de capitaux (bourses de valeurs mobilières) ne sont pas non plus bien développés. Les transactions sur le marché interbancaire restent limitées. Seulement 3,5 pour cent du marché africain est assuré ; ce qui offre une immense opportunité aux compagnies d'assurance en tant que source inexploitée de la finance. Malgré la croissance de la population, des revenus et de la classe moyenne, le secteur africain de la caisse de retraite en plein essor avec une valeur de l'actif estimée à 379 milliards de dollars américains,³⁹ n'est pas encore pleinement intégré dans le système financier et le développement économique du Continent. D'une manière générale, le manque d'accès au financement par les ménages et les entreprises, en particulier les plus petites entreprises, ainsi que par les femmes, continue d'être un obstacle majeur au développement.

Industrialisation et secteur manufacturier⁴⁰

L'industrialisation et le secteur manufacturier sont essentiels à la transformation structurelle de l'Afrique. Cela contribuera à l'augmentation de la valeur ajoutée, à la croissance des emplois bien rémunérés, à l'augmentation des revenus et à une plus grande part de l'Afrique dans les chaînes de valeur mondiales.

Au cours des toutes premières décennies après les indépendances, nombre de pays africains se sont lancés dans un processus d'industrialisation conduit par l'Etat en substitution des importations. La stratégie visait à l'origine une augmentation de la production et de la main-d'œuvre manufacturières. Cependant, vers le milieu des années 70, la stratégie s'est heurtée à des problèmes, notamment la baisse de la productivité et les pertes récurrentes causées par la surévaluation des monnaies, les déséquilibres macro-économiques, l'inflation et la pénurie de devises pour acheter les intrants critiques. Les programmes de stabilisation (programmes d'ajustement structurel - PAS) dans le cadre des institutions de Bretton Woods (IBW), ont conduit à la

Caractéristiques du secteur manufacturier d'Afrique

- La part du secteur de la fabrication dans le PIB a baissé de plus de 12 pour cent à environ 11 pour cent (CEA, 2013).
- La part de l'Afrique dans la production et les exportations mondiales, la part de la production industrielle dans le PIB, ainsi que la part de la production industrielle dans le total des exportations ont toutes baissé par rapport à leurs niveaux de 1970, y compris lors de la dernière décennie, lorsque le continent a eu des taux de croissance du PIB impressionnants oscillant entre 5 et 6 pour cent.
- La part de l'Afrique dans la production mondiale a très légèrement baissé entre 1970 (2,75%) et 2010 (2,7%) tandis que celle de l'Asie de l'Est a plus que doublé i.e. de 9,82% à 20% au cours de la même période.
- Entre 1980 et 2010, la part du secteur manufacturier d'Afrique dans le PIB a diminué d'un pour cent pour atteindre environ 10 pour cent, tandis que celle de l'Asie de l'Est est demeurée au-dessus de 31 pour cent.
- La part des produits manufacturés d'Afrique dans l'exportation totale de marchandises était de 18 pour cent en 2010 et d'environ 87 pour cent pour les pays qui ont transformé leurs économies grâce à l'industrialisation impulsée par les exportations.
- La production manufacturière de moyenne technologie et de technologie de pointe de l'Afrique était de 25 pour cent de la production manufacturière totale en 2010, tandis que le chiffre correspondant pour les pays ayant réussi la transformation industrielle était de 85 pour cent. Source: Economic Report on Africa 2013.

³⁹ Wall Street Journal, <http://online.wsj.com/articles/pension-funds-hold-substantial-cash-for-private-equity-investment-in-africa>

⁴⁰ Les pays qui ont transformé leurs économies sont les suivants : le Brésil, le Chili, l'Indonésie, la Malaisie, Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande et le Vietnam

fermeture et/ou à la vente de certaines industries, la réduction de la capacité de fabrication locale et de l'emploi, l'aggravation de la pauvreté et l'augmentation des inégalités socio-économiques. La période des PAS a été décrite par plus d'un comme l'amorce de la désindustrialisation de l'Afrique à un moment où les pays d'Asie de l'Est se sont lancés dans la transformation de leurs économies grâce à l'industrialisation et/ou l'industrie manufacturière axée sur les exportations. Aujourd'hui, le secteur manufacturier d'Afrique est en proie à de nombreux défis tels que l'absence de politiques appropriées et la pénurie de compétences, les lois du travail rigides dans certains pays, une fourniture énergétique insuffisante, le transport incommode et coûteux à l'intérieur du continent, la faible productivité du travail et le manque d'innovation, l'instabilité politique et la corruption (CEA 2013).

La faible productivité et compétitivité, ainsi que les liens insuffisants avec des chaînes de valeur mondiales entravent également la croissance du secteur manufacturier. La compétitivité de l'Afrique s'est améliorée au cours des dernières années, bien qu'elle continue d'être à la traîne par rapport au reste du monde. Même l'économie africaine la plus compétitive, à savoir l'Afrique du Sud, est classée 54^e sur 144 pays et le deuxième pays le plus compétitif, à savoir Maurice, est classé 55^e⁴¹. Ce faible niveau de compétitivité de l'Afrique se reflète dans sa très faible part (4 pour cent) dans le commerce mondial.

Compte tenu de l'analyse qui précède, les mesures stratégiques suivantes s'imposent pour s'assurer du développement et de la croissance de l'industrie manufacturière et du développement du secteur privé de l'Afrique:

- **Industrialisation et diversification des produits:** tirer parti des mesures prônées par le Plan d'Action de Lagos (PAL), l'Initiative sur le renforcement des capacités productives de l'Afrique de l'UA/NEPAD et son corollaire l'AIDA, ainsi que d'autres initiatives (telles que la Vision minière africaine et la Vision de Yaoundé sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle).
- **Accélération du développement du secteur privé:** tirer parti de la création du forum du secteur privé de l'UA dans le cadre des structures de l'UA et de la Facilité pour l'amélioration du climat d'investissement (ICF) et renforcer les capacités dans plusieurs domaines tels que (i) la correction des défaillances institutionnelles et du marché et la promotion des pratiques commerciales durables, (ii) le renforcement et le développement des capacités d'innovation et des chaînes de valeur afin d'être compétitif à l'échelle régionale et mondiale et (iii) la participation effective dans les domaines relevant traditionnellement du domaine public, par exemple, l'investissement dans les marchés d'infrastructures, notamment les TIC, les transports (routier, aérien et maritime) et l'énergie.
- L'Afrique a le potentiel d'accéder aux chaînes de valeur mondiales et d'intégrer directement les processus et les marchés mondiaux en offrant des compétences ou des produits spécifiques sans nécessairement

⁴¹ Forum économique mondial: *The Global Competitiveness Report 2012–2013*

créer des industries entières. En revanche, l'exploitation de telles possibilités implique la mise en place de politiques et institutions adéquates, ainsi que l'architecture de la gouvernance afin de s'assurer que l'Afrique ne participe pas simplement aux chaînes de valeur mondiales, mais surtout y apporte sa contribution en tant qu'un maillon fort plutôt qu'un maillon faible de la chaîne.

- **Valorisation** ⁴² : pour stimuler son industrialisation, ses industries manufacturières et y ajouter de la valeur et contribuer également à la transformation structurelle, l'Afrique doit bénéficier davantage de la valorisation de son énorme potentiel en ressources minérales. La hausse des prix des produits de base a poussé les compagnies minières à se lancer dans des investissements significatifs dans le domaine de l'exploration. Grâce aux nouvelles technologies, l'exploitation minière dans les régions reculées de l'Afrique pourra être économiquement viable; les nouvelles technologies transformeront également le paysage des pays tributaires des ressources minérales avec certains bénéficiant du changement de la configuration des minéraux importants à l'échelle internationale, tandis que d'autres, jadis tributaires des recettes minières et minérales, se verront obligés de se diversifier dans d'autres secteurs.

L'instabilité politique et la fragilité des États sont devenues une tendance dans les pays pauvres ayant la réputation de mal gérer leurs ressources. Dans de nombreux cas, le simple volume des recettes générées par les ressources minérales ou pétrolières a également détourné l'attention des décideurs de la diversification et de la valorisation des exportations au détriment de la fabrication locale de produits de substitution des importations. De nombreuses économies africaines demeurent extrêmement vulnérables à la volatilité des exportations de produits de base et des fluctuations considérables des cours sur les marchés mondiaux.

Avec les récentes découvertes de minéraux dans plusieurs pays africains susceptibles d'élargir davantage le cadre financier et d'accroître les dépenses publiques, il est impératif que la richesse générée soit réinvestie, en particulier, dans le développement du capital humain, des capacités industrielles et/ou manufacturières, des infrastructures économiques et sociales à travers les voies et moyens suivants: (i) garantir l'appropriation par l'Afrique du processus de développement et renforcer les initiatives visant à contrôler les recettes générées; (ii) atteindre un niveau plus élevé de transparence et investir la richesse générée par les ressources naturelles dans le développement des connaissances pour l'innovation économique; (iii) négocier de meilleures conditions avec les partenaires extérieurs; et (iv) intégrer pleinement le secteur des ressources naturelles dans les plans nationaux de développement.

⁴² Selon les estimations, l'Afrique regorge d'environ 30 pour cent des réserves minérales du monde, y compris 40 pour cent d'or, 60 pour cent de cobalt, 72 pour cent de chrome et 65 pour cent de diamant.

Agriculture, alimentation et nutrition

Au cours de la décennie écoulée, de nombreux pays africains ont connu une croissance économique remarquable. Cependant, le Continent est toujours confronté à des défis majeurs, notamment l'insécurité alimentaire et la malnutrition, le chômage en particulier des jeunes et des femmes, une situation qui est plus alarmante dans les zones rurales.

En Afrique, la population agricole s'élève à 530 millions de personnes et devrait dépasser les 580 millions d'ici à 2020. Environ 48 pour cent de cette population

dépend directement de l'agriculture pour leurs besoins économiques et de subsistance. Il existe des preuves en Afrique et ailleurs que la performance agricole jouera un rôle primordial dans la transformation socio-économique, en particulier si elle doit produire l'impact souhaité sur les populations traditionnellement marginalisées au plan économique et pour la plupart rurales.

Avec soixante pour cent des terres arables du monde se trouvant en Afrique, l'agriculture constitue le plus grand potentiel du continent et peut servir de principal moteur pour propulser la

croissance et la transformation de l'Afrique au cours des décennies à venir. L'Afrique dispose de tout ce dont elle a besoin pour se nourrir et nourrir le monde – des terres arables avec des sols fertiles et de l'eau en abondance; des exploitants agricoles qui ont de l'ardeur au travail et une longue expérience dans le domaine agricole. Ce secteur représente en moyenne 37 pour cent du PIB de l'Afrique et 40 pour cent de la valeur totale des exportations et utilise plus de 65 pour cent de la main-d'œuvre africaine. En Afrique, l'agriculture est dominée par les petits exploitants, est tributaire des précipitations et constitue une agriculture de subsistance. Aujourd'hui, seulement 3,5 pour cent de l'agriculture en Afrique pratiquent l'irrigation et, en dépit de son énorme richesse en terres, l'Afrique ne génère que 10 pour cent de la production agricole mondiale.

Principaux facteurs et tendances mondiaux

- En raison de sa forte croissance démographique, de sa productivité agricole faible et en baisse, de la désorganisation de ses politiques, de la faiblesse de ses institutions et de ses infrastructures défectueuses, entre autres raisons, l'Afrique devient de plus en plus un net importateur de produits alimentaires et importe actuellement près d'un quart de ses besoins alimentaires. De ce fait, une personne sous-alimentée sur quatre dans le monde vit en Afrique. Une telle situation appelle à des mesures urgentes pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition, entre autres défis à relever, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques claires et concrètes pour garantir la pérennité de la sécurité alimentaire.
- En raison du changement climatique, il s'avère nécessaire de repenser les systèmes agricoles dans la mesure où l'expertise et les traditions existantes sont actuellement mises à l'épreuve par le changement inattendu de l'environnement ; par conséquent, de nouvelles approches sont en train d'être élaborées en vue de l'adaptation et du renforcement de la résilience.
- La mondialisation du marché a entraîné la concurrence pour des produits qui bénéficient du soutien de certains des pays exportateurs ou qui sont fabriqués grâce à la technologie de pointe et selon les critères de production des économies d'échelle qui ne sont guère remplis par l'agriculteur africain moyen. Cela donne des prix qui défont la compétitivité des produits agricoles africains, en particulier ceux qui proviennent des petits exploitants. Cette situation exige que des mesures soient prises pour renforcer la compétitivité;
- La recherche de nouvelles sources d'énergie verte entraîne l'accroissement de la demande de produits de base et de terres, en particulier pour la production des biocarburants. En l'absence de politiques idoines, de cadres réglementaires, de transparence et d'obligation redditionnelle, de tels projets contribuent à la paupérisation des populations pauvres et rurales/agricoles.

Nonobstant une forte croissance économique au cours de la décennie écoulée, la croissance annuelle moyenne de la production agricole a atteint à peine 4 pour cent, ce qui est inférieur à la cible des 6 pour cent visée par le PDDAA. La demande alimentaire de l'Afrique continue de dépasser l'offre intérieure en raison de la forte croissance démographique, de l'urbanisation rapide, de la croissance des revenus et de l'émergence d'une classe moyenne plus grande. Alors que la production alimentaire de l'Afrique a augmenté de manière significative, passant d'environ 130 millions de tonnes métriques en 1963 à 580 millions de tonnes métriques en 2011, les importations de céréales, par exemple, ont augmenté de 5 millions de tonnes en 1963 à plus de 50 millions de tonnes métriques aujourd'hui.

La ration calorique moyenne par jour et par habitant est de 2500 (légèrement supérieure à 2000 enregistrée en 1963) avec les ménages pauvres consacrant plus de 60 pour cent de leur revenu à l'alimentation (CEA 2009). En outre, la hausse des prix alimentaires mondiaux, qui a débuté dans la seconde moitié de la première décennie du nouveau millénaire, a entraîné la détérioration des termes de l'échange en Afrique (CEA 2009) et a augmenté la dépendance vis-à-vis de l'aide alimentaire.

En termes de productivité, l'utilisation moyenne d'engrais en Afrique (à l'exclusion des pays de l'UMA) est de 11 kg/ha par rapport à 167 kg/ha pour d'autres régions en développement et de 250kg/ ha en l'Asie ; et le continent continue de souffrir d'un épuisement préoccupant des éléments nutritifs du sol, notamment de l'érosion des sols et hydrique et du lessivage des nutriments. Les sols de nombreux pays africains sont parmi les plus dégradés du monde avec environ 20 pour cent des terres agricoles de l'Afrique sérieusement dégradées, alors que jusqu'à 75 pour cent des terres agricoles sont vulnérables à l'érosion et à l'épuisement des éléments nutritifs des sols.

Par ailleurs, l'Afrique (à l'exclusion des pays de l'UMA) a le plus faible taux de mécanisation avec un équipement motorisé contribuant seulement à environ 10 pour cent de l'énergie agricole, par rapport à 50 pour cent dans d'autres régions. Bien que la superficie des terres arables cultivées se soit étendue de 132 à 184 millions d'hectares entre 1970 et 2010, la taille moyenne des fermes a diminué, passant de 0,59 hectares par personne en milieu rural à 0,35 hectare au cours de la même période (*Africa Agriculture Status Report, 2014*).

Malgré les énormes ressources en eau douce, les grands fleuves et les lacs (le fleuve Congo, le Nil, le Zambèze et le fleuve Niger et le lac Victoria), l'Afrique est la deuxième région la plus sèche du monde, après l'Australie. La disponibilité annuelle d'eau de l'Afrique est de 4,008m³, quoiqu'au-dessus de la limite du stress hydrique de 1700 m³, est inégalement répartie. Les eaux souterraines, utilisées par environ 75 pour cent de la population africaine, ne représentent qu'environ 15 pour cent du total des ressources en eau renouvelables du Continent (*Vision africaine de l'eau 2025*). Plusieurs pays, par exemple, tous les pays faisant partie de la Grande Corne de l'Afrique sont soit presque soit en deçà de la limite du stress hydrique. En réponse à cet état de fait, la Commission de l'UA, en collaboration avec la CEA et la BAD, a lancé la "Vision africaine de l'eau 2025," qui favorise, entre autres, le développement des sources d'eau ainsi que l'utilisation équitable et durable et une gestion efficace des ressources en eau.

Il existe un certain nombre de cadres continentaux et de déclarations politiques de l'UA qui visent à relever le défi de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique, notamment, le PDDAA (2003), la Déclaration de Maputo (2003), la Déclaration de Syrte (2004), la Déclaration du Sommet d'Abuja sur la sécurité alimentaire (2006) et la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérée de l'agriculture, lesquels instruments constituent un fondement solide sur lequel s'appuie l'Agenda 2063. Il existe actuellement une stratégie de mise en œuvre et une feuille de route pour traduire la Déclaration de Malabo en résultats concrets. Il est, cependant, extrêmement important de mettre en place des mécanismes qui aident à briser le cycle des défaillances et à traduire les engagements politiques en actions réelles et à les concrétiser.

Dans le domaine de la nutrition, une personne sur quatre sous-alimentées dans le monde vit en Afrique où le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de façon constante au cours des décennies écoulées. Depuis le début des années 70, l'Afrique devient de plus en plus un importateur net de produits alimentaires et importe actuellement près d'un quart de ses besoins alimentaires. Les raisons qui justifient un tel scénario sont nombreuses et varient d'un pays à l'autre. Au nombre des défis communs, figurent une forte croissance démographique, une productivité agricole faible et en baisse, la désorganisation des politiques, la faiblesse des institutions et la médiocrité des infrastructures. En effet, pour l'Afrique, la sécurité alimentaire est une question de sécurité nationale qui requiert des mesures urgentes pour réduire l'insécurité alimentaire et la malnutrition. À cette fin, les pays africains doivent mettre en œuvre des politiques claires et concrètes en vue de la réalisation d'une sécurité alimentaire durable.

Economie bleue/océanique ⁴³

En Afrique, les masses d'eau sont dotées d'une flore et d'une faune abondantes et d'écosystèmes marins comprenant une diversité de poissons et autres espèces de vie aquatique, ainsi que des récifs coralliens; elles constituent également des sources de moyens de subsistance pour de nombreux Africains, notamment des sources d'eau, d'alimentation, de production d'électricité voire de transport. Les zones côtières et les bassins lacustres sont également devenus non seulement des attractions touristiques majeures, mais aussi d'importantes sources de minéraux, y compris de pétrole et de gaz. Le secteur crée des emplois pour 7,1 millions de pêcheurs (2,7 millions dans le secteur des pêches marines et de 3,4 millions dans le secteur des pêches en eaux continentales et 1 million dans le secteur de l'aquaculture); à noter que les femmes représentent plus de 59 pour cent des travailleurs du secteur.

Les ressources océaniques et côtières de l'Afrique comprennent un littoral d'une longueur totale de plus de 26 000 miles nautiques de l'Atlantique à l'Océan Indien et de la Méditerranée à la Mer Rouge. Cependant, le déversement de déchets toxiques, le trafic illicite, le déversement d'hydrocarbures, la dégradation de l'environnement marin, la criminalité transnationale organisée, entre autres désastres, ont sérieusement menacé les océans, les mers et les lacs du Continent. Ces problèmes

⁴³ Le groupe de mots "économie bleue" tel qu'employé dans ce contexte renvoie à une croissance durable et équitable induite par les ressources océaniques, marines, lacustres, fluviales et les plaines inondables.

sont exacerbés par les effets néfastes du changement climatique, plus particulièrement la hausse des températures océaniques et l'acidification des océans, ce qui mène à l'affaiblissement de la capacité du puits de carbone océanique et à la perte de ressources halieutiques, ainsi qu'à la réduction de la taille des masses d'eau, comme le lac Tchad (PNUE, 2002). En réponse à cette situation critique, l'UA a élaboré et lancé la Stratégie africaine maritime intégrée (SAMI) 2050 dans le but de contribuer à résoudre les problèmes susmentionnés d'une manière stratégique, coordonnée et durable.

Il s'avère nécessaire d'élaborer un cadre qui définisse l'économie bleue de l'Afrique, lequel cadre aidera à coordonner les activités au niveau continental et à fournir un soutien aux Etats membres, en particulier, aux petits États insulaires en matière de stratégies de valorisation des secteurs qui ont un potentiel immédiat pour la croissance et la création d'emplois, tels que l'aquaculture en eaux douce et marine, la science améliorée, la technologie et les innovations pour la gestion durable et concertée des ressources en eaux partagées et leur préservation.

Environnement, ressources naturelles et changement climatique

Ressources naturelles d'Afrique: la biodiversité, les terres, les forêts et les zones humides

Les ressources naturelles d'Afrique jouent un rôle essentiel pour d'immenses couches de la population du continent, qui sont directement ou indirectement tributaires de la biodiversité, des forêts et des terres du continent pour la garantie de leurs moyens d'existence et de subsistance. Ces ressources naturelles contribuent également de façon directe au développement économique par le truchement du tourisme, de l'agriculture, de l'exploitation forestière ainsi que d'autres activités.

Plus précisément:

- L'Afrique est riche en biodiversité: elle est dotée d'une variété et d'une abondance d'espèces vivantes, y compris la variation au sein des espèces, une abondance relative et une unicité d'espèces et d'écosystèmes. Cinq des 20 centres mondiaux de diversité végétale se trouvent en Afrique. L'Afrique détient plus de 2 millions de km² d'aires protégées, ce qui représente environ 6,6 pour cent de la surface totale de l'Afrique, moins de 10 pour cent comme l'a recommandé l'IUCN. Ces parcs nationaux et ces aires protégées sont concentrées dans les habitats boisés où vivent les grands mammifères (éléphants, rhinocéros noirs et blancs, lions, etc.) en particulier ceux d'Afrique orientale et australe.
- Dans le contexte africain, la terre, en plus d'être la base de subsistance et de production, continue d'occuper une place centrale dans l'organisation culturelle, politique, sociale et économique de nombreux pays.
- Les forêts occupent une place spéciale dans le bien-être économique, social et culturel en Afrique. Elles constituent une source vitale

d'alimentation, d'énergie, de matériaux de construction, d'emploi, de commerce local et de commerce extérieur, ainsi que d'affirmation de l'identité culturelle. Les forêts jouent également des rôles environnementaux essentiels, notamment ceux du contrôle des sols et de l'érosion hydrique, de la régulation de la variabilité climatique, de la conservation des lacs et des zones marécageuses et des systèmes d'eau douce.

Cependant, les ressources naturelles du continent - la biodiversité, les terres et les forêts – sont de plus en plus menacées:

- la disparition d'habitat est le principal facteur qui est à l'origine de la perte de la biodiversité. Les preuves existantes étayent également une certaine tendance d'accélération de l'érosion des ressources génétiques des plantes agricoles et des animaux avec une uniformité génétique croissante entre les plantes agricoles et les animaux, ce qui entraînerait un risque accru de perte en denrées alimentaires en raison de grandes épidémies ;
- les terres: la répartition inégale des terres, les petits agriculteurs poussés vers les zones marginales en raison de grands programmes d'investissement, la dégradation grave des sols, la déforestation accompagnée d'inondations et de sécheresses intermittentes sont leurs principales caractéristiques. La récente ruée des grands investisseurs (notamment étrangers) vers le sol d'Afrique en quête de terres pour les biocarburants, les minéraux et le pétrole, et plus récemment la production alimentaire destinée à la consommation étrangère s'est faite sans les accords nécessaires pour que ces investissements soient facteurs de valeur ajoutée, de durabilité sociale et environnementale et qu'ils constituent des liens solides en amont et en aval de l'économie ;
- selon les estimations, la dégradation des terres et la désertification affectent 43 pour cent de la surface terrestre de l'Afrique avec de graves conséquences environnementales et socio-économiques ;
- le Continent a perdu plus de 4 millions d'hectares de forêts par an au cours des deux dernières décennies en raison de l'expansion de l'agriculture de subsistance et de l'agriculture commerciale à petite échelle, ainsi que de l'agropastoralisme, à laquelle s'ajoutent la récolte non viable du bois et l'exploitation forestière commerciale illégale.

Un certain nombre de mesures stratégiques doivent être mises en place:

- la Convention africaine sur la préservation de la nature et des ressources naturelles, la Vision africaine de l'eau, la Politique foncière pour l'Afrique ont jeté les bases pour la mise en place des programmes nécessaires en matière de gestion durable des terres, de préservation de la faune et de la flore sauvages et des écosystèmes, et d'adaptation et d'atténuation et assurent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone grâce à un développement agricole et énergétique soucieux du climat.

- la question foncière devient une question critique, d'où la nécessité d'intégrer la mise en œuvre du cadre d'orientation de la politique foncière en Afrique, ainsi que les lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle de l'UA, de la BAD et de la CEA dans les cadres nationaux afin de garantir un accès équitable à la terre, une gestion durable des terres et des ressources en eau, la protection des parcs nationaux et des sites du patrimoine naturel mondial. La responsabilité sociale et environnementale des entreprises doit être appliquée sur la base du respect et de la reconnaissance du rôle central de la gestion durable des ressources naturelles dans le processus de développement, en particulier dans la reconstruction sociale, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des possibilités économiques pour les femmes, la sécurité foncière, l'accélération de la modernisation de l'agriculture, la prévention des conflits et la promotion du règlement des conflits.

Changement climatique

Le changement climatique constitue une menace mondiale avec des conséquences graves, intersectorielles, à long terme, et dans la plupart des cas, irréversibles. Bien que la contribution de l'Afrique aux effets du changement climatique mondial reste faible en raison de son faible taux d'industrialisation, le GIEC, dans son rapport de 2007 a déclaré l'Afrique comme l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique. En outre, le dernier rapport du GIEC (2014) confirme avec un haut degré d'assurance que les écosystèmes africains sont déjà en train d'être affectés par le changement climatique, et qu'à l'avenir l'impact risque d'être considérable.

Les effets du changement climatique comprennent la prévalence et la gravité de phénomènes extrêmes tels que la chaleur et les vents froids, les tempêtes de poussière, les vents violents, les inondations, les sécheresses, une plus grande variabilité et configuration des précipitations qui bouleverse le cycle traditionnel des cultures ; ce qui diminuerait la productivité des matières premières agricoles et industrielles, ainsi que les recettes d'exportation et augmenterait la propagation de phytoravageurs, de parasites et de maladies animales et végétales. De plus, la paix et la sécurité fragiles en Afrique sont durement touchées par la pénurie grave de ressources environnementales et le déplacement des populations qui en résulte, la migration spontanée à grande échelle, l'empiètement sur les terres et les réfugiés internationaux. La montée du niveau de la mer, la fréquence accrue des villes côtières et l'érosion des actifs côtiers pourraient avoir de graves répercussions sur les grandes villes africaines. Néanmoins, l'Afrique dispose de possibilités colossales pour construire une économie robuste avec un taux élevé de croissance économique soutenue, tout en réduisant en même temps les immenses risques liés au changement climatique.

En Afrique, l'agriculture est extrêmement vulnérable au changement climatique qui produit un impact négatif non seulement sur la production et la productivité, mais également sur la vie quotidienne des personnes, y compris les variétés de plantes à cultiver et la période des cultures, les types de bétail à élever, les endroits où vivre,

les types de peuplement, le bien-être global, les attitudes, ainsi que les espoirs des populations. Toutefois, dans le cadre de la gestion et des pratiques agricoles actuelles, l'agriculture constitue également un facteur majeur d'émission de gaz à effet de serre, avec environ 24 pour cent de l'émission mondiale de GES à travers la fermentation entérique, le fumier déposé sur les pâturages, les engrais chimiques, la culture du riz paddy et de la combustion de la biomasse (*Africa Agriculture Status Report, 2014*). Ces faits sont aggravés par les changements concernant l'utilisation des terres, dus aux pratiques de l'agriculture extensive.

Réduction et gestion des risques de catastrophes

En raison de sa situation géographique et de son faible niveau de développement technologique, l'Afrique demeure extrêmement vulnérable aux catastrophes.⁴⁴ La plupart des risques de catastrophes en Afrique apparaissent comme des risques liés au climat ou hydrométéorologiques, c'est-à-dire la sécheresse, les inondations et les tempêtes.

Les risques moins fréquents sont l'infestation de ravageurs, les séismes, les glissements de terrain, les feux de forêt et les éruptions volcaniques. Les cyclones touchent principalement Madagascar, le Mozambique et certaines des îles de l'Océan Indien. Plus répandues sont les épidémies, comme l'épidémie d'Ebola, qui ont occasionné des dommages considérables, non seulement des pertes en vies humaines mais également de biens. Même si les ménages africains ont développé de fortes capacités de résistance aux catastrophes ancrées dans leurs cultures, ces capacités ne sont ni durables ni utiles dans le cas de l'épidémie d'Ebola, par exemple.

La Stratégie africaine de prévention des catastrophes et le Programme d'action pour la mise en œuvre de la Stratégie régionale africaine de prévention des risques de catastrophes (2006-2015) servent de fondements pour le mécanisme de financement global et robuste de réduction des risques de catastrophes et des capacités africaines de préparation et d'intervention en cas de catastrophes.

3.2.2. Un Continent intégré et politiquement uni sur la base des idéaux du Panafricanisme et de la vision de la Renaissance africaine

En vertu de cette aspiration, l'Afrique d'ici à 2063 aura émergé comme un Continent souverain, indépendant et autosuffisant - une Afrique unie et forte qui réalise sa pleine intégration économique et politique.

Unité politique

Comme indiqué plus haut dans le présent document, l'OUA a été gravement paralysée et incapable d'être le fer de lance de l'unité continentale en raison de son insistance sur la non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres, de sa subordination aux intérêts des États, de son manque de structures appropriées et de ressources nécessaires. L'UA pour sa part a mis en place des institutions et des

⁴⁴ L'UA, le NEPAD, la BAD, l'ONU et la stratégie internationale de prévention des catastrophes (ISDR), 2004. Stratégie régionale africaine de prévention des risques de catastrophes.

organes forts et a établi des cadres normatifs et programmatiques robustes pour relever les défis de la démocratie, de la gouvernance et des droits humains, du gouvernement constitutionnel pour promouvoir l'intégration régionale et le développement économique, la paix et la sécurité pour ne citer que quelques défis.

En se fondant sur l'analyse effectuée à la section 3.1, il est manifeste que l'approche fragmentaire de l'unité continentale n'a pas porté ses fruits. Après 50 ans, la vision d'une Afrique unie demeure inachevée. En outre, la question de la forme ultime de l'unité continentale, soit celle des Etats-Unis d'Afrique soit celle d'une confédération d'Etats ou encore une autre forme, n'a toujours pas été résolue.

L'Agenda 2063 offre à la génération actuelle de dirigeants, d'intellectuels, de décideurs, d'hommes et de femmes ordinaires et des jeunes d'Afrique une occasion unique de réfléchir sur la question pour parvenir à un consensus et trancher de façon définitive. Bien que, au cours des consultations, les Africains, en particulier les jeunes, ont manifesté une forte volonté d'accomplissement de progrès rapides en vue de l'unité continentale, l'on ne saurait affirmer avec certitude dans quelle mesure l'unité continentale constitue une priorité pour les dirigeants politiques africains.

Intégration régionale

Lorsque l'OUA a été créée, l'intégration régionale était l'un de ses principaux objectifs. Cependant, en raison des circonstances dans lesquelles elle a été créée, l'Organisation s'est progressivement focalisée davantage sur les questions politiques, en particulier sur le programme de la décolonisation du Continent. Par ailleurs, vers le milieu des années 70, l'OUA a pris des mesures concrètes en vue de promouvoir le développement socio-économique et l'intégration et a décidé en 1976 d'établir la Communauté économique africaine (CEA) à l'horizon 2000, ce qui a marqué le couronnement de nombreuses initiatives antérieures connexes.

Aujourd'hui, avec 55 Etats, l'Afrique est le continent le plus fragmenté au monde - héritage du colonialisme. Une population peu nombreuse et une production économique faible, d'où la restriction des marchés et le manque de compétitivité et d'économies d'échelle dans la production et la distribution des biens et des services, constituent les caractéristiques de nombreux pays africains.

Le Plan d'action de Lagos (LPA) et l'Acte final de Lagos de 1980 ont établi l'intégration régionale / économique comme un pilier de l'autosuffisance, de la croissance et de la transformation économique de l'Afrique. Une décennie plus tard, en 1991, le Traité d'Abuja a été signé pour compléter le processus et «créer une Communauté économique africaine faisant partie intégrante de l'OUA" afin de "promouvoir le développement économique, social et culturel et l'intégration des économies africaines." Le Traité d'Abuja a envisagé la création de la Communauté économique africaine sur une période de 34 ans par étapes en commençant par la création de communautés économiques au sein des régions.

Actuellement, il existe sept Communautés économiques régionales (CER) officiellement reconnues, à savoir la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA); la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la

Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Une des mesures urgentes en vue de la promotion de l'intégration régionale est de créer la Zone de libre-échange continentale (ZLEC). Le Sommet de l'UA d'Addis-Abeba (2014) a convenu, entre autres décisions, d'accélérer la création de la ZLEC et la transition vers une union douanière continentale avec un régime de Tarif extérieur commun (TEC), d'accroître les investissements sur l'infrastructure économique, financière et commerciale, de promouvoir et de renforcer les plateformes multisectorielles et de renforcer/rationaliser les mécanismes de coordination afin de promouvoir une position commune africaine lors des négociations commerciales internationales sur l'agriculture et les accords de partenariat.

Le Plan d'action pour la Stimulation du commerce intra-africain (BIAT) comporte sept thématiques critiques de développement, à savoir la politique commerciale, la facilitation du commerce, la capacité de production, les échanges commerciaux et les infrastructures, le financement du commerce, les données commerciales, le marché de facteurs et l'intégration. Ce Plan d'action est assorti de mesures à court, moyen et long terme visant à fournir des résultats concrets avec la responsabilité partagée entre les CER, les États membres et les organes de l'UA. La création d'une ZLE continentale et l'accélération du processus conduiront à une croissance significative du commerce intra-africain et aideront l'Afrique à faire du commerce le moteur de la croissance, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et du développement durable.

La ZLEC contribuera à renforcer la résilience des économies africaines aux chocs extérieurs, à améliorer la compétitivité des produits industriels de l'Afrique en exploitant les économies d'échelle d'un grand marché continental, à augmenter la profondeur et l'ampleur de la diversification grâce à la spécialisation géographique et à la transformation de la capacité du continent à répondre à ses besoins d'importation de l'intérieur de l'Afrique et à promouvoir la sécurité alimentaire grâce à la réduction du taux de protection commerciale des produits agricoles entre les pays africains.

Dans le contexte des efforts énormes déployés en vue de la création de la ZLEC, il a été convenu de lancer en décembre 2014, la ZLE tripartite. La ZLE tripartite rassemble 26 États membres ou partenaires du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), avec une population combinée de 625 millions d'habitants et un produit intérieur brut (PIB) de 1,2 mille millions de dollars américains. Elle représentera la moitié des États membres de l'Union africaine et 58 pour cent du PIB du continent. La ZLE tripartite, communément connue comme la Grande Zone de libre-échange, constituera le plus grand bloc économique sur le Continent et la plate-forme de lancement de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) en 2017.

Commerce intra-africain

Le commerce a joué un rôle crucial dans le développement économique des pays développés et des pays en voie de développement. Récemment, l'essor des tigres asiatiques et de la Chine a été attribué en grande partie à l'impact du commerce. Ce qui a eu un impact énorme sur les revenus, l'emploi et la réduction de la pauvreté. En effet, grâce au commerce, la Chine a pu faire sortir plus de 300 millions de sa population de la pauvreté, en quelques décennies seulement. Cependant, le commerce n'a pas encore joué ce rôle dans le développement de l'Afrique.

- le volume du commerce intra-africain a augmenté de 32 milliards de dollars, en 2000 à 130 milliards de dollars, en 2011. Malgré cette croissance, la part du commerce intra-africain dans le commerce mondial n'a pas enregistré d'importants progrès au cours du dernier demi-siècle et s'est maintenue à 12 pour cent ;
- au cours de la période entre 2007 et 2011 par exemple, la part moyenne des exportations intra-africaines dans les exportations totales de marchandises était de 11% contre 50% pour l'Asie en voie de développement, 21% pour l'Amérique latine et les Caraïbes et 70% pour l'Europe.⁴⁵ ;
- la croissance économique phénoménale de l'Afrique, au cours des dernières années, ne s'est pas traduite en une amélioration du commerce intra-africain, mais plutôt en une amélioration du commerce avec des partenaires externes. Le commerce de l'Afrique avec les économies émergentes, en particulier, a connu une croissance rapide (CNUCED, 2010).
- concernant les aspects positifs, le commerce intra-africain est diversifié et favorise les produits manufacturés, ce qui indique que le commerce intra-africain a un énorme potentiel pour contribuer à l'industrialisation de l'Afrique et à sa transformation structurelle ;
- en 2012, les produits industriels ont représenté environ 60% du commerce intra-africain total, et les produits primaires et les produits pétroliers ont représenté 18,5 pour cent suivis de l'agriculture et des produits alimentaires à 17,9 pour cent. Le commerce des services reste faible, à seulement 4,3 pour cent ;
- cependant, Il y a grande disparité entre les pays en ce qui concerne l'importance du commerce intra-africain au sein des pays africains. Par exemple, au cours de la période 2007-2011, les exportations intra-africaines ont représenté au moins 40 pour cent des exportations totales dans 9 pays: Bénin, Djibouti, Kenya, Mali, Rwanda, Sénégal, Togo, Ouganda et Zimbabwe ;

⁴⁵ CNUCED, 2013

- en termes d'importations, 11 pays ont importé au moins 40% de leurs marchandises de l'Afrique au cours de la même période. À l'exception de la Communauté économique des États de L'Afrique centrale (CEEAC), un pourcentage très élevé du commerce africain réalisé par chaque communauté économique régionale est fait dans la région, ce qui indique que la formation de ces communautés a un impact positif sur les échanges au sein du bloc. Par exemple, pendant la période 2007-2011, 78 pour cent du commerce de la SADC en Afrique a été réalisé au sein de la région de la SADC ;
- pour de nombreux pays africains, les coûts commerciaux, les droits de douane sur les produits manufacturés et les coûts commerciaux non tarifaires sont plus élevés vis-à-vis des partenaires africains qu'avec le reste du monde⁴⁶. La préparation des documents pour l'import/export⁴⁷ et le règlement des paiements en Afrique sont des processus relativement très coûteux. L'Afrique demeure l'une des régions les plus chères du point de vue du commerce international, juste après l'Europe de l'Est et l'Asie centrale⁴⁸.

Principales mesures politiques pour l'expansion du commerce et de l'investissement : Cela implique, d'abord et avant tout, l'expansion de la capacité de production de l'économie et de sa compétitivité. Cela implique également :

- (i) l'expansion et l'approfondissement du commerce intra-africain, à travers, entre autres, la suppression des contraintes liées au commerce qui passe par la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, y compris, l'insuffisance des infrastructures, la capacité limitée des ports, l'accès limité au financement, la non-exploitation des potentialités de la chaîne d'approvisionnement, le manque de capacité de production, les questions de gouvernance et l'instabilité politique/sécuritaire; et
- (ii) l'accélération de la création de la ZLEC conformément aux décisions du Sommet d'Addis-Abeba (2014), qui demandent, entre autres, d'accélérer la mise en place de la ZLEC et la transition vers une Union douanière continentale avec un régime de Tarif extérieur commun (CET), d'accroître les investissements sur le marché et les infrastructures du commerce, de promouvoir/renforcer les plates-formes multipartenaires, et de renforcer/rationaliser les mécanismes de coordination pour promouvoir une position africaine commune sur les négociations commerciales internationales liées à l'agriculture et les accords de partenariat y relatifs.

⁴⁶ CEA, 2013: Facilitation du commerce: une perspective africaine. Addis- Abeba

⁴⁷ Analyse de la CEA fondée sur les statistiques de la Banque mondiale sur les coûts du commerce international de la CESAP.

⁴⁸ CEA, 2013: Facilitation du commerce: une perspective africaine. Addis- Abeba

Infrastructure, Connectivité et Énergie

Infrastructure

Le déficit d'infrastructure économique de l'Afrique demeure un obstacle majeur au développement et à la fourniture des services de base. L'insuffisance d'interconnexion empêche les pays d'être reliés entre eux et de bénéficier des opportunités nationales, régionales et mondiales. L'insuffisance des infrastructures de l'Afrique réduit la croissance économique de 2 pour cent par an.

Le Chemin de fer, mode de transport ordinaire et le moins cher dans les autres régions du monde en voie de développement, est lent à se développer en Afrique. L'infrastructure ferroviaire existante est vieille avec des normes techniques inadéquates ; et peu d'investissements ont été faits ces dernières décennies. La situation semble changer toutefois comme en témoigne le projet de ligne ferroviaire reliant Mombasa et l'Ouganda et Butare au Rwanda..

Le taux de desserte routière en 'Afrique est seulement de 34 pour cent contre 50 pour cent dans d'autres régions du monde en voie de développement. Les coûts du transport sont également élevés. L'infrastructure routière, bien que dominante, est inégale et se concentre dans les zones urbaines, au détriment des zones rurales qui sont très peu desservies. Le retard dans le développement du Réseau de la route transafricaine pour relier les pays africains entrave sérieusement l'interconnexion physique du continent. Aujourd'hui, environ 25 pourcent des routes transafricaines (RTA) restent à réaliser.

Le transport maritime et le commerce intra-africain sont limités du fait de la flotte vieillissante, et des coûts élevés du fret et du transport intérieur. L'autre problème réside dans la mauvaise connectivité entre le continent et les États insulaires africains. Les problèmes liés aux capacités limitées des ports et des infrastructures sont aggravés par l'inefficacité des ports qui se traduisent par de longs retards, d'abord au mouillage et dans la série d'opérations nécessaires pour la durée dans les entrepôts des ports (appelée "Durée de l'entreposage").

Le réseau africain des voies aériennes est relativement modeste avec une faible connectivité, et "les compagnies aériennes non-africaines représentent 80% du marché intracontinental"⁴⁹ Le transport aérien est en plein essor et le marché aérien africain connaît une croissance sans précédent mais on ne peut pas en dire de même des lignes aériennes sur le continent. L'Afrique qui couvre une vaste zone géographique abrite environ 1 milliard de personnes. Les économies les plus dynamiques de ces dernières années se trouvent en Afrique et le continent est aujourd'hui celui qui connaît la deuxième plus forte croissance dans le monde avec un développement et une transformation rapides. Le transport aérien joue un rôle important en tant que moteur de l'intégration inter et intra- régionale car il accroît l'accessibilité entre les régions, réduit le temps et les frais de voyage en offrant des liaisons entre plusieurs villes et pays du continent africain qui auraient été très difficiles sans cela. L'expansion des services aériens joue un rôle aussi important dans la promotion du tourisme et du commerce; les statistiques de l'Association du

⁴⁹ Mo Ibrahim Foundation, 2014. Regional Integration: Uniting to Compete- Facts & Figures.

transport aérien international (IATA) montrent que l'aviation en Afrique assure 6,7 millions d'emplois et contribue à l'activité économique à hauteur de 67,8 milliards \$EU.

Toutefois, selon les estimations de l'Association des Compagnies Aériennes Africaines (AFRAA), la part des compagnies aériennes africaines dans le trafic mondial est d'à peine 3 pour cent. La part de la capacité des compagnies aériennes africaines dans les liaisons aériennes européennes et moyen- orientales a diminué de 58 pour cent en 2002 à 22 pour cent en 2012 faisant de l'Afrique le seul continent où les transporteurs étrangers exercent la plus grande partie des activités de transport aérien intercontinental.

Les compagnies aériennes africaines sont en train de perdre leur part de marché face aux transporteurs étrangers en raison de l'absence d'une mise en œuvre intégrale de la Décision de Yamoussoukro, qui se traduit par une fragmentation du marché de l'aviation et de l'espace aérien africains et des problèmes de liaison aérienne. Les coûts de fonctionnement des compagnies aériennes en Afrique étant bien au-dessus de la moyenne mondiale et les frais de manutention au sol, de navigation ainsi que d'autres services étant élevés, une coordination des efforts est nécessaire pour faire en sorte de réduire les coûts dans cette industrie. Pour faire de l'aviation un moteur de l'intégration politique, économique et social de l'Afrique, tel que défini par la Décision de Yamoussoukro, les Etats africains doivent se montrer résolus à appliquer intégralement cette décision

Les mesures politiques nécessaires pour remédier au problème des infrastructures en Afrique sont entre autres :

- (i) **Le développement des infrastructures et des services connexes, ainsi que les systèmes juridiques prévisibles/transparents.** Il s'agira de mettre en œuvre le Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA). En particulier, dans le secteur des TIC, il est nécessaire de mettre en place des politiques et des stratégies qui permettront de mettre en place des applications et des services électroniques transformatifs en Afrique; d'améliorer l'infrastructure physique, en particulier l'infrastructure de la large bande passante terrestre intra-africaine et la cyber sécurité, faisant de la révolution de l'information la base des prestations de services dans les industries de bio et de nanotechnologies. En outre, le Système d'échange Internet en Afrique (AXIS), l'e-Transform Africa (transformation de l'Afrique par l'électronique) qui envisage de transformer l'Afrique en une Société informatisée, le PIDA et la fabrication des composants pour les appareils électroniques méritent une attention prioritaire.
- (ii) **L'élargissement et le développement de l'espace fiscal pour l'intégration régionale.** L'intégration régionale va de pair avec une interdépendance croissante des économies africaines, dans le secteur de l'économie réelle et le secteur financier, associée au transfert de l'autonomie fiscale et monétaire des pays vers les institutions continentales. La gestion efficace de ces processus nécessitera la mise en place de moyens efficaces pour (i) faire face aux chocs qui affectent

un ou quelques pays seulement sur le continent; et (ii) résoudre les problèmes des pays structurellement excédentaires et des pays structurellement déficitaires au sein de la future Union monétaire africaine. En outre, les initiatives commerciales régionales devront s'orienter vers le développement des capacités de production.

- (iii) **la mise en œuvre de la Décision de Yamoussoukro** sur la libéralisation complète de l'industrie du transport aérien pour à terme parvenir à une politique de «ciel ouvert» en Afrique; et
- (iv) **l'expansion des réseaux ferroviaires et routiers, des installations portuaires et des autres infrastructures de transport** en Afrique pour améliorer la connectivité, favoriser le commerce et la croissance économique et créer des emplois, en mettant en place les dispositions et instruments de financement appropriés.

Énergie

Le profil énergétique de l'Afrique est caractérisé par une faible production, une faible consommation, et une forte dépendance vis-à-vis de l'énergie biomasse traditionnelle alors que l'Afrique est dotée d'immenses richesses et de ressources énergétiques non exploitées. Les ressources énergétiques dont le continent est doté sont: les réserves de pétrole brut estimées à plus de 130 milliards de barils : soit près de 9,5 pour cent des réserves mondiales; les réserves de gaz estimées à près de 15 milliards de mètres cubes et représentant environ 8 pour cent des réserves totales mondiales de gaz naturel; environ 4 pour cent des réserves totales prouvées du monde (près de 95% des réserves découvertes en Afrique australe, des ressources hydroélectriques pouvant générer plus de 1.800 TWh/an d'électricité; un potentiel d'énergie géothermique estimé à plus de 15.000 MW, et un énorme potentiel d'énergie solaire et éolienne. En raison de sa proximité avec l'équateur, l'Afrique a également l'ensoleillement annuel moyen le plus élevé du monde. Le potentiel bio énergétique de l'Afrique est également immense, et les avancées rapides de la recherche ont apporté en moins d'une décennie de nouvelles énergies pour la production et des technologies lingo-cellulosiques de deuxième génération.

En dépit de ses immenses ressources énergétiques, le continent fait face à d'énormes défis énergétiques, à savoir la faible capacité de production et le manque d'efficacité, les coûts élevés, les fournitures énergétiques instables et peu fiables, le faible accès à l'énergie moderne, l'infrastructure énergétique insuffisante, et le manque de capacités institutionnelles et techniques pour exploiter ces énormes ressources. La dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles pour la production d'électricité explique en partie le fait que le tarif moyen de l'électricité en Afrique est d'environ 0,14 \$EU par kWh, contre 0,04 \$EU par kWh pour l'Asie de l'Est. En outre, un certain nombre de pays ont introduit des Unités diesel mobiles conteneurisées pour la production d'électricité en urgence pour faire face aux coupures d'électricité, à un coût d'environ 0,35\$EU/kWh, avec un paiement locatif représentant très souvent plus de 1% du PIB (CEA 2011).

Aujourd'hui, la plupart des pays africains ont élaboré des plans et des politiques énergétiques qui visent à assurer la sécurité énergétique, la transition des sources d'énergies traditionnelles vers les sources d'énergies propres et modernes et l'accès de la majorité de leurs citoyens à l'électricité, et d'augmenter la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie totale. Pour les pays fortement tributaires du pétrole, le changement technologique et le développement rapide de nouvelles sources d'énergie sont susceptibles de réduire l'importance du pétrole.

Accélérer la **transition** de l'Afrique **des sources d'énergie traditionnelles aux sources d'énergies modernes** et assurer l'accès à une énergie propre et abordable est un impératif de développement. Sous les auspices de l'UA, dix-neuf ministres africains ont récemment adopté le Corridor de l'Énergie propre, qui est une initiative susceptible de promouvoir le développement des projets d'énergie renouvelable dans le pool énergétique de l'Afrique australe et de l'Afrique de l'Est, de son niveau actuel de 12 pour cent à au moins 40 pour cent d'ici à 2030.

Technologie de l'Information et de la Communication

L'industrie des TIC est l'un des secteurs qui se développent le plus rapidement en Afrique. Le flux des informations, le commerce intérieur et le commerce international, les réseaux et les services des télécommunications, la prestation des services publics, le développement des capacités humaines, l'innovation et le perfectionnement des compétences ont connu une croissance considérable. L'Afrique a commencé sur une base faible, mais aujourd'hui, elle a la capacité d'utiliser des technologies sophistiquées; et l'investissement dans le secteur connaît une croissance rapide.

Dans le secteur du téléphone cellulaire, par exemple, en 2011, l'Afrique est devenue le deuxième plus grand marché de téléphones cellulaires au monde après l'Asie, avec près de 620 millions de connexions mobiles. Aujourd'hui, l'industrie du téléphone mobile contribue à environ 3,5 pour cent du PIB de l'Afrique et emploie plus de 5 millions de personnes. Le nombre moyen d'utilisateurs de l'Internet en Afrique est d'environ 12 pour 100 personnes, avec d'importantes variations entre les pays. Les investissements accrus dans le secteur des TIC ont incontestablement un énorme taux de rendement et pourraient révolutionner l'accès aux marchés et aux services.

3.2.3. Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'État de droit

L'Afrique de 2063 répondant à cette aspiration sera une Afrique où sont enracinés la culture de bonne gouvernance, les valeurs démocratiques, l'égalité entre hommes et femmes, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit.

Les systèmes politiques des pays africains ont considérablement évolué depuis les indépendances et cette évolution a été dictée par un certain nombre de réalités et de tendances.

Notamment : (i) le mouvement vers un plus grand pluralisme politique, la décentralisation et le développement de la société civile, ainsi que le respect des droits de l'homme, l'accès à la justice et l'Etat de droit; (ii) l'évolution du rôle de l'État dans le processus de développement.

Gouvernance politique, Droits de l'homme et État de droit

En examinant l'évolution de la gouvernance et de la démocratie sur le continent, il importe de noter que la lutte pour la démocratie et les droits de l'homme en Afrique postcoloniale (la soi-disant deuxième vague de libération) était essentiellement une lutte africaine et une lutte interne, menée et gagnée par les Africains. Les célèbres "Conférences nationales" - aujourd'hui presque oubliées - dans nombre de pays francophones, ont ouvert la voie aux systèmes multipartites. De même, le soi-disant Printemps arabe» a commencé sur le sol africain, la Tunisie.

Le processus de démocratisation a commencé avec la création de l'OUA et s'est poursuivi depuis lors. Toutefois, pendant de nombreuses années après la décennie des indépendances des années 1960, les pays africains étaient, à quelques exceptions près, caractérisés par des déficits de gouvernance, sous forme d'institutions faibles, de dirigeants non comptables, d'espaces politiques restreints et de processus démocratiques non inclusifs. Dans nombre de pays africains, il n'y a pas eu de développement participatif ni de promotion de la démocratie, comme en témoignent les coups d'état militaires, les Etats à parti unique, les régimes socialistes marxistes, les systèmes autoritaires, les violations des droits de l'homme, etc. Entre 1960 et 1990, il y a à noter qu'aucun parti d'opposition n'est venu au pouvoir par les urnes, et que toutes les élections ont été « gagnées » par le parti au pouvoir.

A partir de la fin des années 1980, un ensemble de forces internes et externes ont présidé à des transformations notables dans le paysage de la gouvernance en Afrique. Malgré la persistance d'un certain nombre de défis, une majorité d'Etats africains a considérablement amélioré la responsabilité politique; l'administration et la prestation des services publics; dévolu le pouvoir aux structures locales de

Gouvernance & Démocratie en Afrique - Etapes et instruments clés

- Reconnaissance de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des Droits de l'homme;
- Approbation par l'OUA en 1981, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Adoption en (1981) et ratification en (1986) de la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- Création de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à Banjul, en Gambie.
- Février 1990, participation de l'OUA aux exercices d'observation des élections dans les États membres
- Approbation par l'Union africaine en 2002 de la "Déclaration sur les Principes régissant les élections démocratiques en Afrique", réaffirmant les principes universels des élections démocratiques prévues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH).
- Adoption en 2005 de la *Déclaration sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement*
- La "Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance" (ACDEG) a été adoptée en janvier 2007 et est entrée en vigueur en février 2012.
- Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP), qui a émergé comme un instrument important pour la gouvernance en Afrique, est un instrument africain qui a déclenché le processus de l'institutionnalisation de la culture de la responsabilité, en particulier de la responsabilité au niveau national
- Les instruments régionaux :
 - ✓ SADC : Principes et Lignes directrices régissant les Élections démocratiques (2004) ; Forum parlementaire sur les Normes et Critères pour les élections (2001); Protocole relatif au Genre et au développement (2008); Forum sur la Commission électorale (2001)
 - ✓ CEDEAO : Protocole relatif à la Démocratie et à la Bonne Gouvernance (2001) et son protocole complémentaire.
 - ✓ EAC: Principes pour l'Observation et l'évaluation des Élections (2012) et le Protocole sur la bonne gouvernance.
 - ✓ CEEAC : La Déclaration de Brazzaville (2005).

gouvernance, et une culture d'élections régulières pluralistes s'enracine progressivement dans ces pays.

Depuis 2000, l'Afrique a connu des améliorations significatives en matière de gouvernance politique. La démocratie en Afrique s'est largement améliorée grâce à la tenue d'élections libres et équitables.

Le renforcement de la démocratie a aidé des groupes jadis marginalisés à jouer un rôle grandissant dans le processus politique⁵⁰. Par exemple, la participation des femmes au processus politique a augmenté dans un certain nombre de pays. De nouveaux cadres constitutionnels, juridiques et institutionnels renforcent le rôle des femmes dans les processus politiques et électoraux. Les jeunes électeurs sont de plus en plus appelés à jouer un rôle important, en tant qu'électeurs et étant que membres des commissions d'observation et de surveillance des élections.

Les progrès dans les élections

- Si en moyenne, il n'y a eu que 28 élections sur le continent dans les années 1960-1970, il y a eu en moyenne de 65 élections dans les années 1980-1990. Entre 2000 et 2005, quelque 41 élections ont eu lieu sur le continent.
- Il y a eu 15 élections présidentielles en 2011, cinq en 2012 et cinq en 2013.
- En 2014-2015, 18 pays qui représentent ensemble la moitié de la population du continent soit de plus de 600 millions de personnes, éliront leurs dirigeants.
- La plupart des élections se déroulent maintenant sans violence
- En 2011, plus de 18 pays africains étaient considérés comme étant des démocraties contre 4 pays seulement en 1991.

Depuis l'adoption en 2005 de la Déclaration sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement (2005), l'Afrique a connu une réduction du nombre de dirigeants renvoyés par des moyens anticonstitutionnels, bien que cinq aient été contraints de quitter le pouvoir depuis 2010. Il y a actuellement 42 anciens chefs d'État en Afrique qui ont quitté volontairement le pouvoir à la fin de leurs mandats prévus par la Constitution et qui sont des citoyens libres dans leurs pays..⁵¹ Ce phénomène reflète un plein essor de la démocratie et de la gouvernance sur le continent.

Défis de la gouvernance et de la démocratie

- La qualité de la démocratie reste un défi: l'internalisation des normes démocratiques et l'incohérence dans leur application. La détention sans procès, les arrestations arbitraires, la torture, les enlèvements clandestins, et les exécutions extrajudiciaires sont malheureusement encore très répandus ;
- L'accès à la justice et l'indépendance du système judiciaire sont une préoccupation générale;
- Faiblesses généralisées des institutions, en particulier dans le domaine des droits de l'homme, aux niveaux national, régional et continental ;
- Il y a encore beaucoup d'améliorations à apporter dans les domaines des droits humains et de l'État de droit peuvent encore être largement améliorés. Il est rapporté de nombreux cas de violations des droits de l'homme y compris les restrictions à la liberté de réunion et d'association, à la liberté de parole, le manque d'indépendance des tribunaux, les détentions longues (et sans procès), et les abus de la part des personnels en uniforme ainsi que la violence à l'égard des femmes.
- Bien que les élections soient essentielles dans la construction de la démocratie, elles ne sont pas une panacée et il faudrait activement chercher des modèles novateurs qui permettent aux citoyens de participer à la gouvernance et de bénéficier de ses dividendes.
- La participation et les contributions de la société civile à la démocratie sont souvent affectées par leur manque de capacité et de ressources, ainsi que par la concurrence, les problèmes de gouvernance interne, de représentation et de légitimité ;
- L'élaboration des politiques et la prestation des services sont affectées dans beaucoup de pays par les faiblesses des institutions publiques et de l'administration, au niveau local, municipal et central, ce qui fait que de nombreux citoyens ne bénéficient pratiquement pas des services de leurs gouvernements sont mal servis par leurs gouvernements

⁵⁰ African economic Outlook (Perspectives économiques en Afrique) 2014

⁵¹ Par exemple: 3 au Botswana, 6 au Nigeria, 3 au Cap Vert, etc.

développement humain. Des tendances positives ont également été enregistrées concernant les questions de genre et les droits mais les gains les plus importants ont été enregistrés dans le domaine de la participation politique.

Aux niveaux continental et régional, il y a eu des progrès louables en ce qui concerne l'établissement de normes pour les questions cruciales de démocratie et de gouvernance politique. Un ensemble de critères, de normes et d'institutions africaines pour la gouvernance et la démocratie a été mis en place. Par ailleurs, on observe une plus grande consolidation du rôle de la société civile et des acteurs non étatiques dans la gouvernance et le développement socioéconomique du continent. Malgré ces réalisations remarquables, les acquis sont fragiles et il demeure de nombreux défis.

Pour relever ces défis, il faudrait un leadership politique transformateur et visionnaire combiné avec un engagement dynamique des citoyens. Il s'agit là de deux facteurs essentiels si l'on veut que les idéaux de l'Agenda 2063 de l'Afrique soient réalisés.

Gouvernance économique

La gouvernance économique a enregistré des progrès constants au cours de la dernière décennie, ce qui a eu un impact direct sur la viabilité de la performance économique des pays africains⁵²:

- au cours de la dernière décennie, 41 pays sur 52, sur lesquels les données sont disponibles, ont enregistré des améliorations dans la mobilisation des ressources nationales et dans l'administration publique. On note également des améliorations en matière de transparence budgétaire et de responsabilisation des institutions publiques, à travers par exemple, les commissions parlementaires des comptes publics ;
- des progrès modestes ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption, mais selon Transparency International, quatre pays africains sur cinq sont en- deçà de la moyenne mondiale ;
- il y a eu des améliorations significatives dans l'environnement des affaires dans beaucoup de pays africains. En 2013, parmi les pays qui avaient le meilleur environnement des affaires comprenaient figuraient plusieurs pays africains, à savoir Maurice, le Rwanda, le Botswana et l'Afrique du Sud ;
- les modestes progrès faits dans la lutte contre les flux illicites de capitaux permettront non seulement d'améliorer la mobilisation des ressources intérieures, mais aussi de renforcer la croissance inclusive, de créer des emplois et de maintenir les performances actuelles en termes de croissance.

⁵² African Economic Outlook 2014

On retiendra plus particulièrement les initiatives africaines et internationales pour une meilleure gouvernance dans le secteur minier et l'industrie extractive. Les ressources naturelles de l'Afrique devront être gérées efficacement pour promouvoir la transparence et lutter contre les sorties illicites de ressources et l'exploitation inacceptable des ressources naturelles de l'Afrique. A cet égard, les États membres de l'UA ont besoin d'être soutenues pour pouvoir mettre pleinement en œuvre la Vision minière de l'Afrique.

Pour résumer, le continent a connu des améliorations significatives dans la gouvernance politique et la gouvernance économique, au cours des dernières décennies, mais de nombreux défis subsistent.

Le Rôle de l'État dans le Processus de développement

Surmonter les défis du sous-développement a été une priorité constante pour les États africains après l'accession aux indépendances. C'est pourquoi, les États africains ont essayé pendant de très nombreuses années de jouer un rôle central dans le processus de développement.

Cependant, les efforts déployés par l'État pour promouvoir le développement et améliorer le bien-être de son peuple n'ont pas été entièrement couronnés de succès, ce qui explique en partie le statut du continent, une des régions les moins développées du monde. L'implication des États africains au processus de développement est allée de l'expérimentation des politiques d'industrialisation fondées sur la substitution des importations, et appuyées par la planification du développement national dans les années 1960 aux stratégies intraverties d'autosuffisance collective énoncées en particulier dans le Plan d'action de Lagos dans les années 1980. Ces approches ont attribué à l'État un rôle de premier plan dans le processus de développement, amenant ainsi l'État à agir comme concepteur et exécuteur de toutes les initiatives ou presque de développement, au point où l'État se trouvait surchargé et inefficace.

Caractéristiques d'un État développementaliste

- La définition d'une vision, un leadership capable et une idéologie de développement (Capable (mais pas nécessairement autoritaire) le leadership constitue un élément fondamental dans la construction d'un État développementaliste,
- Une autonomie relative de l'État, en particulier dans la formulation et la mise en œuvre de la politique (la capacité de l'État à formuler des politiques indépendantes des forces sociales pour servir les meilleurs intérêts du pays tels que perçus par ceux qui exercent l'autorité publique),
- la capacité institutionnelle de l'État, notamment une bureaucratie forte et compétente
- Une planification efficace du développement national,
- La Coordination des activités et des ressources économiques (la coordination efficace des activités économiques inclut la création d'un environnement macro-économique favorable à l'investissement, la supervision et le suivi efficaces des institutions financières, les politiques fiscales qui motivent le secteur privé, la mobilisation des ressources nationales et un système efficace de gestion financière publique),
- Le soutien à la classe des entrepreneurs nationaux-faire des efforts conscients pour développer et soutenir sa bourgeoisie, car cela facilitera l'industrialisation et la croissance économique tirée par le secteur privé,
- Engagement pour le développement des capacités humaines,
- La paix, la stabilité politique, l'État de droit, la prévisibilité dans les affaires publiques.

Avec l'avènement des Programmes d'ajustements structurels (PAS), institués par les institutions de Bretton Woods (FMI et Banque mondiale) pendant les années 1980 et 1990, le rôle de l'État dans le processus de développement a été sérieusement remis en cause. Toutefois, il existe aujourd'hui un consensus selon lequel il ne saurait y avoir de développement économique et social durable sans un État efficace. Il s'en

est suivi une réinvention progressive de l'État devenant plus tolérant vis-à-vis de l'implication d'autres acteurs dans les efforts de développement du continent, en particulier la société civile et le secteur privé.

Le rôle de l'État africain est de plus en plus perçu comme consistant à créer l'environnement nécessaire qui permet aux différents acteurs de la société de jouer efficacement leurs rôles respectifs dans l'élaboration de leurs politiques. D'où, l'intérêt manifesté par les différentes parties prenantes quant à la nécessité de contribuer à l'émergence d'états de développement en Afrique, conduits par un leadership transformateur et visionnaire, et animés de la volonté de relever le double défi de la démocratie et du développement participatif.

Les pays africains doivent diversifier leurs économies en passant de l'exportation des matières premières à la transformation, à la valorisation et à une industrialisation à base de technologie avancée. Cette transformation requiert de l'État qu'il joue un rôle actif et oriente les ressources et les investissements vers les secteurs productifs de l'économie; les forces du marché seules ne peuvent pas le faire. Les États africains devront donc mettre en œuvre des politiques industrielles, manufacturières et

technologiques dynamiques pour conduire la transformation de l'Afrique. Si l'État africain se désengage, toutes ces fonctions ne pourront pas être remplies.

Les mesures pour consolider la paix et la sécurité en Afrique

- Promouvoir la ratification et la mise en œuvre sur la base des mécanismes existants de l'UA en mettant en place un mécanisme de suivi indépendant et soutenir les groupes de réflexion, la société civile et d'autres parties prenantes pour évaluer régulièrement l'état de ratification, d'intégration dans la législation nationale et de mise en œuvre,
- Soutenir à titre prioritaire le développement d'institutions fortes aux niveaux national et régional afin d'éliminer les causes profondes des conflits telles que la mauvaise gouvernance et la faiblesse des institutions étatiques qui perpétuent la pauvreté, l'inégalité, la marginalisation et l'exclusion ainsi que les questions relatives à la légitimité de l'Etat et à l'Etat de droit,
- Démilitariser la politique au niveau national par la création des mécanismes et des processus contrôle civil efficace ainsi que la professionnalisation de la structure sécuritaire pour renforcer la responsabilité,
- Renforcer à tous les niveaux la capacité de mise en œuvre des cadres continentaux de gouvernance démocratique, et de la paix et de sécurité (l'AGA et APSA) afin d'accélérer la réalisation de la paix, de la stabilité et du développement durable;
- Assurer l'implication active de toutes les couches de la société dans les efforts de promotion de la paix et de la sécurité et de la stabilité n'est pas de la seule responsabilité des gouvernements et des organisations internationales.
- Consolider les fondements des structures nationales pour la paix en impliquant les organisations de la société civile, les personnalités et les institutions religieuses, les femmes, le secteur privé et autres acteurs y compris les chefs communautaires et les chefs religieux en vue de renforcer l'inclusivité des processus de paix.
- S'assurer que la Force africaine en attente (FAA) soit pleinement opérationnelle d'ici à 2015, comme prévu. En attendant, la Capacité africaine de réponse immédiate aux crises (CARIC) devrait être pleinement opérationnelle, dans les plus brefs délais.
- Trouver une solution durable au problème de financement viable des opérations sous conduite de l'Union africaine, en particulier les opérations menées avec le consentement du Conseil de sécurité de l'ONU.
- Améliorer le partenariat stratégique entre l'UA et l'ONU afin que les deux organisations sont mieux à même de relever les défis changeants de la paix et de la sécurité sur le continent.
- Renforcer la coordination entre les mécanismes de prévention des conflits et de médiation de l'Union, en particulier la relation entre le Groupe des Sages, les Envoyés et les Représentants Spéciaux, ainsi que la disponibilité des ressources humaines, financières et matérielles pour ces mécanismes;
- Maintenir les efforts visant à éliminer les causes profondes des conflits et de la violence, y compris l'éradication de la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances dans les sociétés africaines.
- Trouver des approches novatrices en ce qui concerne le lien entre la sécurité et le développement, accorder la priorité à l'État de droit, à la bonne gouvernance et à la promotion des droits humains.
- Créer des synergies et mettre en place un cadre plus intégré pour l'établissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix.

3.2.4. Une Afrique en paix et sûre

Dans le cadre de cette aspiration, l'Afrique émergera comme un continent sans conflit, où l'harmonie règne entre les communautés de base, où les guerres interétatiques et intra-étatiques seront éliminées et où des mécanismes seront mis en place pour prévenir/régler les conflits. La diversité (ethnique, religieuse, économique, culturelle, etc.) sera une source de richesse et de croissance économique accélérée plutôt qu'une source de conflit.

L'importance d'assurer la paix, la sécurité et la stabilité du continent a été reconnue par l'OUA dès le début de son existence. Elle a créé la Commission de Médiation, de Conciliation et d'Arbitrage ainsi que la Commission de la défense et par la suite l'Organe central et son Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des Conflits. C'est dire que la paix et la sécurité ont été au centre des préoccupations des dirigeants de l'Afrique dès le début.

Au cours de nombreuses décennies, les déficits de gouvernance, sous forme d'institutions faibles, de leadership irresponsable, d'espaces politiques limités et de processus démocratiques non inclusifs ont été les traits distinctifs de beaucoup d'États africains. Ces caractéristiques auxquelles s'ajoutent d'autres facteurs endogènes, tels que l'ethnicité, associés à des facteurs exogènes, en particulier la Guerre froide, ont rendu particulièrement volatile le paysage de paix et de sécurité de l'Afrique. Le continent a été le théâtre de nombreux conflits inter étatiques, qui n'ont été dépassés en fréquence et en intensité que par les conflits intra-étatiques après la fin de la Guerre froide.

De nombreux conflits armés qui se sont déroulés au cours des premières décennies suivant l'indépendance étaient attisés par des intérêts externes et étaient dus à des facteurs économiques. Par exemple les zones riches en minerais étaient encouragées par des forces extérieures à faire sécession afin de faciliter l'accès de ces forces aux ressources (par exemple Shaba en RDC dans les années 1960)⁵³. Ces conflits ont laissé comme héritage des États en déliquescence et ingouvernables, l'insécurité et le manque de développement, dont les effets se font encore sentir aujourd'hui.

Un effet déplorable des conflits et de l'insécurité en Afrique est le déplacement forcé de millions de personnes, en particulier de femmes et d'enfants, auquel s'ajoutent l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre et le phénomène des enfants soldats. Ces déplacements de population ont commencé avant l'époque coloniale et se poursuivent encore aujourd'hui. Actuellement, il y a près de 3,4 millions de réfugiés et 5,4 millions

Principales menaces à la paix et à la sécurité de l'Afrique

- La propension à recourir à l'usage de la violence ou le règlement des différends réels ou perçus ou de différends sur la répartition des ressources au sein des communautés,
- L'inefficacité des institutions de gouvernance démocratique légitimes et crédibles pour la prévention des conflits violents telles que l'État de droit, l'accession démocratique au pouvoir et la répartition efficace des richesses;
- De nouvelles pratiques et formes de confrontation et de mobilisation des citoyens et des jeunes qui dépassent les frontières historiquement établies et qui rendent inefficaces les réponses au niveau national,
- Les disparités politiques, économiques, sociales et culturelles entre la minorité au centre et la grande majorité de la population - rurale ou urbaine-, et les disparités intergénérationnelles,
- Facilité de commerce, d'acquisition et de circulation des armes,
- Le non prise en compte des identités communautaires multiples, surtout au niveau local et dans les zones fragiles et affectées par les conflits;
- La faible capacité de l'État, conduisant à la corruption, à l'irresponsabilité et à l'impunité, ce qui affecte la prestation de services.

⁵³Egide. R (2005) Forced Migration in Africa: A Challenge to Development

de personnes déplacées, auxquels s'ajoutent les personnes apatrides, ce qui porte le nombre total de personnes déplacées de force à 11 millions en Afrique en 2014.

Les conflits en Afrique ont également détourné les ressources des impératifs de développement. Par exemple, dans certains pays, les conflits ont duré plus de 20 ans (Angola, Mozambique, Soudan), et pendant cette période, une grande partie des ressources de ces pays a été consacrée aux efforts de guerre. Les organisations sous-régionales et régionales de l'Afrique, l'OUA/UA et les Communautés économiques régionales (CER), ont consacré beaucoup de leurs efforts aux questions de paix et de sécurité au détriment de la poursuite de leur mandat premier, qui est d'accélérer l'intégration économique du continent. De même, les relations de l'Afrique avec le reste du monde ont été d'une façon générale dominées par des appels de l'Afrique à la communauté internationale pour qu'elle prenne à sa charge les conflits sur le continent, et qu'elle fasse pression sur les dirigeants du continent pour qu'il instaure la bonne gouvernance.

La dernière décennie a toutefois connu une réduction notable du nombre des conflits sur le continent, en dépit du caractère intraitable de certains vieux conflits et l'émergence de nouveaux conflits, tels que ceux qui se déroulent au Soudan du sud, en République centrafricaine et à l'Est de la République démocratique du Congo. Ces changements positifs ont été soutenus par une croissance économique durable dans un certain nombre de pays, par la tendance accrue vers la démocratie électorale par opposition aux changements anticonstitutionnels de gouvernement, et par les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption dans nombre de pays.

Il importe également de noter que même si l'Afrique continue de solliciter le soutien de la communauté internationale dans la gestion de ses conflits, elle a mis en place au cours des 15 dernières années, à travers l'Union africaine, une architecture de paix et de sécurité (APSA) visant à relever l'ensemble des défis de paix et de sécurité en Afrique, de la prévention à la reconstruction et au développement post-conflit en passant par la gestion des conflits-.

APSA complète l'Architecture africaine de gouvernance (AGA) et ensemble, ces deux architectures sont prometteuses en termes d'édification d'Etats africains bien gouvernés, sécurisés et en paix, vers l'émergence de l'Afrique de l'Agenda 2063.

Pourtant, malgré ces réalisations importantes, le continent est toujours confronté à d'énormes défis, en particulier l'augmentation du nombre de conflits depuis 2010, ainsi que la violence et les manifestations civiles de protestation pouvant dégénérer en guerres civiles⁵⁴. L'incompatibilité des positions, la lutte pour le contrôle des maigres ressources, les aspects comportementaux et les objectifs opposés sont quelques-uns des facteurs de conflits. Ainsi, la nécessité de privilégier les mécanismes de règlement des conflits, de désescalade des conflits et de réduction des menaces de conflit, ainsi que les mécanismes de règlement des différends dans les conflits intra et inter-frontaliers.

⁵⁴Le 3e Dialogue de haut niveau sur la démocratie, les droits de l'homme et la gouvernance en Afrique, tenue les 30 et 31 Octobre 2014 à Dakar (Sénégal)

Il se pose de plus en plus des menaces telles que les crimes transnationaux comme le terrorisme et l'extrémisme violent, le trafic de drogue, la piraterie, la prolifération des armes, le trafic des êtres humains et le blanchiment d'argent ; mais aussi les problèmes liés à l'urbanisation croissante, l'exclusion sociale et le chômage; les conflits liés aux ressources transfrontalières (par exemple l'eau, le pétrole et le gaz, les minéraux); et l'impact du changement climatique et d'autres facteurs (par exemple la croissance démographique), qui sont sources de nouveaux conflits concernant les ressources.

Les instruments et décisions de l'UA relatifs à la paix, à la sécurité et à la gouvernance constituent un cadre solide pour relever les défis actuels à la paix et à la sécurité. Toutefois, il y a un sérieux manque de culture de mise en œuvre de ces instruments et décisions. À cet égard, il faudrait absolument mettre en œuvre de façon scrupuleuse et systématique les instruments et les décisions adoptés par les organes de décision de l'Union africaine et des CER.⁵⁵

L'organisation en réponse à la persistance du problème des personnes déplacées a adopté des instruments historiques tels que: (i) La *Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*; et (ii) la *Convention de l'UA de 2009 pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique*, considérée comme le premier instrument juridique de ce type. Néanmoins, les questions de déplacement forcé, y compris la situation de nombreux réfugiés de longue date, ne sont toujours pas réglées dans de nombreuses régions du continent et des mesures urgentes sont nécessaires pour s'attaquer aux causes profondes et pour trouver des solutions durables pour les personnes affectées.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la bonne gouvernance et de la démocratie fonctionnelle pour prévenir et gérer efficacement les conflits. La plupart des conflits en Afrique sont dus à l'incapacité à mettre en place des systèmes de gouvernance responsables, transparents et inclusifs, et à déployer des efforts adéquats pour relever les défis de la pauvreté et de l'inégalité. Il est clair que la lutte contre la pauvreté et les déficits de gouvernance contribueront grandement à la réduction du nombre des conflits et au renforcement de la paix et de la sécurité des personnes, des communautés et des nations et contribueront de manière significative à la transformation socioéconomique du continent, telle qu'envisagée dans l'Agenda 2063.

Menaces aux cultures, au patrimoine et aux valeurs de l'Afrique

- la domination culturelle pendant la traite négrière et l'ère coloniale a conduit à la dépersonnalisation chez les peuples africains, a falsifié leur histoire, a systématiquement méprisé et combattu les valeurs africaines et a tenté de remplacer progressivement et officiellement leurs langues par celle du colonisateur. Le travail effectué par les grands intellectuels, chercheurs et écrivains africains a grandement contribué au réexamen et au rétablissement de la place de l'Afrique dans l'histoire du monde, une place qui avait été déformée et obscurcie
- les forces qui accélèrent l'intégration de l'Afrique dans la culture occidentale – les médias, la musique, les arts –, les systèmes éducatifs jouant un rôle important. Si ces forces peuvent être sources d'enrichissement du patrimoine culturel africain, elles peuvent aussi être source d'érosion et à terme supplanter et remplacer les valeurs et l'éthique africaines,
- Les sites du patrimoine: Avec son riche patrimoine culturel, l'Afrique est peu représentée dans la liste des sites protégés du patrimoine culturel mondial. Ce qui risque d'accélérer la dégradation de ces sites et à terme leur perte non seulement pour l'Afrique mais aussi pour le reste du monde
- Langues: la langue est au cœur de la culture d'un peuple et l'accélération de la transformation socio-économique de l'Afrique sera impossible sans les langues locales africaines. Une grande menace à la culture et au patrimoine africain est le système éducatif qui marginalise les langues africaines
- La mauvaise gestion de la diversité de l'Afrique - ethnique, religieuse, culturelle - a souvent été source de conflit, avec un coût considérable pour le progrès et l'harmonie du continent. L'expression extrême de ce phénomène a été la récente montée de l'extrémisme religieux, attisant la violence et les remous sociaux: Boko Haram dans le Nord du Nigeria et la LRA en Ouganda.

⁵⁵ Conférences et retraites de haut niveau sur la gouvernance et la paix et la sécurité

3.2.5. Une Afrique avec une identité culturelle forte, un patrimoine, des valeurs et une éthique communs

L'Agenda 2063 réaffirme que l'Afrique est le berceau de la civilisation humaine et que l'identité culturelle, les valeurs et l'éthique africaines sont des facteurs essentiels à la réémergence de l'Afrique sur la scène mondiale. Cet Agenda prévoit que d'ici à 2063, les fruits des valeurs et des idéaux du panafricanisme seront manifestes partout. La culture sera florissante, l'éthique du travail basée sur le mérite sera forte et les valeurs traditionnelles africaines de la famille, de la communauté et de la cohésion sociale, seront fortement ancrées.

La culture est un facteur fondamental pour définir et comprendre la condition humaine. La Culture affecte la manière dont les gens pensent et agissent. Elle peut être considérée comme la manière dont les êtres humains et les sociétés attribuent un sens au monde qui les entoure et définissent leur place dans ce monde. Elle se manifeste de nombreuses manières, y compris les langues et les mots; les idées et les idéologies; les coutumes et les traditions; les croyances et les religions; les rituels et les cérémonies; les types de peuplement; l'art et la musique; l'architecture et le mobilier; l'habillement et la mode; les jeux; les images, bref, tout ce qui est symbolique ou représentatif des valeurs, des normes, des perceptions et des intérêts d'un peuple.

La culture joue un rôle central dans le processus de développement. La Conférence mondiale sur les politiques culturelles tenue à Mexico en 1982 et la Déclaration de l'ONU sur la Décennie de la Culture (1988-1997) ont beaucoup contribué à la sensibilisation sur la place centrale de la culture dans le processus de développement. Les activités culturelles peuvent contribuer à la promotion sociale et économique en créant des emplois et de précieuses ressources de valeur économique et commerciale. La culture est également un outil de cohésion sociale.

Le Rapport 2013 de l'ONU sur l'Economie créative reconnaît *“l'importance de la culture et de la diversité culturelle pour le développement durable”* et souligne que *“les investissements dans l'identité, l'innovation et la créativité peuvent aider à créer de nouveaux axes de développement...[lesquels]...s'ils sont bien suivis [peuvent] conduire au développement social inclusif, au développement économique inclusif, à la viabilité de l'environnement, à la paix et à la sécurité”*.⁵⁶

L'Economie créative est un contributeur majeur à la croissance économique et au commerce mondial. Le Rapport de 2013 sur l'Economie créative indique que le commerce mondial des biens et services créatifs a atteint un montant record de 624 milliards de dollars américains en 2011. Entre 2002 et 2011, le taux mondial de croissance annuelle moyenne de l'Economie créative a été de 8,8 pour cent.

La contribution de la culture au développement de l'Afrique est encore bien en deçà de son potentiel, bien que des avancées aient été enregistrées dans certains domaines. Aujourd'hui, l'industrie créative commence à être reconnue en Afrique: par ex., il est estimé que Nollywood du Nigeria gagne entre 200 à 300 millions de dollars

⁵⁶ Cité dans “la Note conceptuelle: Plate-forme africaine de Re-imagination et Création (ARCH). Chapitre de l'Agenda 2063 (2014) : Développer l'identité, le patrimoine, les Arts et la Culture.

américains par an. C'est le deuxième plus grand employeur après l'agriculture et la deuxième plus grande industrie cinématographique dans le monde. Les couturiers africains puisent dans le riche patrimoine culturel du Continent et l'allient à des tendances modernes pour acquérir du succès localement et à l'étranger. C'est la raison pour laquelle l'industrie de la mode et du vêtement s'avère un secteur dynamique, surtout pour les petites entreprises. Des tendances similaires sont également observées pour le cuir, les chaussures, les perles et d'autres modes africaines élégantes. La croissance rapide des secteurs de la musique, de la télévision et du cinéma, de la mode et le style de vie reflètent une confiance croissante dans l'identité africaine, surtout chez les jeunes africains.

La littérature et l'art africain prennent de plus en plus d'importance en raison de l'essor de la classe moyenne et de nouveaux marchés d'art sont créés à Nairobi au Kenya, en Afrique du Sud et au Nigeria. Les estimations des marchés intérieurs africains d'arts ne sont pas facilement disponibles, mais disposent d'un énorme potentiel de croissance dans les prochaines décennies. Un phénomène croissant est le développement de la littérature écrite dite "locale" ou des langues "régionales, nationales", lancée par les premiers écrivains africains.

Les langues véhiculaires transfrontalières sont des outils puissants qui peuvent être utilisés pour favoriser le développement et l'intégration de l'Afrique et faciliter la circulation des personnes et des biens. En fait, ces langues ne respectent pas les frontières coloniales artificielles. En Afrique de l'Ouest, par exemple, un intervenant de Mandinka peut communiquer et se déplacer librement dans la plupart des Etats membres de la CEDEAO; un intervenant du Ffulfulde ne se heurte à aucune barrière linguistique de l'Afrique de l'Ouest à l'Afrique centrale. Un intervenant kiswahili peut se déplacer librement en Afrique centrale et orientale. Prenant tout cela en compte, l'Académie africaine des langues (ACALAN), qui est l'organisme officiel de l'UA en matière de promotion des langues, œuvre en collaboration avec les Etats membres pour le développement des langues véhiculaires transfrontalières de sorte que leur utilisation en parallèle avec les anciennes langues coloniales ne concerne pas seulement les domaines de la société, mais contribue également de manière significative à la mise en œuvre de l'Agenda de l'Afrique 2063

La diversité culturelle africaine contribue à l'expression des identités nationales et régionales et plus largement à la promotion du panafricanisme et à l'édification de sociétés inclusives, ainsi qu'à la promotion des valeurs et pratiques culturelles connues pour leur capacité et leur potentiel pour la consolidation de la paix et le règlement des conflits.

La culture a le pouvoir de transformer les sociétés, de renforcer les communautés et de promouvoir le sentiment d'identité et d'appartenance. A cet égard, la jeunesse est d'une importance particulière du fait qu'il peut servir de pont entre tradition et modernité. En effet, les jeunes ont une grande soif pour l'information, ils sont habiles à l'utilisation des TIC, ce qui leur permet de transcender les frontières nationales et partant, de devenir de puissants agents de changement social. Toutefois, il faut essayer d'aider les jeunes à cultiver le sentiment de fierté et à comprendre le riche patrimoine de l'Afrique. Investir dans l'industrie créative peut ouvrir de vastes opportunités aux jeunes, tout en servant de mécanisme pour leur transmettre les

valeurs, le patrimoine et la culture africaine. Ce mécanisme permettra également de renforcer la compréhension, le respect de la diversité culturelle et de promouvoir une culture de paix et de progrès sur le Continent.

La religion joue un rôle important dans la vie culturelle des sociétés africaines et les groupes religieux sont une composante majeure de la société africaine. Aux yeux du monde, l'Afrique est un continent religieux et ses habitants sont tout aussi religieux à une époque où cela n'était pas évident dans plusieurs autres sociétés. Religion et expressions religieuses jouent un rôle fondamental dans l'édification de l'identité africaine et dans la structure et l'interaction sociale. Cependant, la culture, le patrimoine et les valeurs de l'Afrique sont menacés par plusieurs forces, notamment par l'extrémisme religieux.

Malgré toutes les menaces au patrimoine culturel de l'Afrique, ses valeurs restent fondées sur des bases solides tant sur le Continent que dans la diaspora. La renaissance et l'assurance africaines sont nécessaires pour le progrès du Continent. Il existe actuellement une forte prise de conscience de l'impératif d'exploiter le patrimoine culturel de l'Afrique au profit de la transformation socio-économique sur le Continent, de la fin des conflits, de la promotion de la gouvernance et de la démocratisation.

Instruments de l'UA sur le patrimoine culturel

- La campagne pour la renaissance culturelle africaine.
- Le Plan d'action sur les langues d'Afrique (1986)
- Le Plan d'action de l'Union africaine sur les industries culturelles et créatives
- La relance de l'élaboration de l'Encyclopédie africaine

Toutes les cultures africaines reconnaissent et récompensent les vertus associées à l'ardeur au travail, à l'effort et à l'épargne ; elles vantent les vertus de prendre soin des parents, des amis et des déshérités. Cependant, il est important de reconnaître que, dans de nombreuses sociétés africaines, ces vertus positives coexistent avec plusieurs pratiques sociales néfastes. Cela est particulièrement manifeste dans les pratiques qui limitent ou restreignent les droits des femmes à l'héritage, l'accès à la terre et à d'autres ressources productives, dans les pratiques sociales comme la MGF et les mariages précoces des enfants. Ainsi, même si la culture, le patrimoine, les valeurs et l'éthique africains sont une source de force et cause de célébration, certaines pratiques sociales nuisibles doivent être abolies sur le chemin vers l'Afrique que nous voulons d'ici 2063.

3.2.6. Une Afrique dont le développement est axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et prenant soin de ses enfants

L'Agenda 2063 prévoit dans cette aspiration, un continent dont toutes les couches de la population ont une participation, des opportunités et un accès équitables aux fruits du développement et au dialogue social et politique sans distinction de sexe, d'appartenance politique, de religion, d'appartenance ethnique, localité, d'âge ou d'autres facteurs.

Egalité entre hommes et femmes et autonomisation des femmes

L'Afrique a réalisé des avancées importantes par rapport à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes :

- Participation politique: avec une moyenne de 21 pour cent des femmes dans les parlements nationaux, l'Afrique est la seule région à avoir doublé la participation politique des femmes en une décennie – avec 64 pour cent, le Rwanda, est le pays qui a le pourcentage le plus élevé de femmes parlementaires au monde.
- Education: une réduction importante du nombre de filles non scolarisées de 24 millions en 2000 à 9 millions en 2013. En outre, en 2012, près de la moitié des pays africains ont atteint la parité homme-femme dans la scolarisation au niveau de l'enseignement primaire.

Toutefois, ces avancées n'ont pas encore eu l'impact voulu pour réduire les inégalités entre hommes et femmes, notamment en ce qui concerne l'accès et le contrôle des ressources économiques, ainsi qu'en termes de participation au marché du travail ou de droits de reproduction (mortalité maternelle et fertilité). Les femmes constituent encore la majorité de ceux qui détiennent des emplois vulnérables (à savoir, les faibles salaires et conditions de travail précaires); en 2012, l'OIT a classé 84 pour cent des emplois occupés par des femmes comme vulnérables par rapport à 70,6 pour cent des emplois occupés par les hommes.

Les progrès réalisés par le Continent eu égard à la représentation des femmes au parlement ont ralenti du fait que dans de nombreux pays africains, les femmes sont généralement en minorité au sein des commissions parlementaires chargées d'élaborer les projets de lois qui deviendront plus tard des lois.

L'inégalité entre les hommes et les femmes est l'une des plus importantes causes profondes d'ordre structurel de la performance de l'Afrique par rapport aux OMD et à la réduction de la pauvreté. Un meilleur accès des femmes à l'éducation, surtout l'éducation postsecondaire contribue à l'amélioration des moyens d'existence des ménages et au développement humain. En général, dans les pays africains à faible inégalité entre hommes et femmes, les taux d'inscription des femmes dans les établissements d'études supérieures sont plus élevés que dans les pays où l'inégalité est plus forte. Cependant, l'inscription des femmes dans les disciplines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques est faible.

En général, les rôles auxiliaires des femmes dans la société restent un obstacle clé au développement et à la transformation socio-économique. Le monopole continu du pouvoir par les élites politiques masculins, le manque de volonté politique, les défis socio-économiques, la non reconnaissance des prestations de soins et du travail domestique non rémunérés, ainsi que les traditions et les croyances patriarcales continuent à limiter la participation formelle et significative des femmes à la gouvernance, aux processus de paix, de sécurité et de développement. Le Continent ne peut pas réaliser ses objectifs ambitieux dans le cadre de l'Agenda 2063 pendant qu'il empêche un segment dynamique de sa société, que représentent les femmes, de réaliser son plein potentiel. L'investissement dans les femmes et les filles et

l'intégration de celles-ci dans le marché du travail, parallèlement aux efforts en faveur du mariage et de la procréation tardives et d'un accès élargi à l'éducation pour les filles, la planification familiale et les droits de santé sexuelle et reproductive, sont considérés comme les forces motrices du succès économiques des "tigres asiatiques».

En outre, il est nécessaire d'introduire des mécanismes tels que l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et autres indicateurs similaires afin d'assurer la surveillance et le suivi des progrès réalisés en matière d'égalité hommes-femmes.

Engagement et autonomisation des jeunes

L'Afrique a une population très jeune. En 2010, elle comptait 364 millions de personnes âgées de 15 à 34 ans et 209 millions de 15 à 24 ans. Ces jeunes représentent respectivement 35,6 pour cent et 20,2 pour cent de la population totale de l'Afrique. L'Afrique connaît donc une explosion de la jeunesse, définie comme une "cohorte de jeunes incroyablement importante par rapport à la population adulte. »

Initiatives continentales pour aborder les questions de la jeunesse

- Deuxième Décennie de l'éducation de l'UA (2006 - 2015)
- Plan décennal de l'UA pour le développement et l'autonomisation des jeunes (2009 -2018)
- Programme du Corps de Jeunes Volontaires de l'UA
- Participation à la prise de décisions (Parlement de la jeunesse africaine, Parlement des Jeunes de l'Union du fleuve Mano, Forums de la jeunesse, Représentation au Sommet de l'UA, aux conférences des ministres et aux consultations d'experts)

Les jeunes du continent sont toutefois confrontés à nombreuses difficultés dans les domaines suivants:

- Education: accès inadéquate plus particulièrement au niveau secondaire et supérieur ;
- Emploi: le taux de chômage des jeunes est estimé à moins de 5% au Malawi et au Rwanda, à plus de 20% au Ghana, en Zambie et au Zimbabwe et à plus de 30% à Maurice, Botswana, Lesotho, Namibie, Swaziland, Algérie et Afrique du Sud⁵⁷ ;
- Santé: les jeunes représente le groupe le plus touché par les trois maladies majeures à savoir – le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose. Les nouveaux défis de l'alcoolisme et des drogues illicites ont également induit les cas enregistrés de jeunes affectés par des troubles mentaux, des infirmités et des accidents, entre autres ;
- Pauvreté: le taux est très élevé chez les jeunes et on estime que 71 pour cent de jeunes vivent avec moins de 2 dollars américains par jour ;
- Violence et conflit: L'explosion de la jeunesse présente plus d'inquiétudes vu les indications d'une forte corrélation entre les pays en conflits civils et ceux avec une population croissante de jeunes.

Initiatives prioritaires : - Une Afrique digne des enfants

- Une Afrique libre du travail et de la traite des enfants.
- Des enfants en bonne santé et bien nourris en Afrique.
- Une éducation pour tous gratuite, obligatoire et adaptée aux enfants.
- Une Afrique libre de violence faite aux enfants.
- Des enfants libres des conséquences des conflits armés.
- Une véritable participation des enfants.
- Une Afrique inclusive.
- Un enregistrement à la naissance pour tous les enfants.

Plusieurs initiatives régionales et continentales visent à résoudre les problèmes de la jeunesse et

⁵⁷ Aperçu régional: Jeunes en Afrique, Nations Unies 2011

peuvent être élargies et améliorées. Le “dividende démographique” - résultat d'une augmentation de la taille de la population active et d'une baisse du taux de dépendance - pourrait contribuer à la croissance économique urbaine induite et à l'augmentation d'épargnes nationales pour le développement. Le dividende démographique pourrait offrir à l'Afrique une opportunité de développer les compétences des jeunes dans la science, la technologie et l'innovation pour une compétitivité mondiale.

Situation des enfants en Afrique

En Afrique, les jeunes, surtout les enfants constituent la base de l'Agenda 2063. Pourtant, malgré l'existence de législations et de politiques adoptées pour protéger les enfants, les droits de milliers d'enfants sont violés. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les droits des enfants sont confrontés à des obstacles redoutables :

- des études récentes montrent que près de 250 millions d'enfants travaillent dans le monde. Plus de 150 millions de ces enfants, y compris en Afrique, travaillent dans des conditions dangereuses. Ces enfants sont exploités dans les plantations, les mines, ou deviendront travailleurs domestiques ;
- toutes les huit minutes, des enfants de moins de cinq ans meurent en Afrique sub-saharienne et **toutes les 30 secondes, un enfant meurt du paludisme**. Dans la plupart des pays africains le taux de mortalité chez les moins de cinq ans est supérieur à 100 sur 1000 de naissances vivantes. Deux tiers de décès chez les moins de cinq ans sont dus à des causes évitables principalement la pneumonie, le paludisme, les maladies diarrhéiques, la rougeole et le VIH/SIDA dont la plupart sont compliqués par la malnutrition. En outre, la sous-alimentation, selon l'OMS, est directement ou indirectement responsable de 3,5 millions de décès d'enfants chaque année;
- l'Afrique subsaharienne a l'une des plus forte prévalence de l'incidence de faible poids à la naissance, qui varie de 7 à 42 pourcent Le taux d'allaitement exclusif est faible et les aliments complémentaires sont insuffisants et inappropriés;
- le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement en Afrique tue des enfants à un taux équivalent à un jumbo jet qui s'écrase toutes les quatre heures ;
- en Afrique subsaharienne, beaucoup d'enfants ne peuvent toujours pas accéder ou bénéficier de l'éducation d'une manière significative. 33 millions d'enfants en âge de scolarisation au niveau primaire ne vont pas à l'école et 18 millions de ces enfants sont des filles ;
- les enfants sont victimes de nombreuses violations souvent perpétrées par des membres de leur famille, des enseignants et la police;
- les enfants sont gravement touchés pendant les conflits armés. Ils sont recrutés, enlevés et agressés sexuellement pendant les conflits. En outre, de nombreux enfants sont victimes de déplacements forcés résultant des conflits;
- beaucoup d'enfants sont soumis à des mariages précoces et à la mutilation génitale féminine (MGF). L'Afrique a la plus forte incidence de

mariage d'enfants et la plus forte prévalence de mariage des enfants est concentrée en Afrique occidentale et sub-saharienne. Des études récentes montrent qu'une fille sur trois se marie avant l'âge de 18 ans. La MGF a un taux de prévalence élevé dans 28 pays en Afrique. En général, les rôles auxiliaires des femmes dans la société restent un obstacle clé au développement et à la transformation socio-économique;

- environ quarante pour cent de la population africaine est composée de personnes vivant avec un handicap, dont 10 à 15 pour cent sont des enfants d'âge scolaire. Toutefois, le taux d'inscription scolaire des enfants vivant avec un handicap est estimé entre 5 et 10 pour cent ; et
- dans de nombreuses régions d'Afrique, les enfants sont privés de leur droit à la participation et à la liberté d'expression en raison de normes culturelles.

L'Afrique doit, de toute urgence, augmenter l'investissement dans sa jeunesse, surtout les enfants, étant donné que le taux le plus élevé de rendement que peut réaliser l'Afrique dépendra de l'investissement dans cette génération de jeunes.

3.2.7. L'Afrique en tant qu'un acteur et partenaire mondial fort, uni, résistant et influent

En vertu de cette aspiration, l'Afrique va s'imposer comme un acteur et partenaire mondial fort, résistant et influent avec un plus grand rôle dans les affaires mondiales

La Conférence de l'Union, lors de sa vingt et unième session ordinaire des 26 et 27 mai 2013, a déclaré ce qui suit sur la place de l'Afrique sur la scène internationale: *"Nous sommes déterminés pour que l'Afrique prenne sa place dans les systèmes politique, sécuritaire, économique et social de la gouvernance mondiale pour la réalisation de sa Renaissance et son affirmation comme un continent leader "*.

Cette section aborde la situation actuelle de l'Afrique, dans le contexte mondial eu égard à quatre paramètres clés, à savoir: la gouvernance mondiale, le patrimoine mondial; les partenariats et le financement du développement.

Gouvernance mondiale

La gouvernance mondiale a une grande importance pour l'Afrique parce que les décisions prises dans les institutions et forums internationaux ont un impact direct sur le bien-être des Africains et de leurs pays. Jusque-là, l'Afrique a toujours été un acteur marginal dans les institutions de gouvernance mondiale. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales, l'économie, l'environnement, le commerce et autres domaines.

LA PLACE DE L'UA – AFRIQUE SUR LA SCENE INTERNATIONALE

- Poursuivre la lutte mondiale contre toutes les formes de racisme et de discrimination, de xénophobie et d'intolérances connexes.
- Agir en solidarité avec les pays et les peuples opprimés;
- Faire progresser la coopération internationale qui promeut et défend les intérêts de l'Afrique, est mutuellement avantageux et conforme à notre vision panafricaniste.
- Continuer à parler d'une seule voix et agir collectivement pour faire connaître nos intérêts et nos positions communes sur la scène internationale.
- Réaffirmer notre engagement quant au rôle actif de l'Afrique dans le processus de mondialisation et dans les forums internationaux, y compris les institutions financières et économiques.
- Faire le plaidoyer de notre position commune pour la réforme des Nations Unies (ONU) et d'autres institutions mondiales plus spécialement le Conseil de sécurité des Nations Unies, afin de corriger l'injustice historique à l'Afrique qui est la seule région sans un siège permanent.

- Paix et sécurité internationales: restent pour l'Afrique une priorité principale pour un avenir prévisible. Plus particulièrement, les décisions du Conseil de sécurité ont des conséquences directes sur la paix et la sécurité sur le continent. Par exemple, plus de la moitié des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité en 2011 concernait l'Afrique. Pourtant, le Continent n'est pas parmi les membres permanents et les membres africains du Conseil n'ont pas le droit de veto. Pour l'Afrique, la réforme du Conseil de sécurité est donc une priorité urgente.
- Gouvernance économique mondiale: les institutions de Bretton Woods ont un impact énorme sur les affaires économiques de presque tous les pays africains. Pourtant, malgré certains progrès, la représentation de l'Afrique au sein du Conseil d'administration des institutions de Bretton Woods, ne correspond pas ou ne reflète pas l'importance du Continent.
- Négociations commerciales mondiales: alors que l'UE représente 27 pays européens dans les négociations de l'OMC, l'Union africaine n'est pas membre de l'OMC. Cela affaiblit la voix collective de l'Afrique dans les négociations de l'OMC, et doit être remédié.

La réforme de la gouvernance mondiale s'avère nécessaire dans plusieurs autres domaines. En général, les pays africains continuent à insister sur le fait qu'il y a un plus grand déséquilibre entre les défis mondiaux et les systèmes mondiaux de gouvernance mis en place pour relever ces défis.

Patrimoine mondial

Le patrimoine mondial se réfère aux domaines de ressources ou aux zones qui se trouvent hors de la portée politique de tout Etat national et comprend la haute mer, l'atmosphère, l'Antarctique et l'espace⁵⁸. Ces ressources sont considérées comme le patrimoine commun de l'humanité dont l'exploitation a été rendu accessible grâce au progrès scientifique. L'espace orbital est un domaine qui revêt une importance économique, sécuritaire et sociale toute particulière pour l'Afrique.

INITIATIVES AFRICAINES DE L'ESPACE

- Constellation des satellites pour la gestion des ressources africaines.
- Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOM).
- Programme du Réseau africain des références géodésiques (AFREF).

L'économie mondiale évolue vers une économie basée sur la connaissance dont l'espace est l'un des domaines essentiels. Le marché des produits spatiaux est estimé à près de 300 milliards de dollars américains par an. Bien que l'Afrique détienne moins de 1 pour cent des satellites en orbite, elle est l'un des continents où la demande de produits et de services spatiaux est la plus forte. Plus de 1000 satellites opérationnels sont en orbite autour de la terre. 45 pour cent d'entre-eux appartiennent aux États-Unis et moins de un pour cent à l'Afrique. Les capacités spatiales africaines sont donc fortement limitées.⁵⁹

⁵⁸ PNUEP

⁵⁹ Mohamed. S (2012) The Cost of Space :Impacts on End-Users in Africa (le coût de l'espace: impacts sur les utilisateurs finaux en Afrique)

L'économie de l'Afrique dépend de plus en plus de l'espace. Les produits spatiaux comportent: la technologie de communication (voix et données / imageries), la technologie militaire (défense), les transactions financières et économiques (services bancaires en ligne, etc.), la navigation par GNSS, l'utilisation des technologies spatiales pour la gestion des catastrophes et du changement climatique, et la santé..

Toutefois, la capacité spatiale s'améliore progressivement en Afrique. Certains pays ont mis en place des institutions stratégiques clés comme des agences spatiales nationales pour gérer leur programme. Les pays émergents dans ce domaine sont: l'Algérie, le Nigeria, l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Maroc, les Seychelles, le Kenya, le Ghana et l'Éthiopie. Nombre de pays participent également à différentes initiatives technologiques importantes de l'espace. De nombreuses organisations continentales sont impliquées dans les technologies spatiales et leurs applications terrestres. Cela contribue au renforcement des capacités de l'Afrique dans l'exploration spatiale, les programmes de la constellation, les systèmes d'observation, de navigation et de positionnement de la Terre, les communications et l'éducation par satellite.

L'espace offre aux États membres de l'UA l'opportunité de coopérer et de partager les infrastructures et les données importantes et de gérer collectivement les programmes d'intérêt commun tels que les épidémies, les ressources naturelles et environnementales, les risques et les catastrophes, les prévisions météorologiques (météorologie), l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, les zones marines et côtières, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les missions de maintien de la paix et de prévention et de gestion des conflits.

Bien que les technologies spatiales offrent des opportunités uniques au Continent pour répondre collectivement aux problèmes de développement socio-économiques, elles sont souvent complexes, coûtent chères et ont un risque financier élevé. En outre, la taille géographique et/ou démographique constitue souvent des facteurs décisifs pour la mise en œuvre efficace et efficiente de certaines applications spatiales. Une approche continentale commune qui, d'une manière plus coordonnée et systématique, favorise le partage des coûts, de l'expertise et l'infrastructure d'appui (y compris les données), la réduction des risques et la gestion collective des programmes stratégiques, s'avère par conséquent nécessaire. Pour ce faire, les organes de l'UA, les conférences ministérielles sectorielles et le Conseil exécutif ont demandé à la Commission d'élaborer un document d'orientation et une stratégie spatiale communs, qui seront un cadre continental pour la promotion de l'agenda de l'espace civile africaine pour le développement socio-économique.

La Commission, à travers un groupe de travail basé dans les États-membres de l'UA, est en train de finaliser le projet de document d'orientation et la stratégie spatiale, qui décrit les objectifs ambitieux de haut niveau visant à mobiliser le Continent pour la mise en place d'institutions et le développement des capacités d'exploitation des technologies spatiales aux fins d'avantages socio-économiques, d'amélioration de la qualité de vie et de création de richesse pour les Africains.

Le développement du capital humain nécessaire pour soutenir le programme spatial de l'Afrique reste une lacune importante. Pour relever ce défi, la Commission, par l'intermédiaire du Programme de l'Université panafricaine, a désigné la région de l'Afrique australe pour abriter l'institut de l'espace. Cet institut s'appuiera sur les

réalisations des meilleures universités du Continent tout en créant des campus régionaux de savoir.

Il est impératif et urgent que les pays africains, dans le cadre de l'Agenda 2063, s'appuient sur ces initiatives en cours et renforcent leurs capacités en science et technologie spatiales pour la transformation du Continent. L'Afrique doit développer ses capacités technologiques pour exploiter l'espace et défendre ses intérêts.

Partenariats

Pour promouvoir les intérêts du Continent, l'Union africaine a conclu un certain nombre de partenariats stratégiques tels que: le partenariat **Afrique-Union européenne** (ou JAES - Stratégie conjointe Afrique-UE), le partenariat **Afrique-Amérique du Sud** (ASACOF - Forum de coopération Amérique du sud- Afrique), le partenariat **Afrique-Chine** (FOCAC - Forum de coopération Chine-Afrique), le partenariat **Afrique-Japon** (TICAD - Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique), le partenariat **Afrique-États-Unis d'Amérique**, le partenariat **Afrique-Ligue des Etats arabes** (Afrique-Forum arabe); le partenariat **Afrique-Inde** (AIFS – Sommet du Forum Afrique-Inde), le partenariat **Afrique-Turquie** (Sommet de la Coopération Afrique-Turquie), le partenariat **Afrique-Corée** (Forum Corée-Afrique).

Les partenariats stratégiques sont différents des modes traditionnels de coopération au développement, qui reposent sur une relation donateur-bénéficiaire. Les partenariats stratégiques de l'Afrique sont des partenariats structurés et articulés, selon une approche gagnant-gagnant et de co-développement pour relever les défis auxquels le Continent est confronté et réaliser le développement socio-économique transformationnel de l'Afrique, de ses pays et de ses habitants. Les avantages transformationnels seront réalisés à travers la mise en œuvre de l'industrialisation et du transfert des technologies, le développement des infrastructures, le commerce et l'investissement, l'investissement social, et les politiques de croissance durables et inclusives, les programmes et les projets de dimension continentale ou régionale.

En raison de l'importance croissante que revêt l'UA sur le plan économique et politique, non seulement ses partenaires stratégiques actuels veulent approfondir les relations qu'ils entretiennent avec elle, mais un certain nombre d'autres partenaires potentiels ont également demandé de nouer des relations similaires avec l'UA.

L'importance de l'Afrique pour ses partenaires est démontrée par ce qui suit:

- la sécurité de l'approvisionnement en pétrole et en gaz pour les partenaires stratégiques (voir tableau ci-dessous) ;
- la sécurité de l'approvisionnement en ressources minières pour les partenaires stratégiques ;
- les contrats EPC sur l'immense marché africain de l'infrastructure ;
- le marché croissant des produits de consommation et industriels ; et
- la destination attrayante d'investissements dans plusieurs secteurs.

Tableau : Importance de l'Afrique par rapport à ses cinq principaux partenaires stratégiques + Brésil⁶⁰ (Chiffres 2013, arrondis en milliards de dollars américains, sauf autrement indiqué)

	UE	Etats-Unis d'Amérique	JAPON	CHINE	INDE	BRESIL
GENERAL						
Population (nb. habitants)	505 millions	317 millions	127 millions	1,388 milliards	1,2 milliards	202,5 millions
PIB, nominal	17 371	16 800	5 000	9,725	1,870	2 242
Stock mondial d'IED	EUR 5,206 (2012)	2 800	1 000	531	92,4 (2010)	181 (2010)
APD mondiale/Aide contribuable ⁶¹	EUR 50,5	19	10,60(2012)	7,1	1,2	1,2
COMMERCE						
Importations de l'Afrique	EUR 180	50	12-13	113,1	23 (2011)	15,43
Exportations vers l'Afrique	EUR 100	35	9 - 10	85,3	43 (2011)	12,22
Commerce bilatéral	EUR 162 (2001) à 280 (2013)	29,4 (2000) à 85 (2013)	9 (2000) à 24 (2010)	10,6 (2000) à 198 (2012)	6 (2004) à 66 (2011)	4,9 (2000) to 27,6 (2003)
Part de l'Afrique des importations du pétrole de partenaires	Pétrole (8%), Gaz (21%)	18%	-	33%	20%	-
Part de l'Afrique du commerce total des partenaires	2% - 4%	1% - 2%	1% - 2%	4% - 6%	6% - 8%	5% - 7%
Part des partenaires du commerce total de l'Afrique	38,27% (2011)	11,46% (2011)	2% - 3%	16% - 18% (2011)	5.2% (2011)	5,32%
Accords commerciaux asymétriques	EBA	AGOA	-	Zero-tarif/PMA	Zero-free/PMA	-
INVESTISSEMENT						
Stock d'IED en Afrique	EUR 250 (2012)	61 (2012)	6 - 7	21,3	14	1 - 2
Part de l'Afrique des IED des partenaires	4% - 5%	< 1%	< 1%	4% - 6%	15%	1% - 2%

⁶⁰ Le Brésil qui n'est pas partenaire stratégique est inclus uniquement aux fins de comparaison, toutefois l'Amérique du sud qui comprend le Brésil est un partenaire stratégique

⁶¹ Estimations des Chine, Inde et Brésil

APD						
APD/Aide étrangère des partenaires à l'Afrique	EUR 18 (2012)	12 (2012)	2,3 (2010)	1,2 (2008) ⁶²	0,043	0,022 (2010)
FAITS SUPPLÉMENTAIRES	- ITF a généré 80 subventions représentant 6,5 milliards en termes d'investissement dans les infrastructures en 2012 - transfert de fonds de l'UE en 2012: EUR 60 milliards	- En 2013, 6 milliards de dollars américains d'investissement de MCC pour 20 pays - Président Obama annonce 8 milliards de dollars au titre de l'Initiative Power Africa & Trade Africa en 2013	- 500 installations pour le secteur PME géré par la BAD - 32 milliards de dollars annoncés au titre de l'APD + financement commercial au titre de TICAD V - mécanisme fort de suivi	40 milliards \$ contrats EPC en 2013 pour les firmes chinoises - 2,385 milliards \$ pour 61 projets dans 30 pays d'Afrique au titre de CADF - Investissements pétrole & gaz dans 12 pays africains	-investissement OGM dans 15 pays africains - offre importante pour 78 institutions EFTP & autres centres d'excellence	Le partenariat stratégique Amérique du Sud-Afrique pas dynamique mais la coopération bilatérale du Brésil est forte en OGM et infrastructures.
DOMAINES D'AMELIORATION	Plus de partenariats en termes d'Industrialisation et de transfert de technologie	Commerce et Investissement hors du secteur du pétrole. Autres opportunités non exploitées.	- Commerce et investissement de technologies	- contenu local dans les opérations Chine-Afrique - Transfert de technologies - Joint-venture en industrie	- Industrialisation et développement des PME - institutions PPP	- Industrialisation, PME, agriculture et santé

⁶² Source: Brautigam (2011)

Malgré l'importance des engagements financiers des partenaires tels que l'Union européenne, le Japon, la Chine et l'Inde, le niveau général de mise en œuvre des plans d'action convenus est: de faible à zéro (Amérique du Sud-Afrique, Afrique-Ligue des États arabes, Afrique-Turquie); négligeable en termes d'importance (Afrique-Corée); généralement en dessous de l'objectif avec un bon potentiel de transfert de technologies/EFTP (Afrique-Inde), particulièrement bon en termes d'infrastructures et investissements du secteur des ressources, mais très limité dans le transfert de technologies (Afrique-Chine); bon dans l'ensemble pour les infrastructures sociales, l'agriculture et PSD et moyen pour les infrastructures économiques (Afrique-Japon); généralement bon pour les infrastructures sociales/OMD, la gouvernance politique et la stabilité régionale, le développement du secteur privé et moyen pour les infrastructures économiques et l'industrialisation (Afrique-UE); encore négligeable bien que la coopération bilatérale soit forte ou potentiellement forte, notamment à travers l'AGOA, MCC, Power Africa (Afrique-Etats-Unis).

En conséquence, l'impact transformationnel socio-économique général des activités réalisées dans le cadre de partenariats stratégiques de l'Afrique doit encore être maximisé.

Le processus de gestion des partenariats stratégiques de l'Afrique est limité par le nombre de défis, dont notamment:

- l'absence d'un cadre politique et stratégique de partenariat à savoir une stratégie basée sur une spécialisation des différents partenaires dans un certain nombre d'activités aux avantages transformationnels significatifs ;
- des lacunes en termes de capacités, de procédure et de connaissances techniques au niveau de l'UA, ainsi que des défis en matière de ressources financières qui limitent la capacité de l'UA à contribuer à la mise en œuvre du plan d'action convenu pour les traduire en projets concrets ;
- faiblesse des mécanismes de surveillance/suivi, d'examen, d'établissement de rapports et d'évaluation concernant la quasi-totalité des partenariats stratégiques.

Les partenaires stratégiques de l'Afrique ont pris de nombreux engagements d'appui financiers et d'assistance technique (dans les domaines du commerce, de l'investissement, de l'industrialisation, de l'intégration régionale, du développement social et durable, de la paix et sécurité) à l'UA, aux CER et aux Etats membres qui n'ont pas été pleinement mis à contribution.

Japon 2013 - 2017	Chine 2013 - 2015	Inde 2011 - 2014	UE 2014 - 2017/20
32 milliards de dollars américains (\$EU)	20 milliards \$EU 5 milliards \$EU	5,4 milliards \$EU	EUR 30,5 milliards (ACP-wide)

Ces engagements financiers et programmes d'assistance technique peuvent être mis à contribution pour soutenir l'Agenda 2063 à quatre niveaux, à savoir :

- un soutien direct au processus DRM ;
- un financement catalytique;
- un financement direct des programmes et projets de l'Agenda 2063 ;
- une assistance technique et un transfert technologique à un certain nombre de programmes et projets de l'Agenda 2063.

Dans le contexte de l'Agenda 2063, l'Afrique doit supprimer progressivement les partenariats à faible impact ou les réorienter de manière appropriée pour faire en sorte qu'ils contribuent à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et à l'amélioration des avantages pour la transformation du Continent.

La coopération internationale et les partenariats pour le développement tant au niveau bilatéral qu'à l'échelle mondiale, conformes au principe d'appropriation nationale, ont un rôle crucial à jouer en tant que moyens à mettre en œuvre pour faciliter le financement, le transfert de technologie, et le renforcement des capacités en vue de la réalisation de l'Agenda 2063. À cet égard, comme convenu dans le Document final de Rio + 20, les partenariats stratégiques de l'Afrique devraient inclure l'obligation des partenaires des pays développés à contribuer à la réalisation du développement du continent par un transfert efficace de technologie.

Financement du développement

En 2012, l'Afrique avait un PIB de 2 trillions de dollars américains et une population de plus de 1 milliard d'habitants. Si l'Afrique était un pays, ces données l'auraient placée en 8^e position de l'économie mondiale en termes de PIB et en 3^e position en termes de population. En outre, les pays africains sont aujourd'hui plus riches qu'il y a deux décennies, et 23 pays africains sont à revenu moyen par rapport à la moyenne par habitant, qui est supérieure à 1000 dollars américains. Pourtant, les pays africains continuent à titre individuel de s'appuyer principalement sur des sources extérieures pour financer leur développement.

Pire encore, les donateurs contribuent actuellement à hauteur de 96% au programme de financement de la Commission de l'Union africaine, une situation qui est inacceptable. L'Afrique doit faire une rétrospection pour mobiliser des ressources intérieures pour financer et accélérer la transformation, l'intégration, la paix, la sécurité, les infrastructures, l'industrialisation et la gouvernance démocratique et renforcer les institutions continentales.

Changement du paysage de financement au développement

Au cours de la décennie écoulée, le paysage de financement du développement a radicalement changé en termes d'acteurs, de motivations et d'instruments de financement. D'une coopération du développement principalement basée sur les bailleurs de fonds - CAD, l'arène de financement du développement a évolué pour devenir un système multipolaire à l'architecture d'acteurs suivants :

- *les partenaires traditionnels de développement, leurs organisations d'aide et leurs agences de crédit à l'exportation*, qui se conforment aux normes et aux règles du CAD. Ils sont régis par le "Consensus de Washington" et comprennent généralement les pays de l'OCDE;
- *les partenaires nouveaux et émergents*, regroupent le vaste réseau d'acteurs de coopération Sud-Sud souvent appelés bailleurs de fonds "non traditionnels". Il s'agit principalement des pays BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud); mais aussi des pays MINT (Mexique, Indonésie, Nigeria et Turquie) et des pays tels que la Malaisie;
- *les pays arabes et leurs organisations multilatérales*, avec à leur tête les pays du CCG à haut revenu pétrolier;
- *les institutions de financement du développement (IFD)* qui opèrent selon le "Consensus de Washington" et du système des Nations Unies;
- *les organisations philanthropiques privées*, y compris les fondations et les ONG internationales;
- *le secteur privé (banques et entreprises)*, qui est motivé par des intérêts commerciaux, contrairement à d'autres acteurs considérés comme des acteurs de financement du développement;
- *les transferts de fonds de la diaspora*, qui ne seraient pas également considérés comme financement du développement, mais constituent dans de nombreux cas d'importants flux de ressources externes, habituellement indiqués dans le compte courant des statistiques de la balance des paiements.

Ces changements majeurs dans le paysage international de financement du développement ont non seulement créé de nouvelles opportunités et options, mais aussi de nouveaux enjeux pour l'Afrique - l'UA, les CER et les Etats membres.

Pour que le programme de développement de l'Afrique soit mis en œuvre de manière efficace, il est essentiel que toutes les parties utilisent tous les mécanismes de financement pour mobiliser les ressources dont elles ont besoin pour renforcer les capacités des institutions chargées de la mise en œuvre de l'Agenda 2063

L'enjeu continu de l'efficacité de l'aide

Malgré la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et le Partenariat de Busan pour une coopération efficace dans le domaine du développement, la coopération pour le développement continue d'être régie par les priorités et les intérêts des pays donateurs. En conséquence, les formes actuelles de coopération

pour le développement n'offrent pas de façon optimale des avantages transformationnels socio-économiques significatifs à l'Afrique, qui, en tant que région, continue d'être toujours dépendante financièrement, connaît l'insécurité alimentaire avec une base industrielle faible et la plus faible moyenne d'IDH.

L'Agenda de développement post-2015 et la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD3).

L'Agenda de développement post-2015 et les implications financières : Avec la conclusion des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les Nations Unies ont lancé un processus visant à définir l'Agenda de développement post-2015. Cet Agenda devait être lancé en septembre 2015 au cours de la session de l'Assemblée générale de l'ONU.

L'Agenda de développement post-2015 est un programme mené par les pays avec une large participation des grands groupes et parties prenantes de la société civile. Un Groupe de personnalités de haut niveau a été notamment associé pour donner des avis sur l'Agenda de développement post-2015. Parmi les autres activités connexes, il convient de retenir la formulation d'un ensemble d'Objectifs de développement durable (ODD) par un groupe de travail à composition non limité de l'Assemblée générale de l'ONU, un comité intergouvernemental d'experts chargé d'examiner le financement du développement durable, les dialogues de l'Assemblée générale sur la facilitation de la technologie et d'autres initiatives analogues. L'Afrique a exposé son apport au processus post-2015 dans une position commune africaine globale.

La troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD3) s'est tenue en juillet 2015 à Addis-Abeba (Ethiopie). Le FfD3 devrait renforcer les engagements et les mécanismes mutuels devant régir et définir le cadre de financement et de partenariat pour le développement au cours des prochaines décennies. La conférence a permis d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les défis à relever en ce qui concerne les engagements pris et les objectifs fixés au titre de ses deux précédents cadres: le Consensus de Monterrey de 2002 et la Déclaration de Doha de 2008. La Conférence devait passer en revue les mécanismes externes de financement pour le développement (APD, IDE, portefeuilles d'investissements, le rôle et le potentiel des moyens de financement basés sur la diaspora tels que les envois de fonds), les efforts de mobilisation des ressources des pays en développement et les appuis connexes de la Communauté internationale (taxes, rentes provenant des ressources, flux financiers illicites, épargne intérieure et marché des capitaux) ainsi que les autres moyens de développement et de financement du développement tels que la croissance et la performance commerciale, le transfert de technologie et le renforcement des capacités ;

Les résultats de l'Agenda de développement post-2015 et de la FfD3 auront des implications importantes pour les besoins de financement du développement de l'Afrique, en particulier, pour les pays à faible revenu du continent. L'Agenda post-2015 et la FfD3 auront également un impact sur la mise en œuvre du programme de transformation socio-économique de l'Afrique et sur les programmes et projets continentaux, régionaux et nationaux qui lui sont liés. Les besoins de l'Agenda

2063 en matière de transformation et les exigences de financement et de partenariat qui s'y rapportent seront donc au centre des positions de négociation des pays africains tant au niveau de l'Agenda de développement post-2015 qu'à celui de la FfD3.

Appel pour privilégier davantage de nouvelles formes de financement et la mobilisation des ressources nationales

Compte tenu de ce qui précède, un consensus se fait jour sur le fait qu'il faudra compter davantage sur la mobilisation des ressources nationales pour le financement de l'Agenda 2063. Ayant cet objectif à l'esprit, l'UA a commandé un certain nombre d'études à cet égard – voir l'encadré ci-dessous.

ETAT ACTUEL DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES NATIONALES DANS LE CONTINENT	
INITIATIVES	FAITS SAILLANTS
OBASANJO- HLPASF (Groupe d'experts de haut niveau sur les sources alternatives de financement), proposition sur d'autres sources stables de financement pour l'UA (juillet 2012)	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport évalue le potentiel de mobilisation des ressources au moyen de prélèvements sur les activités du secteur privé: les primes d'assurance (au taux de 1 pour cent); voyages internationaux (2,5\$ pour voyage à l'extérieur du Continent et 1\$ pour voyage dans le Continent); tourisme et hôtellerie (1\$ pour chaque séjour); prélèvement à l'importation (0,2 pour cent sur les marchandises importées de l'extérieur du Continent); messages (par ex : 5 centimes par message sur téléphone mobile). L'étude de l'impact a été concluante ; Les propositions ont évolué du niveau initial à deux types de prélèvements: 2\$ prélèvement hospitalité par séjour dans un hôtel; 10\$ prélèvement de voyage sur les billets d'avion à destination et en provenance d'Afrique.
GRUPE MBEKi /CEA "Flux financiers illicites: pourquoi l'Afrique doit-elle les poursuivre, les arrêter et les traquer ?" "Document de référence du Groupe d'experts de haut niveau sur les flux financiers illicites, CEA, 2012".	<ul style="list-style-type: none"> L'étude passe en revue les défis posés par les flux financiers illicites et propose des solutions sur (1) la responsabilité partagée des pays d'origine et de destination et (2) la gouvernance mondiale pour arrêter, traquer et rapatrier les fonds en question.
III. ETUDE Agence NEPAD/CEA "Mobilisation de ressources financières intérieures pour la mise en œuvre des programmes nationaux et régionaux du NEPAD - Africa Looks Within" (Janvier 2014)	<ul style="list-style-type: none"> L'étude évalue le potentiel de DRM sur les flux financiers illicites, les transferts de fonds, les fonds de pension, fonds souverains, banques, marché boursier. L'étude propose la mise en place de deux institutions basées sur la DRM: (1) le Fonds pour le développement des infrastructures en Afrique (AIDF) et (2) l'Agence africaine de garantie de crédit. La Facilité ACGF pour soutenir la mise en œuvre des programmes de l'Agence du NEPAD.
FONDS AFRICA50 de la BAD : un fonds d'actions privé pour soutenir le PIDA (2013)	<ul style="list-style-type: none"> une initiative de la BAD visant à la mise en place d'un fonds d'actions privé de 50 à 100 milliards de dollars américains à travers la DRM en ciblant les réserves de change, les fonds de pension, les fonds souverains et autres investisseurs institutionnels africains.

Les ressources nationales d'un pays peuvent aller du capital financier intérieur, au "capital humain", en passant par le "capital social" et les "ressources naturelles". Cependant, dans le cadre du financement de l'Agenda 2063, la mobilisation des ressources nationales se réfère à **l'épargne et aux investissements générés par les ménages, les entreprises nationales (y compris les institutions financières) et les gouvernements**. Contrairement à la mobilisation des ressources externes (à travers les IDE, l'aide au développement, le commerce et l'allègement de la dette), la mobilisation des ressources nationales offre les avantages d'une meilleure appropriation de la politique intérieure et d'une plus grande cohérence des besoins nationaux, de l'impact multiplicateur plus élevé de développement. Elle ne souffre pas des inconvénients relatifs aux IDE et à l'aide étrangère, qui sont liés aux objectifs des investisseurs étrangers (par exemple : un intérêt exclusif porté sur certains secteurs où les bénéfices seront maximisés à l'instar des OGM et des télécommunications au détriment du secteur de l'agriculture) et des bailleurs de fonds (par exemple : l'aide liée au secteur de la technologie et l'aide conditionnelle). Mais elle présente aussi des enjeux importants pour nombre de pays africains, pour lesquels attirer des ressources externes sembleraient être une option plus facile.

En conséquence, la mobilisation des ressources nationales ne pourra pas répondre à tous les besoins financiers de l'Agenda 2063 mais elle pourra contribuer à hauteur de 70 pour cent à 80 pour cent au financement de l'Agenda 2063. Le solde de l'Agenda 2063 sera financé à juste titre au travers des mécanismes traditionnels, notamment le marché financier international, les IDE, l'aide publique au développement qui doivent aussi être exploités en prenant mieux en compte les priorités africaines.

Initiatives existantes dans le cadre de mobilisation des ressources nationales en Afrique

Le financement du développement reste un défi majeur pour la grande majorité des gouvernements nationaux africains, les CER et les organisations continentales telles que l'UA et ses organes. En conséquence, les trois niveaux du système de gouvernance continentale ont lancé plusieurs initiatives de mobilisation des ressources nationales.

Au niveau national, de plus en plus de pays comptent davantage sur la gestion améliorée des ressources fiscales grâce à la réaffectation, au contrôle des dépenses et à une autorité de gestion des recettes plus forte pour répondre à une plus grande partie de leurs besoins de financement du développement. Cela s'inscrit dans la perspective des moyens alternatifs de financement du développement tels que le marché financier local, dominé par le secteur bancaire et les tentatives timides de restructuration du système national d'épargne contractuel (secteur des assurances et de retraite) pour un système de gestion plus robuste. Les réseaux domestiques d'institutions de microfinance (IMF) ont également vu le jour dans de nombreux pays africains.

Au niveau régional, un rôle plus important a été confié aux banques régionales de développement (nouvelle Banque d'Investissement de l'UMA; la Banque d'Investissement de la CEDEAO (BIDC); la Banque de développement des Etats

de l'Afrique centrale (BDEAC); La Banque de développement de l'Afrique de l'Est (EADB); la Banque de la Zone d'échanges préférentiels (ZEP), aux principales institutions régionales qui travaillent avec d'autres institutions financières régionales, telles que la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), et l'Agence continentale de réassurance (Africa Re). Des tentatives de combler les lacunes des marchés financiers sont envisagées par les CER telles que le COMESA qui a contribué à la mise en place de la Société africaine d'assurance du commerce (ATI) et la CEDEAO qui a prévu de mettre en place l'Agence de garantie des Investissements de la CEDEAO.

Au niveau continental, le Fonds Africa50, visant à contribuer au financement des projets d'infrastructure prioritaires à partir de ressources nationales, constitue un jalon important dans le processus de financement du développement de l'Afrique. L'Agence africaine de Garantie du Crédit, (ACGA) approuvée par l'UA, et la Banque africaine d'investissement (BAI) sont deux grands véhicules de financement du développement du Continent, qui devraient améliorer très sensiblement l'architecture continentale de financement du développement.

Toutefois, aux niveaux national, régional et continental, les déficits de financement importants continuent de prévaloir tant en termes de produits (actions privée et publique, gestion des risques, capital de croissance et, plus généralement, financement à long terme des PME et des projets industriels) que de marchés et d'institutions (fonds de capital-investissement, banques d'investissement, sociétés de gestion d'actifs, bourse des valeurs, marchés obligataires, marché des dérivés, etc.)

3.3. LEÇONS TIRÉES DES RÉACTIONS AUX ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUX NIVEAUX NATIONAL, REGIONAL ET CONTINENTAL

Les sections précédentes ont montré que si l'Afrique a réalisé des progrès énormes, elle doit encore faire face à d'importants défis dans les domaines sociaux, économiques et politiques. Les pays africains, à travers leurs plans nationaux, régionaux et continentaux, ont déployé des efforts considérables pour répondre à ces enjeux et défis. L'examen de ces plans et l'identification des priorités qui y sont contenus sont importants parce que si l'Agenda 2063 constitue un cadre stratégique à long terme pour la transformation socio-économique de l'Afrique, il doit être fondé sur les réalités actuelles et futures des États membres et des organisations régionales et continentales.

La présente section expose brièvement les principales priorités, lacunes et leçons tirées de l'examen de 33 plans nationaux, et de plusieurs cadres régionaux et continentaux, qui ont alimenté la formulation de l'Agenda 2063.

Priorités aux niveaux national, régional et continental

Priorités au niveau national

L'encadré ci-après présente des exemples d'énoncés de certaines visions à long terme et de plans à moyen terme couvrant des périodes allant de 3 à 5 ans.

PAYS	DATE BUTOIR	ENONCE DE VISION
Kenya	Vision 2030	Un Kenya globalement compétitif et prospère avec une qualité de vie élevée.
Ouganda	Vision 2035	Transformer l'Ouganda d'une société paysanne à une société moderne et prospère.
Tanzanie	Vision 2025	Haute qualité de vie ancrée dans la paix, la stabilité, l'unité, la bonne gouvernance, l'Etat de droit, la résilience économique et la compétitivité.
Rwanda	Vision 2020	Devenir un pays à revenu intermédiaire d'ici 2020
Burundi	Vision 2025	Paix durable et stabilité et réalisation des engagements mondiaux de développement conformément aux OMD.

De l'examen des plans nationaux à moyen terme, il ressort que les domaines d'intervention suivants sont les plus courants:

- économie inclusive/création de richesse ;
- développement du capital humain;
- Emploi ;
- réforme de la gouvernance / secteur public, et
- dimension genre, femmes, jeunesse et protection sociale.

Par ailleurs, les questions liées à la science, à la technologie et à l'innovation, à la culture, aux sports et arts, à la paix et à la sécurité, étaient moins fréquentes dans les plans nationaux des États membres examinés.

OBJECTIF	FREQUENCE
Croissance économique inclusive/Création de la richesse	27/27
Développement du capital humain	26/27
Emploi	25/27
Protection sociale/ dimension genre, femmes et jeunesse	22/27
Réformes gouvernance/secteur public/Capacité	26/27
Environnement/développement durable	19/27
Infrastructure	18/27
Science, technologie et innovation	10/27
Paix et sécurité	5/17
Culture, sports et Arts	2/17

Priorités au niveau régional

Au niveau régional, le Programme minimum d'intégration (PMI) issu du Traité d'Abuja et qui appelle à la création de la Communauté économique africaine, et la Déclaration de Syrte de 1999 offrent un dénominateur commun à toutes les CER tout en leur permettant de se développer à différents rythmes. Parmi les huit secteurs prioritaires de l'intégration du PMI: la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux; la paix et la sécurité; l'énergie et les infrastructures; l'agriculture; le commerce; l'industrie; les investissements et les statistiques. Les CER ont élaboré des plans stratégiques qui présentent les priorités de développement collectif des Etats membres au niveau régional. Un examen des plans⁶³ régionaux indique que les CER poursuivent tous les objectifs dans le cadre du PMI, mais avec des accents différents pour tenir compte des spécificités régionales.

⁶³ Examen des plans régionaux, (Avant-projet), Unité technique de l'Agenda 2063, Département SPPMERM, Commission de l'Union Africaine Mai 2063

Au-delà des PMI, certaines CER ont d'autres priorités dans des domaines tels que: l'intégration politique, économique et monétaire, le développement des capacités, l'harmonisation des politiques en matière de prestation des services sociaux de base – santé, éducation, protection sociale et interconnectivité de l'électricité.

Le tableau ci-après présente des exemples d'énoncés de vision de certaines Communautés économiques régionales :

CER	ENONCE DE VISION
COMESA	Avoir une Communauté économique régionale compétitive entièrement intégrée au niveau international où règnent la prospérité économique et la paix, comme en témoigne la stabilité politique et sociale et le niveau de vie élevé de sa population.
CEN-SAD	La sécurité collective et le développement durable; préservation et consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité.
EAC	La réalisation d'une Afrique de l'Est prospère, compétitive, sécurisée et politiquement unie.
CEEAC	Une région pacifique, prospère et solidaire; un espace économiquement et politiquement uni avec un développement inclusif et une libre circulation des personnes.
CEDEAO	Créer une région sans frontières, pacifique, prospère et cohésive, fondée sur la bonne gouvernance et où les populations ont la capacité d'accéder et d'exploiter ses énormes ressources à travers la création d'opportunités pour le développement durable et la préservation de l'environnement.
IGAD	La promotion des stratégies de développement conjointes; l'harmonisation progressive des politiques macroéconomiques dans les domaines social, technologique et scientifique; et l'harmonisation des politiques en matière de commerce, de douanes, de transports, de communications, d'agriculture et de ressources naturelles.
SADC	Une communauté régionale où les peuples de l'Afrique australe peuvent réaliser le bien-être économique, améliorer le niveau et la qualité de vie, la liberté et la justice sociale, la paix et la sécurité.

Priorités niveau continental

L'Acte constitutif de l'UA identifie 12 domaines prioritaires pour l'élaboration de cadres continentaux tels que le PIDA, le PDDAA, la Vision minière africaine, l'Architecture africaine de gouvernance et la Vision africaine de l'eau, entre autres. Un examen de ces cadres⁶⁴ identifie les domaines prioritaires suivants à l'échelle continentale :

- agriculture : sécurité alimentaire et développement rural ;
- développement du capital humain : santé, nutrition, science, technologie et innovation axée sur l'éducation ;
- développement social : protection sociale, promotion des femmes, des jeunes, des personnes marginalisées et des groupes vulnérables et leur accès/ participation aux opportunités économiques, sociales et de gouvernance ;

⁶⁴ Examen des cadres continentaux (Projet), Unité technique de l'Agenda 2063, Département SPPMERM, Commission de l'Union africaine mai 2063

- industrialisation : cadres stratégiques et mécanismes industriels, valeur ajoutée aux entrants agricoles, augmentation du contrôle des ressources naturelles, secteur manufacturier générateur d'emploi, liens d'entreprises aux chaînes de valeur régionales et mondiales, accroissement du commerce intra-africain, science, technologie et innovation axée sur l'industrialisation ;
- intégration : libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux, une union monétaire commune, interconnectivité des infrastructures (route, rail, mer, air, voix, électronique ou électrique) ;
- gouvernance : la gouvernance politique, des nations capables, la démocratie, les droits de l'homme, le constitutionnalisme et l'état de droit et la justice, et les affaires humanitaires ; et
- paix et sécurité : force en attente, mécanismes alternatifs de règlement des conflits.

Conclusions et leçons pour l'Agenda 2063

De l'examen entrepris, il ressort un certain nombre de conclusions et leçons.

- a. au niveau national, une forte convergence apparaît sur certaines priorités traitées dans les plans des États membres, notamment la croissance économique inclusive et la création de richesses, le développement du capital humain, l'emploi, la gouvernance et la réforme du secteur public, et l'égalité, les femmes et les jeunes, et la protection sociale ;
- b. cependant, des domaines spécifiques aux États membres ont été identifiés, reflétant leur situation et leurs intérêts nationaux. Par exemple, les États membres sortant de guerres civiles ou de troubles nationaux ont tendance à mettre davantage l'accent sur la paix et la stabilité et la reconstruction post-conflit ; les pays insulaires se concentrent sur les questions liées à la promotion de l'économie bleue, tandis que les pays enclavés poursuivent les questions liées à l'intégration régionale dans les infrastructures de transport ;
- c. au niveau régional, alors que les CER sont considérées comme les bras de la mise en œuvre des cadres de l'UA et partant de l'Agenda 2063, les domaines prioritaires pour les CER ne s'alignent pas nécessairement avec ceux du Cadre stratégique de l'UA ;
- d. enfin, les déclarations de la Vision aux niveaux national et régional sont une forte indication du niveau d'ambition des pays africains et montrent clairement la détermination d'atteindre le même niveau de développement que les autres régions du monde. En réalité, ces visions valident et reflètent substantiellement les aspirations africaines pour 2063 énoncés dans le chapitre 2.

L'Agenda 2063 doit donc prendre comme point de départ les priorités actuelles reflétées dans les plans nationaux et les cadres régionaux et continentaux, et tenir compte de la destination souhaitée reflétée dans les visions nationales et régionales.

3.4. CONCLUSION GÉNÉRALE ET QUESTIONS RELATIVES À L'AGENDA 2063

3.4.1. Conclusion générale

Comme le montre l'analyse exposée ci-dessus, l'Afrique a connu un changement qualitatif remarquable au cours des quinze dernières années. Ce changement se reflète également dans la manière dont le continent est désormais perçu. Par exemple, dans son édition de 2000, « The Economist » a décrit l'Afrique comme un « continent sans espoir ». Une décennie plus tard, en 2011, le même magazine présentait l'Afrique comme un « Continent en plein essor » et en mars 2013, comme le « Continent de l'espoir ».

Les décideurs et les citoyens africains ordinaires ne devraient pas être s'émouvoir devant une telle analyse facile de la situation du continent et se laisser bercer par un faux sentiment de complaisance. Néanmoins, ces analyses reflètent les perceptions modifiées du continent, le chemin parcouru par l'Afrique et l'opportunité qui se présente à présent au continent de rompre avec son piètre bilan passé dans de nombreux domaines et de définir une nouvelle trajectoire de croissance, de prospérité et de paix pour ses citoyens.

L'Afrique, aujourd'hui, est à l'aube d'une transition décisive et les mesures prises maintenant, individuellement et collectivement, permettront de déterminer le sort des générations futures.

- aujourd'hui, l'Union africaine est mieux organisée institutionnellement et a fait des progrès importants pour la paix et de la sécurité sur le continent ;
- la démocratie et la bonne gouvernance sont en pleine consolidation, malgré les revers et les défis occasionnels de la gestion des élections. La plupart des populations africaines vivent dans des pays mieux gouvernés qu'il y a deux décennies ;
- on constate une amélioration dans le respect des droits de l'homme et d'autres libertés fondamentales comme la liberté d'expression et d'association ;
- des avancées importantes ont été réalisées en matière de développement économique durable, d'égalité entre hommes et femmes, de santé et d'éducation. La riposte collective au VIH et au SIDA a donné de bons résultats pour ce qui est du traitement et des soins, ainsi qu'une meilleure gestion de l'épidémie ;

- la vision d'une Afrique intégrée et prospère ancrée sur les CER et le NEPAD perdure ;
- la performance économique de l'Afrique a été considérablement améliorée et la croissance est en hausse ;
- l'Afrique a de meilleures perspectives pour la transformation économique avec la découverte d'immenses ressources minérales, de gaz et de pétrole, et la réalisation du potentiel de ses habitants.

Même si ces réalisations devraient être une source d'espoir, l'Afrique doit encore prendre des engagements politiques radicaux, et prendre conscience de l'ampleur des défis qui restent à relever et qui pourraient avoir un impact sur la réalisation des aspirations contenues dans l'Agenda 2063.

Outre ces défis, il existe aussi d'énormes possibilités.

Sur la base de l'analyse effectuée dans les sections précédentes du chapitre, l'annexe 1 résume les principaux domaines d'action nécessaires pour atteindre les aspirations de l'Agenda 2063. Ils ont été utilisés pour développer les objectifs, domaines prioritaires et cibles de l'Agenda 2063 présentés dans le chapitre 4 suivant.

CHAPITRE 4 : AGENDA 2063 : OBJECTIFS, DOMAINES PRIORITAIRES, CIBLES ET PROPOSITIONS DE STRATÉGIES

INTRODUCTION

L'analyse de l'Afrique au cours des 50 dernières années et l'évaluation du niveau auquel se trouve aujourd'hui le continent montrent que des progrès remarquables ont été effectués, mais aussi que des défis sont profondément enracinés. En même temps, le continent dispose d'opportunités et du potentiel pour relever ces défis et réaliser une croissance économique accélérée et une transformation sociale et technologique. - Voir encadré ci-après

EXEMPLES D'OPPORTUNITÉS DANS UN CONTINENT ÉMERGENT

- Environ un tiers des pays africains ont eu des taux de croissance du PIB de plus de 6 pour cent entre 2000 et 2008. Seulement 24 pour cent de cette croissance a été associée à l'extraction des ressources naturelles.
 - Le temps moyen pour doubler le revenu sur le continent est de 22 ans et, dans plusieurs pays, il faudra juste un peu plus d'une décennie (de 11 à 13 ans) pour le faire.
 - L'Afrique dispose d'un immense marché pour le commerce intérieur et extérieur. L'Afrique a 52 villes peuplées chacune de plus d'un million d'habitants (environ la même chose qu'en Europe occidentale), le pourcentage de personnes vivant dans les villes sera plus de 50 pour cent en 2030, une classe moyenne plus grande que l'Inde et avec un potentiel de dépenses discrétionnaires.
 - L'on constate une stabilité accrue sur le plan économique, la sécurité et le front politique, ainsi qu'une stabilité macroéconomique, des réformes démocratiques renforcées et une baisse importante dans les conflits.
 - L'Afrique aura bientôt la plus grande force de travail dans le monde, atteignant 163 millions de travailleurs et, en 2035 cette main d'œuvre sera plus importante de celle de la Chine, soit 25 pour cent de la main-d'œuvre mondiale.
 - Bien que le commerce intra-africain s'élève à peine à 11 pour cent en ce moment (dans certaines régions, il est de 25 pour cent), la croissance des entreprises panafricaines et les mesures énergiques prises aux niveaux régional et continental verront une amélioration remarquable. Le lancement imminent de la Zone de libre-échange tripartite entre le COMESA, la SADC et l'EAC avec une population potentielle de 625 millions d'habitants et 26 pays (près de la moitié du continent) et le PIB combiné de 1,2 trillion de dollars (58 pour cent du PIB du continent) intensifiera considérablement le commerce intra-africain et la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux..
 - L'Afrique possède 60 pour cent des terres arables potentielles dans le monde, ce qui peut lui permettre de devenir une puissance agricole, tout en préservant en même temps ses espèces sauvages et ses ressources génétiques uniques.
-
- Les gouvernements africains affectent en moyenne 20 pour cent de leur budget à l'éducation (par rapport à 11 pour cent dans les pays de l'OCDE). L'éducation et le développement des compétences seront très importants pour déterminer si le dividende démographique et la croissance prévue de la population active du continent seront des catalyseurs de la croissance et de la transformation, ou s'ils vont conduire à des troubles civils.
 - La pénétration de la téléphonie mobile qui était de 2 pour cent en 2000 est passée à 78 pour cent aujourd'hui, et elle devrait atteindre 85 pour cent en 2015.
 - La population en âge de travailler (de 15 à 64 ans) devrait augmenter de 54,5 pour cent à 62,8 pour cent de la population entre les deux périodes de 2010 et 2030, et à 63,7 pour cent en 2100. L'augmentation de la population peut être le moteur du marché pour les entreprises et le secteur privé de l'Afrique. Une augmentation considérable de la population d'âge actif par rapport aux enfants et aux personnes âgées signifie une charge de dépendance inférieure qui permettra de libérer des ressources pour les soins aux personnes âgées et le développement du capital humain.
 - L'Afrique devrait entrer dans l'ère urbaine en 2035 lorsque 50 pour cent de la population vivra dans les zones urbaines, et atteindra 1,26 milliard en 2100, soit près d'un quart de la population urbaine prévue dans le monde. Compte tenu de cette évolution démographique, l'Afrique ne doit

pas être laissée de côté dans la création de « villes intelligentes ».

- Une population urbaine croissante et une main d'œuvre plus importante à l'avenir offrent une opportunité pour l'Afrique de se transformer en une puissance mondiale et de devenir le nouveau marché frontalier.

La réalisation de la vision à long terme pour l'Afrique présentée au chapitre 2 nécessite un programme d'action audacieux et ambitieux pour que le continent puisse surmonter les défis et saisir les opportunités qui se présentent à lui. Le présent chapitre présente ce programme d'action pour atteindre la vision à l'horizon 2063. Il couvre les aspects suivants :

- approche conceptuelle ;
- fondement de l'Agenda 2063 ;
- objectifs, domaines prioritaires, cibles et propositions de stratégies; et
- aperçu des projets phares de l'Agenda 2063

4.1. Approche conceptuelle

L'approche adoptée dans l'Agenda 2063 se base sur les principes de la reconnaissance de la diversité et du renforcement du continent par rapport aux initiatives existantes vers le progrès accéléré.

4.1.1. Reconnaissance de la diversité de l'Afrique

Il est important de souligner que, même si l'Agenda 2063 fournit un cadre global, sa mise en œuvre nécessitera des actions spécifiques à chaque pays, compte tenu du fait que l'Afrique est un continent varié :

- pays côtiers contre pays enclavés - ces derniers ont des défis liés à l'accès, mais ils peuvent bénéficier de manière significative de l'investissement dans les liens d'infrastructure ;
- pays peu développés contre pays à revenus moyens ;
- pays riches en ressources naturelles et minérales contre pays pauvres en ressources naturelles et minérales ;
- pays ayant un potentiel agricole bon et durable contre pays moins ayant un potentiel agricole moindre ;
- pays sortant d'un conflit avec des institutions fragiles et de faibles capacités productives, un déficit de l'infrastructure et de l'environnement macro-économique instable contre pays ayant déjà l'avantage de l'absence de conflits et qui connaissent des investissements consistants dans leur économie ;
- petits États insulaires en développement (PEID) confrontés aux mêmes problèmes que les autres pays en développement ou pays émergents, mais qui doivent composer avec l'acuité des risques combinés comme la montée des eaux liée au changement climatique, l'isolement par rapport aux pays aux

marchés voisins, des marchés pour une forte densité de population, contre pays du continent qui peut unir leurs efforts pour gérer les risques - Voir l'encadré ci-après.

Faits saillants sur les Petits États insulaires africains

États membres : Cap-Vert, Comores, Guinée-Bissau, Maurice, Madagascar, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles.

Ressources : Ces pays sont dotés de richesses économiques et culturelles, et abritent certaines des plus précieuses ressources biologiques de la planète, et des écosystèmes marins côtiers reconnus pour leur diversité d'espèces et endémiques. En outre, ils ont un fort capital social qui se manifeste par des réseaux de parenté, un patrimoine unique, un fort sentiment d'identité et de communauté.

Principaux défis : Comme d'autres petits États insulaires d'Afrique (voir Plan d'action de la Barbade – 2005 ; la Stratégie de Maurice – 2005 ; le Parcours de Samoa – 2014), ces pays sont confrontés à des situations difficiles : un exode rural rapide, la pollution et l'extraction illégale des ressources, la spécialisation excessive sur une gamme étroite de produits et services en raison de leur petite taille géographique, et par conséquent des marchés intérieurs limités, une dépendance excessive du commerce international et donc la vulnérabilité devant les développements mondiaux, une forte inégalité des revenus, une forte densité de population, la surutilisation de certaines ressources, une administration publique coûteuse tout comme les infrastructures, y compris le transport et la communication, la pauvreté généralisée et l'instabilité politique (par exemple, Madagascar).

Questions soulevées dans l'Agenda 2063 : l'atout le plus précieux de ces États étant l'océan, et leur capital humain étant limité, trois stratégies de front, toutes liées à l'océan sont prises en compte dans l'Agenda 2063 :

- i) le renforcement de leur capital humain de manière globale en donnant à ces ressources humaines les moyens qui leur permettent de contribuer pleinement et utilement au développement national et régional ;
- ii) la valorisation des secteurs qui ont un potentiel immédiat pour la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, comme l'aquaculture en eaux douces et marines ;
- iii) l'amélioration de la science, de la technologie et de l'innovation en matière de gestion durable et de gestion et conservation collaborative des ressources marines (aires marines protégées (AMP) ;
- iv) le renforcement des capacités pour accéder au patrimoine mondial dans les zones au-delà de la juridiction nationale et dans les mers profondes ; et
- v) le renforcement de la participation de l'Afrique dans la prise de décision concernant l'attribution et l'utilisation des ressources au-delà des zones économiques exclusives, en d'autres termes, sur les hautes mers.

Ces différents groupes de pays sont confrontés à des conditions et des caractéristiques qui déterminent les voies de développement et les stratégies qu'ils poursuivent, mais certains défis transcendent les différentes catégories de pays, tels que les niveaux élevés de pauvreté, l'analphabétisme, la maladie, et les taux élevés de mortalité infantile, néonatale et maternelle.

En conséquence, il est raisonnable de considérer **l'Agenda 2063** comme une vision commune dans laquelle les États africains, individuellement et collectivement, se frayeront leurs voies de développement communes mais adaptées en vue de réaliser la vision d'un continent intégré, uni et prospère.

Chaque pays et chaque région doit donc définir la combinaison optimale de politiques et de stratégies leur permettant d'atteindre les objectifs et les étapes visés. Ce qui est important, c'est de s'assurer que les systèmes de surveillance et de suivi sont solides, et de mettre en place un processus d'apprentissage mutuel.

En outre, les responsabilités entre les États membres, les régions et les organismes continentaux seront différenciées, en ce qui concerne la réalisation de ces étapes et objectifs proposés. Cette approche qui vise à garantir davantage de cohérence et d'unité d'action est explicitée plus en détail dans le premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

4.1.2. Nécessité de s'inspirer des initiatives existantes

L'Agenda 2063 sera mis en œuvre par des plans décennaux successifs. À court terme, l'Agenda 2063 mettra l'accent sur l'accélération de la mise en œuvre des cadres continentaux clé qui ont été adoptés, les projets phares principaux et l'accélération de l'intégration régionale. En outre, les pays africains devront accélérer l'appropriation des cadres juridiques, des protocoles et instruments similaires pertinents, relatifs à la gouvernance, à la démocratie, aux droits de l'homme et à la paix et la sécurité.

Une telle approche fournira l'élan pour des progrès à long terme, ainsi que des preuves importantes d'une évolution positive qui démontreront l'impact et donneront de la crédibilité à l'Agenda 2063.

4.2. Fondements de l'Agenda 2063

L'Agenda 2063, comme le montre le schéma ci-dessous, est ancré dans l'Acte constitutif, la vision de l'UA, la Déclaration solennelle du cinquantième anniversaire et les aspirations africaines. Il s'appuie également sur les priorités nationales, régionales et continentales traduites dans ces plans et cadres.



4.3. Objectifs, domaines prioritaires, cibles et propositions de stratégies

Le tableau ci-après expose les objectifs de l'Agenda 2063, liés aux sept aspirations de l'Afrique.

- ✓ Un vingtaine d'objectifs ont été identifiés sur la base de la vision de l'UA, des sept aspirations de l'Afrique, et de la déclaration solennelle du 50^e anniversaire ;
- ✓ les objectifs tiennent également compte des objectifs et des domaines prioritaires contenus dans la position africaine commune (PAC) et des Objectifs de développement durable post-2015 ;
- ✓ les stratégies reflètent en général celles contenues dans les cadres nationaux / régionaux et continentaux, dans les rapports ⁶⁵ économiques CEA / l'UA sur l'Afrique, le rapport 2014 sur la transformation de l'Afrique et la Vision de l'Afrique à l'horizon 2050 concernant les zones prioritaires ;
- ✓ les objectifs et les domaines prioritaires ont également tenu compte des résultats des consultations et s'enrichissent également des

⁶⁵ Rapport économique sur l'Afrique 2013-Tirer le meilleur parti des produits africains L'industrialisation pour la croissance, l'emploi et la transformation économique et rapport économique sur l'Afrique 2014

initiatives continentales et régionales existantes, ainsi que des résultats de l'examen des plans et des visions à moyen et à long terme des États membres.

Les objectifs, les priorités, les cibles et les stratégies proposées de l'Agenda 2063 décrits dans ce chapitre devraient, dans ce contexte, être considérés comme des objectifs de développement de l'Afrique ou des «OMD pour l'Afrique», et dès lors, mobiliser les engagements politiques et financiers concomitants.

Les annexes 3 et 4 présentent en détail les objectifs, les domaines prioritaires, les cibles et les propositions de stratégies pour les aspirations respectives, aux niveaux national, régional et continental. Le tableau 2 ci-dessous présente un résumé global.

TABLEAU 2: ASPIRATIONS, OBJECTIFS ET DOMAINES PRIORITAIRES DE L'AGENDA 2063

ASPIRATION	OBJECTIFS	DOMAINES PRIORITAIRES
A Une Afrique prospère, fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus et emplois décents • Pauvreté, inégalités et faim • sécurité et la protection sociales, y compris pour les personnes handicapées • Habitats modernes, abordables et vivables et qualité des services de base
	Citoyens bien instruits et révolution des compétences soutenue par les sciences, la technologie et l'innovation (STI)	<ul style="list-style-type: none"> • Révolution des compétences tirée par l'éducation et les STI
	Citoyens en santé et bien nourris	<ul style="list-style-type: none"> • Santé et nutrition
	Économies transformées	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique durable et inclusive • Fabrication, industrialisation et valeur ajoutée tirées par les STI • Diversification de l'économie et résilience • Tourisme/Accueil
	Agriculture moderne pour une plus grande production et une meilleure productivité	<ul style="list-style-type: none"> • Production et productivité agricoles
	Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources marines et énergie • Activités portuaires et transport maritime
	Économies et communautés écologiquement	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles • Préservation de la biodiversité,

ASPIRATION	OBJECTIFS	DOMAINES PRIORITAIRES
	durables et résilientes au climat	<ul style="list-style-type: none"> ressources génétiques et écosystèmes Modes de consommation et de production durables Sécurité des ressources en eau Résistance aux chocs climatiques et prévention et préparation aux catastrophes naturelles Énergies renouvelables
Un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la vision de la Renaissance	Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	<ul style="list-style-type: none"> Cadres et institutions d'une Afrique unie
	Institutions financières et monétaires continentales mises en place et fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> Institutions financières et monétaires
	Des infrastructures de classe internationale à travers toute l'Afrique	<ul style="list-style-type: none"> Communications et connectivité de l'Infrastructure
Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état droit de	Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, justice et Etat de droit érigés en système	<ul style="list-style-type: none"> Démocratie et bonne gouvernance Droits de l'homme, justice et État de droit
	Institutions capables et leadership transformatif en place	<ul style="list-style-type: none"> Institutions et leadership Développement participatif et gouvernance locale
Une Afrique en paix et en sécurité	La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	<ul style="list-style-type: none"> Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
	Une Afrique stable et pacifique	<ul style="list-style-type: none"> Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité Défense, sécurité et paix
	Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> Piliers de l'APSA pleinement opérationnels et fonctionnels
Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine, de valeurs et d'une éthique communs	La renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> Valeurs et idéaux du panafricanisme Valeurs culturelles et Renaissance africaine Patrimoine culturel, arts et entreprises créatives
Une Afrique dont le développement est	Pleine égalité hommes-femmes dans toutes les	<ul style="list-style-type: none"> Autonomisation des femmes et des filles

ASPIRATION	OBJECTIFS	DOMAINES PRIORITAIRES
axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses population, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et prenant soin de ses enfants	sphères de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Violence sexuelle et discrimination contre les femmes et es filles
	Des jeunes et des enfants engagés et responsabilisés	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant
Une Afrique partenaire et acteur mondial forte, unie et influente	L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les affaires mondiales • Partenariats
	L'Afrique prend l'entière responsabilité du financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marchés africains de capitaux • Systèmes fiscaux et recettes du secteur public • Aide au développement

4.4. Projets phares de l'agenda 2063

La retraite ministérielle du Conseil exécutif tenue du 24 au 26 janvier 2014, à Bahir Dar (Éthiopie) a examiné le cadre de l'agenda 2063 et convenu de mesures pour renforcer la gestion durable des ressources africaines et accélérer la transformation et le développement.

Plus précisément, les participants ont accepté de donner un sérieux coup de pouce pour propulser la croissance et la transformation par l'accélération de la mise en œuvre des programmes identifiés par l'Agenda 2063. En outre, au Sommet de l'UA tenu à Malabo en juin 2014, le Conseil exécutif a demandé à la Commission de l'UA de continuer d'explorer et de préparer des actions concrètes pour la mise en œuvre de ces programmes et initiatives d'accélération (EX.CL/Dec.821(XXVI)).

Les principaux projets- phares de l'Agenda 2063 approuvés par les dirigeants politiques africains sont les suivants :

- i) **Réseau intégré de trains à grande vitesse:** cette initiative vise à connecter toutes les capitales et les centres commerciaux d'Afrique pour faciliter la circulation des biens, des services et des personnes, et réduire en outre la congestion du transport dans les systèmes actuels et futurs ;
- ii) **Université virtuelle panafricaine :** ce projet a pour objectif d'accélérer le développement du capital humain, de la science, de la technologie et de l'innovation, en améliorant l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue en Afrique, en touchant le grand nombre d'étudiants et de professionnels dans plusieurs sites simultanément, en développant des ressources pertinentes et de haute qualité d'enseignement ouvert, à distance et électronique (ODeL); et

en veillant à ce que chaque étudiant africain dispose d'un accès garanti à l'Université dans n'importe quelle partie du monde et à tout moment

- iii) formulation d'une **stratégie des matières premières** : cette initiative vise à permettre aux pays africains d'ajouter de la valeur, de tirer des rentes plus importantes de leurs produits, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales, et de promouvoir la diversification verticale et horizontale ancrée dans la valeur ajoutée et le développement du contenu local, dans le cadre d'un ensemble de politiques holistiques visant à promouvoir le développement d'un secteur des produits de base dynamique durable du point de vue social et environnemental ;
- iv) Mise en place d'un **forum africain annuel** : l'objectif de ce projet est de réunir, une fois l'an, les leaders politiques, le secteur privé, le milieu universitaire et la société civile d'Afrique pour discuter des développements et des contraintes ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063 ;
- v) Accélération de la mise en place de la **zone de libre-échange continentale en 2017** : cette initiative vise à accélérer de manière significative la croissance du commerce intra-africain et une utilisation plus efficace du commerce en tant que moteur de la croissance et du développement durable. Elle prévoit notamment de faire doubler le volume du commerce intra-africain en 2022, de renforcer la position commune et l'espace politique africains dans les négociations commerciales mondiales et d'établir les suivantes institutions financières dans les délais convenus: la Banque africaine d'investissement et la Bourse des valeurs panafricaine (2016); le Fonds monétaire africain (2018); et la Banque centrale africaine (2028/34) ;
- vi) **Passeport africain et libre circulation des personnes**: ce programme vise à accélérer l'intégration continentale. un passeport africain commun, la libre circulation des personnes constituent un des piliers de l'intégration africaine et de la croissance accélérée du commerce intra-africain. Ce programme vise également à transformer les lois africaines, qui restent généralement restrictives sur la circulation des personnes malgré les engagements politiques, pour supprimer les frontières en vue de la promotion de la délivrance des visas par les États membres en vue d'améliorer la libre circulation de tous les citoyens africains dans tous les pays africains vers 2018 ;
- vii) **Faire taire les armes d'ici 2020**. Cette initiative vise à rendre concret l'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA réunis à l'occasion du jubilé anniversaire de la création de l'OUA, de «ne pas léguer le fardeau des conflits à la prochaine génération d'Africains » « de mettre fin à toutes les guerres en Afrique vers 2020» et de «faire de la paix une réalité pour tous les peuples africains et débarrasser le continent des guerres internationales, de mettre fin aux conflits inter et

intra-communautaires, aux violations des droits de l'homme, aux catastrophes humanitaires et conflits violents, et de prévenir le génocide" ;

- viii) Mise en œuvre du **projet du barrage du Grand Inga**. Ce projet vise à stimuler la production d'énergie. Le potentiel hydroélectrique de l'Afrique reste quasiment inexploité avec seulement 7 pour cent de l'énergie hydroélectrique actuellement exploité; et l'Afrique continue d'avoir le taux d'utilisation de l'énergie hydroélectrique le plus bas du monde. Le développement optimal du barrage d'Inga va générer 43 200 MW d'électricité (PIDA) pour soutenir les pools énergétiques régionaux actuels et leur service combiné en vue de permettre à l'Afrique de passer des sources d'énergie traditionnelles aux sources modernes et d'assurer l'accès des citoyens africains à l'électricité propre et abordable ;
- ix) **Réseau virtuel panafricain** : ce projet, qui a pour objet de promouvoir les services, fait appel à un large éventail de parties prenantes et prévoit la mise en place de politiques et de stratégies qui mèneront à des applications et services électroniques de transformation en Afrique; permettront d'améliorer l'infrastructure physique, en particulier l'infrastructure terrestre à bande large intra-africain; et la cyber sécurité, faisant de la révolution de l'information la base de la prestation de services. En outre, le système d'échange Internet en Afrique (AXIS), l'e-Transform Africa, qui envisage de transformer l'Afrique en une e-société, PIDA et la fabrique des pièces détachées pour les e-dispositifs méritent d'être considérés comme des priorités.
- x) **Espace**: ce projet vise à renforcer l'utilisation par l'Afrique des technologies spatiales pour soutenir son développement. L'espace revêt une importance capitale pour le développement de l'Afrique et ce, dans tous les domaines: l'agriculture, la gestion des catastrophes, la télédétection, les prévisions météorologiques, les systèmes bancaire et financier, ainsi que la défense et la sécurité. L'accès de l'Afrique aux produits des technologies de l'espace n'est désormais plus un luxe et c'est pourquoi il est nécessaire de l'accélérer. L'évolution récente des technologies satellitaires permet de rendre celles-ci très accessibles aux pays africains. La réunion de Brazzaville sur les technologies spatiales et aériennes souligne la nécessité d'adopter des politiques et des stratégies appropriées pour développer le marché régional des produits de l'espace en Afrique.
- xi) **Espace aérien unique en Afrique** : Ce projet a pour objectif de promouvoir un marché unique du transport aérien africain pour faciliter le secteur du transport aérien en Afrique.
- xii) **Institutions financières continentales**: création d'institutions financières continentales africaines visant à accélérer l'intégration et le développement socio-économique du continent. Il s'agit d'institutions

qui jouent un rôle important dans la mobilisation des ressources et la gestion du secteur financier.

Les projets phares décrits ci-dessus serviront de catalyseurs pour une transformation à grande échelle du continent qui générera des avantages dans de nombreuses parties du continent. Ces projets formeront la base du premier Plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

CHAPITRE 5: Facteurs essentiels de succès, risques potentiels et stratégies d'atténuation

Pour parvenir à une croissance accélérée, une vaste transformation structurelle et un développement durable souhaités par les citoyens africains dans le cadre de l'Agenda 2063, il importe que les facteurs et les processus de réussite les plus essentiels soient clairement identifiés et mis en œuvre. Ces facteurs sont d'ordre politique, économique, social, environnemental, technologique, juridique et institutionnel, et ils contribuent de manière directe ou indirecte à déclencher un changement transformateur ou à servir de catalyseur de changement pour la réalisation des aspirations pour 2063.

De plus, au cours des 50 prochaines années, les risques nouveaux et imprévus et les menaces (c'est-à-dire les facteurs susceptibles d'avoir une influence perturbatrice sur l'avenir de l'Afrique) et/ou des possibilités de développement sont susceptibles d'émerger, tandis que ceux que nous connaissons aujourd'hui pourraient atteindre de nouvelles dimensions. Dans ce contexte, il s'avère important d'évaluer les grandes tendances mondiales et la manière dont celles-ci pourraient avoir un impact sur l'Afrique.

Le présent chapitre met en relief ces facteurs essentiels de succès ainsi que les risques et/ou les menaces potentielles et les mesures d'atténuation afin de faciliter la réalisation de l'Agenda 2063.

5.1. Facteurs essentiels de succès

- (a) **Leadership et engagement politique;** Il s'agit de facteurs essentiels susceptibles de modeler l'avenir de l'Afrique et de déterminer le succès de l'Agenda 2063. Le défi du leadership pour la croissance économique accélérée, la transformation et le développement durable lancé à l'Afrique aujourd'hui est plus complexe et pas moins exigeant qu'à l'époque des luttes d'indépendance vis-à-vis du colonialisme. Un besoin de leadership visionnaire est nécessaire dans tous les domaines et à tous les niveaux: politique, affaires, industrie, science, religion, éducation et culture. Les expériences acquises de par le monde suggèrent que le succès est le résultat d'un leadership politique qui porte une vision et un engagement ainsi que la volonté et la capacité de les mettre en œuvre.
- (b) **État développementaliste capable.** Des institutions efficaces, responsables et axées sur le développement, une bureaucratie efficace et forte, une vision et une planification claires et pragmatiques du développement, une politique de l'État qui soutient la classe entrepreneuriale nationale et renforce la confiance du public, et une structure de gouvernance fondée sur des législations et des règles transparentes sont indispensables pour la réalisation de l'Agenda 2063. Dans tous les cas où la transformation structurelle a réussi, l'État y a joué un rôle crucial. Les capacités et les institutions de l'État doivent être renforcées pour bâtir un secteur

privé dynamique, mobiliser la population et renforcer le consensus national autour d'un programme commun de développement, et s'assurer que des ressources adéquates sont mises à disposition pour y parvenir. Par-dessus tout, l'État africain doit être responsable et sensible aux besoins de sa population.

- (c) Participation, inclusion et autonomisation des citoyens.** La participation effective de tous les acteurs dans la conception, le plan, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 est un facteur de succès essentiel. Ainsi, l'Agenda 2063 doit être pleinement participatif et devenir la propriété de toutes les parties prenantes du continent - l'ensemble du continent doit en être parti en vue de raviver l'esprit de travail collectif pour forger le destin du continent - l'engagement des femmes et des jeunes en particulier est crucial. Avec des citoyens autonomisés et une société civile responsable, la transformation sociale et économique peut devenir une réalité. L'engagement actif de la diaspora peut être un des principaux facteurs de changement pour le développement de l'Afrique, en contribuant au renforcement de l'indépendance économique de l'Afrique par le biais de l'investissement, de l'expertise et de la solidarité politique, culturelle et sociale, de manière générale.
- (d) Une approche axée sur les résultats** avec des objectifs concrets mesurables et qui peuvent être suivis et contrôlés. Tout en fournissant un cadre général et un ensemble commun de buts et d'objectifs, l'Agenda 2063 tient également compte de la diversité de l'Afrique, définit les trajectoires et aborde les questions liées à cette diversité.
- (e) Revitalisation de la planification stratégique et fourniture d'une interface efficace entre les plans nationaux, les initiatives régionales et l'Agenda 2063.** Une planification continentale, régionale et nationale intégrée à court, moyen et long terme est essentielle pour une gestion économique saine, la poursuite d'un développement holistique et intégré (dans tous les secteurs et espaces physiques), en un mot, pour garantir la réalisation de l'Agenda 2063. L'interface entre les plans nationaux, les initiatives de développement régionales et l'Agenda 2063 est de même importante pour assurer le succès de l'Agenda 2063. Bien que la responsabilité ultime de la mise en œuvre du plan incombe aux gouvernements nationaux, il est nécessaire d'avoir une coordination et une l'interface à tous les stades du cycle de planification, y compris dans la définition des questions prioritaires, la fixation des objectifs, l'élaboration, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi.
- (f) Faire de l'Agenda 2063 une partie intégrante de la Renaissance africaine.** La Renaissance africaine appelle à des changements dans les attitudes, les valeurs et les mentalités et l'inculcation des valeurs du panafricanisme, de l'estime de soi, de l'excellent travail,

d'esprit d'entreprise et de prospérité collective. Par conséquent, la promotion des valeurs en matière de discipline, de concentration, d'honnêteté, d'intégrité, d'éthique de dur labeur est essentielle pour la réalisation de l'Agenda 2063, qui doit être différent des cadres continentaux précédents et mis en œuvre avec succès. L'Agenda 2063 prévoit la possibilité pour l'Afrique de rompre avec le syndrome d'« avoir toujours de nouvelles idées, mais sans résultats significatifs ».

- (g) l'Afrique prenant la responsabilité de son histoire au niveau mondial.** L'Afrique doit prendre la responsabilité de son histoire et de son image de marque au niveau du monde, pour s'assurer qu'elle reflète les réalités, les aspirations et les priorités du continent ainsi que sa position dans le monde. À cet égard, l'Agenda 2063 réaffirme l'unité et la solidarité africaines face aux ingérences extérieures persistantes, notamment par les sociétés multinationales qui tentent de diviser le continent, les pressions indues ainsi que les sanctions illégales imposées à l'encontre de certains pays.

5.2. Risques, menaces et stratégies d'atténuation

Les menaces existantes et nouvelles auxquelles fait face le continent comprennent la course à la concurrence pour ses ressources face à l'évolution des demandes et de la démographie mondiales; l'influence extérieure induite dans les affaires du continent et des tentatives délibérées par des acteurs externes pour contrecarrer la mise en œuvre de l'Agenda 2063; le fardeau disproportionné de l'Afrique en ce qui concerne l'impact du changement climatique; et l'énorme échelle du flux illicite des ressources et des capitaux africains.

Plus précisément, les principaux risques/menaces sont :

- a. **Les conflits, l'instabilité et l'insécurité:** au cours des 50 dernières années, les pays de toutes les régions d'Afrique ont connu, à des degrés divers, des conflits et l'insécurité causés, entre autres, par : (i) l'absence de pluralisme; (ii) la gestion inappropriée des diversités (ethniques, religieuses); (iii) une concurrence sévère pour les ressources rares (terrestre, minière, en eau, forestière, etc.); (iv) la gestion économique médiocre; et (v) les catastrophes d'origine naturelle ou humaine. Bien que de nombreux pays africains soient stables et beaucoup plus forts aujourd'hui par rapport aux années post indépendances immédiates, la menace de la fragilité de l'État persiste avec le potentiel de s'étendre aux pays voisins. La nouvelle tendance des politiques associées à la «rue» peut avoir un effet déstabilisateur si elle n'est pas gérée de manière appropriée.
- b. **Les inégalités sociales et économiques:** Les inégalités de revenus en Afrique sont élevées et atteignent 60 % dans certains pays. La solide croissance économique que l'Afrique a connue au cours de la dernière décennie, axée sur les produits de base, a de plus en plus concentré la richesse entre les mains de quelques-uns, laissant

tomber des miettes pour la majorité de la population. Cette situation, combinée à l'énorme taux de chômage des jeunes en milieu urbain et la prévalence de la pauvreté font des inégalités sociales et économiques une source importante de risques politiques, économiques et sociaux.

- c. Le crime organisé, le commerce de drogues, et les flux financiers illicites:** Au cours de la décennie écoulée, les cartels internationaux de la drogue ont utilisé l'Afrique de l'Ouest comme une voie de transit majeure pour l'Europe. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a estimé qu'au moins 50 tonnes de cocaïne d'une valeur de quelque 2 milliards de dollars en provenance d'Amérique latine transitent par l'Afrique de l'Ouest chaque année. Des responsables gouvernementaux et des militaires ont été corrompus par ce commerce dans certains pays. La prolifération de la piraterie maritime en Afrique est également étroitement liée à la fragilité des États. Aujourd'hui la piraterie maritime est effectuée principalement avec deux régions de l'Afrique: la Corne et le Golfe de Guinée. Tout comme le trafic de drogues, le piratage perturbe également les économies régionales. Par exemple, l'industrie touristique du Kenya a été sérieusement affectée par les activités des pirates et le gouvernement a été contraint de prendre des mesures extraordinaires. Les flux financiers illicites permettent le détournement des fonds plus que nécessaires pour le développement de l'Afrique vers d'autres régions du monde.
- d. La gestion inappropriée des diversités, l'ascendance du fondamentalisme religieux, l'ethnisme et la corruption.** Depuis la création de l'OUA, l'Afrique a réussi à forger la solidarité et à renforcer les valeurs et l'histoire communes tout en tenant pleinement compte de sa diversité (richesse économique, niveau de développement et culture). Cependant, le fondamentalisme religieux, l'ethnisme et la corruption ont aggravé les défis de la gestion de la diversité en raison des graves clivages économiques et sociaux qu'ils créent entre les groupes.
- e. La défaillance à tirer profit du dividende démographique:** Dans les 50 prochaines années, le plus grand atout, mais aussi le talon d'Achille potentiel de l'Afrique sera sa jeune et dense population. En 1994, l'Afrique avait une population totale de 697 millions (12,5 pour cent de la population mondiale); vingt ans plus tard en 2014, elle a atteint 1,2 milliard (15,1 pour cent de la population mondiale) et en 2060 il est prévu qu'elle atteigne 2,7 milliards (près d'un tiers de la population mondiale). L'Afrique comptera également 28 pour cent (1,2 milliard) de la population mondiale des jeunes âgés de 15 à 29 ans. Dans de nombreux États dits fragiles de l'Afrique, près des trois quarts de la population sont âgés de moins de 30 ans. Des stratégies et des politiques sont nécessaires pour exploiter le potentiel et transformer les menaces et les risques potentiels en possibilités. Les gouvernements doivent être prêts à prendre des mesures globales, y

compris, l'expansion de l'éducation et de la formation, la création d'emplois, la lutte contre les maladies, et l'amélioration de l'investissement responsable sur le plan social et écologique.

- f. **L'escalade du fardeau des maladies en Afrique:** Une combinaison de plusieurs facteurs, y compris la situation géographique de l'Afrique, c'est -à -dire, en grande partie la situation tropicale, la pauvreté, la malnutrition et des services d'assainissement médiocre ont exposé les pays africains à un fardeau de morbidité disproportionné par rapport à d'autres pays en développement. De nouveaux virus et de nouvelles maladies pourront de même apparaître à l'avenir.
- g. **Les risques climatiques et les catastrophes naturelles:** le changement climatique continuera à entraver le développement de l'Afrique pendant de nombreuses années encore. En 2007, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a déclaré l'Afrique comme étant l'un des continents les plus vulnérables au changement climatique et à la variabilité du climat, situation aggravée par l'interaction de plusieurs contraintes à différents niveaux, et la faible capacité d'adaptation du continent. L'Afrique a également une capacité limitée de préparation aux catastrophes et de leur prévention, et chaque catastrophe naturelle laisse dans son sillage, une énorme perte de vies humaines et de destruction matérielle. Il y a aussi des risques importants d'accaparement de terres et de privatisation de biens communs, qui accentueraient la vulnérabilité aux risques climatiques.
- h. **Les chocs externes:** les pays africains ont été et continueront d'être extrêmement vulnérables aux aléas des forces du marché mondial. Les changements dans l'environnement économique mondial, tels que l'effondrement des prix des matières premières, la crise financière ou d'autres développements dans les domaines politique, social et environnemental ont le potentiel énorme pour faire dérailler la trajectoire du développement en Afrique.

Toutefois, ces menaces et ces défis peuvent être atténués et transformés en opportunités si des stratégies collectives sont élaborées et que des solutions et des politiques publiques efficaces sont trouvées pour faire face aux changements économiques, sociaux et environnementaux les plus destructeurs qu'ait connu l'Afrique.

Surmonter ces risques et remédier à ces fragilités implique plusieurs dimensions qui consiste à:

- ✓ s'appuyer sur la résilience observée dans les sociétés africaines. En effet, les communautés agricoles ont montré une forte capacité à surmonter les risques et à créer des moyens de subsistance dans les environnements les plus difficiles ; grâce à la société civile, les communautés sont en mesure de gérer leurs affaires, de gérer les litiges et de protéger les plus vulnérables ; et les femmes africaines

jouent un rôle essentiel dans l'instauration de la paix et la reconstitution des moyens de subsistance. Se baser sur ces diverses formes de résilience peut aider l'Afrique à surmonter ces risques ;

- ✓ mettre en place des partenariats et des institutions interdépendantes aux niveaux des communautés, des États membres, et aux niveaux régional et continental pour aider à absorber ces changements dévastateurs et réduire les fragilités liées à la communauté et à l'État. Il est indispensable de renforcer les capacités des CER pour trouver des solutions régionales permettant de traiter les facteurs de fragilité ;
- ✓ promouvoir la diversification économique, résilience climatique, préparation aux catastrophes et à leur prévention. Comme le prévoit déjà l'Agenda 2063, la création de valeur ajoutée dans les secteurs agricole et minier et la diversification des économies africaines en les affranchissant de leur dépendance sur une agriculture axée sur l'exportation ainsi sur un ou deux produits de base constitueront un mécanisme essentiel d'atténuation des risques ;
- ✓ Renforcer le capital humain et promouvoir la révolution des compétences. L'Agenda 2063 accorde la priorité au fait d'avoir des citoyens bien formés dotés de compétences scientifiques, technologiques et novatrices, combiné à l'accès complet à des soins de santé de qualité. Ces éléments sont susceptibles de transformer les risques liés aux problèmes démographiques et sanitaires en dividende démographique et conduire à une mutation économique du continent.

Ces stratégies et autres amélioreront la position de l'Afrique et lui permettront de faire face aux tendances et forces majeures mondiales qui sont abordées ci-après :

5.3. Tendances et forces majeures mondiales

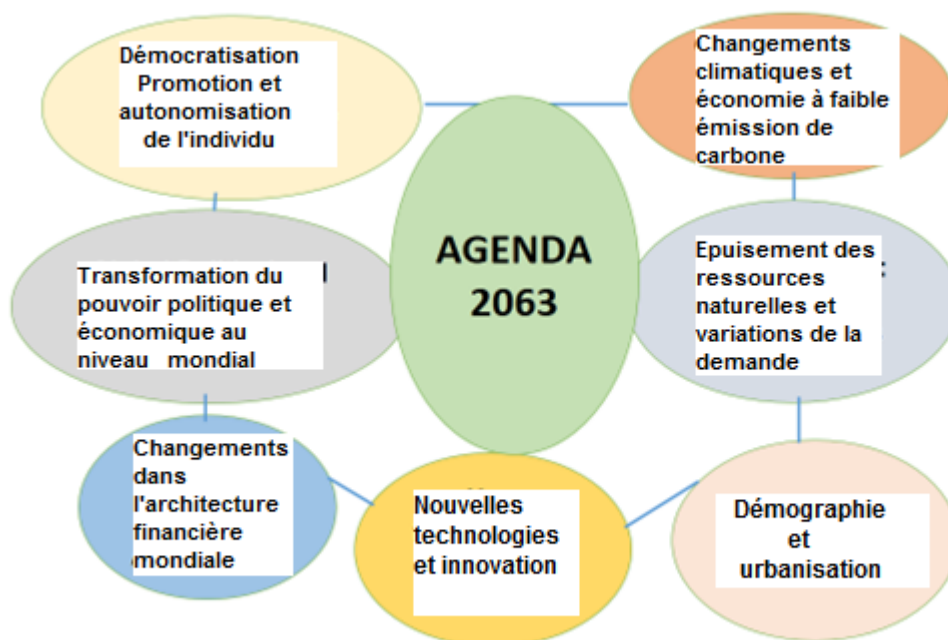
L'Agenda 2063 est élaboré et sera mis en œuvre au moment où l'Afrique et le monde évoluent rapidement. Les principaux moteurs de cette évolution sont constitués de différentes forces enracinées en Afrique (endogènes) et en dehors de l'Afrique (exogènes). Les moteurs de la transformation en 2063 seront également différents de ceux d'aujourd'hui en raison des dynamiques politiques, démographiques, économiques et sociales et des changements d'intérêts et de préoccupations de la Société.

Cinquante ans, c'est en effet beaucoup pour identifier de manière significative les grandes tendances susceptibles d'affecter positivement ou négativement la trajectoire et la transformation de la croissance de l'Afrique. Toutefois, d'après les résultats des consultations des parties prenantes sur l'Agenda 2063, en termes aussi bien de menaces que d'opportunités, combinées avec la revue de la littérature, les grandes tendances suivantes ont été identifiées :

Démocratisation, promotion et autonomisation de l'individu :

Les progrès sans cesse rapides de la technologie et de l'éducation dans le monde produisent des citoyens intelligents, mobiles, connectés, sans frontière et informés sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Le taux d'intégration à haut débit de TIC en Afrique n'était que de 7% en 2010 ; tandis que le nombre moyen d'utilisateurs d'internet en Afrique est d'environ 12 sur 100 personnes, avec de grandes variations selon les pays. Connecter ceux qui ne le sont pas et l'augmentation rapide de l'économie numérique va créer des opportunités considérables de croissance et de transformation qui vont remodeler le paysage économique et social de l'Afrique, et impactera de manière significative la pratique de la démocratie et de la gouvernance.

Les structures de gouvernance démocratique et participative sont en expansion dans de nombreuses régions du monde, d'autant plus en Afrique. En réponse à la demande, les citoyens créent à leur tour un environnement propice à leur autonomisation et à leur capacité à faire preuve de leur ingéniosité et énergies au service de la croissance et de la transformation.



Changements climatiques et économie à faible émission de carbone

Le changement climatique a un impact sur le secteur africain qui est censé être grave, omniprésent, intersectoriel, à long terme, et dans plusieurs cas, d'impact irréversible. Le GIEC estime que la température médiane augmente de 3 °C à 4 °C pour l'Afrique, dont une fois et demie supérieure à l'augmentation moyenne globale de 2,0° C et 4,5° C d'ici la fin du siècle, qui, entre autres, obligera les poissons de l'Afrique à émigrer vers l'Europe. Il constituera également une menace pour la paix et la sécurité fragile de l'Afrique en aggravant le manque d'environnement,

provoquant ainsi des déplacements de population, la migration spontanée à grande échelle, l'usurpation de terres et la création de réfugiés.

L'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence des villes côtières et l'érosion des actifs côtiers ont un impact grave sur les principales villes africaines : Abidjan, Accra, Alexandrie, Alger, Le Cap, Casablanca, Dakar, Dar es-Salaam, Djibouti, Durban, Freetown, Lagos, Libreville, Lomé, Luanda, Maputo, Mombasa, Port-Louis, et Tunis. Les petites îles sont particulièrement vulnérables.

Dans l'ensemble, la prévalence et la gravité des événements extrêmes tels que les vagues de chaleur et de froid, les tempêtes de poussière, les vents violents, les inondations, la sécheresse, les grandes variabilités de précipitations dénaturent le cycle des cultures traditionnelles et pourraient réduire la productivité agricole et industrielle des matières premières ainsi que les recettes d'exportation, l'augmentation des ravageurs et des maladies des plantes et des animaux.

Epuisement des ressources naturelles et variations de la demande

Les conséquences de la déforestation dans une dégradation importante de l'environnement réduisent ont des effets négatifs importants sur les gains réalisés dans le domaine social et environnemental, notamment la détérioration des systèmes écologiques avec ses méfaits sur la fertilité du sol, les flux d'eau et ressources biologiques et de graves pénuries de bois de chauffage et de matériaux de construction dans de nombreuses parties de l'Afrique.

Bien que la gestion de la rareté et de l'abondance des ressources naturelles peuvent déterminer le programme de développement de l'Afrique en matière de développement, de paix et de sécurité, le continent continue de faire face aux défis et aux opportunités suivantes, entre autres :

- la pénurie d'eau qui peut être la cause de conflits et de crises ;
- la course à la concurrence pour ses vastes ressources de terres arables
- les technologies de traitement des ressources minières - amélioration de l'efficacité de l'exploitation des ressources (taux de rendement) et demandes de minerais à faible teneur en développement ; et
- l'économie bleue/océanique, y compris l'exploitation minière en haute mer et revendiquant le patrimoine maritime de l'Afrique.

Démographie et urbanisation

Au rythme actuel du taux de croissance, la population de l'Afrique atteindra 2,6 milliards en 2063 et sera plus grande que celle de l'Inde ou de la Chine. La population du monde développé est vieillissante ; ouvrant ainsi la voie aux économies en développement, en Afrique en particulier, avec une population jeune pour combler l'écart. L'Afrique est donc le continent le mieux placé pour récolter le dividende démographique dans les années à venir en raison de sa population de 1,2 milliard de jeunes en 2063.

L'Afrique détient le taux d'urbanisation le plus élevé (3,23%) du monde avec une population urbaine de 400 millions passible de doubler au cours des 20 prochaines années pour atteindre 1,5 milliard de personnes. Cependant, environ 61,7 pour cent de la population urbaine de l'Afrique vivaient dans des bidonvilles en 2010, taux le plus élevé au monde. Les mégapoles africaines d'aujourd'hui, à savoir celles des banlieues du Caire et de Lagos avec une population de 19 millions et 15 millions respectivement seront suivies des mégapoles à venir dans 50 ans : Gauteng (Johannesburg et Tshwane), le Cape Ouest (Cape Town), Luanda, Accra, Khartoum, Dakar, Brazzaville, Kinshasa, Addis-Abeba, Maputo, Dar es-Salaam et Nairobi

Nouvelles technologies et innovation

Au nombre des technologies de pointe susceptibles d'influer sur l'Afrique figurent :

- la biotechnologie agricole - utilise des techniques à base de gènes pour améliorer la productivité de l'agriculture, les pratiques de gestion des exploitations agricoles produisent plus de variétés résistant à la sécheresse, à l'exploitation de l'eau, et aux maladies permettant de minimiser ainsi les coûts élevés des produits agrochimiques, des pesticides et de l'eau ;
- les systèmes de santé et d'innovation sanitaire - inventer de nouveaux médicaments, vaccins, médecine nucléaire, outils de diagnostic, et faire face aux maladies émergentes ainsi que pour traiter les maladies incurables.
- Les énergies renouvelables et nouvelles technologies : tirées par la diversification des sources d'énergie, l'augmentation accrue de la demande d'énergie résultant de la croissance économique accélérée, des émissions de carbone deviendront imposables et réglementées, la sécurité énergétique, l'électricité propre et abordable avec des compteurs et réseaux électriques intelligents ;
- TIC, robotique et automatisation : tous susceptibles d'impulser des changements rapides dans le monde au cours des prochaines décennies.

Changements dans l'architecture financière mondiale

Les questions soulevées à l'OMC et lors des négociations multilatérales sur la libéralisation du commerce suggèrent des changements imminents dans le commerce mondial et les règlements financiers susceptibles d'accroître l'intégration financière - le capital est utilisé de manière judicieuse et des mesures de sauvegardes sont intégrées pour parer aux renversements soudains des flux de capitaux.

Mutations politiques et économiques mondiales

L'engagement européen et américain en matière de commerce bilatéral avec l'Afrique : la fin des régimes préférentiels pour l'Afrique (AGOA, tout sauf les armes (TSA)), remplacés par les accords de partenariat économique (APE), et la fin de l'accord de Cotonou) sont autant de possibilités qui ont une incidence sur la trajectoire de développement de l'Afrique.

La politique d'aide pourrait aussi changer. D'ici 2063, le flux d'aide à l'Afrique pourrait baisser à zéro avec la diminution graduelle de l'aide accordée à l'Afrique par l'Europe et la baisse de l'écart de revenus entre l'Afrique et l'Europe.

Pour traiter efficacement ces grandes tendances et transformer les risques potentiels en opportunités, l'Afrique doit investir dans l'édification de sa base de connaissances, bien comprendre les changements considérables qui s'opèrent constamment, prévoir ce qui peut advenir et mettre en place des politiques et stratégies appropriées et opportunes.

Elle devra en particulier :

- assurer la prévalence de la liberté humaine et de 100 pour cent de connectivité tout en faisant face aux nombreux défis sans cesse croissants aux structures et processus du gouvernement émanant de l'autonomisation de l'individu ;
- promouvoir la science et la technologie de l'Afrique aux frontières des changements le monde ;
- gérer les revenus des ressources naturelles ; lutter contre les flux de capitaux illicites et le développement de financements innovants du développement tels que les prélèvements sur le transport aérien, les fonds souverains, notamment des fonds intergénérationnels sur la base de ressources naturelles épuisables ;
- renforcer la biotechnologie dans les génotypes indigènes de la flore et de la faune de l'Afrique et veiller à ce que la biotechnologie y compris les organismes génétiquement modifiés (OGM) peuvent facilement détruire la diversité, la quantité et la qualité des ressources génétiques de l'Afrique ;
- investir massivement dans la transformation et l'expansion de l'industrie pharmaceutique africaine, y compris la médecine nucléaire pour libérer l'Afrique du fléau des maladies transmissibles ;
- renforcer les marchés financiers nationaux et régionaux, stimuler la mobilisation des ressources et élargir l'accès aux services financiers.

CHAPITRE 6 : « RENDRE POSSIBLE » L'AGENDA 2063 - MISE EN ŒUVRE, SUIVI, ÉVALUATION, FINANCEMENT, CAPACITÉS DE MISE EN ŒUVRE ET COMMUNICATION

6.1. Introduction

Depuis la création de l'OUA, plusieurs initiatives et cadres continentaux ont été lancés, à savoir le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, le Traité d'Abuja, le Cadre alternatif africain aux programmes d'ajustement structurels, le NEPAD, ainsi que de nombreux cadres sectoriels couvrant presque tous les secteurs du développement économique, social, culturel et de protection de l'environnement. Les résultats liés à la mise en œuvre de ces initiatives ont été de manière générale en deçà des attentes. Les enseignements tirés de ces expériences sont résumés au chapitre 3.

Les principaux enseignements tirés des expériences passées et de l'examen des plans nationaux et régionaux, des cadres continentaux existants, ainsi que des consultations avec les parties prenantes continentales indiquent que pour assurer la réussite de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, les conditions suivantes doivent être remplies.

- se doter d'un dispositif fiable de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, s'appuyant sur des mécanismes de coordination bien définis aux niveaux continental, régional et national ;
- assurer la participation et l'intégration effectives de toutes les parties prenantes : (i) au niveau national : les gouvernements les OSC /ONG, les associations commerciales et les prestataires de services, les femmes et les groupes de jeunes et groupes communautaires; (ii) au niveau régional: les CER, les associations commerciales/de prestation de services et professionnelles ; et (iii) au niveau continental: les chefs d'État et de gouvernement, le Conseil exécutif, le Comité des Représentants permanents, les organes et organismes de la Commission de l'UA/UA, les associations professionnelles/commerciales/de prestation de services et la diaspora dans la mise en œuvre, le suivi et les mécanismes de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063 ;
- mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources initiée et orientée par les pays africains pour assurer le financement de la mise en œuvre de l'Agenda ;

Communautés économiques régionales et Agenda 2063

- Assurer le leadership aux États membres dans l'harmonisation de leurs visions/plans dans le cadre de l'Agenda 2063
- Assurer la coordination par les États membre de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 2063
- Diriger la mise en œuvre des programmes régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063
- Élaborer à l'intention du Comité directeur de l'Agenda 2063 le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre et les rapports sur le suivi et l'évaluation des États membres
- Représenter la Région au sein du Comité de direction de l'Agenda 2063.

- faire participer la diaspora africaine à la sollicitation des points de vue, au partage des idées, à la production de rapports sur les progrès accomplis à travers une stratégie de communication de l'Agenda 2063 ;
- faire bon usage des institutions/structures existantes telles que les CER, la Conférence, le Conseil exécutif, le COREP, la Commission de l'UA et d'autres organes de l'UA au lieu d'en créer de nouvelles dans la mise en œuvre/le suivi et l'évaluation ;
- faire du niveau régional, sous la direction des CER, la plaque tournante de l'initiative « Passons aux actes » ;
- assurer la continuité en élaborant des plans nationaux ainsi que des cadres régionaux et continentaux comme fondement de l'Agenda en vue d'obtenir l'adhésion des États membres et des CER et, également pour éviter les chevauchements ;
- redynamiser, renforcer et tirer parti des systèmes et processus nationaux et régionaux de planification existants en tant que mécanismes d'alignement des plans nationaux et régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063, y compris un engagement politique durable en matière de planification ;
- veiller à disposer, à l'échelle du continent, d'un point focal pour les activités au niveau desquels seront représentés tous les acteurs.

C'est en s'inspirant de ces expériences que le présent chapitre expose les éléments qui vont "rendre possible" l'Agenda 2063. Ceux-ci se définissent comme suit :

- dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation;
- relations avec les parties prenantes;
- financement de l'Agenda 2063;
- partenariats;
- renforcement des capacités; et
- stratégie de communication de l'Agenda 2063.

6.2 Mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation

6.2.1 Objectifs et principes

Les mécanismes nécessaires de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation visent à:

- i) identifier toutes les parties prenantes essentielles et assigner à chacune d'entre elles des tâches à réaliser ;
- ii) s'assurer à ce que chaque intervenant s'acquitte de la tâche qui lui est assignée dans les délais impartis ; et

- iii) servir de plate-forme à l'exécution/réalisation collective des objectifs liés à l'Agenda 2063.

Parmi les principes sous-jacents qui découlent des consultations, de l'examen des plans et cadres nationaux/régionaux et des cadres continentaux, outre les questions soulevées au point 6.1, il convient de citer la subsidiarité, la responsabilité et la transparence, la participation/inclusion ; l'intégration, la diversité ; l'utilisation des institutions et systèmes existants ; et l'harmonisation des politiques et systèmes.

Subsidiarité

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 se fait à trois niveaux et à chaque niveau les intervenants se verront assigner des tâches qu'ils devront mener à bien de la manière la plus efficace et efficiente. Il faut savoir à cet égard que :

- au niveau national, le gouvernement sera chargé de la mise en œuvre des activités essentielles dans le cadre de l'Agenda 2063;
- au niveau régional, les CER serviront de point d'appui pour la mise en œuvre des activités au niveau régional. Ils adapteront le cadre de résultats de l'Agenda 2063 aux réalités régionales et faciliteront ou coordonneront le processus de mise en œuvre par les États membres et élaboreront /appliqueront le cadre de suivi et d'évaluation régional.
- au niveau continental, les organes de l'UA, en particulier la Commission de l'UA seront chargés de mettre en place un cadre général de résultats et un système global de suivi et d'évaluation fondés sur les données des CER.

Responsabilité et transparence

Pour faire en sorte que les parties prenantes jouent leur rôle, le cadre de mise devra être:

- (i) Axé sur les résultats : des cibles réalistes et mesurables doivent être fixées à chaque partie prenante et un cadre de suivi et d'évaluation doit être mis en place pour renforcer la nécessité de se conformer à ces cibles; et
- (ii) Fondé sur des faits : toutes les décisions relatives à l'établissement des priorités ou des domaines d'intérêt et à l'allocation des ressources doivent être fondées sur des critères objectivement définis afin d'assurer la convergence et l'adhésion de toutes les parties prenantes et la création de la base de connaissances et la collecte de données et de statistiques pour appuyer la mise en œuvre et le suivi des programmes.

Participation/inclusion et intégration

La mise en œuvre d'un plan ou programme commence avec la participation des principaux acteurs dans le processus d'élaboration. La participation et

l'intégration de toutes les parties prenantes constituent un facteur clé de succès car elles permettent de renforcer la sensibilisation, l'appropriation et les connaissances en ce qui concerne les objectifs et les buts de l'Agenda 2063, et de consolider les engagements collectifs.

Pour assurer une participation et une inclusion efficaces dans les dispositifs de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de l'Agenda 2063, les parties prenantes devront être impliquées comme suit :

- (i) au niveau national: le gouvernement à la tête et avec le soutien (comme indiqué dans le système de planification national) des OSC, des associations commerciales et de services, des groupes de femmes et de jeunes, ainsi que des groupes communautaires ;
- (ii) au niveau régional : les CER, les associations commerciales et professionnelles ; et
- (iii) au niveau continental : la Conférence de l'UA, le Conseil exécutif, le Comité des Représentants permanents, les organes et agences de la Commission de l'UA/UA, les CTS, les associations commerciales, de services et professionnelles, ainsi que la Diaspora.

Diversité

Tout en fournissant un cadre général et un ensemble de buts et objectifs communs, l'Agenda 2063 tient également compte de la diversité de l'Afrique et définit les trajectoires et traite les questions liées à cette diversité.

Utilisation des institutions et systèmes existants

L'Agenda 2063 s'inspirera des systèmes et processus nationaux et régionaux de planification existants en tant que mécanismes d'alignement des plans nationaux et régionaux avec l'Agenda 2063. Les mandats et les atouts des institutions existantes, telles que, entre autres, les CER, le NEPAD et le PAP, serviront de base, si nécessaire, et utilisés de manière appropriée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063. En outre, l'Agenda 2063 se fonde sur les infrastructures et les systèmes en place, ainsi que sur les succès et les échecs des différentes initiatives politiques et socioéconomiques lancées sur le continent.

Harmonisation des politiques, systèmes et processus

Si la gestion des diversités de l'Afrique doit être prise en compte, il est nécessaire d'assurer l'universalité dans certains domaines si l'on veut préserver l'intégrité de ce processus. Parmi ces domaines où l'harmonisation est nécessaire, il convient de citer les indicateurs et les cibles du Cadre de résultats.

6.2.2 Liens entre les parties prenantes dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063

Les principales parties prenantes' de l'initiative *Passons aux actes* se situent à trois niveaux, à savoir les niveaux continental, régional et national. Elles ont des rôles spécifiques à jouer dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063.

Par ordre d'importance relative, on trouve :

Niveau continental

Ce niveau se compose des organes de l'UA et des mécanismes continentaux de coordination. Il s'agit de:

La Conférence

Parmi ses principales responsabilités, elle doit approuver l'Agenda 2063 et les plans décennaux qui s'y rattachent et donner les grandes orientations politiques sur la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063.

Le Conseil exécutif

Il est notamment chargé d'assurer la coordination stratégique par le biais du travail du Comité ministériel sur l'Agenda 2063; de faire des recommandations à l'intention de la Conférence sur le Cadre de résultats et d'approuver les rapports de suivi et d'évaluation.

Le Comité ministériel sur l'Agenda 2063

Il s'agit d'un Comité du Conseil exécutif, composé de membres cooptés tels que la Présidente de la Commission de l'UA, les Chefs exécutifs de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, des CER, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et quelques organes de l'UA.

Il a pour tâches principales d'assurer la supervision opérationnelle de la conception, la mise en œuvre, le suivi et de l'Agenda 2063 et une supervision directe de la Commission de l'UA en tant qu'Unité de coordination technique de l'Agenda 2063.

Unité technique de la Commission de l'UA pour l'Agenda 2063

Sous la direction de la Présidente de la Commission de l'UA, l'Unité technique sera chargé de:

- coordonner et faciliter les questions techniques liées à l'élaboration/examen du cadre de résultats de l'Agenda 2063, en particulier les plans décennaux de mise en œuvre;
- élaborer les cadres continentaux de soutien à la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- examiner les rapports de suivi et d'évaluation des CER ;

- élaborer/mettre en œuvre les stratégies de mobilisation des ressources et de communication; et
- mettre au point les rapports d'étape et les rapports annuels, entre autres.

L'Unité servira, en général, de secrétariat au Conseil exécutif et au Comité ministériel sur l'Agenda 2063.

Niveau régional

Les Communautés économiques régionales

Leurs principales responsabilités viseront, entre autres, à :

- i) assurer un leadership dès le début du processus consultatif régional/national en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- ii) participer à la supervision opérationnelle, au niveau continental, de la mise en œuvre de l'Agenda 2063;
- iii) adapter ou aligner les plans décennaux ou plans continentaux à moyen et long terme de l'Agenda 2063;
- iv) donner des orientations aux États membres sur la planification ;
- v) coordonner l'élaboration et la mise en œuvre des programmes régionaux ;
- vi) intégrer les rapports de suivi et d'évaluation régionaux et faire preuve de leadership dans le domaine de la mobilisation des ressources pour l'Agenda 2063.

Niveau national

États membres

Les États membres ont des systèmes de planification et des législations/procédures qui diffèrent mais, en général, on trouve les niveaux national et infranational (région, province, État et communauté) qui font partie intégrante des groupes thématiques pour la formulation des politiques, l'élaboration et la mise en œuvre du plan, le suivi et l'évaluation, et la mobilisation des ressources.

Responsabilités principales

Sous la direction du gouvernement, chacune des parties prenantes aux niveaux national et infranational a des fonctions dans des domaines précis/groupes thématiques. Au niveau national, le gouvernement, le secteur privé, les

associations nationales, etc., à travers le cadre de planification nationale, sont chargés de :

- harmoniser la vision/les plans nationaux décennaux dans le cadre de l'Agenda 2063 ;
- conduire/coordonner les efforts dans les processus de mobilisation et d'affectation des ressources ;
- conduire/coordonner la mise en œuvre des plans nationaux à moyen terme dans le cadre de l'Agenda 2063. Ils participent également à la définition des buts/objectifs et au processus de suivi et d'évaluation.

Sous la direction des collectivités locales et avec l'appui de la société civile (groupes à but lucratif et non lucratif) les groupes intersectoriels participent à :

- l'harmonisation de la vision nationale avec l'Agenda 2063, et
- l'élaboration des plans à moyen terme axés sur ce programme
- la définition des objectifs et des cibles, ainsi qu'au processus de suivi et d'évaluation au niveau local.

6.3. Financement de l'Agenda 2063

Besoins en matière de financement de l'Agenda 2063

Le financement est requis pour les sept Aspirations de l'Agenda 2063. Toutefois, des ressources financières considérables sont nécessaires pour financer le programme socioéconomique de transformation, notamment dans les domaines ci-après: intégration régionale; infrastructures; industrialisation et transformation des ressources nationales sur la base des sciences, de la technologie et de l'innovation ; agriculture, sécurité alimentaire et durabilité environnementale; commerce intra-africain; santé et nutrition; niveau de scolarité et éducation basée sur la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, instituts de recherche et autres centres d'excellence; croissance inclusive et durable, notamment le soutien aux femmes et à l'entrepreneuriat des jeunes. Les autres domaines qui nécessitent un financement sont: la paix, la sécurité, les droits humains et la stabilité régionale; l'identité culturelle; le soutien aux bas revenus; le renforcement des capacités de l'UA et de ses organes, les CER et les Etats membres.

La typologie des besoins de financement de l'Agenda 2063 pourrait varier des subventions pures au financement typiquement commerciale à partir de sources publiques et privées / commerciales. Il s'agit donc notamment de subventions pures, de ressources d'aide technique, de ressources d'impact social, de prêts concessionnels, de prêts commerciaux fixés à la valeur du marché, d'instruments de capitaux propres et autres instruments du marché comme les IDE et les investissements de portefeuille par le secteur privé (dettes, obligations, actions et autres titres).

Stratégie de financement de l'Agenda 2063

Le défi que pose le financement de l'Agenda 2063 consiste :

- d'abord et avant tout en la mobilisation d'une base financière stable et prévisible qui peut se faire en grande partie à partir de ressources nationales ;
- deuxièmement, dans un contexte régional caractérisé par des défaillances du marché à plusieurs niveaux, il ne s'agit pas seulement de la mobilisation de ressources financières nationales, mais également de déblocage et de canalisation des ressources pour les investissements productifs et la mise en œuvre des programmes dans le cadre de l'Agenda 2063. En d'autres termes, l'Afrique a non seulement besoin de fonds, mais également de moyens plus efficaces et inclusifs (notamment d'institutions et de marchés financiers, ainsi que d'instruments et de services financiers) de canaliser ces fonds vers où ils peuvent être plus efficaces et où existe une défaillance du marché dans l'allocation des ressources nécessaires ;
- troisièmement, étant donné que la disponibilité de ressources financières ne garantit pas leur accessibilité par les personnes, les communautés, les PME, les projets d'infrastructure et industriels et les intervenants des secteurs prioritaires tels que l'agriculture, une stratégie d'accès proactive aux ressources pour financer ces secteurs sera examinée dans le cadre du processus de financement de l'Agenda 2063.

La stratégie de financement de l'Agenda 2063 s'articulera donc autour de trois dimensions, à savoir 1) la mobilisation des ressources nationales ; 2) la canalisation des ressources vers l'investissement ; et 3) l'accès au financement

Financement et stratégie de mobilisation et de canalisation des ressources financières nationales

Les types de ressources nécessaires au financement de l'Agenda 2063 et la stratégie qui va permettre de les mobiliser sont présentés ci-après:

Stratégie de financement de l'Agenda 2063 Au niveau national		
Sources potentielles de financement	Comment mobiliser les ressources supplémentaires nécessaires	Comment rendre cela possible
Budget d'investissement de l'État	Réaffectation budgétaire et/ou augmentation des impôts, taxes douanières et recettes fiscales	Signature d'accords dans le cadre de l'Agenda 2063
Budget des dépenses de l'État	Réaffectation budgétaire et/ou augmentation des impôts, taxes douanières et recettes fiscales	Signature d'accords dans le cadre de l'Agenda 2063
Crowd funding ou financement par capitaux propres	Campagne de "crowd funding" orientée vers les groupes ciblés concernés	Commercialisation, efficacité des canaux
Flux de capitaux illicites	Réglementation, contrôle et application de la loi	Coopération efficace entre services nationaux et organismes internationaux
Crédits de carbone	Demandes des teneurs de marché international du "mécanisme pour un développement propre"	Achèvement des Projets de réduction d'émissions
IDE	Promotion de l'investissement ciblé et/ou de l'investissement régional	Accord dans le cadre de l'Agenda 2063
Investissement privé (petits PPP)	Elaboration, structuration, commercialisation et bouclage financier des projets dans le cadre du PPP	Dispositions strictes du contrat-cadre de PPP
Investissement privé (PPP)	Elaboration, structuration, commercialisation et bouclage financier des projets dans le cadre du PPP	Dispositions strictes du contrat-cadre de PPP
Fonds de la Diaspora	Canalisés par le biais d'obligations, de fonds communs ou de participations directes dans des projets ou entreprises de nature commerciale	Etablissement financier principal crédible Campagne de sensibilisation/commercialisation
Micro-financement	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des Institutions de microfinance (IMF), combiné au renforcement des capacités des IMF dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de l'exploitation	Attraction des investisseurs dans l'assistance technique et l'octroi de lignes de crédit à la capitalisation des IMF
Mécanismes IDE	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des IDE, combiné au renforcement des capacités	Accords avec les mécanismes IDE dans le cadre de l'Agenda 2063
Financement par les banques commerciales	Renforcement des capacités par la formation ou les services conseils et/ou renforcement par le biais de la capitalisation des banques	Accords avec les banques dans le cadre de l'Agenda 2063 Attraction des investisseurs dans l'assistance technique et l'octroi de lignes de crédit
Financement du commerce	(1) Renforcement des capacités par la formation ou les services conseils et/ou renforcement par le biais de la capitalisation des banques ou d'autres organismes de financement du commerce; (2) Capitalisation d' Afreximbank;(3) octroi de lignes de crédit par la BAD	Idem
Assurance-crédit/investissement	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des sociétés régionales d'assurance/réassurance (Africa Re + insurance), combiné avec les renforcements des capacités dans la gestion des nouveaux risques (Ressources pétrolières, gazières et minières, Aviation, changement climatique)	Attraction des investisseurs dans les entreprises
Service d'assurance contre les risques politiques	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des sociétés régionales d'assurance/réassurance (Africa Re + insurance), combiné avec les renforcements des capacités dans la gestion des nouveaux risques (ressources pétrolières, gazières et minières, Aviation, changement climatique)	Attraction des investisseurs dans les entreprises
Services de garantie ACGA	Organismes institutionnels africains d'investissement (banques, banques centrales, fonds de pensions, assurance, etc.), gouvernements africains	Faisabilité + mémo d'investissement + « tournée » + sponsors crédibles
Services des banques africaines d'investissement	Organismes institutionnels africains d'investissement (banques, banques centrales, fonds de pensions, assurance, etc.), gouvernements africains	Faisabilité + mémo d'investissement + « tournée » + sponsors crédibles
Fonds Africa 50	Organismes institutionnels africains d'investissement (banques, banques centrales, fonds de pensions, assurance, fonds privés de capitaux propres, etc.), gouvernements africains	Faisabilité + mémo d'investissement + « tournée »
Stratégie de financement de l'Agenda 2063 Au niveau régional/continental		
Sources potentielles de financement	Comment mobiliser des sources supplémentaires de financement	Comment rendre cela possible
Budget de fonctionnement/programme de la Commission de l'UA	Prélèvements sur les entreprises du secteur privé africain tel que proposé dans le rapport du Groupe de haut niveau sur les sources alternatives de financement de l'UA dirigé par l'ancien président nigérian M. Obasanjo ou contributions équivalentes des États membres	Application de la proposition par le Conseil exécutif

Budget de fonctionnement/programme des CER	Réallocation du budget des CER et/ou contributions additionnelles des États membres	Décision du Comité exécutif
Ressources privées (des PPP)	Elaboration, structuration, commercialisation et bouclage financier des projets dans le cadre du PPP	Dispositions strictes du contrat-cadre de PPP
Revenus dérivés ou issus de brevets	Commercialisation réussie des brevets	Réussite de la recherche
Revenus libres	Services vendus	Services de qualité
Financement par obligations de la diaspora	Souscription de bonds obligataires auprès de la Diaspora	Organisation, commercialisation et distribution réussies des souscriptions ; teneur de marché crédible
Financement par obligations régionales	Souscription de bonds obligataires auprès des organismes régionaux	Structuration des émissions obligataires, commercialisation réussie du projet et de la distribution; teneur de marché crédible; cadre juridique et politique régional favorable
Financement par les bourses régionales	Souscription d'actions auprès d'une bourse régionale ou émissions de droits	Commercialisation réussie du projet ou de l'entreprise, "tournée"; teneur de marché crédible, cadre juridique et politique favorable
Mécanismes IDE	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des IDE, combiné au renforcement des capacités	Accords avec les Mécanismes IDE dans le cadre de l'Agenda 2063
Financement par les banques commerciales	Renforcement des capacités par la formation ou les services conseils et/ou renforcement par le biais de la capitalisation des banques	Accords avec les banques dans le cadre de l'Agenda 2063 Attraction des investisseurs dans l'assistance technique et l'octroi de lignes de crédit
Financement du commerce	(1) Renforcement des capacités par la formation ou les services conseils et/ou renforcement par le biais de la capitalisation des banques ou d'autres organismes de financement du commerce; (2) Capitalisation d' Afreximbank;(3) octroi de lignes de crédit par la BAD	Idem
Assurance-crédit/investissement	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des sociétés régionales d'assurance/réassurance (Africa Re + insurance), combiné avec les renforcements des capacités dans la gestion des nouveaux risques (ressources pétrolières, gazières et minières, Aviation, changement climatique)	Attraction des investisseurs dans les entreprises
Service d'assurance contre les risques politiques	Renforcement ou amélioration de la capitalisation des sociétés régionales d'assurance/réassurance (Africa Re + insurance), combiné avec les renforcements des capacités dans la gestion des nouveaux risques (ressources pétrolières, gazières et minières, Aviation, changement climatique)	Attraction des investisseurs dans les entreprises

Accès au financement

La disponibilité des ressources et les moyens d'intermédiation financière ne garantissent pas de facto l'accès au financement. Les mesures de facilitation de l'accès au financement à prendre en compte sont, entre autres, les suivantes:

- a) élaboration des conditions-cadres (politiques, juridiques, réglementaires et institutionnelles) et développement propre à l'industrie (infrastructures public-privé (PPP), promotion des activités de banques et de micro-finance en faveur des PME;
- b) mise en place de fonds de développement de projets (FDP) pertinents, de financement compensatoire destiné à assurer la viabilité des projets, de fonds de capitalisation, de structures pour répondre à la demande de disponibilité - viabilité financière et volonté d'investissement des entreprises ou des projets ;
- c) création d'infrastructures de l'information (information financière - notation des pays, analyses, normes de gouvernance d'entreprise, agences d'évaluation des crédits, registres des garanties, etc.);
- d) renforcement des compétences et des capacités techniques en matière de conseil financier, de montage financier et de négociation financière pour les grands projets d'infrastructure et d'industrie; mise en place de solutions aux défaillances du marché du financement des PME (financement du cycle de vie des PME, financement spécifique aux industries); et
- e) mise en place de système de partage des risques/amélioration des installations.

Mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources nationales pour le financement de l'Agenda 2063

La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources nationales pour le financement de l'Agenda 2063 portera sur le calendrier des activités ci-après :

- définition de la responsabilité institutionnelle entre l'UA et les parties prenantes externes dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources nationales et de financement ;
- campagne de promotion et d'appropriation de la stratégie de mobilisation des ressources nationales et de financement
- définition des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources nationales et de financement ;
- présentation de la stratégie de mobilisation des ressources nationales, du financement, du suivi et de l'évaluation, et du cadre de résultats de l'Agenda 2063 ;
- début de la mise en place du groupe de travail sur la mobilisation des ressources nationales, articulé autour de trois fronts interdépendants: (i) renforcement des politiques, des connaissances et des capacités (front lié à la mise en place d'un environnement

favorable) (ii) Mobilisation et canalisation des fonds (front lié à l'offre) et (iii) facilitation de l'accès au financement (front lié à la demande).

La mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources nationales et de financement de l'Agenda 2063 consistera à répartir le travail entre les principales parties prenantes à savoir, entre autres, la Commission de l'Union africaine, l'Agence du NEPAD, la BAD et la CEA, ainsi que les CER, d'une part, et les États membres, les organisations du secteur privé (acteurs du secteur financier) et les organisations de la société civile, d'autre part.

6.4 Partenariats de l'Agenda 2063

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'UA est engagée dans un certain nombre de partenariats stratégiques avec des partenaires traditionnels et émergents. Ces partenariats font toutefois l'objet de lacunes dans leur gestion à différents niveaux.

La plupart des lacunes observées dans la gestion des partenariats stratégiques à fort potentiel ont été le résultat de difficultés rencontrées par la Commission de l'UA, en raison du manque de politique et de stratégie de partenariat, ainsi que de capacités financières, techniques et de coordination

Pour tirer pleinement profit de ses partenariats stratégiques, l'UA doit dès maintenant prendre en compte les trois niveaux d'action ci-après :

a. Élaboration d'un cadre politique global de l'UA et formulation d'une stratégie de partenariat à fort potentiel autour de trois principaux domaines d'intervention

Le potentiel des partenariats stratégiques de l'UA peut être évalué sur la base de trois ensembles de critères : i) alignement au Plan décennal actuel de l'Agenda 2063 ; ii) taille/portée des offres financières, effets positifs potentiels contenus dans le document des résultats ou plan d'action en termes d'assistance technique, de commerce et d'investissement, d'industrialisation et de transfert des technologies, de programmes d'aide à l'agriculture et d'investissement social; et iii) la nature « S.M.A.R.T des résultats » .

b. Optimisation de la capacité dont dispose l'Afrique pour exploiter pleinement ses partenariats

L'Afrique doit exploiter le plein potentiel de ses cinq grands partenariats stratégiques par:

- 1) la formulation d'une politique de partenariat stratégique ;
- 2) la création d'un fonds de partenariat stratégique auquel contribueraient les États membres de l'UA;

- 3) le renforcement de la gouvernance stratégique et de l'appui technique, logistique et financier à la fonction de gestion des partenariats de la Commission de l'UA;
- 4) la clarification par l'UA du modèle de mise en œuvre des divers programmes continentaux de l'Afrique (PIDA, PDDAA / ID3A, AIDA / APCII / RAD / VMA, BIAT) pour faciliter la coopération axée sur les résultats avec ses partenaires stratégiques et l'UE en particulier ; et
- 5) le renforcement de la participation et la coordination au sein et entre les divers parties prenantes africaines au processus de partenariat à savoir, la Commission de l'UA, l'Agence du NEPAD, la BAD, les CER, les États membres, les OSP, les OSC et autres organes de l'UA;

c. Accroissement des avantages des partenariats en tant que catalyseurs de la transformation économique de l'Afrique

Il est nécessaire d'accroître les avantages des grands partenariats stratégiques dans la transformation économique de l'Afrique en alignant ce derniers sur les priorités de l'Agenda 2063, à savoir l'industrialisation et le transfert technologique, le commerce et le développement des exportations intra-africains, le développement des petites et moyennes entreprises, les IDE et la coentreprise, ainsi que la mobilisation des ressources.

Cet objectif peut être réalisé en définissant les priorités avec rigueur et en identifiant les domaines susceptibles d'entraîner de la croissance, par exemple **la transformation économique grâce à l'industrialisation, le développement des infrastructures, du secteur manufacturier, de l'agro-industrie, des ressources pétrolières et gazières et des services miniers** par un transfert véritable des technologies, et l'introduction de réformes pour le développement du secteur privé, notamment la promotion des **IDE ou des Coentreprises en développant le commerce et les exportations intra-africains et en renforçant l'appui aux PME** ; la croissance inclusive et durable ; **la transparence dans la gestion des ressources naturelles, l'élaboration de contenus locaux et la mise en valeur des ressources minérales.**

Ces mesures permettront de centrer les partenariats sur les priorités identifiées dans le cadre de l'Agenda 2063 et de pérenniser leurs acquis et leur pertinence.

6.5 Renforcement des capacités de l'Agenda 2063

Des efforts intenses ont été déployés pendant la période qui a suivi l'indépendance de l'Afrique pour renforcer les capacités humaines et institutionnelles du continent. Ces efforts ont donné des résultats appréciables et le continent peut se vanter aujourd'hui de disposer d'un important stock de compétences, d'institutions et de politiques à tous les niveaux pour alimenter son développement.

Toutefois, si l'on tient compte de des cibles et des objectifs ambitieux de l'Agenda 2063 et de la transformation souhaitée du continent, le manque de capacités adéquates et nécessaires demeure une contrainte majeure. Un des principaux obstacles est l'absence de démarche globale pour la création, l'utilisation et la rétention des capacités par rapport à la réalisation stratégiques à long terme des objectifs du continent visant à prendre la place qui lui revient dans les domaines économiques, politiques, scientifiques et technologiques mondiaux.

6.5.1 Nécessité d'une approche globale et efficace du renforcement des capacités

Le cadre stratégique de renforcement des capacités de l'UA/ NEPAD offre une approche africaine globale du renforcement des capacités, qui se fonde sur (voir graphique à droite) les éléments clés suivants: le leadership transformateur; la transformation des citoyens; les connaissances et l'innovation fondés sur des données probantes; l'utilisation des compétences et des ressources potentielles africains; le perfectionnement en matière de renforcement des capacités; et la planification et la mise en œuvre intégrées des résultats. Ces éléments convergent avec les facteurs essentiels de réussite définis au chapitre 5.

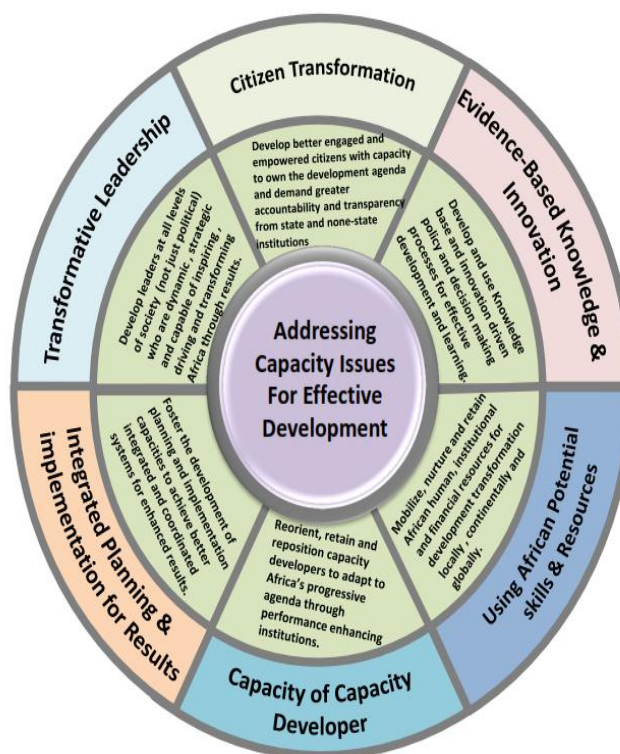
6.5.2 Types de besoins en capacités de l'Agenda 2063

L'Agenda 2063 implique de multiples acteurs aux niveaux continental, régional, national, sectoriel, infranational et local. La réalisation concrète de l'Agenda 2063 un renforcement des moyens et des capacités dans tous les secteurs et à différents niveaux dans trois domaines essentiels, à savoir:

- a. **Le renforcement des capacités individuelles (humaines):** ce domaine englobe généralement les capacités en matière de compétence, de formation, de résultats, de valeurs, de comportement, de motivation, d'intégrité professionnelle, d'aptitudes relationnelles et de capacités de communication. Ces capacités permettent de mieux conceptualiser, élaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer, sur la base de leurs résultats, les programmes, projets, politiques et stratégies susceptibles de rendre possible l'Agenda 2063. La réussite de l'Agenda 2063 dans la croissance socioéconomique et l'intégration régionale rapide viendra du fait qu'une masse critique de pays africains auront adopté et adapté l'Agenda à leur contexte national. Les capacités humaines doivent également favoriser un engagement collectif à l'égard de l'Agenda 2063 par la communication, le dialogue et la coopération.

L'Agenda 2063 plaide pour que l'Afrique devienne compétitive, qu'elle transforme son économie en l'affranchissant de sa dépendance à l'égard des produits de base pour la tourner vers un secteur manufacturier et industriel, créateur de valeur ajoutée et participant efficacement à la chaîne de valeur mondiale ainsi qu'à la science et à la technologie. Au centre de cette entreprise, la capacité de négocier toutes les questions d'intérêt de l'Afrique, notamment le commerce, le changement climatique, les partenariats économiques et les domaines connexes joue un rôle déterminant. En outre, l'Agenda 2063 exige des capacités dans les nouvelles frontières des sciences, comme la biotechnologie, le génie génétique, l'exploration spatiale et l'exploitation minière en haute mer. Une masse critique d'ingénieurs, de médecins, de techniciens et de professionnels formés dans un large éventail de domaines de compétence est nécessaire pour construire l'infrastructure de l'Afrique, doter ses usines, ses centres de santé et ses hôpitaux en personnel et stimuler le développement du continent dans tous les domaines

Au niveau des politiques et de la planification, l'Agenda 2063 requiert une nouvelle culture et un nouvel état d'esprit qui acceptent l'exercice de vision, la pensée axée sur les résultats, la participation dans la formulation et la mise en œuvre, l'appropriation des plans et la volonté d'atteindre les objectifs fixés. Parallèlement à la construction d'une culture de la planification se présente la question d'assurer le suivi du travail accompli et d'en faire rapport périodiquement, et de mettre en place une culture de l'évaluation. Un cadre solide de suivi et d'évaluation est un des facteurs qui distinguent l'Agenda 2063 des cadres continentaux antérieures (Plan d'action de Lagos, Traité d'Abuja et NEPAD). Ce cadre de suivi et d'évaluation nécessite, entre autres, l'édification d'une culture de l'évaluation où tous les intervenants sont autorisés et encouragés à entreprendre une auto-évaluation du travail aussi bien en cours d'élaboration qu'en termes de résultats, à laquelle participeraient les jeunes, les femmes, la société civile, les médias et le secteur privé non seulement suivre leurs activités respectives mais également pour collaborer au suivi des programmes publics.



- b. Capacités institutionnelles et organisationnelles:** Compte tenu des différents niveaux de développement entre les pays d'Afrique, la mise en œuvre de l'Agenda 2063 exige que les institutions chargées d'assurer une transformation structurelle et une croissance rapides soient en mesure d'agir de manière efficace et coordonnée en essayant de nouvelles solutions. Elles doivent pour cela adopter une approche itérative de l'apprentissage, du réapprentissage et de la flexibilité, auxquels s'ajoutent les capacités institutionnelles qui ont leur importance pour les tâches définies.

En tant que partie intégrante du processus de renforcement des capacités de chaque institution, les liens horizontaux et verticaux et les boucles de rétroaction jouent un rôle important à chaque étape de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les initiatives et les programmes continentaux et régionaux doivent être liés aux interventions, au niveau national, s'en inspirer et vice versa. Les réformes à l'échelle du système institutionnel peuvent être nécessaires pour veiller à l'établissement de liens d'interdépendance durables parmi les institutions continentales et régionales de gouvernance et de développement et également les institutions nationales afin que les priorités de l'Agenda 2063 soient prises en compte à tous les niveaux.

Les réformes en matière de gouvernance et d'administration du secteur public dans le cadre de renforcement de l'État sont garants de l'efficacité de la mise en œuvre de l'Agenda 2063, car elles mettent l'accent sur les capacités des principales institutions du secteur public, ainsi celles du secteur privé et des organisations de la société civile.

- c. Environnement politique, juridique et réglementaire favorable.** La mise en œuvre de l'Agenda 2063 nécessite non seulement l'élaboration de politiques et la mise en place de législations et de réglementations appropriées mais aussi la capacité de les appliquer. Les expériences qu'a connu l'Afrique en matière de développement au cours des 50 dernières années suggère que bien qu'il y ait eu une réponse rapide aux défis identifiés dans les différents plans d'action régionaux et continentaux, la création d'institutions dotées de mandats clairement définis, la capacité à les mettre en œuvre, ainsi que les mécanismes d'application des politiques et législations ont, souvent, fait défaut ou ont été inefficaces.

6.5.3 Principales parties prenantes de l'Agenda 2063 et besoins en matière de capacités

Aux niveaux continental et régional, l'Agenda 2063 prévoit en priorité le renforcement effectif des capacités des organes de l'Union africaine (UA) et des

huit CER reconnues officiellement (COMESA, SADC, CEDEAO, EAC, IGAD, CEEAC, CEN-SAD et UMA).

Les États membres ont la responsabilité ultime de réaliser l'Agenda 2063 en l'intégrant dans la série de plans, programmes et stratégies à court, moyen et long terme qu'ils ont élaborés ou qu'ils sont en train de mettre au point. Les États membres doivent établir les capacités humaines, institutionnelles et législatives indispensables à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Étant donné le rôle important que peuvent jouer les OSC et le secteur privé dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, il sera accordé une importance prioritaire au renforcement de leurs capacités.

6.6 Stratégie de communication de l'Agenda 2063

Parmi les principales lacunes relevées dans la mise en œuvre des stratégies et des cadres continentaux précédents figure l'absence d'une utilisation efficace des outils de communication. Un cadre aussi important que l'Agenda 2063 nécessite d'être appuyé par une stratégie de communication solide susceptible d'inciter à l'action tous les segments de la société africaine et de sa diaspora ;

Une stratégie de communication de l'Agenda 2063, liée à la stratégie de communication globale de l'UA a donc été élaborée ;

Cette stratégie de communication visera à :

- sensibiliser le grand public de façon continue de façon à amener les populations africaines à participer, à soutenir et à s'approprier à l'Agenda 2063 et à sa mise en œuvre ;
- assurer une vaste campagne d'informations actualisées et précises destinée aux États membres, au personnel, aux organes et aux agences de l'UA, aux CER; aux citoyens africains et à leurs institutions au sein du continent et dans la diaspora, notamment le secteur privé, la société civile, ainsi qu'aux partenaires de l'UA ;
- impliquer dans sa mise en œuvre les organes et les agences de l'UA, (dont le NEPAD et le MAEP), les CER, les États membres, les proches collaborateurs (la BAD et la CEA) ainsi que les partenaires;
- organiser des réunions de consultation, de débats, de discussions, d'ateliers, de forums communautaires, de récitals de musique et de poèmes, de cours dans les établissements scolaires, de certification de conformité à l'Agenda 2063, de participation des clubs et des bénévoles de l'UA ; et
- intégrer des programmes audiovisuels, d'échanges par internet et entre groupes sociaux, la confection de souvenirs et d'accessoires, et l'organisation d'événements sportifs; et
- assurer la publication de bulletins d'information et l'élaboration d'articles promotionnels tels que CD, DVD, casquettes, stylos, T-

shirts, porte-clés, sacs, bracelets, agendas, broches plaquées or, foulards et cravates, ainsi que la promotion de l'image de marque de l'Agenda par le biais de panneaux d'affichage et de banderoles, de prospectus, de dépliants et de réunions et d'ateliers de sensibilisation et autres.

Le tableau ci-après met en évidence les principaux éléments de la stratégie de communication de l'Agenda 2063

Motif	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les buts et les objectifs stratégiques de l'Agenda 2063
Objectif d'ensemble	<ul style="list-style-type: none"> Susciter une prise de conscience durable du public, appui et appropriation de l'Agenda 2063 par les Africains
Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sensibilisation la plus large possible du public et une présence massive des médias lors des événements et des activités relatives à l'Agenda 2063 ; Atteindre le plus grand nombre de cibles spécifiques ainsi que le grand public pour leur donner des informations de qualité sur les activités de l'Agenda 2063; Assurer des messages importants et cohérents de communication, ainsi que des informations dans toutes les langues de l'UA (arabe, anglais, français et portugais, de même que kiswahili et espagnol) Encourager les débats, les discussions, le dialogue et pousser à l'action sur l'Agenda 2063, y compris dans les programmes scolaires) Encourager la participation et le retour d'information des différentes parties prenantes et à leur intention Transmettre avec succès la Vision de l'Agenda 2063 auprès des différentes parties prenantes Pousser et encourager les citoyens et les membres de la diaspora à soutenir l'Agenda 2063 (insuffler de la passion à l'égard de l'Agenda 2063 et du Panafricanisme). Élaborer des stratégies de communication pour promouvoir la mise en œuvre, le suivi et la diffusion des informations relatives aux buts et objectifs de l'Agenda 2063
Audience cible	<ul style="list-style-type: none"> Au niveau interne: AU États membres, personnels, organes et agences de l'UA ; MAEP et CER Au niveau externe: citoyens africains (femmes, jeunes, personnes handicapées) ; diaspora africaine ; institutions africaines ; secteur privé ; société civile (ONG, FOI (Forum des organisations religieuses) ; médias ; universitaires et intellectuels ; cadres africains ; partenaires bilatéraux et multilatéraux ; réseaux et mouvements sociaux (Rotary club...) ; partenaires stratégiques ; partenaires de développement stratégique ; militants dans les domaines des arts et de la culture (Renaissance) ; personnalités dans les domaines du sport et des loisirs et autres personnes célèbres et leaders d'opinion.
Marque et identité visuelle	<ul style="list-style-type: none"> La marque et l'identité visuelle, y compris l'emblème à concevoir selon les règles édictées par l'UA en matière d'identification
Messages clés	<ul style="list-style-type: none"> Slogan de l'Agenda 2063 : « Unité, prospérité partagée et paix » Messages clés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une Afrique intégrée et prospère, en paix avec elle-même ; ✓ Une Afrique unie et prospère en paix avec elle-même ; ✓ Une stratégie axée sur les populations en vue de réaliser la vision de l'UA ; ✓ Un programme destiné à entreprendre une industrialisation massive et hardie de l'Afrique ✓ Pour une transformation et une intégration socioéconomique prospère du continent; ✓ Pour un développement et un progrès technologique accéléré ; ✓ Une contribution de tous pour le bien-être de chaque Africain, etc.
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> Cinq ans, à revoir chaque année
Canaux de communication	<ul style="list-style-type: none"> Séminaires, activités et événements pertinents, forums communautaires, chants, poèmes, jeux, enseignement dans les écoles, attestation de conformité à l'Agenda 2063, clubs de l'UA, volontaires, annonces publicitaires, programmes de radios et de télévision, journaux, internet et groupes sociaux, souvenirs et accessoires, événements sportifs, etc.
Mise en œuvre de la Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> États membres : Préparation et publication de bulletins ; articles publicitaires tels que CD, DVD, casquettes, stylos, t-shirts, porte-clés, sacs, bracelets, agendas, pins dorés, écharpes, cravates, etc. Personnel de l'UA : Élaboration de stratégies de communication pour la promotion de la mise en œuvre des buts et objectifs de l'Agenda 2063 ; préparation de l'identification, des panneaux d'affichage, prospectus, dépliants, réunions et ateliers de sensibilisation, présentations PowerPoint pour des réunions, etc. Organes, agences et institutions de l'UA : Préparation des réunions de consultation ; articles publicitaires, utilisation du logo de l'Agenda 2063, le cas échéant.

	<ul style="list-style-type: none"> • Citoyens et institutions étrangers : Préparation d'articles publicitaires pour la radio et la télévision, émissions-débats ; conférences de presse ; réseaux de médias sociaux ouverts et modérés ; panneaux, bannières, dépliants, discussions dans différents domaines thématiques (agriculture, industrialisation, etc.) ; • Principaux acteurs : Commission de l'UA (Bureau de la Présidente, SPPERM, DIC) ; NEPAD, Organes de l'UA (y compris le Conseil exécutif et le COREP), CER ; États membres, BAD et CEA.
--	---

ANNEXES

Annexe 1 : Principales initiatives africaines en faveur de la croissance et de la transformation économiques

La Déclaration de Monrovia (1979): La Déclaration de Monrovia de 1979 a indiqué la voie à suivre pour le développement du continent dans les termes suivants: « L'Afrique doit réaliser un degré élevé d'autosuffisance, et un développement national démocratique qui concrétiseront les fruits de nos efforts de manière équitable; et promouvoir une forte solidarité pour que l'Afrique ait plus de poids sur la scène mondiale » (OUA, 1979 – Quelle Afrique en 2002?).

Le Plan d'action de Lagos (1980): Ce plan fondait ses stratégies sur les principes essentiels d'une autre voie de développement pour sortir l'Afrique de la crise des années 1980. Ces principes englobaient l'autonomie comme base de développement; l'équité dans la répartition des richesses; l'expansion du secteur public; la coopération économique interafricaine et l'intégration. Le Plan d'action de Lagos qui met l'accent sur le développement agricole, l'industrialisation, le développement de l'exploitation minière, les ressources humaines et les sciences et la technologie, a constitué une source d'inspiration pour bon nombre d'initiatives continentales ultérieures.

L'Acte final de Lagos (1980) et le Traité d'Abuja (1991): La loi spéciale de Lagos visait la création d'un marché commun africain en 2000. Les dirigeants africains attachaient une grande importance à l'intégration économique, car sans elle, les petites économies africaines n'étaient pas en mesure de parvenir à un développement significatif ou de surmonter la crise d'alors. Ainsi, en 10 ans, l'Acte final a été transformé en Traité d'Abuja par lequel la Communauté économique africaine a été instituée en 1991. Le Traité d'Abuja a défini un processus détaillé pour la création de la Communauté économique, qui se déroule en phases successives sur une période de 34 ans. Ce Traité reposait clairement sur la Déclaration de Monrovia (1979), le Plan d'action de Lagos (1980) et l'Acte final de Lagos (1980).

Le Programme prioritaire de l'Afrique (OUA) pour la relance économique (1986-1990): la Conférence des chefs d'Etat de l'OUA a adopté le programme de relance économique en juillet 1985. Il s'agissait d'un programme quinquennal, considéré comme un moyen d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action et de l'Acte final de Lagos, de surmonter le fardeau de la dette de l'Afrique et d'améliorer la situation alimentaire du continent. Le programme a été adopté par l'Assemblée générale de l'ONU en 1986 et rebaptisé " Programme d'action des

Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique - 1986 - 1890.

Le Cadre alternatif africain aux Programmes d'ajustement structurel pour la transformation socio-économique - 1989: ce cadre a été élaboré dans le contexte de la persistance de la crise économique qui a affecté les pays africains, et de l'introduction des programmes d'ajustement structurel (PAS) par les institutions de Bretton Woods. Il se fondait sur l'idée que les PAS perpétuaient la crise en reliant les faibles économies africaines à un système mondial qui les désavantageait. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour vulgariser le Cadre alternatif africain, qui, en dépit d'un fort soutien, a été marginalisé et a connu le même sort que des initiatives antérieures.

La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation (Arusha, 1990): l'orientation fondamentale de la Charte consistait en la démocratisation du processus de développement pour l'axer davantage sur les personnes, par opposition aux programmes d'ajustement structurel, qui ont été considérés comme étant non démocratiques, et imposés aux pays africains sans consultation. En effet, la Charte constituait une nouvelle démarche pour contrer les programmes d'ajustement structurel.

La Déclaration de l'Organisation de l'Unité africaine sur la situation politique et économique en Afrique et les changements fondamentaux intervenus dans le monde (1990): La Déclaration a été motivée par les préoccupations soulevées par la persistance de la crise et la détérioration de la situation économique, le nombre croissant de conflits et les relations de l'Afrique avec le reste du monde. La Déclaration a marqué une rupture par rapport aux anciennes méthodes de faire des affaires en ce sens qu'elle visait à régler répondre à deux questions (i) l'engagement envers la démocratie en tant que système politique préféré; et (ii) la prise en compte de la nécessité de régler les conflits politiques et de promouvoir la démocratie comme conditions préalables au développement économique, ce qui a ouvert la voie à la mise en place du Mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits de l'OUA.

Le document de l'OUA intitulé relancer le développement économique et social en Afrique: le plan d'action du Caire (1995): Comme pour les initiatives antérieures, le Plan d'action du Caire a été façonnée pour l'essentiel par la crise économique persistante en Afrique, et également par les préoccupations soulevées en raison de la faible mise en œuvre des cadres précédents par les pays africains. Tout en réaffirmant le Plan d'action de Lagos, le Programme du Caire soulignait la nécessité de la démocratie, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité; de la sécurité alimentaire; du développement des ressources humaines et du renforcement des capacités; de la transformation structurelle; de

la mobilisation et de l'utilisation efficace des ressources; et de la coopération et de l'intégration économiques.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD): le NEPAD qui représentait la fusion entre le Partenariat du Millénaire pour le redressement de l'Afrique et le Plan Omega, a été approuvé en juillet 2001 à Lusaka. Le NEPAD est le programme socio-économique phare de l'UA avec pour objectifs principaux d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir la croissance et le développement durable, d'intégrer l'Afrique dans l'économie mondiale et d'accélérer l'autonomisation des femmes. Certains États membres de l'UA ont également initié volontairement le MAEP en 2003, en tant que mécanisme d'auto-évaluation destiné à promouvoir la stabilité politique, la croissance économique, le développement durable et l'intégration régionale grâce au partage d'expériences. Le NEPAD et le MAEP sont en train d'être intégrés dans le système de l'UA, dans le cadre d'une transformation plus large visant à aider les États membres à réaliser leur développement socio-économique.

ANNEXE 2: RESUMÉ DES GRANDES QUESTIONS ET DES DOMAINES D'INTERVENTION DE L'AGENDA 2063

ASPIRATION	RÉSUMÉ DES GRANDES QUESTIONS ET DES DOMAINES D'INTERVENTION DE L' AGENDA 2063
<p>une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable</p>	<p>Amélioration du niveau de vie des citoyens africains en garantissant le large partage des avantages de la croissance:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ réduire et éliminer la pauvreté, améliorer les revenus, créer de l'emploi et réduire les inégalités ; ✓ créer des habitats modernes et viables et élargir l'accès aux besoins fondamentaux de la vie ; ✓ offrir la protection et la sécurité sociales. <p>Création du capital humain et social:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ investir dans une révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation ; ✓ renforcer les systèmes de soins de santé et financer et améliorer les filets de protection et de sécurité sociale. <p>Transformation des économies africaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ relancer le secteur manufacturier, l'industrialisation, la valorisation des produits et mettre en place une stratégie de gestion des biens et services pour tirer pleinement profit des vastes ressources naturelles du continent ; ✓ développement du secteur privé. <p>Transformation radicale de l'agriculture africaine par l'exploitation des énormes ressources du continent dont 60 pour cent de la réserve mondiale des terres arables, qui devra débarrasser l'Afrique du problème de l'insécurité alimentaire et de la famine endémique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ améliorer la production et la productivité ; et ✓ exploiter le vaste potentiel de son économie "bleue"/océanique. <p>Gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ mettre en place une gestion durable des terres, des forêts, de l'eau douce et des ressources marines ; ✓ préserver la biodiversité, notamment les forêts, les espèces sauvages, les terres en friche et les zones humides, les ressources génétiques et les écosystèmes (terrestre et marin) par une gestion renforcée et efficace des Parcs nationaux et des zones protégées, ainsi que par l'intégration dans le processus de développement de la biodiversité dans toutes ses dimensions ; ✓ lutter contre les retombées du changement climatique par des mesures d'adaptation.

	Et d'atténuation appropriées
Une Afrique intégrée, politiquement unie et fondée sur les idéaux du Panafricanisme et la Vision de la renaissance de l'Afrique	<p>Accélération des progrès vers l'unité politique continentale:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ convenir de la forme que prendra l'union politique continentale ; ✓ élaborer les instruments juridiques nécessaires ; ✓ accélérer le processus d'adoption des instruments. <p>La dynamique d'intégration économique aux niveaux régional et continental doit être accélérée pour répondre aux besoins de la croissance durable, des échanges et du commerce des services et de la libre circulation des capitaux, des marchandises et des personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ accélérer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale (ZLEC) ; ✓ améliorer la connectivité en Afrique en accélérant la mise en œuvre du programme pour le développement des infrastructures en Afrique PIDA (réseaux routiers, ferroviaires) et en développant le transport aérien africain, ainsi que la navigation et le transport maritime ; ✓ accélérer le développement des pools énergétiques régionaux et continentaux de l'Afrique ; ✓ élargir l'accès aux TIC.
Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit ;	<p>Consolidation et renforcement des acquis démocratiques qui ont permis à l'Afrique de profiter des fruits de la démocratie c'est-à-dire de l'approfondissement de la culture du respect des droits de l'homme et de la justice</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ améliorer et approfondir la qualité du processus démocratique ; ✓ renforcer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit ; ✓ mettre pleinement en œuvre les normes et les instruments continentaux qui régissent la gouvernance, les droits de l'homme, l'état de droit et les processus démocratiques. <p>Édification d'États solides sur le plan du développement:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ réformer les institutions du secteur public pour faire en sorte que les institutions nationales, régionales et locales soient dynamiques, responsables et au service du public ; ✓ services ; ✓ améliorer la gestion des finances publiques. <p>Facilitation de l'émergence de leaderships visionnaires et responsables dans tous les secteurs et à tous les niveaux</p>
une Afrique en paix et sûre	<p>Garantir la paix et la sécurité au niveau national:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ mettre en place des structures de médiation et de règlement des conflits ; ✓ mettre en place des mécanismes de gestion de la diversité ; ✓ renforcer les principes de bonne gouvernance, de démocratie et du respect de la primauté du droit ; ✓ une stabilité relative règne sur le continent mais des efforts plus intenses et concertés sont

	<p>nécessaires pour assurer la paix et la sécurité qui restent incertains dans différentes parties d'Afrique.</p> <p>Au niveau continental:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ rendre pleinement opérationnelle l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) ; ✓ assurer le financement local des instruments africains de paix et de sécurité ; ✓ trouver les moyens dont l'Afrique a besoin pour assurer ses intérêts ; ✓ mettre au point des stratégies pour s'attaquer aux causes profondes des conflits, ainsi qu'aux nouvelles menaces à la sécurité.
Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine commun et d'une éthique	<p>Réalisation rapide de la "renaissance africaine":</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ inculquer l'esprit du panafricanisme et de la culture africaine à la jeunesse ; ✓ développer une industrie africaine de la création, qui contribue de façon notable à la croissance et à la transformation de l'Afrique ; ✓ assurer et préserver le patrimoine culturel, linguistique, et autre de l'Afrique.
Une Afrique dont le développement est axé sur ses citoyens, puisant dans le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes et prenant soin de ses enfants	<p>Les femmes africaines</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ améliorer, renforcer et consolider les acquis des femmes dans le domaine de la représentation politique ; ✓ progresser vers la pleine parité entre hommes et femmes ; ✓ renforcer l'autonomisation économique. <p>La jeunesse africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ créer des opportunités de croissance et d'auto-accomplissement ; ✓ tenir compte des préoccupations des jeunes liées à l'accès à l'éducation, la santé et aux opportunités de formation ; ✓ élaborer des stratégies pour l'autonomisation et l'emploi des jeunes et soutenir les entreprises en démarrage. <p>Les enfants africains</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ assurer leur sécurité et leur sûreté ; ✓ répondre aux besoins des jeunes enfants notamment en matière de santé et de nutrition ; ✓ mettre en œuvre efficacement la Charte africaine sur les droits de l'enfant.
Une Afrique en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale	<p>La place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ; ✓ réforme du système de gouvernance des institutions financières mondiales, en particulier les institutions de Bretton woods ; ✓ renforcer la représentation collective de l'Afrique à l'OMC et aux négociations

	<p>commerciales ;</p> <ul style="list-style-type: none">✓ renforcer l'UA de façon à ce qu'elle représente efficacement le continent. <p>Les partenariats de l'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none">✓ examiner et revoir les partenariats pour en faire des outils davantage stratégiques qui contribueront à la réalisation de la vision de l'Agenda 2063. <p>Financement du développement de l'Afrique</p> <ul style="list-style-type: none">✓ mettre au point une stratégie de mobilisation des ressources nationales pour supprimer graduellement les AP ;✓ assurer des ressources pour financer durablement les institutions et les programmes africains aux niveaux régional et national.
--	--

ANNEXE 3 - MATRICE DES RÉSULTATS DE L'AGENDA 2063 AU NIVEAU NATIONAL : OBJECTIFS, DOMAINES PRIORITAIRES, CIBLES ET STRATÉGIES

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
1.1. Niveau et qualité de vie élevés, bonne santé et bien-être pour tous les citoyens	1.1.1. Revenus, emplois et travail décent	a) Augmenter le revenu par habitant d'au moins 10 fois par rapport à la valeur moyenne du dollar d'ici à 2013 : entre 17 et 20 milles ; b) Maintenir le niveau de chômage en dessous de 6 pour cent ; c) Réduire de 75 pour cent le nombre de travailleurs adultes ayant un emploi précaire ; d) Réduire le chômage des jeunes à 6% ou moins ; e) Réduire le taux de chômage en milieu rural de 50% d'ici à 2030 et l'éliminer d'ici à 2050 ; f) Élever 20% des entreprises du secteur informel au niveau de petites et moyennes entreprises chaque année à partir de 2025.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques macro-économiques et sectorielles prudentes pour une croissance soutenue par un secteur privé compétitif ; • Développer les capacités productives de l'économie, en particulier celles des très petites, petites et moyennes entreprises (PPME) ; • Mettre pleinement en œuvre le Plan d'action révisé sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou+10) ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques visant à renforcer les capacités de croissance des entreprises ou le commerce du secteur informel, y compris l'amélioration de la productivité ; • Élaborer et utiliser des indices de vulnérabilité qui favorisent la capacité des États insulaires à maintenir leur niveau de vie • Fournir ou promouvoir des politiques d'emploi en vue de créer des transitions entre les petites, moyennes et grandes entreprises ; • Promouvoir la diversification de la main-d'œuvre dans les économies africaines ; • Préparer les migrants ruraux pour l'accès au marché de l'emploi en milieu urbain grâce à l'éducation et à la santé ; • Promouvoir des politiques pour absorber la main-d'œuvre rurale dans les activités productives non agricoles ; • Améliorer la productivité des travailleurs dans le secteur informel ; • Accroître l'accès au financement, aux intrants et aux

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<p>marchés du secteur informel, ainsi que des petites et moyennes entreprises par l'adoption de mesures tenant compte de la dimension de genre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès des femmes aux emplois à haute productivité et fournir des opportunités d'emploi égales et la protection sociale ; • Reconnaître, valoriser, réduire et redistribuer les prestations de soins et de tâches domestiques non rémunérées notamment par des politiques favorables à la vie de famille, en vue d'assurer des services abordables de garde d'enfants et de soutenir les soins des personnes âgées, aux malades et aux personnes vivant avec le VIH ou souffrant d'un handicap, ainsi que les politiques de congé de maternité et de paternité , • Fournir aux jeunes des compétences répondant aux exigences du marché de l'emploi par la formation professionnelle et sur le tas, et l'apprentissage ; • Accroître l'accès au financement, aux intrants et aux marchés par le biais du secteur informel et des petites et moyennes entreprises ; • Fournir des compétences ou programmes d'emploi durable axé sur les résultats en faveur des jeunes.
	1.1.2. <i>Pauvreté, inégalités et faim</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) Mettre fin à toutes les formes de pauvreté d'ici à 2035 ; b) Réduire les disparités de revenu de 50 pour cent entre : i) les zones urbaines et les zones rurales ; ii) les hommes et les femmes ; et iii) et de 20 pour cent entre les différentes classes de la population ; c) Éradiquer la faim d'ici à 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre le PDDAA ; • Mettre pleinement en œuvre le Plan d'action révisé sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou+10) ; • Fournir des politiques et programmes pour l'égalité d'accès (d'opportunité) aux ressources pour l'autopromotion, une meilleure alimentation et nutrition ; • Promouvoir des politiques de développement rural inclusif et l'auto-avancement ; • Promouvoir des politiques garantissant l'accès à une alimentation abordable et de qualité pour tous ; • Élaborer ou mettre en œuvre des programmes de

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<p>nutrition, en particulier pour les pauvres, les femmes, les enfants et les personnes marginalisées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offrir une formation ou des programmes d'autopromotion pour les pauvres et les personnes marginalisées.
	<p>1.1.3. Sécurité et protection sociales, y compris pour les personnes handicapées</p>	<p>a) Assurer l'accès de tous les citoyens à la sécurité sociale à un coût raisonnable ;</p> <p>b) Garantir la protection sociale de toutes les personnes socialement défavorisées et vulnérables (y compris les personnes handicapées) d'ici à 2030 ;</p> <p>c) Mettre tous les citoyens à l'abri de la peur et du besoin ;</p> <p>d) Doter toutes les installations et tous les services publics d'infrastructures adaptées aux personnes handicapées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'Initiative des Nations Unies pour un socle de protection sociale et les normes de protection sociale du BIT ; • Mettre en œuvre le Cadre de politique sociale pour l'Afrique ; • Mettre en œuvre le Plan d'action continental pour les personnes handicapées ; • Mettre en œuvre le Plan d'action de l'UA pour la famille ; • Mettre en œuvre la Déclaration d'Addis-Abeba sur le renforcement de la famille africaine pour l'inclusivité ; • Mettre en œuvre des conventions des Nations Unies sur les personnes handicapées ; • Élaborer ou mettre en œuvre les politiques nationales de sécurité et de protection sociales durables, en particulier pour les personnes vulnérables, les personnes marginalisées, les femmes et les jeunes ; • Développer les capacités institutionnelles et humaines pour la mise en œuvre des politiques de sécurité et de protection sociales ; • Élaborer et mettre en œuvre des politiques de protection et de soins aux personnes âgées ; • Promouvoir l'entrepreneuriat social dans tous les niveaux de la société ; • Assurer un financement durable pour les programmes de protection sociale.
	<p>1.1.4. Habitats modernes et vivables, et</p>	<p>a) Veiller à ce que toutes les villes et les zones de peuplement dans le cas des</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ou améliorer les cadres réglementaires, développer les infrastructures, renforcer les capacités des citoyens pour un meilleur accès abordable aux nécessités

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	services de base de qualité	<p>petits États insulaires soient certifiées durables d'ici à 2035 ;</p> <p>b) Doter toutes les villes d'au moins deux millions d'habitants de systèmes de transport rapides d'ici à 2035 ou finaliser les travaux préparatoires d'ici à 2023 ;</p> <p>c) Faire en sorte que d'ici 2020, les peuplements dans les petits États insulaires soient reliés par des systèmes de transports terrestres, aériens et maritimes rapides, fréquents, efficaces et efficients</p> <p>d) Éradiquer les bidonvilles d'ici à 2045 ;</p> <p>e) Assurer l'accès d'au moins 75 pour cent de tous les ménages à un logement décent d'ici à 2035 et de tous les ménages d'ici à 2063 ;</p> <p>f) Réduire la proportion de la population qui n'ont pas accès à l'eau potable de 95 pour cent du niveau de 2013 ;</p> <p>g) Réduire la proportion des personnes qui n'ont pas accès aux installations d'assainissement amélioré de 95 pour cent du niveau de 2013 ;</p>	<p>de la vie : l'eau, l'assainissement, l'électricité, le transport, le téléphone et les services Internet ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Vision africaine de l'eau ; • Établir des systèmes de tarifs pour l'eau, l'électricité et les transports en commun qui prennent en compte les subventions croisées et les besoins des pauvres ; • Développer les capacités de gestion de la transition des zones rurales vers les pôles de croissance urbains (conception urbaine, réaménagement urbain) ; • Élaborer des politiques ou programmes pour faciliter la fourniture de logements abordables y compris le financement et l'élimination des bidonvilles ; • Élaborer une politique nationale sur les établissements humains du 21ème siècle et au-delà ; • Élaborer des politiques et règlements, et établir des partenariats pour la création de villes intelligentes durables ; • Elaborer ou mettre en œuvre des politiques et programmes de partenariat et d'investissement privé et public-privé dans les systèmes de transport des petits États insulaires • Faciliter la création de systèmes de transport urbain en commun grâce aux mécanismes de financement privés et publics, et autres mécanismes de financement ; • Élaborer ou mettre en œuvre des programmes d'éradication des bidonvilles, notamment fournir le financement pour les particuliers ; • Fournir l'accès au financement pour la reconstruction des maisons rurales ; • Renforcer les capacités humaines pour le développement des établissements humains ; • Élaborer une politique nationale du logement ; • Faciliter le développement des établissements de crédit

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		h) Augmenter l'accès à l'électricité d'au moins 50 pour cent du niveau de 2013 ; i) Veiller à ce que tous les citoyens aient un accès abordable aux transports en commun d'ici à 2035 j) Amélioration des communications dans les zones rurales à travers la liaison de toutes les villes ou villages dans les zones de collectivités locales par des routes goudronnées d'ici à 2035 ; k) Assurer l'accès de tous les citoyens à une connectivité Internet à haut débit et aux moyens de communication vocale d'ici à 2025 ; l) Assurer un recyclage à 100 pour cent des déchets urbains d'ici à 2063.	hypothécaire pour le logement ; <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la création d'entreprises de développement immobilier ; • Promouvoir l'utilisation du marché de l'immobilier pour la livraison de logements ; • Accroître et améliorer l'accès aux installations d'eau et sanitaires ; • Fournir un accès abordable et durable à l'énergie ou à l'électricité à tous les ménages ; • Faciliter l'accès abordable au transport urbain et rural ; • Promouvoir des politiques pour assurer à tous l'accès universel à la connectivité Internet. • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques de croissance des industries de recyclage des déchets urbains
1.2. Des citoyens bien formés et une révolution des compétences sous-tendue par	<i>1.2.1. Révolution des compétences axée sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation</i>	a) Atteindre un taux d'alphabétisation de 100 pour cent d'ici à 2025 ; b) Aucune disparité de genre à tous les niveaux d'éducation d'ici 2030 c) Atteindre un taux de scolarisation pour l'éducation des enfants de 100 pour cent	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des établissements d'enseignement dans l'enseignement primaire et secondaire avec un accent particulier sur la science, la technologie et les mathématiques ; • Élargir l'accès à l'éducation de bonne qualité pour la petite enfance, avec un accent sur les zones rurales et les enfants vulnérables ; • Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés à tous les niveaux en améliorant la capacité de formation et

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
<p>la science, la technologie et l'innovation</p>		<p>d'ici à 2035 ;</p> <p>d) Au moins 70 pour cent de la population bénéficient d'un enseignement de qualité à tous les niveaux</p> <p>e) Augmenter le nombre d'enseignants qualifiés d'au moins 30 pour cent en mettant l'accent sur les domaines de la science, la technologie, l'ingénierie, et la médecine (STIM)</p> <p>f) Parvenir à taux de scolarisation de 100 pour cent dans l'enseignement secondaire universel d'ici à 2020 ;</p> <p>g) Parvenir à un taux de scolarisation de 100 pour cent dans l'enseignement post secondaire universelle avec d'ici à 2025 ;</p> <p>h) Assurer l'accès d'au moins 70 pour cent des diplômés de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur ;</p> <p>i) Atteindre le taux de 10 pour cent des diplômes délivrés par les universités ou instituts polytechniques en informatique et technologies de l'information d'ici à 2040 ;</p> <p>j) Atteindre le taux de 30 pour</p>	<p>les incitations des enseignants pour s'assurer qu'ils possèdent les connaissances, les compétences et les attitudes pertinentes et la motivation nécessaire pour enseigner efficacement ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les infrastructures d'enseignement des STIM en prévoyant des incitations accrues et un meilleur accès à un apprentissage de qualité en faveur femmes et des filles ; • Développer ou adopter des programmes à tous les échelons du système éducatif, qui font la promotion de l'autosuffisance, la créativité, l'esprit d'entreprise et la citoyenneté mondiale ; • Élargir l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation de qualité, et une éducation abordable, y compris l'éducation de la petite enfance, en particulier pour les filles, à tous les échelons du système éducatif ; • Améliorer les sciences, les mathématiques et les technologies comme apport majeur pour l'industrialisation et la prospérité économique ; • Accélérer la ratification et l'application des conventions continentales et régionales pour la reconnaissance mutuelle des qualifications académiques ; • Concevoir d'autres mécanismes pour mobiliser davantage de ressources financières pour l'éducation, en vue de soutenir le financement des pouvoirs publics ; • Établir une agence d'accréditation continentale chargée de surveiller les normes de haute qualité à travers l'Afrique ; • Mettre en place un groupe de centres d'EFTP de haute qualité à travers l'Afrique et promouvoir des

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>cent des diplômes délivrés par les universités ou instituts polytechniques en sciences d'ingénierie d'ici à 2040 ;</p> <p>k) Parvenir à un taux de 10 pour cent pour les diplômes délivrés par les universités ou écoles polytechniques en biologie ou sciences de la santé, et en biotechnologie d'ici à 2040 ;</p> <p>l) Parvenir à un taux de 10 pour cent pour les diplômes délivrés par les universités en matière de sciences fondamentales</p> <p>m) Assurer l'accès gratuit à l'éducation de l'EFTP d'ici à 2030 pour tous les élèves du secondaire qui n'ont pas accès à l'enseignement supérieur ;</p> <p>n) Amélioration de la qualité de l'éducation d'au moins 70% de la population d'ici à 2023.</p>	<p>systèmes nationaux d'EFTP alignés avec le marché du travail, en prenant en compte les tendances économiques mondiales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de recherche des universités africaines et développer des programmes de troisième cycle de haute qualité, et promouvoir la recherche et la production originale de connaissances ; • Promouvoir l'Université panafricaine en présentant l'excellence comme modèle de l'Université africaine, et établir un vaste réseau de centres d'excellence sur le continent ; • Construire des laboratoires de recherche de classe mondiale pour les sciences de l'informatique, l'ingénierie et les sciences biologiques, la technologie et l'innovation ; • Renforcer les capacités humaines pour les programmes scientifiques, technologiques et d'innovation aux niveaux de l'enseignement supérieur ; • Élaborer/mettre en œuvre des programmes pour régir les instituts d'enseignement supérieur pour assurer une éducation de qualité ; • Mettre en place des politiques visant à alimenter la culture de la recherche et de l'innovation ; • Renforcer l'appui financier en faveur des programmes de recherche et de développement dans les établissements académiques ; • Élaborer/mettre en œuvre des politiques des TIC pour les établissements académiques ; • Élaborer/mettre en œuvre des systèmes de suivi du progrès scientifique et technologique ; • Introduire des concepts pertinents de l'innovation dans les instruments politiques du secteur public ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer les compétences techniques et professionnelles ; • Promouvoir des programmes d'entrepreneuriat dans l'innovation afin de soutenir la révolution des compétences.
1.3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris	<i>1.3.1. Santé et nutrition</i>	<ul style="list-style-type: none"> a) Assurer l'accès universel aux soins et services de santé de qualité d'ici à 2063 ; b) Éliminer toutes les maladies transmissibles d'ici à 2030 ; c) Réduire à zéro les décès causés par le VIH ou le SIDA, le paludisme, la tuberculose d'ici à 2030 ; d) Réduire le nombre de décès dus au paludisme chez les enfants de moins de cinq ans de 80 pour cent d'ici 2023 ; e) Assurer un accès total (100 pour cent) aux médicaments antirétroviraux ; f) Réduire à zéro le nombre de décès dus à la dengue et le chikungunya d'ici à 2030 (États insulaires africains) g) Mettre fin à la mortalité maternelle et infantile pour les enfants de moins de cinq ans d'ici à 2030 ; h) Éradiquer toutes les maladies tropicales négligées (MTN) en Afrique d'ici à 2030 ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Stratégie africaine de la santé proposée ; • Mettre en œuvre la Stratégie africaine de nutrition proposée ; • Renforcer les systèmes de santé dans le but d'améliorer l'accès abordable aux soins et services de qualité ; • Introduire l'utilisation des TIC en appui à la fourniture des services de soins de santé • Renforcer ou étendre la capacité des systèmes de soins de santé pour répondre aux urgences de santé nouvelles et émergentes, telles que la maladie d'Ébola ; • Élaborer ou mettre en œuvre des programmes de lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ; • Développer les capacités humaines pour le secteur de la santé ; • Promouvoir des politiques pour le financement durable du secteur de la santé ; • Promouvoir des politiques permettant d'améliorer l'accès à une alimentation équilibrée ; • Promouvoir des programmes de surveillance et d'intervention pour la nutrition. • Élaborer / mettre en œuvre des programmes pour la promotion de modes de vie plus sains afin de réduire au minimum l'incidence des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension, du diabète, etc. • Élaborer des programmes / dispositifs en vue de l'élimination de la dengue et du chikungunya

Objectif	<i>Domaines prioritaires pour 2063</i>	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		i) Atteindre l'espérance de vie à la naissance de 75 ans ; j) Éliminer toutes les formes de malnutrition d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer la formation et le déploiement de travailleurs de la santé • Assurer l'accès universel aux droits de santé sexuelle et reproductive, en particulier pour réduire les taux de mortalité et de morbidité maternelles évitables, et pour enrayer la propagation du VIH / sida. • Élaborer / mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer les services de santé de base, en assurant notamment un des médicaments de qualité, efficaces et abordables. • Renforcer les capacités humaines et financières pour la prestation des soins de santé. • Élaborer et améliorer et/ou adopter des politiques et des programmes d'éducation en matière de santé publique. • Élaborer / mettre en œuvre des programmes pour la promotion de modes de vie plus sains afin de réduire au minimum l'incidence des maladies cardiovasculaires, de l'hypertension, du diabète, etc. • Introduire l'utilisation des TIC en appui à la prestation des services de soins de santé.
1.4. Économies et emplois transformés	<i>1.4.1. Croissance économique durable et inclusive</i>	a. Atteindre une croissance annuelle du PIB d'au moins 7 pour cent sur la période ; b. Contribuer au PIB par le quintile inférieur pour les pauvres et les personnes marginalisées et vulnérables à au moins 5 fois les niveaux de 2013 ; c. Porter de la contribution du secteur privé local au PIB à au moins 50 pour cent.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la stabilité macroéconomique ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques visant à accroître l'épargne et l'investissement ; • Mettre en place des politiques visant à accroître l'épargne et le taux d'investissement pour accélérer le développement par la stabilité macroéconomique, les systèmes, institutions et marchés financiers efficaces, l'épargne du secteur public, y compris la gestion efficace et l'utilisation stratégique des ressources de rente et la rentabilité du secteur privé ; • Améliorer l'environnement des affaires, rationaliser ou minimiser la réglementation, et encourager le développement de l'esprit d'entreprise et de la

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<p>croissance ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le commerce inter ou intra-régional en vue de soutenir la croissance ; • Développer les infrastructures pour soutenir la transformation économique ; • Développer les capacités humaines et l'infrastructure pour la transformation sociale et économique basée sur la croissance inclusive et le développement durable.
	<p>1.4.2. Secteurs manufacturier et industriel, et valeurs ajoutées axés sur la science, la technologie et l'innovation</p>	<p>a. Augmenter la valeur du secteur manufacturier de 2013 dans le PIB d'au moins 5 fois et absorber la fabrication d'au moins 50 pour cent les nouveaux entrants sur le marché du travail ;</p> <p>b. Traiter localement au moins 90 pour cent des cultures de rente agricole produites (valeur ajoutée) ;</p> <p>c. Multiplier par 5, d'ici à 2035, la part des entreprises manufacturières à forte intensité de main-d'œuvre dans la production manufacturière totale ;</p> <p>d. Porter à 50 pour cent, d'ici à 2063, la part de la technologie axée sur les entreprises manufacturières dans la production manufacturière totale ;</p> <p>e. Mettre en place les bourses de produits pour toutes les</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la BIAT ou faire de l'expansion du commerce intra-africain un facteur de croissance dans le secteur manufacturier ou industriel ; • Créer un environnement propice à la croissance et au développement du secteur manufacturier ; • Renforcer les capacités des petites et moyennes industries liées aux chaînes de valeur régionales, continentales ou mondiales ; • Concevoir ou mettre en œuvre des programmes pour réduire les coûts de fabrication compétitifs (énergie ou électricité, eau, transport) ; • Investir dans la recherche et le développement des produits ou des procédés pour la fabrication ; • Investir dans la science, la technologie et l'innovation, ou les compétences pour les secteurs des services de fabrication et d'extraction ; • Stimuler l'adoption de méthodes de travail modernes pour améliorer la productivité ; • Mettre en œuvre les politiques relatives à la BIAT ; • Améliorer le niveau ou la qualité des données sur les potentielles ressources des pays ; • Présenter des régimes fiscaux novateurs ou des régimes de licences sensibles à la conjoncture économique et contribuer à la maximisation des rentes de ressources ; • Renforcer les capacités nationales pour la négociation de

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>principales matières premières produites d'ici à 2035 ;</p> <p>f. Coter dans les bourses locales toutes les entreprises opérant dans le secteur ;</p> <p>g. S'assurer qu'au moins 50 pour cent des actions de chaque entreprise dans l'industrie sont détenues par des habitants ;</p> <p>h. S'assurer que les exploitants miniers de petite échelle et artisanaux partagent au moins 30 pour cent de la part de la production du secteur minier ;</p> <p>i. Atteindre au moins 80 pour cent de la valeur ajoutée (contenu local).</p> <p>j. Faire en sorte que les dépenses intérieurs brutes en recherche et développement atteignent 1 pour cent du PIB d'ici à 2023.</p>	<p>contrats ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre des lois et règlements pour promouvoir les entreprises en amont, en aval et horizontalement, ou les entreprises de contenu local ; • Promouvoir l'établissement de liste d'entreprises pétrolières, gazières ou minières locales ; • Fournir la législation ou des politiques pour la promotion des sociétés minières de petite échelle ou artisanales dans les zones en tant qu'infrastructures, technologie, financement ou fonds de roulement et marchés ; • Développer ou se concentrer sur l'enseignement professionnel et technique pour produire la capacité humaine au service de l'industrie extractive ; • Promouvoir des politiques visant à obtenir et à gérer une plus grande part des rentes provenant des industries extractives ; • Élaborer et mettre en place un cadre pour le fonctionnement des bourses de valeurs.
	1.4.3 <i>Économie diversifiée et résiliente</i>	<p>a. Améliorer l'indice de diversification d'au moins 80 pour cent ;</p> <p>b. Augmenter d'au moins 5 fois la contribution du tourisme au PIB d'ici à 2013 ;</p> <p>c. Augmenter d'au moins 10 fois la contribution des arts créatifs au PIB d'ici à 2013 ;</p> <p>d. Assurer la contribution des services financiers à au moins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la BIAT ; • Mettre en œuvre la Stratégie pour le tourisme africain ; • Mettre en œuvre le Plan d'action africain sur le développement des arts créatifs ; • Mettre en œuvre la Stratégie africaine proposée pour les produits de base ; • Élaborer ou mettre en œuvre des plans nationaux de diversification économique à long terme (y compris pour le tourisme, l'économie bleue, le savoir axé sur les produits et les services) dans le contexte de la transformation structurelle de l'économie ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>20 pour cent du PIB d'ici à 2050 ;</p> <p>e. Augmenter de 10 fois les nouvelles plates-formes de TIC pour soutenir la croissance des secteurs productifs et la connectivité sociale ;</p> <p>f. S'assurer que 25 pour cent des nouvelles entreprises émanent des résultats de la recherche et de l'innovation ;</p> <p>g. S'assurer que les dépenses par habitant relatives à la recherche, au développement et à la diffusion de l'innovation sont au moins égales à la moyenne mondiale ;</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir ou mettre en œuvre des systèmes d'alerte précoce proactifs relatifs aux chocs économiques ; • Créer la capacité de prendre des mesures anticycliques pour atténuer les fluctuations économiques ; • Élaborer une politique ou stratégie nationale pour le développement de la recherche, y compris les plans à court ou moyen terme pour la science, la technologie et l'innovation ; • Établir des infrastructures de science, technologie et innovation de classe mondiale pour les produits ou services manufacturiers, extractifs et de transformation axés sur le savoir ; • Développer les capacités humaines pour la science, la technologie et l'innovation ; • Fournir un environnement propice à l'esprit d'entreprise axé sur la culture de la science, de la technologie et de l'innovation ; • Renforcer les systèmes de propriété intellectuelle et de réglementation ; • Créer un environnement fiscal et réglementaire favorable à l'investissement du secteur privé dans la science, la technologie et l'innovation au service du développement.
	1.4.4 <i>Tourisme/Accueil</i>	<p>a. Faire en sorte que la contribution du tourisme au PIB en termes réels soit au moins quintuplée ;</p> <p>b. S'assurer que le tourisme côtier respectueux de l'environnement quintuple et</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre la Stratégie africaine du tourisme ; • Créer/développer une organisation africaine du tourisme

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>que 20 pour cent de ses recettes publiques soient destinés au financement des programmes de développement des communautés locales ;</p> <p>h. Faire en sorte que le tourisme africain soit multiplié par dix</p>	
<p>1.5. Agriculture moderne pour une plus grande production et une meilleure productivité</p>	<p><i>1.5.1. Production et productivité agricoles</i></p>	<p>a. Augmenter la productivité totale des facteurs d'au moins six fois par rapport au niveau de 2013 ;</p> <p>b. Établir au moins 10 chaînes de valeur des produits de base agricoles ;</p> <p>c. Accroître et rendre la production vivrière locale suffisamment compétitive pour remplacer au moins 70 pour cent des importations d'ici à 2040 ;</p> <p>d. Veiller à ce que 100 pour cent du PIB agricole soit assuré par les producteurs agricoles commerciaux ;</p> <p>e. Veiller à ce que les résultats de la recherche augmentent la productivité d'au moins 5 pour cent par an à partir de 2013.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités et mettre pleinement en œuvre le programme des sciences de l'agriculture, générer et diffuser les connaissances et technologies nécessaires en vue de doubler tous les facteurs de productivité agricole d'ici à 2025 ; • Améliorer les institutions agricoles par rapport à leur capacité à mettre en œuvre efficacement les plans agricoles et améliorer la qualité des politiques sur la base des preuves ; • Améliorer la qualité des données agricoles pour appuyer la planification du secteur et établir des mécanismes de suivi et d'établissement des rapports sur la performance du secteur agricole ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques pour l'évaluation précise des ressources naturelles nécessaires à la production agricole - terre, travail, eau et capital - pour assurer leur utilisation ou combinaison optimale dans le processus de production ; • Faciliter la création de systèmes d'échange des produits agricoles ; • Faciliter la disponibilité des fonds pour les besoins en investissement et fonds de roulement ; • Promouvoir des politiques qui offrent les compétences, les connaissances et les technologies nécessaires pour une productivité accrue ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
1.6. Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée			<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques pour la création de coentreprises ou l'émergence d'entrepreneurs agro-industriels pour les marchés nationaux, régionaux et mondiaux ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques pour l'évaluation précise des ressources naturelles nécessaires à la production agricole - terre, travail, eau et capital - pour assurer leur utilisation ou combinaison optimale dans le processus de production ; • Promouvoir des politiques qui contribuent à la valeur ajoutée dans l'agriculture grâce à des investissements dans l'agro-industrie et les infrastructures (irrigation, routes d'accès) ; • Promouvoir des politiques qui assurent un meilleur fonctionnement des marchés agricoles et alimentaires, y compris des coûts inférieurs de la participation au marché, et accroître l'accès aux marchés régionaux ou continentaux et mondiaux ; • Exploiter efficacement l'émergence et l'épanouissement d'un secteur dynamique de coentreprises agroalimentaires et agro-industrielles de petite, moyenne et grande échelle, qui attirent un noyau de jeunes, hommes et femmes entrepreneurs africains qualifiés dans les chaînes de valeur.
	1.5.2. 1.6.1 <i>Ressources énergétiques marines</i>	f. a. Quintupler la valeur ajoutée dans le secteur de la pêche par rapport au niveau de 2013 en termes réels ; b. Quadrupler au moins la contribution de l'écotourisme au PIB en termes réels ; c. Accroître le tourisme côtier de	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les petits États insulaires: Fournir des politiques ou incitations, et un environnement réglementaire positif pour la création de nouvelles entreprises avec des plates-formes basées sur : i) les installations en eaux profondes ; ii) l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures et des minéraux marins ; iii) l'énergie houlomotrice (des vagues ou des marées) ; iv) la biotechnologie marine ; vi) le développement de

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>20 pour cent d'ici à 2020 et consacrer au moins 10 pour cent des recettes publiques qui y proviennent au financement des programmes de développement communautaire ;</p> <p>d. Construire au moins quatre modèles géants d'aquaculture ;</p> <p>e. la contribution des biotechnologies marines et des ressources naturelles des fonds marins est au moins quatre fois plus élevée par rapport à son niveau de 2013 en termes réels ;</p> <p>f. Au moins 10 pour cent des sources d'énergie renouvelables proviennent de l'énergie houlomotrice.</p>	<p>l'aquaculture ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaborer/mettre en œuvre des politiques en recherche et développement en appui à la croissance des entreprises d'exploitation des ressources marines ; • Développer les compétences et les plates-formes technologiques pour les entreprises de l'économie bleue ; • Élaborer/mettre en œuvre des politiques et programmes visant à renforcer la recherche et le développement pour la surveillance des mers, en particulier là où les composants de l'écosystème sont à cheval entre les eaux relevant de la juridiction nationale et les eaux hauturières adjacentes ; • Élaborer/mettre en œuvre des politiques visant à réduire la pollution de l'environnement marin d'origine terrestre et marine ; • Réaliser une évaluation économique du capital naturel marin et de son potentiel de croissance ou de valeur ajoutée ; • Élaborer / mettre en œuvre des politiques visant à soutenir l'application de systèmes de planification de l'espace marin et de gestion/gouvernance intégrée et adaptative des océans pour les ZEE ; • Élaborer / mettre en œuvre des politiques de planification de l'espace marin au service du développement durable ; • Intégrer l'évaluation des ressources bleues/océaniques dans le système de comptabilité nationale ; • Mettre en œuvre la Stratégie maritime africaine intégrée ; • Élaborer/mettre en œuvre des programmes de croissance des entreprises d'énergie marine ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	1.6.2 Activités portuaires et transport maritime	a. Quadrupler au moins la contribution des services de transport maritime/activités portuaires au PIB ; b. Au moins une compagnie maritime locale ou appartenant à un pays membre d'une CER transporte 40 pour cent du volume total annuel de fret ; c. la durée moyenne d'escale de navire est réduite d'au moins 30 pour cent d'ici 2020 ; d. La durée moyenne du dédouanement des marchandises est réduite d'au moins 50 pour cent d'ici à 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités, notamment par le biais des plates-formes technologiques des entreprises maritimes; • Effectuer des recherches en appui à la croissance des entreprises maritimes; • Mettre en œuvre la Stratégie maritime africaine intégrée; • Élaborer/mettre en œuvre des politiques pour la croissance des activités portuaires et du transport maritime; • Renforcer les capacités pour la croissance des activités portuaires et de transport maritime; • Mener des activités de recherche et développement pour soutenir la croissance des entreprises de transport maritime
1.7. Économies et communautés dans un environnement durable et résilientes aux changements	1.7.1 Modes de consommation durables	a. Certifier durablement toutes les entreprises et soumettre un rapport annuel aux actionnaires sur les pratiques de durabilité ; b. Sensibiliser tous les ménages, communautés, entités gouvernementales et s'assurer que les styles de vie durables soient appliqués par rapport à	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques et normes, y compris les lois et règlements sur l'environnement, les achats écologiques pour les pratiques de production et de consommation durables ; • Promouvoir des modes de production et de consommation durables à travers une plus grande sensibilisation et le développement des connaissances ; • Établir des mécanismes de base ou créer des plates-formes pour le partage d'expériences et le savoir-faire sur la sensibilisation de l'environnement et de

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
s climatiques		<p>l'utilisation de l'eau et de l'électricité, la conception ou la construction des maisons ;</p> <p>c. Réformer les comptes de revenu national pour refléter pleinement les changements dans la richesse des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.</p>	<p>l'autonomisation ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir ou appliquer des systèmes de certification de la durabilité ; • Renforcer les capacités des statistiques nationales sur l'environnement et concevoir de nouveaux cours sur l'environnement ou les technologies dans les établissements universitaires ; • Développer ou appliquer des cadres réglementaires en matière de durabilité ; • Intégrer le Protocole de Kyoto dans les lois nationales ; • Intégrer dans les lois nationales la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants ; • Intégrer dans les lois nationales le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.
	1.7.2 <i>Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</i>	<p>a. Rétablir la couverture forestière et végétale à son niveau de 1963 ;</p> <p>b. Mettre un terme à la dégradation des sols et à l'avancée des déserts et renverser la situation; et réduire d'au moins 90 pour cent les pertes de biodiversité et des habitats naturels ;</p> <p>c. Elargir et protéger les parcs nationaux et les zones protégées pour répondre aux recommandations de l'Union internationale pour la conservation de la nature(UICN) pour la protection d'au moins 10 pour</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Inciter les pays qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles dans les pays qui ne l'ont pas fait jusqu'à présent et élaborer des mécanismes de comme parties intégrantes des politiques ; stratégies et plans de développement national ; • Adopter des mesures législatives strictes et punitives contre les crimes relatifs à la faune et à la flore sauvages, notamment le braconnage et le trafic et appliquer ces mesures, en toute impartialité (politique, économique, sociale et ethnique) ; • Réduire la dépendance de la population sur les espèces menacées et les écosystèmes; et éliminer ainsi toute formes de commerce (domestique et international) des espèces menacées ; • Intégrer les valeurs économiques, sociales, culturelles, éducatives et écologiques de la biodiversité unique de l'Afrique, y compris la faune et les terres sauvages dans

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		cent des terres émergées et la préservation de 17 pour cent des zones terrestres et des eaux intérieures, avec la création de zones protégées supplémentaires telles que les terres communautaires, les aires de conservation et les couloirs	<p>les processus et les indicateurs de croissance économique, notamment les systèmes comptables nationaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doter de moyens efficaces de préservation de la biodiversité, en particulier pour la gestion des parcs nationaux et des zones protégées ; • Mettre en place des systèmes solides de gouvernance des ressources naturelles aux niveaux communautaire et national, notamment par la revitalisation de la gestion des ressources collectives ; • Intégrer le Cadre et les Directives relatifs à la politique foncière en Afrique ainsi que les Principes directeurs des investissements fonciers à grande échelle en Afrique pour assurer des pratiques durables de gestion des terres, les droits de propriété solides et la sécurité de la propriété, et l'application de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises (investisseurs nationaux et étrangers) ; • Pour les petits États insulaires <ul style="list-style-type: none"> ✓ étendre les zones marines protégées pour la préservation de la biodiversité et des systèmes aquatiques uniques de l'Afrique ; ✓ Promouvoir l'utilisation et la gestion durables des zones côtières et des ressources marines et bâtir des collectivités viables au changement climatique ; ✓ Mettre en place une base de données sur les ressources marines génétiques pour protéger les espèces menacées et restaurer les écosystèmes dégradés
	1.7.3 Sécurité de l'eau	a. Augmenter le niveau de satisfaction de 2013 pour la demande en eau de 100 pour cent ;	<ul style="list-style-type: none"> • Développer ou promouvoir des cadres nationaux dans le contexte de la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour la récolte, la distribution et l'utilisation efficaces de l'eau ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>b. Augmenter le niveau de 2013 pour la productivité de l'eau à partir de l'agriculture pluviale et de l'irrigation de 60 pour cent en 3030 ;</p> <p>c. Recycler au moins 90 pour cent des eaux usées pour l'usage agricole et industriel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir et soutenir le développement et la mise en œuvre des cadres pour la gestion régionale des bassins versants ; • Adopter de nouvelles technologies pour améliorer l'utilisation de l'eau ou de l'exploitation de nouvelles sources d'eau.
	<p><i>1.7.4 Résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles</i></p>	<p>a. S'assurer qu'au moins 90 pour cent des agriculteurs, pasteurs et pêcheurs appliquent des systèmes de production résistants aux changements climatiques d'ici 2035 ;</p> <p>b. Réduire de 90 pour cent le niveau d'émissions de 2013 découlant des pertes de la biodiversité agricole, l'utilisation des terres et la déforestation d'ici à 2035 ;</p> <p>c. Réduire d'au moins 60 pour cent les décès et la perte de biens causés par des catastrophes naturelles et d'origine humaine, et les événements climatiques extrêmes en 2035.</p> <p>d. Faire en sorte que toutes les villes africaines respectent les normes de qualité de l'air ambiant de l'OMS d'ici à 2025.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et mettre en œuvre des politiques ou règlements pour les systèmes de production à faible émission de carbone ; • Intégrer la résilience climatique dans la planification, la budgétisation, le suivi des résultats et le processus de développement ; • Mener des recherches sur le changement climatique, y compris la détection et l'attribution ; • Promouvoir ou soutenir l'agriculture intelligente face au climat, y compris les programmes dans le cadre du PDDAA ; • Promouvoir des pratiques de résilience climatique dans les systèmes intégrés de gestion des écosystèmes côtiers et marins ; • Promouvoir le développement de systèmes de transports en commun économes en énergie et à faible émission de carbone ; • Renforcer les capacités nationales, régionales et continentales de collecte, d'analyse et d'évaluation des données relatives au climat et aux informations météorologiques ; • renforcer la coopération intercontinentale pour traiter des événements à évolution lente liés au changement climatique, tels que l'élévation du niveau de la mer et la désertification ;

Objectif	<i>Domaines prioritaires pour 2063</i>	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	1.7.5 <i>Énergies renouvelables</i>	a. Porter la part des énergies renouvelables (éolienne, solaire, hydroélectrique, biologique et géothermique) dans la production totale d'énergie à 50 pour cent d'ici à 2063 ; b. S'assurer que tous les bâtiments urbains sont certifiés économes en énergie ; c. S'assurer que tous les transports en commun urbains fonctionnent avec un carburant tiré de sources d'énergie renouvelable et à faible émission de carbone d'ici à 2063.	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir ou soutenir la réduction des risques de catastrophe, l'intervention d'urgence et les politiques et des programmes résilients aux changements climatiques ; • Intégrer dans les lois nationales la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. • Élaborer et mettre en œuvre des politiques, stratégies et règlements pour promouvoir la croissance durable du secteur de l'énergie ; • Promouvoir le développement et la diffusion de technologies économes en énergie et l'utilisation de sources d'énergie propre ; • Assurer le financement de l'éducation, l'adoption et l'utilisation des technologies d'énergie renouvelable.

Aspiration 2 : un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance de l'Afrique

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
2.1. Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	2.1.1. <i>Cadres et institutions pour une Afrique unie</i>	a. Intégrer dans les lois nationales tous les protocoles et traités conduisant à l'établissement d'une Afrique unie d'ici à 2050 ; b. Augmenter la part du commerce intra-africain, passé de 10,1 pour cent en 2012 à 60 pour cent d'ici à 2063 ; c. Porter les échanges avec les États insulaires africains à au moins 5 pour cent du commerce intra-africain d. Intégrer dans les lois nationales tous les protocoles conduisant à la libre circulation des personnes dans chaque CER d'ici à 2023.	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier ou adopter les traités et protocoles relatifs à la création de zones régionales ou continentales de libre-échange, d'union douanière, de marchés communs et d'Unions monétaires ; • Réviser les constitutions ou lois nationales par rapport aux protocoles ou traités adoptés ; • Entreprendre les procédures légales ou administratives nécessaires à l'intégration dans les lois nationales ; • Élaborer ou mettre en œuvre la Stratégie de communication pour le processus d'intégration dans les lois nationales ; • Intégrer dans les lois nationales tous les protocoles conduisant à la libre circulation des personnes au sein du REC ; • Mettre pleinement en œuvre la BIAT. • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques visant à augmenter les échanges commerciaux avec les États insulaires africains.
2.2. Création d'institutions financières et monétaires	2.2.1. <i>Institutions financières et monétaires</i>	e. S'assurer de la mise en place de toutes les institutions financières et monétaires d'ici à 2060	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de la ratification de tous les traités, protocoles et instruments au niveau national.
2.3. Infrastructures de classe internationale sur tout le continent africain	2.3.1. <i>Connectivité des communications et des infrastructures</i>	a. Harmoniser, ratifier et intégrer dans les lois nationales les traités ou protocoles liés à l'intégration régionale de tous les modes de communication d'ici à 2020 ; b. Achever la mise en place de toutes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre ou exécuter toutes les exigences juridiques, financières et opérationnelles pour la connectivité des réseaux nationaux au Réseau africain de train à grande vitesse ; • Renforcer les compétences nécessaires, la recherche et le développement, et le financement pour

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>les infrastructures pour la connectivité par route d'ici à 2030 (Autoroute transafricaine), par air, par mer et par voie électronique d'ici à 2025 et par rail d'ici à 2040 ;</p> <p>c. Achever d'ici à 2063 la connectivité des réseaux nationaux au Réseau africain de trains à grande vitesse ;</p> <p>d. Achever l'opérationnalisation du projet « Ciels ouverts » d'ici à 2020.</p> <p>e. Quadrupler l'accès aux services Internet d'ici à 2030 ;</p> <p>f. Tripler la contribution des TIC au PIB d'ici à 2040 ;</p> <p>g. Réaliser un accès au haut débit de 50 pour cent d'ici à 2025.</p> <p>h. Assurer 100 pour cent de la pénétration de la téléphonie mobile d'ici à 2020.</p>	<p>l'établissement du Réseau africain de train à grande vitesse ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre le PIDA ; • Élaborer ou mettre en œuvre la Stratégie sur les corridors intelligents ; • Ratifier et adopter tous les traités et protocoles relatifs à la libéralisation du transport aérien et de mettre pleinement en œuvre la Déclaration de Yamoussoukro sur le projet de « Ciels ouverts » ; • Mettre en œuvre la stratégie sur les raffineries de pétrole de grande capacité, et les oléoducs et gazoducs ; • Élaborer ou mettre en œuvre la politique de production d'énergie renouvelable ; • Préparer ou mettre en œuvre des projets géothermiques ; • Mettre en œuvre la décision du Sommet sur le cadre et les lignes directrices de la politique de bioénergie en Afrique ; • Promouvoir un environnement et une gouvernance propice (en matière de spectre, de numéros et de noms de domaine) - nécessite une forte coopération continentale qui aura pour résultat de faire de l'Afrique un continent fort, uni et un acteur et partenaire mondial. Pour cela, il faut : au Niveau national: (i) élaborer / mettre en œuvre de stratégies numériques globales (ii) élaborer / mettre en œuvre des politiques de développement de l'économie numérique (iii) promouvoir des politiques d'harmonisation ou de coordination des principales institutions des TIC (iv) soutenir le développement d'une économie numérique (v) soutenir l'esprit d'initiative des jeunes et des femmes

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<p>dans le domaine du numérique (v) le développement / mettre en œuvre des programmes pour la production de contenus en langue nationale (indigène) et de nouveaux modes d'expression numérique Continental (vi) Promouvoir l'application de la législation pour assurer la sécurité et la fiabilité des réseaux à travers le continent ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour le développement des infrastructures de la Poste et des TIC: au niveau national (i) construire des infrastructures à large bande (ii) créer des réseaux postiers s'appuyant sur les TIC (iii) promouvoir l'accès aux infrastructures des TIC dans les zones rurales et les zones mal desservies (v) élaborer / mettre en œuvre des stratégies visant l'exploitation du dividende numérique. Au niveau continental: promouvoir des réseaux de diffusion numériques régionaux et continentaux; • Pour les applications et services numériques : au niveau national i) promouvoir l'industrie des services et des applications de téléphonie mobile à valeur ajoutée (ii) renforcer les associations de consommateurs et les groupes d'utilisateurs. Au niveau continental : (I) prévoir une agence postale à l'Institut africain des envois de fonds (AIR) ; • Pour le renforcement des capacités : au niveau national : (i) promouvoir la culture du numérique (ii) accroître la capacité de Recherche-développement dans les secteurs de la Poste et des TIC (iii) tirer parti des compétences et de l'expertise de la diaspora africaine en matière de développement des TIC ; • Mobilisation des ressources: au niveau continental (i) créer et rendre opérationnel le Fonds africain de

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<p>développement des TIC ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour l'industrialisation: au niveau national (i) promouvoir des usines d'assemblage et de fabrication de produits des TIC (ii) promouvoir la mise au point et la production de logiciels (iii) promouvoir l'externalisation des processus d'affaires (iv) faciliter la création de techno-parcs et incubateurs (v) fournir des micro-travaux dans tous les secteurs. Au niveau continental : (i) promouvoir la création de grands marchés régionaux pour attirer les investissements ; • Pour la recherche-développement : au niveau continental : (i) créer des centres, des programmes et des réseaux régionaux communs de recherche.

Aspiration 3 : Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
3.1. Valeurs, pratiques démocratiques principes universels des droits de l'homme, justice et état de droit pleinement ancrés	3.1.1. <i>Démocratie et bonne gouvernance</i>	a. Établir des institutions démocratiques indépendantes et exerçant leurs fonctions sans crainte ni favoritisme d'ici à 2030 ; b. Assurer des élections libres, justes et transparentes à tous les niveaux d'ici à 2020 ; c. Habilitier tous les citoyens à tenir les dirigeants responsables et les libérer de la peur de leur gouvernement d'ici à 2030 ; d. Veiller à l'émergence de la liberté d'expression et d'association, et d'une presse dynamique et responsable, qui informe le public de leurs droits et obligations et tient responsables leur gouvernement d'ici à 2025 ; e. Une tolérance zéro aux changements antidémocratique ou inconstitutionnels de gouvernement est la norme.	<ul style="list-style-type: none"> • Révision ou adapter les constitutions ou lois nationales afin d'y refléter les normes continentales contenues dans la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance et d'autres instruments régionaux ou continentaux concernant l'élimination de l'impunité, du népotisme, de la corruption ; • Adhérer au Mécanisme d'évaluation par les pairs (MAEP) ; • Élaborer ou mettre en œuvre des programmes de socialisation, y compris l'adaptation des programmes scolaires pour le renforcement des valeurs et pratiques démocratiques ; • Développer les capacités des institutions de gouvernance nationales ; • Promulguer des lois régissant le financement politique et assurant des règles de jeu équitables pour tous les partis politiques ; • Mettre en œuvre des recommandations des groupes d'observation électorale ; • Rationaliser les constitutions ou lois pour garantir la liberté d'association et le droit de participer à la prise de décisions dans le processus national de développement par les parties prenantes concernées ; • Élaborer ou mettre en œuvre la Stratégie de communication pour renforcer la liberté d'association et le droit de participer au processus de développement ; • Mettre en place des mécanismes pour sanctionner ou rectifier les infractions à la liberté d'association ou d'expression dans le processus de développement.

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	3.1.2. <i>Droits de l'homme, justice et état de droit</i>	a. Établir des tribunaux et systèmes judiciaires indépendants exerçant la justice sans crainte ni favoritisme d'ici à 2030 ; b. Éradiquer la corruption et l'impunité ; c. Assurer un accès impartial, abordable et rapide à la justice par tous d'ici à 2030 ; d. S'assurer que le respect de l'état de droit et des procédures est normalisé d'ici à 2040.	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir ou adapter les lois ou constitutions afin d'y refléter les normes continentales nationales contenues dans la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, la Déclaration universelle des droits de l'homme et autres instruments connexes ; • Élaborer ou mettre en œuvre des programmes de socialisation sur le respect des droits de l'homme et l'état de droit ; • Élaborer ou mettre en œuvre la Stratégie de communication sur l'adhésion aux valeurs ou pratiques démocratiques ; • Mettre en place des systèmes pour sanctionner les violations des droits et des procédures régulières sans crainte ni favoritisme ; • Mettre en place des systèmes respectant la diversité ethnique, promouvant la tolérance religieuse et sanctionnant la discrimination raciale.
3.2. Institutions capables et leadership transformateur à tous les niveaux	3.2.1. <i>Institutions & Leadership</i>	a. S'assurer que tous les niveaux de gouvernement national (locales, régionales ou nationales et étatiques) ont la capacité de donner la priorité, de concevoir ou de mettre en œuvre des programmes de développement d'ici à 2030 ; b. Mettre en place une bureaucratie compétente, professionnelle et neutre dans les institutions publiques fortes en vue de fournir des services efficaces et efficients pour les citoyens d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des institutions nationales dans la gestion du développement, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation ; • Promouvoir des politiques et programmes de prestation de services efficaces et efficients pour les institutions publiques ; • Mettre pleinement en œuvre la Charte africaine sur les valeurs et les principes de l'administration publique.

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	3.2.2. <i>Développement participatif et gouvernance locale</i>	<p>a. Intégrer les systèmes participatifs et inclusifs dans les processus décisionnels dans le cadre d'un contrat social fondé sur la vision nationale à long terme d'ici à 2030 ;</p> <p>b. Assurer la pleine capacité pour la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles ;</p> <p>c. Réduire les conflits locaux à zéro d'ici 2020 ;</p> <p>d. Doter tous les gouvernements locaux des pleines capacités administratives et institutionnelles et des pleins pouvoirs fiscaux appropriés d'ici à 2025 ;</p> <p>e. Assurer aux collectivités locales d'une part équitable de l'exploitation des ressources naturelles et veiller à ce qu'elles l'utilisent pour le bénéfice de tous d'ici à 2025 ;</p> <p>f. Assurer le respect et la préservation de la culture, des valeurs et des normes des communautés locales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des politiques pour la participation des parties prenantes dans la gouvernance locale ; • Mettre en place des mesures pour assurer la pleine décentralisation et la rationalisation des fonctions financières et administratives, et renforcer les capacités associées pour les municipalités et les collectivités locales ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques de prévention et de gestion des catastrophes ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques de décentralisation et de renforcement des autorités locales.

Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sûre

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
4.1. Paix, sécurité et stabilité préservées	4.1.1. <i>Maintien et préservation de la paix et de la sécurité</i>	a. Ratifier ou adopter des instruments africains sur la paix et la sécurité ; b. Mettre en place des mécanismes efficaces pour s'attaquer aux racines structurelles ou causes de conflits violents d'ici à 2025 ; c. Mettre en place des mécanismes locaux et nationaux pour la prévention et le règlement des conflits avant 2025 ; d. Instaurer la culture de la paix par l'intégration de l'éducation de la paix dans les programmes scolaires à tous les niveaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre l'APSA ; • Élaborer ou mettre en œuvre des mécanismes de prévention et de résolution des conflits aux niveaux local et national ; • Intégrer l'enseignement de la paix dans les programmes scolaires à tous les niveaux
4.2. Une Afrique stable et pacifique	4.2.1. <i>Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité</i>	a. Faire taire toutes les armes d'ici à 2020 ; b. Mettre en place des services de sécurité compétents, professionnels et dévoués d'ici à 2030 ; c. Achever le contrôle civil des services de sécurité dans les pratiques démocratiques, l'état de droit et les procédures d'ici à 2025.	<ul style="list-style-type: none"> • Signer, ratifier et intégrer dans les lois nationales les cadres normatifs sur la paix et la sécurité ; • Doter les OSC africaines des capacités aux niveaux local, national et continental pour traiter la prévention des conflits et la consolidation de la paix.
	4.2.2. <i>Défense, sécurité et paix</i>	a. Former entièrement les services de sécurité dans la construction et le maintien de la paix d'ici à 2025.	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer dans les lois nationales la Politique africaine commune de défense et de sécurité.
4.3. Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle	4.3.1. <i>Piliers de la Force africaine en attente (APSA) entièrement opérationnels</i>	a. Assurer le plein respect des obligations liées au financement des institutions africaines de paix et de sécurité ; b. Doter les structures ou mécanismes de sécurité nationale des équipements, des compétences nécessaires pour participer à des missions continentales ; c. Établir une industrie de défense autonome.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre APSA.

Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
5.1. Renaissance africaine en plein apogée	<i>5.1.1. Valeurs et idéaux du panafricanisme</i>	<p>a. Faire en sorte qu'au moins 80 pour cent du contenu des programmes éducatifs porteront la Culture, les valeurs et les langues autochtones africaines dans l'éducation primaire et secondaire d'ici à 2030</p> <p>b. Mettre en place une Agence des affaires ou relations avec la diaspora d'ici à 2020 notamment pour mieux tirer parti de sa contribution au développement économique ;</p> <p>c. Intégrer la diaspora dans les processus démocratiques nationaux d'ici à 2030 ;</p> <p>d. Accorder la double nationalité à la diaspora d'ici à 2020</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Charte de la renaissance culturelle africaine ; • Mettre en œuvre la Déclaration d'Alger sur l'harmonisation et la coordination des politiques et programmes culturels ; • Assurer le vote de la loi sur la double nationalité pour la diaspora ; • Mettre en œuvre la Déclaration du Sommet mondial de la diaspora africaine - Johannesburg, Afrique du Sud ; • Mettre en place au niveau national l'Agence pour les relations de la diaspora ; • Adopter des lois pour la double nationalité à la diaspora ; • Adopter des lois pour intégrer la diaspora dans les systèmes nationaux électoraux ou de gouvernance.
	<i>5.1.2. Valeurs culturelles et Renaissance africaine</i>	<p>a. S'assurer qu'au moins 90 pour cent des citoyens apprécient les arts créatifs ;</p> <p>b. S'assurer qu'au moins 75 pour cent des établissements d'enseignement supérieur offrent des programmes de langue et de littérature d'au moins trois langues locales ;</p> <p>c. Utiliser les langues nationales dans le cadre des processus administratifs des pays d'ici à</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre la Charte de la renaissance culturelle africaine ; • Renforcer les capacités des institutions culturelles panafricaines ; • Mettre en œuvre le Plan d'action linguistique pour l'Afrique ; • Élaborer ou mettre en œuvre la Stratégie pour la préservation et la promotion de la culture, y compris l'intégration de la culture dans l'enseignement scolaire.

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>2025 ;</p> <p>d. Inculquer la culture de l'éthique du travail et du mérite fondée sur le mérite ;</p> <p>e. Veiller au respect et à l'inculcation des valeurs familiales traditionnelles (famille, communauté, cohésion sociale) ;</p> <p>f. S'assurer que tous les élèves du secondaire ont au moins deux ans d'exposition d'une langue africaine majeure autre que la leur d'ici à 2035 ;</p> <p>g. Faire de l'histoire de l'Afrique une matière obligatoire ou principale dans l'enseignement secondaire et supérieur, dans le but de développer l'esprit du Panafricanisme d'ici à 2035</p>	
	<p>5.1.3. <i>Héritage culturel, arts et métiers créatifs</i></p>	<p>a. Faire en sorte que le contenu local de la production de la presse et des électroniques augmente d'au moins 60 pour cent ;</p> <p>b. S'assurer que toutes les institutions de formation et d'enseignement technique et professionnel ont des programmes sur la création ou la génération d'artefacts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre le Plan d'action africain sur la culture et les industries créatives ; • Ratifier toutes les conventions internationales appropriées avec l'accent sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques, y compris la protection des droits des créateurs en vue de soutenir la croissance des industries créatives ; • Promouvoir la création d'entreprises axées sur la culture ; • Mettre pleinement en œuvre le Plan d'action africain sur la culture et les industries créatives ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>culturels, le développement des compétences pour la préservation des biens culturels et la gestion de micro-entreprises culturelles d'ici à 2035 ;</p> <p>c. Assurer la promotion et la contribution des arts créatifs, du folklore, des langues ou littératures nationales à la croissance et à la préservation de la culture nationale ;</p> <p>d. Parvenir à l'identification et à la préservation de l'histoire orale nationale d'ici à 2035 ;</p> <p>e. Mettre en place des mécanismes pour le dialogue culturel entre les générations d'ici à 2020 ;</p> <p>f. Récupérer, protéger, archiver et valoriser les trésors ou patrimoines culturels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ratifier toutes les conventions internationales pertinentes portant sur la protection et la diversité des expressions culturelles ; • Élaborer ou mettre en œuvre des politiques portant sur la protection des droits des créateurs en vue de soutenir la croissance des industries créatives ; • Promouvoir la création d'entreprises culturelles ; • Renforcer les capacités des acteurs culturels ; • Dresser un inventaire des biens culturels pour faciliter leur conservation ; • Établir un forum de dialogue intergénérationnel sur la culture ; • Adopter et ratifier les traités et protocoles régionaux et continentaux liés à la promotion des échanges culturels ; • Créer un forum ou cadre national pour la gestion de l'adaptation ou du changement culturel ; • Adopter ou ratifier toutes les traités et protocoles régionaux et continentaux relatifs à la promotion des échanges culturels ; • Créer un Forum/cadre national de gestion de l'adaptation/évolution culturelle ; • Ratifier toutes les conventions internationales portant sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ; • Mettre en place des mesures de lutte contre le commerce des propriétés culturelles, notamment par le renforcement de la coopération régionale, l'échange d'informations et la poursuite des coupables devant les tribunaux, y compris dans leurs pays de destination ; • Favoriser des solutions africaines aux problèmes africains en encourageant l'autonomie

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
6.1. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	6.1.1. <i>Autonomisation des femmes</i>	a. Assurer les droits économiques égaux pour les femmes, y compris les droits de propriété et d'héritage, de signer un contrat, d'enregistrer et gérer une entreprise, et de posséder et exploiter un compte bancaire d'ici à 2025 ; b. Veiller à ce que 90 pour cent des femmes rurales aient accès aux moyens de production, y compris à la terre, au crédit, aux intrants et aux services financiers d'ici à 2025 ; c. S'assurer que d'ici à 2030, au moins 50 pour cent de tous les élus aux niveaux local, régional et national, y compris au sein des institutions juridiques soient des femmes ; d. S'assurer qu'au moins 50% des postes de gestion au sein du gouvernement et du secteur privé sont occupés par des femmes d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ; • Mettre pleinement en œuvre le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et droits des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et la Déclaration solennelle sur l'égalité entre hommes et femmes ; • Développer ou promouvoir des politiques permettant d'améliorer l'accès des femmes et des jeunes aux moyens de production (y compris le financement) ; • Élaborer ou mettre en œuvre des mécanismes de suivi des progrès vers l'égalité entre hommes et femmes dans l'accès aux actifs ou compétences productives, la participation à tous les niveaux de gouvernance et d'avancement dans des postes dans les secteurs public et privé.
	6.1.2. <i>Violence et discrimination</i>	a. Réduire à zéro tous les actes de violence contre les femmes et les filles dans tous les milieux (privé, public, ainsi que dans les situations de conflit) ; b. Mettre fin à toutes les normes	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ; • Élaborer ou mettre en œuvre la Stratégie nationale pour la promotion des droits des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes vulnérables, les

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>sociales et les pratiques traditionnelles néfastes contre les femmes et les filles, et ceux qui font la promotion de la violence et de la discrimination contre les femmes et les filles d'ici à 2025 ;</p> <p>c. Éliminer tous les obstacles à une éducation, à la santé et aux services sociaux de qualité pour les femmes et les filles d'ici à 2020 ;</p> <p>d. Mettre fin à toutes les formes de discrimination politique, sociale, économique, juridique ou administrative contre les femmes d'ici à 2030.</p>	<p>personnes marginalisées, les personnes handicapées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éliminer toute forme de violence et de pratique néfaste à l'égard des femmes et des filles, en particulier des enfants, ainsi que les mariages forcés et les mutilations génitales féminines ; • Veiller à ce que les systèmes d'éducation fournissent à la jeune génération une éducation de qualité lui conférant les principales compétences, aptitudes et attitudes génériques qui conduisent à une culture de l'apprentissage continu et l'entrepreneuriat ; • Promouvoir l'acquisition de compétences grâce à la formation axée sur les compétences pour l'emploi, les moyens de subsistance durables et la citoyenneté responsable ; • Éliminer les disparités entre hommes et femmes, et assurer l'égalité entre hommes et femmes, et l'autonomisation des filles et des femmes dans le système éducatif.
<p>6.2. Jeunes et enfants engagés et responsabilisés</p>	<p><i>6.2.1. Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant</i></p>	<p>a. Réduire le chômage des jeunes, notamment des filles de 25 pour cent d'ici à 2020, de 50 pour cent d'ici à 2025 et de 90 pour cent d'ici à 2050 ;</p> <p>b. S'assurer que la création de nouvelles entreprises chez les jeunes, en particulier les filles atteigne 15 pour cent d'ici à 2020, 25 pour cent d'ici à 2030 et 35 pour cent d'ici à 2063 ;</p> <p>c. Éliminer toutes les formes de migrations illégales de la jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des programmes d'emploi et de développement des compétences des jeunes et ; • Promouvoir la croissance des entreprises de jeunes ou start-ups ; • Mettre pleinement en œuvre la Charte africaine de la jeunesse et les recommandations du Sommet sur l'emploi des jeunes 2002 ; • Resserer les liens entre les établissements d'enseignement et le marché du travail grâce à des programmes d'apprentissage et aux stages industriels, ou encourager et promouvoir la formation des compétences liées au travail ; • Promouvoir le volontariat des jeunes ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		<p>d'ici à 2025 ;</p> <p>d. S'assurer que tous les jeunes ont accès aux possibilités d'éducation et de formation, aux services de santé et aux activités récréatives et culturelles d'ici à 2030 ;</p> <p>e. Assurer au moins le double de la représentation de la jeunesse dans les fonctions politiques à tous les niveaux (local, régional et national) d'ici à 2035 ;</p> <p>f. S'assurer qu'au moins 50 pour cent des jeunes et des enfants sont engagés dans un aspect du sport ;</p> <p>g. Mettre fin à toutes les formes de violence contre les enfants d'ici à 2020 ;</p> <p>h. Mettre fin à toutes les formes d'exploitation du travail des enfants d'ici à 2020 ;</p> <p>i. Mettre fin aux phénomènes de recrutement d'enfants-soldats d'ici à 2020 ;</p> <p>j. Mettre fin à toute forme de discrimination contre les enfants, en particulier celles qui agissent comme contraintes à la jouissance de leurs droits humains fondamentaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre les dispositions de la Charte africaine des droits de l'enfant ; • Encourager et soutenir les services d'orientation professionnelle en vue d'adapter l'expérience de jeunes qualifiés aux exigences du marché du travail ; • Mettre en œuvre le Cadre pour le développement durable du sport en Afrique ; • Mettre en œuvre la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ; • Mettre en œuvre l'Action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'action « Vers une Afrique digne des enfants » ; • Mettre en œuvre la Position commune et le Plan d'action d'Alger sur les stratégies en faveur des orphelins du VIH/sida, des enfants vulnérables, y compris les enfants infectés par le VIH/sida.

Aspiration 7 : Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
7.1. Acteur qui participe aux affaires internationales, pilote de la coexistence pacifique	7.1.1. <i>La place de l'Afrique dans les affaires internationales</i>	a. Mettre en place les infrastructures des réseaux nationaux de recherche et d'exploration spatiale en Afrique ; b. Assurer la contribution entière des systèmes nationaux ou d'infrastructures de recherche et de développement à l'inventaire des droits de propriété intellectuelle et des brevets mondiaux ; c. Augmenter à 20 pour cent en termes réels le niveau de 2013 pour ce qui est des exportations.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre le projet de Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation pour l'Afrique ; • Aligned les plans ou systèmes nationaux sur les cadres régionaux, continentaux et mondiaux de développement ou économiques (comme l'Agenda 2063, les objectifs de développement global) ; • Assurer le respect de leurs engagements par les institutions financières et de développement régionales, continentales et mondiales.
	7.1.2. <i>Partenariats</i>	a. S'assurer que tous les engagements au titre des partenariats mondiaux sont respectés et les partenariats mondiaux la transformation de l'Afrique élargis.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le Cadre de partenariat mondial de l'UA ; • Mettre en œuvre tous les accords ou cadres de partenariat mondial pertinents.
7.2. Une Afrique entièrement capable de financer son développement	7.2.1. <i>Marchés des capitaux africains</i>	a. Assurer la contribution des sources nationales, y compris les marchés de capitaux à au moins 80 pour cent du capital de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un cadre réglementaire pour les opérations du marché des capitaux, y compris une autorité réglementaire fonctionnelle pour les marchés de capitaux ; • Fournir des incitations fiscales pour le développement ou la croissance du marché des capitaux, y compris la participation étrangère ; • Faciliter le développement des capacités des acteurs institutionnels des marchés de capitaux pour une efficacité ou efficience de niveau mondial ; • Promouvoir des politiques menant à la liaison des marchés de

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
			<p>capitaux nationaux aux marchés de capitaux régionaux, continentaux et mondiaux ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le développement des plates-formes d'infrastructures des marchés de capitaux ; • Renforcer les capacités humaines pour les activités liées aux marchés des capitaux ; • Maintenir une politique macro-économique prudente pour accélérer la croissance des marchés des capitaux ; • Élaborer ou mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer le rôle des banques centrales dans le financement du développement.

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	7.2.2. <i>Systèmes fiscaux et recettes publiques</i>	a. S'assurer que les recettes fiscales et non fiscales à tous les niveaux de gouvernement couvrent au moins 75 pour cent des dépenses courantes et de développement à partir de 2025.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place une autorité fiscale nationale efficace, efficiente et transparente ; • Élaborer ou mettre en œuvre des cadres proactives pour élaborer des politiques fiscales publiques pour les politiques de service, des politiques visant à obtenir un bon comportement des entreprises publiques en ce qui concerne la maximisation des profits ; • Développer la capacité des infrastructures pour la maximisation de la collecte des recettes et de la responsabilité ; • Fournir des incitations appropriées pour obtenir un bon comportement du personnel vis-à-vis du recouvrement des recettes et de la comptabilité ; • Mettre en place des systèmes efficaces pour les audits de recouvrement des recettes ; • Renforcer les capacités humaines pour la collecte de recettes ; • Éduquer le public sur leurs obligations ou responsabilités envers le paiement des impôts ; • Mettre en place des politiques ou cadres visant à élargir la portée de la collecte de l'impôt au secteur informel ; • Mettre en place l'Institut de recherche financière en vue de générer de nouvelles idées ou d'évaluer les politiques existantes.
	7.2.3. <i>Aide au développement</i>	a. S'assurer que la proportion de l'aide dans le budget national de développement se situe à zéro d'ici à 2040.	<ul style="list-style-type: none"> • Éliminer les sorties illicites de capitaux; • Promouvoir des politiques pour stimuler les recettes fiscales découlant de la croissance des secteurs productifs ; • Négocier de bons arrangements pour le partage des revenus avec les investisseurs dans l'industrie extractive ou promouvoir des politiques visant à maximiser les revenus en tenant compte de l'état de l'industrie extractive.

ANNEXE 4 - MATRICE DES RÉSULTATS DE L'AGENDA 2063 AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET CONTINENTAL : OBJECTIFS, DOMAINES PRIORITAIRES, CIBLES ET PROPOSITIONS DE STRATÉGIES

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
1.1. Niveau et qualité de vie élevés, bonne santé et bien-être pour tous les citoyens	<i>1.1.1. Revenus, emplois et travail décent</i>	a. S'assurer qu'au moins 50 pour cent des pays africains occupent une bonne place dans le classement de l'Indice de développement humain (IDH) ; b. S'assurer qu'au moins un tiers des 10 premiers pays du monde classés dans l'indice de la vie sont des pays africains.	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer ou faciliter la mise en œuvre par les États membres du Plan d'action révisé sur l'emploi et la lutte contre la pauvreté (Ouagadougou+10) ; • Assurer ou faciliter la mise en œuvre par les États membres de la Stratégie africaine sur la santé, la Stratégie africaine sur la nutrition et la troisième Décennie de la Stratégie de l'éducation ou Plan pour l'Afrique.
	<i>1.1.2. Pauvreté, inégalités et faim</i>	N/D	N/D
	<i>1.1.3. Sécurité et protection sociales, y compris pour les personnes handicapées</i>	a. Veiller à ce qu'au moins 80 pour cent des pays africains assurent la sécurité du revenu de base pour les personnes en âge de travailler et incapables de gagner un revenu suffisant, en particulier en cas de maladie, de chômage, de maternité et d'invalidité ; b. S'assurer que tous les pays africains garantissent la sécurité du revenu de base pour les personnes âgées.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter ou assurer la mise en œuvre par les États membres de la Politique africaine de protection et de développement social.
	<i>1.1.4. Habitats modernes et vivables, et services de</i>	a. Mettre en place des instituts régionaux de recherche et de pratique en ce qui concerne la gestion urbaine d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer un document d'orientation ou document-cadre à soumettre à l'adoption par les organes de décision de l'UA ; • Élaborer et mettre en œuvre le Plan d'action

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	<i>base de qualité</i>		
1.2. Des citoyens bien formés et une révolution des compétences sous-tendue par la science, la technologie et l'innovation	1.2.1. <i>Révolution des compétences axée sur l'éducation, la science, la technologie et l'innovation</i>	<ol style="list-style-type: none"> a. Mettre en place l'Agence d'accréditation de l'éducation en Afrique d'ici à 2025 ; b. Mettre en place des diplômes d'enseignement communs au niveau continental d'ici 2023 ; c. Construire l'Université virtuelle panafricaine d'ici à 2023 ; d. Rendre l'Observatoire africain de l'éducation opérationnel d'ici à 2023 ; e. Consolider l'Université panafricaine avec au moins 25 centres satellites d'ici à 2020 f. Doter au moins la moitié des États membres de systèmes nationaux d'accréditation d'ici 2023 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre les plans d'action de l'Agence d'accréditation de l'éducation en Afrique, de l'Université virtuelle panafricaine et de l'Université panafricaine ; • Développer ou faciliter la mise en œuvre la Stratégie ou le Programme de la troisième Décennie de l'éducation pour l'Afrique ; • Elaborer ou mettre en œuvre des cadres pour améliorer la coopération et le échanges de connaissances entre les États membres dans le domaine de l'innovation et l'entrepreneuriat ; • Créer une base de données sur l'éducation/IST
1.3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris	1.3.1. <i>Santé et nutrition</i>	<ol style="list-style-type: none"> a. Appliquer les normes de certification et de pratique courante pour les professionnels de la santé dans les États membres des CER d'ici à 2030, et au niveau continental d'ici à 2035 ; b. Mettre en place le Centre africain pour le contrôle des maladies d'ici à 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre pleinement le document d'orientation ou le Plan d'action pour la mise en place du Centre africain pour la lutte contre la maladie.
1.4. Économies et emplois transformés	1.4.1. <i>Croissance économique durable et inclusive</i>	1. S'assurer que la part de l'Afrique dans le PIB mondial est de 15 pour cent	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en œuvre de la Stratégie de développement industriel accéléré pour l'Afrique ; • Faciliter la mise en œuvre de la BIAT.
	1.4.2. <i>Secteurs manufacturiers et</i>	a. S'assurer que la part de l'Afrique dans la production mondiale de fabrication est de 10 pour cent d'ici à 2050;	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'harmonisation des politiques industrielles des États membres au sein des CER ;

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	<i>industriel, et valeurs ajoutées</i>	b. Définir les hubs régionaux ou continentaux pour l'industrialisation ou la fabrication liées aux chaînes de valeur mondiales d'ici à 2020 et s'assurer qu'ils sont entièrement fonctionnels d'ici à 2025 ; c. Mettre en place le Centre africain pour le développement des ressources minières et le rendre opérationnel d'ici à 2025.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer ou mettre en œuvre le concept de plate-forme industrielle ; Élaborer ou mettre en œuvre le Plan d'action du Centre africain pour le développement des ressources minières.
	1.4.3. <i>Économie diversifiée et résiliente</i>	a. Établir les centres régionaux et continentaux de technologie, d'innovation et de compétitivité et générer des idées pour de nouvelles entreprises d'ici à 2035 ; b. Établir des centres de recherche régionaux ou continentaux de classe mondiale et s'assurer qu'ils ont des résultats de recherche critiques menant à la transformation de l'agriculture, de l'industrie manufacturière ou de l'industrie et de l'exploitation des ressources naturelles ; c. Mettre en place au moins deux bourses de produits régionaux d'ici à 2025 et la Bourse des valeurs des produits de base d'ici à 2035.	<ul style="list-style-type: none"> Développer des concepts pour les centres pour l'innovation technologique et l'excellence en recherche, ou élaborer et mettre en œuvre les plans d'action ; Élaborer un concept pour les échanges de produits de base aux niveaux régional et continental, ou promouvoir la mise en œuvre du concept.
1.5. Agriculture moderne pour une plus grande	1.5.1 <i>Production et productivité agricoles</i>	a. Mettre en place des centres régionaux d'excellence classe mondiale pour la recherche agricole d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le PDDAA ; Mettre en œuvre la Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation.

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
production et une meilleure productivité			
1.6. Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée	1.6.1. <i>Ressources/industrie marines</i>	a. Établir le Centre africain pour l'économie bleue d'ici à 2025 b. Harmoniser les lois maritimes des États membres au niveau régional	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le Plan d'action sur le Centre africain de l'économie bleue/océanique
1.7. Économies et communautés dans un environnement durable et résilientes aux changements climatiques	1.7.1. <i>Modes de consommation durables</i>	N/D	N/D
	1.7.2. <i>Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles</i>	a. Achever la ratification de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ; b. Faire en sorte que la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles soit mise en œuvre, et que le Cadre et les Directives relatifs à la politique foncière en Afrique ainsi que les Principes directeurs sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique soient pleinement intégrés dans les stratégies, programmes et cadres de suivi et d'évaluation d'ici 2020 c. S'assurer que des lois et des cadres réglementaires harmonisés et contraignants soient	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir la ratification de la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles par le biais des médias, de conférences et des organes de l'UA • Promouvoir le Cadre et les Directives relatifs à la politique foncière en Afrique ainsi que les Principes directeurs sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique et faire en sorte qu'ils soient intégrés au niveau national et dans les stratégies, programmes, et cadre de suivi et d'évaluation aux niveaux régional et continental ; • Élaborer / faciliter l'adoption d'accords types par les États membres ; • Faire en sorte que la Commission de l'UA encourage et conseille les CER à coopérer pour identifier et développer les principales zones de conservation transfrontières en faveur du tourisme, des services écologiques et de la paix

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		mis en place la liaison d'ici à 2025 pour assurer une gestion juste équitable et durable ainsi que la conservation des ressources naturelles limites transfrontières, prévoyant notamment l'élimination de braconnage et du commerce des espèces en voie de disparition, la protection de la faune et des voies de migration, la mise en place de parcs de la paix, et l'expansion des zones marines protégées)	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'adoption par les États membres de politiques rigoureuses visant à éliminer le braconnage et le trafic et à assurer le respect de la convention internationale sur le commerce des espèces menacées • Élaborer un mécanisme de règlement des conflits découlant de l'utilisation des ressources naturelles transfrontières
	1.7.3. Sécurité de l'eau	N/D	N/D
	1.7.4. Résilience aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles	a. Mettre en place, d'ici à 2025, un Fonds africain pour le climat (FAC) chargé de régler les questions liées à l'adaptation du continent au changement climatique et aux mesures d'atténuation, y compris le développement de la technologie.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre le Plan d'action pour la mise en place du Fonds africain pour le climat.
	1.7.5. Énergies renouvelables	N/D	N/D

Aspiration 2 : un continent intégré, politiquement uni, fondé sur les idéaux du panafricanisme et de la vision de la renaissance de l'Afrique

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
2.1. Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)	2.1.1. <i>Cadres et institutions pour une Afrique unie</i>	a. Lever toutes les exigences de visa pour les voyages à l'intérieur de l'Afrique d'ici à 2018 et établir le Passeport africain d'ici à 2025 ; b. Élaborer un projet de Cadre juridique de gouvernement continental d'ici à 2025 ; c. Mettre en place les institutions continentales pour une Afrique unie d'ici à 2055 ; d. Doter le Parlement panafricain des pleins pouvoirs législatifs d'ici à 2025 ; e. Mettre la Cour africaine de justice d'ici 2030 ; f. Rendre les tribunaux régionaux entièrement opérationnels d'ici 2023 ; g. Mettre en place le Marché commun africain d'ici à 2025 ; h. Mettre en place la zone de libre-échange continentale d'ici à 2017 ; i. Mettre en place l'Union douanière africaine d'ici 2019 ; j. Rendre l'Institut panafricain de la statistique entièrement opérationnel d'ici 2023 ; k. Rendre l'Organisation panafricaine de la propriété intellectuelle entièrement opérationnelle d'ici 2023 ; l. Rendre l'Observatoire pour la science, la technologie et l'innovation entièrement opérationnel d'ici à 2023 ; m. Rendre le Conseil africain pour la recherche scientifique et l'innovation entièrement opérationnelle d'ici à 2023 ; .	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer ou mettre en œuvre des stratégies ou programmes de plaidoyer en vue d'accélérer l'adoption et la ratification de tous les traités et protocoles et plan d'intégration minimum ; • Mettre en œuvre la Décision de Malabo sur l'OPAPI • Mettre en œuvre la Décision de Malabo sur le Conseil africain pour la recherche scientifique et l'innovation

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
2.2. Création et mise en œuvre d'institutions financières et monétaires continentales	2.2.1. <i>Institutions financières et monétaires</i>	a. Mettre en place l'Union monétaire africaine d'ici à 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Accélérer les mesures visant à assurer la convergence ; • Promouvoir la ratification et l'adoption des traités, protocoles et instruments concernés

<p>2.3. Infrastructures de classe internationale sur tout le continent africain</p>	<p>2.3.1. <i>Connectivité des communications et des infrastructures</i></p>	<p>a. Établir les pôles régionaux d'énergie électrique d'ici à 2020 et le Pôle continental d'énergie électrique d'ici à 2035 (par exemple le barrage d'Inga) ;</p> <p>b. Achever la connectivité de l'infrastructure de communication en Afrique d'ici à 2040 par le biais du PIDA ;</p> <p>c. Achever la connectivité de l'infrastructure de communication dans les pays insulaires africains d'ici à 2035 par le biais du PIDA</p> <p>d. Achever le Réseau africain de trains à grande vitesse d'ici à 2050.</p> <p>e. Mettre en place le réseau/chaine de télévision continentale d'ici à 2025</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre le Projet DOT Africa ; • Mettre en œuvre le PIDA pour les États insulaires africains ; • Mettre en œuvre le système de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports du PIDA. • Élaborer/mettre en œuvre un cadre continental pour un réseau africain intégré des médias
--	---	---	---

Aspiration 3 : Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
3.1. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit	3.1.1. <i>Démocratie et bonne gouvernance</i>	a. Faire adopter et mettre en œuvre la Charte de la gouvernance en Afrique par 70 pour cent des États membres d'ici à 2030 ; b. S'assurer qu'au moins 15 pays africains sont classés parmi les 50 premiers pays dans l'indice mondial de la bonne gouvernance et de la démocratie. c. Mettre en place un cadre de calcul d'une matrice de la gouvernance qui reflète les vulnérabilités des États insulaires africains d'ici à 2025	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en œuvre de la Charte africaine de la gouvernance ; Élaborer ou mettre en œuvre des stratégies / plans d'action pour l'élaboration d'indicateurs de gouvernance des États insulaires africains ; Élaborer ou mettre en œuvre des programmes de plaidoyer en faveur de l'adoption par les institutions régionales / continentales et mondiales pertinentes d'une méthode de calcul des indicateurs de mesure de la gouvernance des États insulaires.
	3.1.2. <i>Droits de l'homme, justice et état de droit</i>	a. S'assurer que la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples est pleinement mise en œuvre par au moins 80 pour cent des États membres d'ici à 2020. b. Tous les États membres mettent en œuvre le MAEP ; c. Tous les États membres se conforment à la disposition-cadre sur la communication de l'article 62 de la CADHP	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.
3.2. Institutions capables et leadership transformateur	3.2.1. <i>Institutions Leadership</i> &	a. Doter les CER, la Commission de l'UA et tous les organes de l'UA de la capacité de se fixer des priorités, de concevoir et d'exécuter leurs mandats	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et faciliter l'adoption ou la ratification de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de l'administration publique ; Élaborer ou mettre en œuvre des stratégies ou

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
à tous les niveaux		<p>d'ici à 2017 ;</p> <p>b. Mettre en place une bureaucratie compétente, professionnelle et neutre aux niveaux régional ou continental en vue de fournir des services efficaces et efficaces aux usagers d'ici à 2017 ;</p> <p>c. Mettre en place un cadre de calcul des indicateurs de croissance économique /PIB, qui tienne compte des vulnérabilités/spécificités des États insulaires africains</p>	<p>plans d'action pour l'élaboration d'indicateurs de la croissance économique/PIB des États insulaires africains ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration ou mise en place de programmes de plaidoyer en faveur de l'adoption par les institutions régionales, continentales et mondiales compétentes, de la méthode de mesure du développement économique des États insulaires africains.
	3.2.2. <i>Développement participatif et gouvernance locale</i>	a. S'assurer que tous les États membres ont mis en œuvre la décision de l'UA et la bonne gouvernance.	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et faciliter l'adoption ou la ratification de la Charte africaine sur les valeurs et les principes de l'administration publique.

Aspiration 4 : Une Afrique en paix et sûre

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
4.1. Paix, sécurité et stabilité préservées	<i>4.1.1. Maintien et préservation de la paix et de la sécurité</i>	a. Mettre en place la Force africaine en attente et la Capacité de déploiement rapide d'ici à 2018 ; b. S'assurer que le CEWS et les systèmes d'alerte rapide des CER sont entièrement fonctionnels d'ici à 2018 ; c. S'assurer que le Panel des Sages est pleinement opérationnel et qu'il mette en œuvre les initiatives de prévention des conflits. d. Mettre en place un système africain de mandat d'arrêt d'ici à 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre les piliers de l'APSA pleinement opérationnels; • Mettre à jour l'APSA pour englober la piraterie, le trafic de drogue, la traite des personnes, et les crimes transnationaux. • Promouvoir une coopération plus étroite en Afrique et dans d'autres institutions internationales.
4.2. Une Afrique stable et pacifique	<i>4.2.1. Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité</i>	a. Faire taire toutes les armes d'ici à 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les États membres et les CER sur les mécanismes régionaux pour la paix
	<i>4.2.2. Défense, sécurité et paix</i>	a. S'assurer que la Politique de défense commune et de sécurité est pleinement opérationnelle d'ici à 2020.	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en œuvre de la Politique de défense commune et de sécurité.
4.3. Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle	<i>4.3.1. Piliers de l'APSA entièrement opérationnels et fonctionnels</i>	a. Assurer le financement autonome des institutions de paix et de sécurité en Afrique ; b. Mettre en place des structures ou mécanismes de sécurité régionaux et continentaux bien équipés et compétents pour faire face aux	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en œuvre des piliers de l'APSA

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
		nouvelles menaces de sécurité ; c. Mettre en place des forces de sécurité professionnelles compétentes, équipées et ayant des capacités continentales de maintien de la paix ; d. Établir une industrie de défense autonome.	

Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, de valeurs, d'une éthique et d'un patrimoine communs

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
5.1. Renaissance africaine en pleine apogée	<i>5.1.1. Valeurs et idéaux du panafricanisme</i>	a. S'assurer que l'Institut culturel africain est pleinement fonctionnel d'ici à 2020 ; b. Achever tous les projets existants d'ici à 2020 ; c. Achever l'Encyclopedia Africana d'ici à 2018 ; d. Organiser les festivals panafricains culturels (musique, danse, cinéma, couture, etc.) deux fois par an à partir de 2020 ; e. Créer la lingua franca africaine d'ici à 2030 ; f. Tenir le Congrès panafricain et le Mouvement panafricain des femmes deux fois par an à partir de 2016 ; g. Créer la sixième région d'Afrique d'ici à 2035 ; h. Créer le Secrétariat panafricain à Dakar d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la décision du Sommet de l'UA sur le projet de l'Encyclopedia Africana ; • Concevoir ou promouvoir des stratégies permettant de renforcer les relations entre les États membres de l'UA et les Nations des Caraïbes et d'Amérique latine ; • Élaborer ou mettre en œuvre des cadres pour l'intégration des programmes nationaux et continentaux de la diaspora ; • Faciliter la ratification par les États membres des protocoles sur les amendements à l'Acte constitutif pour permettre à la diaspora de participer à la construction de l'Union africaine ; • Faciliter la mise en œuvre par les États membres des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur Mémorial permanent en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite négrière transatlantique.
	<i>5.1.2. Valeurs culturelles et Renaissance africaine</i>	a. S'assurer que la contribution de l'Afrique à la production mondiale des arts créatifs ou des beaux-arts (cinéma, littérature, théâtre, musique et danse, couture) est d'au moins 15 pour cent ; b. Mettre en place les associations régionales ou continentales pour le cinéma, la littérature, le théâtre, les arts, la couture, la tradition orale d'ici à 2025 ; c. Faire en sorte que toutes les variétés de langue créole parlées dans les pays	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Stratégie continentale de campagne de la Renaissance africaine ; • Inclure le créole des pays insulaires africains dans l'Atlas des langues africaines

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
	5.1.3. <i>Héritage culturel, arts et métiers créatifs</i>	<p>insulaires africains soient cartographiées dans l'Atlas des langues africaines d'ici à 2030</p> <p>a. Rapatrier les biens et objets culturels africains d'ici à 2025 ;</p> <p>b. Mettre en place un cadre d'adoption de sites culturels africains à inclure dans les sites du patrimoine mondial d'ici à 2025 ;</p> <p>c. Multiplier par dix le nombre de sites culturels africains du patrimoine mondial, par rapport au nombre enregistré en 2013</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les recommandations du rapport sur l'inventaire des biens culturels ; • Elaborer ou mettre en œuvre un cadre continental sur les sites africains du patrimoine mondial ; • Elaborer ou mettre en œuvre un cadre pour l'accession des sites culturels africains au statut de patrimoine mondial

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
6.1. Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	<i>6.1.1. Autonomisation des femmes et des filles</i>	a. Atteindre la parité entre hommes et femmes en ce qui concerne l'accès, la représentation et le progrès dans toutes les institutions de l'UA et les CER d'ici à 2030 ; b. Assurer la tenue de réunions annuelles du Panel de haut niveau sur l'autonomisation des femmes d'ici à 2016 ; c. Établir le Fonds pour les femmes africaines d'ici à 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en œuvre de toutes les chartes et politiques liées à l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes ; Préparer ou mettre en œuvre des politiques fondées sur la parité entre hommes et femmes ; Elaborer / coordonner un cadre pour la mise en place d'un Observatoire continental des questions d'égalité entre les hommes et les femmes ; Promouvoir la mise en place d'un Centre d'excellence pour les questions d'égalité au sein de la Commission de l'UA / NEPAD ; Mettre en place un indice africain de parité hommes-femmes
	<i>6.1.2. Violence et discrimination contre les femmes et les filles</i>	b. Éliminer toutes les formes de violence et de discrimination contre les femmes d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre pleinement en œuvre la décision de la Conférence sur la parité entre hommes et femmes ; Faciliter la mise en œuvre du Programme de la Décennie de la femme africaine ; Effectuer des études comparatives entre les pays qui ont fait des progrès dans l'élimination / réduction de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles ; Élaborer des stratégies de protection et d'aide aux femmes et aux filles dans les situations de conflit, qui prévoient en particulier la poursuite des auteurs d'actes de violence.
6.2. Jeunes engagés et responsabilisés	<i>6.2.1. Droits des jeunes à l'autonomisation</i>	N/D	<ul style="list-style-type: none"> N/D

Aspiration 7 : Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
7.1. Acteur qui participe aux affaires internationales, pilote de la coexistence pacifique	<i>7.1.1. La place de l'Afrique dans les affaires internationales</i>	a. S'assurer que l'Afrique parle d'une seule voix d'ici à 2015 ; b. S'assurer que l'Afrique obtient des sièges permanents au Conseil de sécurité des Nations Unies et dans d'autres représentations/institutions multilatérales ou internationales ; c. S'assurer que les centres continentaux, régionaux et nationaux pour la science, la technologie et l'innovation enregistrent au moins 15 pour cent des brevets mondiaux ; d. S'assurer que la part de l'Afrique dans le commerce ou l'exportation mondiale est d'au moins 10 pour cent ; e. S'assurer que l'Afrique récupère la part qui lui revient dans le patrimoine mondial (espace, Terre, océans) d'ici à 2030 ; f. Lancer les missions spatiales africaines d'ici à 2030 ; g. Veiller à ce qu'une nation africaine remporte la Coupe du Monde d'ici à 2036 ; h. Établir la Zone maritime exclusive commune de l'Afrique (CEMZA) d'ici à 2035 ; i. Établir les sièges maritimes régionaux standardisés et rendre opérationnels les centres de coordination maritime d'ici à 2030 ; j. Faire en sorte que les territoires encore colonisés soient libérés d'ici à 2020	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre la Stratégie maritime en Afrique ; • Établir ou mettre en œuvre des relations mondiales de plaidoyer pour promouvoir la grandeur de l'Afrique ; • Rationaliser/adhérer au processus de nomination aux organes régionaux, continentaux ou internationaux en tenant dûment compte des États insulaires africains ; • Mettre en œuvre la Stratégie africaine pour la science, la technologie et l'innovation (STISA)
	<i>7.1.2. Partenariats</i>	a. Établir et opérationnaliser la Plate-forme de partenariat mondiale africaine d'ici à 2017.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre pleinement en œuvre l'examen sur les recommandations relatives au partenariat mondial.

Objectif	Domaines prioritaires pour 2063	Cibles pour 2063	Propositions de stratégies
7.2. Une Afrique entièrement capable de financer son développement	7.2.1. <i>Marchés des capitaux africains</i>	a. Rendre pleinement opérationnel l'Institut africain de transfert de fonds d'ici à 2020 ; b. Mettre en place un marché de capitaux intégré en Afrique d'ici à 2030 et financer au moins 30% de l'Agenda de développement de l'Afrique ; c. Rendre pleinement opérationnel le Mécanisme africain de garantie de crédits d'ici à 2025 ; d. Mettre en place la Banque africaine d'investissement d'ici à 2025, en prévoyant notamment la promotion de l'économie bleue/océanique; e. Mettre en place la Banque maritime africaine d'ici à 2035, f. Mettre en place la Banque centrale africaine d'ici à 2034 ; g. Mettre en place la Bourse panafricaine d'ici à 2030.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer ou mettre en œuvre des stratégies pour la ratification de traités et accords, et des politiques liées à la mise en place des institutions et marchés financiers ou de capitaux continentaux.
	7.2.2. <i>Systèmes fiscaux et recettes publiques</i>	N/D	<ul style="list-style-type: none"> N/D
	7.2.3. <i>Aide au développement</i>	a. Réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide de 50 pour cent d'ici à 2030 et l'éliminer complètement d'ici à 2035.	<ul style="list-style-type: none"> Encourager ou faciliter la mise en œuvre des politiques et programmes visant à l'élimination de la dépendance vis-à-vis de l'aide.